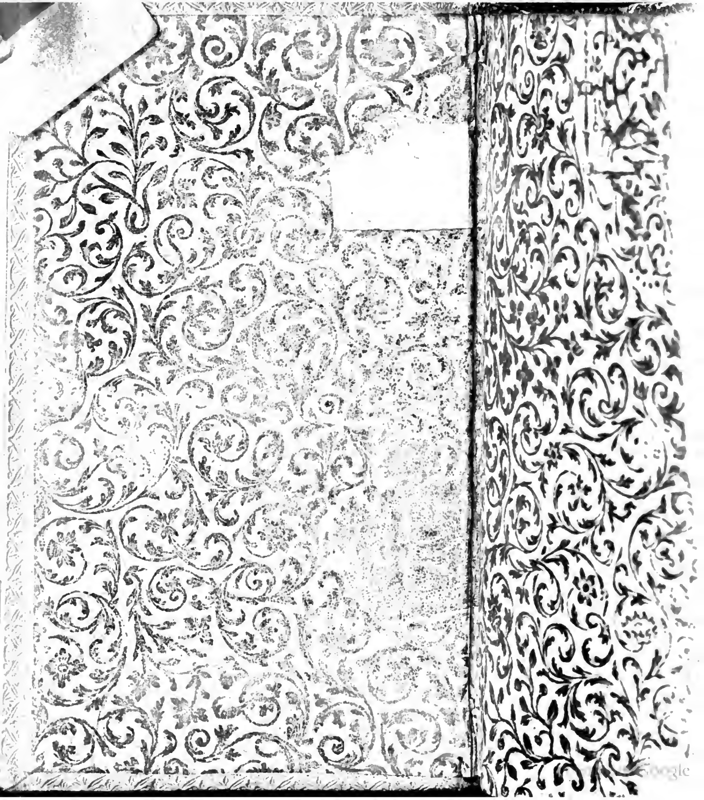




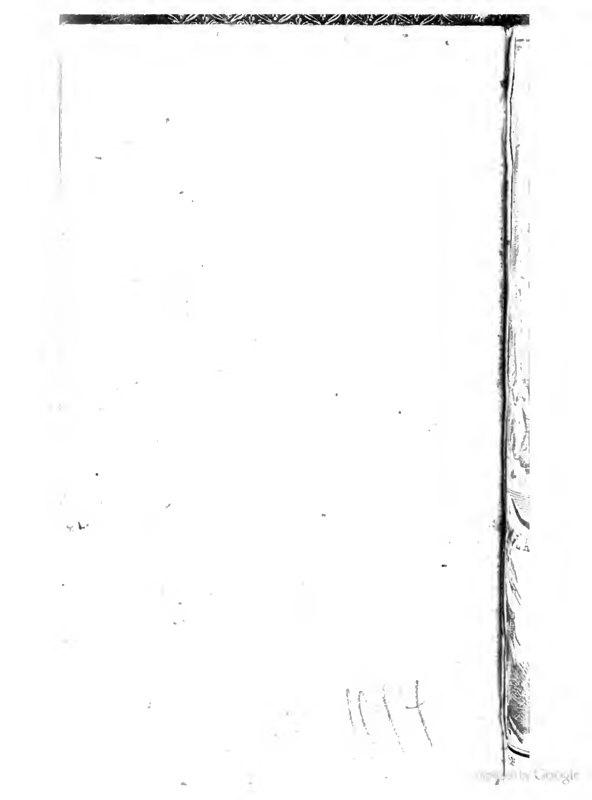


~~11~~

Gacon

(François)






L'ANTI ROUSSEAU
PAR
LE POETE
SANS FARD.
B. Picart del. 1712
Vander Gouwen

A

RO

LE P

CHEZ

ANTI-ROUSSEAU,

PAR

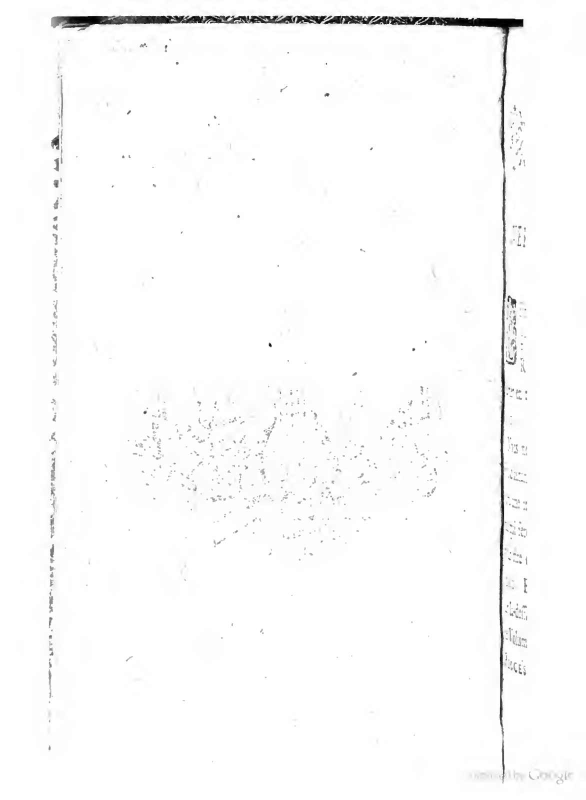
LE POËTE SANS FARD.

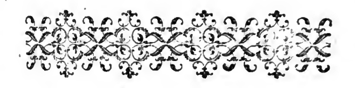


A ROTTERDAM,

CHEZ FRITSCH ET BÖHM,

MDCCXII.





AVERTISSEMENT.

L'Empreſſement qu'on a témoigné pour les *Oeuvres* du Sr. ROUSSEAU, nous a porté à donner en même tems l'ANTI-ROUSSEAU.

Nous nous flatons que cet Ouvrage fera d'autant plus de plaiſir, qu'on y trouvera une infinité de petits faits anecdotes qui feront connoître, où eſt le mot pour rire dans les *Poëſies* du Sr. ROUSSEAU. Et pour ne rien laiſſer à déſirer là-deſſus, nous avons mis à la fin de ce Volume toutes les Piéces du fameux PROCE's des *Couplets*; ſavoir,

La Lettre *du Sr.* SAURIN *à Mad.* VOISIN.

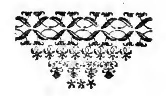
Sa Requête *à Mr.* le Lieutenant Criminel.

Son Factum *contre le Sr.* ROUSSEAU.

*L'*Apologie *du Sr.* ROUSSEAU, *par un Conseiller au Parlement de Grenoble.*

*L'*Arrêt *du Parlement rendu au sujet du* Procès Criminel *entre* ROUSSEAU & SAURIN.

*Enfin, l'*Arrêt *qui condanne le Sr.* ROUSSEAU *au Banissement perpétuel hors du Roiaume.*



PRE-

PREFACE.

JE ne doute pas, que les Partisans du Poëte *que je satirise dans cet Ouvrage, ne donnent à mon Livre le titre odieux de* Libelle Difamatoire. On peut, *diront-ils*, satiriser les défauts de l'Esprit; mais il n'est jamais permis d'ataquer ceux du Cœur. *Je conviens avec eux, qu'il n'est pas permis de publier par des Ecrits malins, des crimes cachés, ni même d'insister sur ceux qui sont connus lors qu'ils ne font tort qu'à celui qui en est coupable. Mais je soutiens, que lors que la Justice, par un* Arrêt Autentique, *afiché en Place de* Gréve *par l'Exécuteur, a fait connoitre un homme pour un Scélérat, on ne doit plus regarder comme un Libelle ce qu'on écrit contre lui. A la vérité, les choses dont j'acuse le Sr.* Rousseau, *ne sont pas entiérement renfermées dans sa Condannation; mais il y est condanné comme Acusateur Calomnieux, Suborneur de Témoins, & Auteur de* Vers impurs, satiriques & difamatoires; *trois crimes des plus contraires à la Société. Si je pousse plus loin la Satire, c'est que l'Athéïsme, dont ce Malheureux fait profession ouverte, coloré par un génie si fertile en heureuses expressions, est capable de s'insinuer aisément dans l'esprit de ses Admirateurs, & que les abominations dont ses* Epigrames *sont remplies, sont exprimées avec tant d'art, qu'il dissipe l'horreur que de pareilles idées donneroient, si elles étoient décrites d'un stile plus grossier. Plus le Sr.* Rousseau *se fait lire avec plaisir, plus il est dangereux, & on ne doit point trouver mauvais qu'un Auteur tâche à dé-*

masquer un pareil homme, & à s'oposer au venin caché sous de si belles fleurs, par une Satire *un peu vive. Quel soin ne prend pas l'Eglise pour arrêter les funestes éfets de l'hérésie, en faisant connoître les Hérésiarques, & en les peignant des plus noires couleurs? Quoi, il ne me sera pas permis de faire à l'égard d'un Athée, ce qu'on fait à l'égard d'un simple Hérétique? En vérité, ce seroit une chose étonnante.*

Je n'ignore pas, que Mr. Bayle *n'ait prouvé en plusieurs endroits de ses excellens Ouvrages, qu'un Athée pouvoit avoir, malgré sa créance, toutes les vertus politiques & morales qu'exige la Société civile; mais on se tromperoit lourdement d'atribuer à tous les Athées en général, ce que cet Auteur n'atribüe qu'à* Epicure, *à* Hobbes, *à* Spinosa, *&c. c'est-à-dire, à des gens, qui en niant la Divinité, ou sa Providence, tâchent à se former un sistême philosophique, étendu & lié dans toutes ses parties.*

Une pareille entreprise demande tant d'étude, de travail, & d'aplication, que ces sortes de gens n'ont pas de tems de reste à donner aux plaisirs, & à la débauche. Aussi sont-ils ordinairement assez réglées dans leurs mœurs, & comme ils n'admettent d'autre félicité que celle de cette vie, ils tâchent de la passer tranquilement, ce qu'ils ne pourroient faire, s'ils se plongeoient dans le desordre & dans le crime. La seule crainte de la Justice humaine, & la peine même inséparable des mauvaises actions, qu'ils compensent avec le court plaisir qui y est ataché, les obligent de vivre comme les gens de bien.

Il n'en est pas de même de ceux qui se livrent à l'Athéïsme par un pur libertinage, & dans la seule vue d'étoufer en eux l'idée d'un Dieu Vengeur des forfaits. Incapables de la forte méditation, qu'un sistême complet demande, ils ne font, pour ainsi dire, qu'é-

qu'éfleurer les matiéres, & ne pouvant convaincre leur esprit, qu'il n'y a point de Dieu, ils le disent à leur cœur, comme ces Insensés dont parle l'Ecriture : après quoi ils s'abandonnent aux passions les plus infames & les plus horribles. Tels ont été l'Aretin, Chausson, le Petit, & tous ceux qu'on a condanné au dernier suplice, moins pour les égaremens de leur esprit, que pour la corruption de leur cœur.

Comme il y a deux sortes d'Athées, il y a aussi deux sortes de Déistes : les uns admettent une Divinité ; mais choqués de la diversité des Sectes, ils en découvrent le foible ou les erreurs, & en ce cas on peut dire, qu'ils ataquent plutot les diférentes opinions des Théologiens, que la Religion en elle-même.

Tels ont été Epicure, Lucien, & tels ont été bien des Savans dans le Christianisme. Mais comme le dessein de combatre tous les sistèmes théologiques demande un grand savoir & une aplication continuelle, rarement on a vu cette premiére espéce de Déistes donner dans le déréglement des mœurs. Epicure menoit une vie austére, pratiquoit & enseignoit la vertu. Mr. Bayle, qui a tant frondé le ridicule des sistèmes théologiques, & la mauvaise foi des Théologiens, étoit un très-honnête homme. Sa candeur, sa droiture, & sa sincérité dans ses défenses contre les impostures de ses Adversaires le font autant estimer, qu'on hait le faux zéle de ses Calomniateurs.

Il n'en est pas de même de ceux qui ne se moquent de toutes les Religions que pour secoüer le frein qu'elles imposent aux cupidités déréglées. Ce n'est point le désir de trouver la vérité qui les guide, mais la seule envie de se plonger sûrement dans tous les vices. Quoi qu'ils soient persuadés, qu'il y a un Etre supérieur, ils ne croient pas qu'il se méle des afaires de ce monde. Satisfaits des premiéres objections con-

tre l'immortalité de l'ame, ils s'imaginent qu'ils seront anéantis aprés cette vie, & dans ce principe légérement adopté ils imitent les Brutes, avec lesquelles ils croient avoir une même destinée. Les Chaussons, *les* Le Petits, *les* Desbarraux, *les* Clots *& les* Lig** *ont fait voir, à quel excès, des Demi-Savans, & de parfaits Débauchés ont porté leur scélérateſſe.*

Entre tous ceux qui ont levé l'étendart de l'Irreligion, il n'y en a point qui se soit plus signalé que le Sr. Rousseau. *La* Moïsade, *qui est un fruit de sa jeunesse, fait voir combien il a commencé de bonne heure à vouloir secoüer le joug de la Religion, dans laquelle il étoit né & élevé. Qu'on ne s'atende pas à voir dans cette* Piéce *quelque objection tant soit peu solide; il n'y en a aucune qui soit seulement capable d'éblouïr: il se contente de traiter* MOÏSE *de Politique, de Fourbe adroit, & digne d'être mis à la tête de tous les Imposteurs.*

Après une acusation aussi vague, comme s'il avoit ruiné de fond en comble la Religion, il l'enchaine à son Char de triomphe, & après l'avoir livrée à la risée, il la prostitue à tout ce que l'impiété, l'inceste, l'adultére, la Sodomie, & la bestialité ont de plus horrible. Le seul exemple que j'en vais donner, sufira pour faire connoître dequoi il est capable.

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une Nonain vérifiant le sexe;
Las d'encenser le Temple antérieur,
Voulut visiter son anexe, *&c.*

Je m'atache d'autant plus volontiers à cette Epigramme, *qu'on ne doute point qu'elle ne soit de lui, puis qu'il l'a avouée publiquement, & qu'elle passe pour son Chef-d'œuvre. Or quelque impiété qu'elle contienne, l'aplication qu'il en fit en présence de plusieurs*

sieurs personnes, excéde tout ce qu'on peut imaginer de plus impudent & de plus sacrilége.

Quelques personnes lui aiant demandé, ce qu'il entendoit par Temple antérieur & par anexe, après quelques excuses, où la Pudeur avoit moins de part que le dessein de mieux faire valoir sa réponse, il leur dit, que l'un étoit Notre Dame, & l'autre St. Jean le Rond. Quelle complication d'ordure & d'impiété! Quelle profanation! Jamais les ennemis déclarés de la Religion Chrétienne ont-ils poussé plus loin leur sacrilége raillerie contre elle? Mais c'est trop alarmer les oreilles chastes; cet échantillon sufit pour faire connoître combien notre Poëte sait l'art d'assaisonner les ordures les plus infames, pour les faire gouter à des gens aussi dépravés que lui.

Quoique parmi ses Admirateurs, il fit hautement trophée de pareilles Piéces, & sur tout à Paris; il ne laissoit pas de garder quelques mesures à Versailles, où il s'étoit introduit sous le masque de l'hipocrisie. Ce fut pour se maintenir en odeur d'homme atachê à la Religion qu'il traduisit en Vers plusieurs Pseaumes. Il est vrai, que ses Partisans les trouvent d'un stile plus foible que celui de ses autres Ouvrages; mais outre que la Morale de l'Ecriture n'a guére d'agrément pour des Libertins comme lui, peut-être que la connoissance qu'ils avoient de son hipocrisie, ne leur permettoit pas de les gouter.

C'est de ces Traductions même que je tire un nouvel argument de l'impiété du Sr. Rousseau; car si l'on a vu quelques Libertins ou gens de mauvaises mœurs faire des Ouvrages pieux, on n'en a guére vu les composer en même tems qu'ils se moquôient des vérités dont ils les remplissoient.

Cette hardiesse éfrénée étoit réservée à notre Poëte, qui étoit un Loup au dedans, quoique couvert d'une

peau

peau de brebis au dehors, & qui comme une Circé *présentoit un doux poison, avec lequel il transformoit ceux qui en buvoient, en autant d'Animaux immondes.*

Tous les Tableaux infames que cet Ecrivain a mis au jour, sont si bien peints, qu'il est dificile de croire, qu'il ne les ait pas copié d'après nature. Je sai que le Reveille-Matin, *&* d'Ouville *lui ont fourni une bonne partie de ses obscénités; mais il y a toute aparence qu'il les a retouchées* ad vivum. *On peut même lui apliquer avec plus de justice qu'à* Régnier *ces deux vers de* Despréaux.

Heureux, si ses écrits, craints du chaste Lecteur,
Ne se sentoient des lieux que fréquentoit l'Auteur.

Tout Païen qu'étoit un ancien Rhéteur, il a bien osé acuser le Comique Afranius *de la passion la plus infame, par la seule raison qu'il prenoit souvent plaisir à la faire représenter sur le Théatre,* mores suos fassus.

Ce seroit une merveille plus rare que le Phénix, si le Sr. Rousseau, *impie envers Dieu, & sans charité envers les hommes, ne se fut pas signalé par des crimes les plus contraires à la Société civile. Tout Paris est témoin qu'il a renié son Pére par le seul motif de ne pas passer pour être* Fils d'un Cordonnier. *Il a même poussé si loin son mauvais naturel sur ce chapitre, que son Pére s'est souvent repenti publiquement, & les larmes aux yeux, de lui avoir donné une éducation honnête* ; car, *ajoutoit-il*, si je l'eusse fait élever à travailler dans ma boutique, j'en aurois tiré quelque service, & je n'en serois pas méprisé.

S'il a rompu le plus sacré lien de la Nature, on peut bien croire qu'il n'a pas été plus reconnoissant envers ses Protecteurs, ou plus fidelle envers ses Amis. Il a porté son ingratitude jusqu'à un tel excès, que les Personnes outragées n'ont pas même osé s'en

s'en plaindre dans l'apréhension de n'être pas crues. Mais quelque précaution qu'elles aient prises pour ne point divulguer ses trahisons, ce Rimeur poussant à bout leur discrétion, a lui-même publié les Piéces par lesquelles il les déchire.

S'il n'a pas épargné les Personnes qu'il devoit respecter ou chérir, il n'a pas ménagé ceux qui lui étoient indiférens, & encore moins ceux qu'il croioit être de ses Ennemis.

Les Couplets horribles, qu'il a travaillés avec tant d'art, & qu'il a rempli d'afreuses calomnies, sont un témoignage autentique de ses fureurs. Ils sont si infames, qu'après les avoir récité à ses Amis, il les a desavoués publiquement, & par la plus détestable de toutes les noirceurs les a rejettés sur un Innocent, dans l'intention de lui faire porter la peine de son propre crime.

Ce dernier trait achéve dignement le Portrait du Sr. Rousseau, & quand même le PARLEMENT par un Arrêt solennel n'auroit pas apris à tout l'Univers son imposture & sa calomnie, la précaution qu'il a prise de se mettre de bonne heure à couvert des mains de la Justice, le condanne assez d'ellemême dans l'esprit des honnêtes gens.

Tel est l'homme, dont je me propose de censurer les mœurs & les Ouvrages dans ce Volume. Je l'ai intitulé Anti-Rousseau, pour témoigner quelle est mon antipathie pour un pareil Scélérat, dont je ferai toujours gloire d'être le véritable Antipode.

Il est tems que je dise quelque chose du genre de Satire que j'emploie contre lui ; c'est un mélange de Prose & de Vers, de sérieux & de comique. Peut-être que bien des gens trouveront à redire à cette bigarrure; mais le sujet que je peins, est lui-même si bizarre tant en malice, qu'en folie, que je n'ai pu

m'em-

m'empêcher d'user alternativement du sel badin de la raillerie, & du sel âcre de la répréhension.

Les Rondeaux, *qui sont la principale partie de cet Ouvrage, étant crus sous ma plume, j'ai cru qu'en les ramassant en un Volume, je ferois quelque plaisir à ceux qui aiment cette espéce de Poësie; & que ceux qui ne l'aprouvent pas, y prendroient gout insensiblement.*

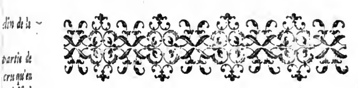
Que si l'on en trouve quelques-uns de foibles, je répondrai avec Martial, *qu'il est facile de faire une bonne piéce de Poësie; mais qu'il est très-dificile d'en faire un Livre. Au reste sans m'assujétir aux diverses opinions qu'on a sur le* Rondeau, *j'en ai fait de toutes les espéces, afin de pouvoir contenter tout le monde.*

Le Rondeau né Gaulois a sa naïveté.

C'est particulierement ce naïf *que j'ai tâché d'atraper, dans ceux-même où je n'ai point mis des termes Gaulois. Ce seroit dommage de laisser perdre un genre de Poësie, si propre à faire honneur à notre langue.* Voiture *l'avoit ressuscité agréablement, & aparemment la catastrophe des Métamorphoses de* Benserade *avoit empéché qu'on ne s'y apliquât davantage. Heureux, si je puis faire revivre en France un Poëme, qui lui apartient tout entier, & qui est, pour ainsi dire, son Fils aîné! Plus heureux encore, si je puis par son moien faire assez d'impression sur mes Lecteurs pour leur faire détester les crimes que je satirise.*

La seule chose qui me reste à dire, & à laquelle je prie le Lecteur de faire atention, c'est qu'en blamant les Partisans du Sr. Rousseau, *je n'ai point eu en vue ceux que ce Rimeur a pu séduire & tromper par un extérieur hipocrite; mais seulement ceux qui le connoissant à fond, n'ont pas laissé de le protéger contre la Vérité, l'Innocence, & la Justice.*

RON-



RONDEAU.

DIEU *tout premier*, puis Pére & Mére honore,
A dit *Pybrac*, Auteur qu'on lit encore,
Bien que gaulois : tant ſes ſages Quatrains
Savent donner de l'amour aux humains
Pour les Vertus que ſa doctrine arbore.

L'afreux *Rouſſeau*, ce Rimeur qu'on abhorre,
Contre la Foi s'échape, & s'évapore,
Comme Chimére, il annonce aux Mondains
Dieu tout premier.

Il ne veut pas qu'en Chrétien on l'adore.
Du nom d'Athée en fol il ſe décore.
Il veut ſaper les Dogmes les plus ſaints :
Son propre Pére éprouva ſes dédains.
Pour le combattre, il eſt bon que j'implore
Dieu tout premier.

Un début si sérieux, loin d'alarmer les Partisans du Sr. Rousseau, *ne manquera pas de les faire rire; tant ils sont persuadés que c'est peu de chose de prouver qu'il est un Impie : pourvû qu'on leur accorde qu'il est un Esprit du premier ordre, & l'un des plus grands Poëtes de notre siécle.*

Mais avant que de montrer en censeur équitable combien ce Satirique éfronté a deshonoré le Parnasse; il est de mon devoir en Poëte chrétien d'inspirer de l'horreur pour un Ecrivain, qui par des Ouvrages aussi corrompus que ses mœurs, a difamé la Religion de JESUS-CHRIST.

Qu'ils se donnent donc patience, ou qu'ils passent tout d'un coup à la seconde partie de ce Volume, alors j'espére qu'ils rabattront beaucoup de la haute idée qu'ils se sont faite de ce Rimeur.

En attendant ils soufriront, s'il leur plait, que dans un Roiaume Chrétien, & sous un Roi Très-Chrétien, on s'éléve contre un homme, qui sans être assez savant pour s'être formé quelque doute vraisemblable sur la Religion, l'attaque par une pure malignité de cœur, & auquel on peut justement apliquer ces paroles de l'Ecriture :

Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.

RON-

****

RONDEAU REDOUBLÉ

AU ROI.

DIEU, *le Prochain, les bonnes Mœurs,*
Sont trois choses, que les Rimeurs
Doivent considérer sans cesse;
Sans quoi je dis, fi du Permesse,
Fi d'Apollon, fi des neuf Sœurs.

* * *

Ces doux chants, & ces tons charmeurs,
Dont nous bercent ces endormeurs,
N'ont pour moi que de la rudesse:
Et je les hais dès qu'on y blesse
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

* * *

Contre eux poussant mille clameurs,
J'excite de justes rumeurs,
Afin que Thémis Vengeresse
Sauve de leur Muse tigresse
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

ENVOI.

PRINCE, dans ses noires humeurs,
Rousseau pour corrompre les cœurs
Fit des Vers d'une horrible espéce:
Venge par un trait de sagesse
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

Oui SIRE, *tous les honnêtes gens de Votre Roïaume Vous demandent Justice contre le plus infame de tous les Satiriques: & de qui la doit-on plutot attendre que de* VOTRE MAJESTE', *elle qui bien loin de soufrir d'horribles Satires, n'aprouve qu'à peine les railleries les plus innocentes?*

Mais ce qui doit le plus exciter VOTRE MAJESTE' *à réprimer la licence de cet Auteur impie; c'est qu'en Roi très-Chrétien elle doit être persuadée que Dieu a souvent refusé de benir les Armes du Peuple d'Israël, à cause de la prévarication d'un seul homme. L'Histoire d'*Hacan *en est une preuve mémorable; aussi* VOTRE MAJESTE' *comme un autre* Josüé *a dit à son Parlement, par l'organe de son Chancelier: Examinez, voiez, l'anathême est parmi mon Peuple, & tant que vous ne l'exterminerez point, l'ennemi triomphera.*

Il n'a pas été besoin de tirer au sort pour découvrir ce nouvel Hacan, *qui dénie au Seigneur non pas quelques sicles d'or, mais qui lui ravit sa propre Gloire. La voix publique l'a dénoncé, & Vôtre Parlement travaille à lui faire son Procès. Si par une promte fuite il a mis sa personne à couvert de l'arrêt qu'on lui prépare, je ne doute point qu'on ne l'exécute sur ses Ouvrages. Et alors nous pourrons dire,* Quia turbasti nos, exturbet te Deus, & cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.

RON-

****

RONDEAU
A
MONSEIGNEUR
LE CHANCELIER.

GRave & ſage *De Pontchartrain*,
Digne Organe du Souverain,
Qui ſûr de ton eſprit ſublime,
Pour te témoigner ſon eſtime,
T'a mis ſa Balance à la main.

***

Ecoute, & voi ! Comme en refrain,
Je combats ce noir Ecrivain,
Dont la Verve commet un crime
Grave.

***

Dans ſa rage aveugle & ſans frein
Il attaque Dieu, le Prochain.
Aprouvant que je le réprime,
Li ces Vers que ma Muſe rime,
Et que ma Plume ſur l'airain
Grave.

***

Il est bien juste, Monseigneur, *que le Public sache l'obligation qu'il vous a au sujet de cette afaire; c'est par votre sagesse qu'elle est parvenue à un dénoûment, tel que le doivent avoir toutes celles d'une pareille espéce. Cet Auteur scélérat non content d'avoir obtenu un Arrêt de décharge par des sollicitations mandiées, avoit poussé l'impudence jusqu'à charger un autre d'un crime dont il étoit le seul coupable. Il avoit si bien noüé son intrigue, & ses Partisans l'apuioient si fort dans cette infame Comédie, qu'il y auroit eu sujet de craindre pour l'Innocent, si* Votre Grandeur *ne s'en fut mélée.*

A l'aspect de vos lumiéres, les fausses lüeurs disparurent. Votre équité imposa silence aux sollicitations injustes, & vos remontrances dissipérent la prévention, où étoient les Juges en faveur du Coupable. Vous leur adressâtes ces paroles, Pourquoi prenez-vous le rang & la qualité de Juges, si vous n'avez pas le courage de résister à l'iniquité?

Sous vos auspices la Justice reprenant la liberté qui lui est si nécessaire, aiant délivré l'Innocent, travaille à punir le Calomniateur. Les Muses même à l'abri de votre autorité osérent déférer cet Imposteur, & je pris la hardiesse d'adresser la Requête suivante à Monsieur Daguessau, *Procureur General au Parlement de Paris.*

RE-

REQUETE
A
MONSEIGNEUR
LE PROCUREUR GENERAL.

TOi, qui de la Justice est l'apui le plus ferme,
Daguessau, dont le nom mille éloges renferme,
Illustre Magistrat, honore d'un regard
Ce Discours que t'adresse un *Poëte sans Fard*.
Ne crain point qu'abusant d'une pareille grace,
J'ose t'entretenir des contes du Parnasse :
Ministre de Thémis, à ce sublime Emploi
Ainsi qu'à tes vertus, je sai ce que je doi,
Et si mes vers n'étoient d'un grave caractére,
Je croirois profaner ton sacré Ministére.
Ainsi donc en ce jour, d'un juste zéle épris
A Toi je viens me plaindre au nom de tout Paris :
Et viens te déférer le plus afreux Libelle,
Qui soit jamais sorti d'une main criminelle ;
Détestables *Couplets*, abominables Vers,
Que leur infame Auteur doit à l'Esprit pervers,

Oui, lui-même convient que de l'Efprit immonde
Il tient cette fureur, en quoi fa Mufe abonde;
Et qu'il a repandue en fes chants odieux
Qui bleffent à la fois & la Terre & les Cieux.
Il n'eft condition, vertu, fexe, rang, âge,
Que ce lâche Impofteur au dernier point n'outrage.
Pour te le peindre ici, je fais de vains éforts;
Je ne faurois trouver de termes affez forts:
Mais plutot qu'adopter fa fureur, & fes rimes,
J'aime mieux t'afoiblir l'image de fes crimes.
Ne fois donc pas furpris qu'en Dénonciateur
J'accufe vivement ce Calomniateur.
Ami de la fatire & riante & modefte,
Je hais quiconque en fait un ufage funefte,
Et je ne puis foufrir qu'en un vers clandeftin
Un Poëte éfronté tranche de l'Aretin.
C'eft peu que ce Rimeur à langue de Vipére
Ait vomi fon venin contre fon propre Pére :
C'eft peu que trahiffant Ami, Maître, Patron,
D'un courageux Guerrier il ait fait un Poltron,
D'une très-chafte Epoufe une Louve infectée,
D'un fage Philofofe un exécrable Athée:
Il ofe s'aplaudir d'avoir feul le talent
De faire redouter fon venin peftilent.

Enfin

Enfin dans ses portraits & d'*Alscyte* & d'*Encolpe*
Tout Disciple est *Giton*, tout Pédagogue *Eumolpe*:
J'emprunte d'un * Auteur impudique & Paien
Des traits pour te voiler son langage Rufien;
Mais comment t'exprimer ces ordures infames
Dont il a de tout tems rempli ses Epigrames;
Ses Contes, où Dieu même, & la Religion
Sont en proie au mépris, à la dérision;
Ces Contes dont en Gréve on a puni tant d'autres,
Dans des tems estimés moins sages que les nôtres.
Toutefois, le dirai-je, ô siécle! ô tems! ô mœurs!
Cet Impie aujourd'hui trouve des Protecteurs.
Mais enfin tot ou tard la vengeance céleste
Purgera l'Univers de cette horrible peste:
Toi-même trop jaloux de l'honneur des Autels,
Pour les voir devenir le joüet des Mortels,
Tu ne soufriras pas qu'il ait le privilége
D'exercer contre Dieu sa fureur sacrilége.
Tu le connois sans doute, un général soupçon
Me dispense du soin de te rimer son nom:
L'afront qu'il a reçu d'une main militaire,
Fait voir qu'une Prison lui seroit salutaire,
Et qu'on doit l'enfermer à perpétuité
Pour sa punition, ou pour sa sûreté.

* *Petrone.*

Quoique cette Requête ne ſoit qu'un abrégé de tout ce qu'on pouvoit dire contre le Sr. Rouſſeau, *ſes Partiſans ne laiſſérent pas de m'en faire un crime dès qu'ils ſurent qu'il avoit obtenu un Arrêt de décharge.*

Mais comme j'étois bien informé de la maniére dont il l'avoit obtenu, loin de craindre qu'il me prit à partie, je ne démordis point de l'opinion que j'avois conçue, que tot ou tard il ſubiroit le châtiment dû à ſa méchanceté.

Sa Partie ne s'étoit déſiſtée qu'à la ſollicitation de gens à qui elle ne pouvoit rien refuſer. Des Perſonnes de Piété & de Conſidération ſéduites par quelques Pſeaumes que le Coupable avoit traduits, firent tant auprès des Juges, qu'elles en obtinrent pour lui plutot un pardon qu'une juſtification. Mais ces Pſeaumes, loin de ſervir à la décharge de cet Impie, ne font qu'agraver ſon crime. Il ſemble même qu'il ne les ait compoſés que pour lui ſervir un jour de voile pour couvrir toutes les ordures que ſa Muſe a repandues.

Ce ne fut auſſi qu'un ſpécieux prétexte que ſes bonnes Amies emploiérent alors pour le tirer d'afaire; car quoi qu'elles fiſſent un grand trofée de ces Chants ſacrés, elles étoient intérieurement bien plus charmées des fruits de ſa Muſe libertine, que de ceux de ſa Muſe hipocrite.

RON-

RONDEAU.

Dieu! que la Femme aime le mal!
C'eſt le plus terrible animal,
Qui ſoit de Paris juſqu'au Caire:
La malice eſt ſon caractére.
Sur ce point liſez Juvenal.

A ce ſexe voulez-vous plaire?
Rimant ſur l'amoureuſe afaire,
Placez dans un Conte infernal?
Dieu.

Faites Satire atrabilaire,
Aux Lois, à la Pudeur contraire.
Par là *Rouſſeau* le déloial.
A détourné l'Arrêt fatal
Du Parlement; mais, laiſſez faire
Dieu.

Oui, grand Dieu, vos desseins sont admirables & impénétrables en même tems; mais quelques profonds qu'ils soient par les moiens dont votre Providence se sert, ils produisent néantmoins des éfets si sensibles qu'il est présque impossible de les méconnoitre.

L'Impie a beau tromper la justice humaine: si par une véritable conversion il n'apaise la justice divine, il n'a rien fait. Le Ciel le fera retomber tot ou tard dans les piéges qu'il croioit avoir évité. L'hipocrisie, & l'imposture se découvrent; la vérité prend le dessus, & la justice humaine n'en punit que plus sévérement ceux qui lui en avoient imposé.

Rousseau *accusé de deux crimes capitaux, tels que d'être Auteur de vers impies & disamatoires, trouve moien de se faire renvoier de l'accusation, & tire un nouveau lustre d'un incident qui devoit le perdre.*

Bien de gens crurent que cette afaire le rendroit plus sage à l'avenir: je fus presque le seul qui ne me laissai point tromper aux grimaces dévotes qu'il afecta pendant quelque tems, & je m'en expliquai franchement. Les suites ont bien fait voir que je ne me trompois pas. Tant il est vrai qu'il y a de certains Scélérats, desquels on peut prédire à coup sûr la rechute dans le crime.

RON-

RONDEAU.

A *d'autres* vous pouvez le dire,
Que *Rouſſeau* veut mieux ſe conduire,
Et qu'il veut devenir dévot :
Je n'en crois rien ; mais ſon complot
Eſt de tâcher de vous ſéduire.

Oui, pour rentrer en bon écot
Il fera le zélé bigot,
Voiant quel bien ce rôle attire
A d'autres.

Diſciple & Singe de Marot,
Par des vers ſentant le fagot,
Il aime qu'un lecteur l'admire :
Or qu'il change ce tour d'écrire,
Et prenne l'honneur pour ſon lot,
A d'autres.

Outre que l'hipocrisie est détestable aux yeux de Dieu ; elle a je ne sai quoi de lâche en elle-même qui la fait haïr des hommes. Il y en a de plusieurs sortes ; mais celle de toutes qui renferme le plus cette bassesse ou lâcheté de cœur ; c'est celle d'un Impie qui se montre zélé pour la Religion qu'il ne croit pas, & contre laquelle il dogmatise, quand il le peut faire en sûreté.

Tel fut le crime de Judas *qui embrassoit son Maître, lors même qu'il le livroit à ses Bourreaux. Le Sieur* Rousseau *traduit des Pseaumes de* David *pour profiter des graces temporelles attachées à la Religion Chrétienne, lorsque par une Satire contre* Moïse *il tâche d'en saper les fondemens. Voïant que le Prince véritablement religieux favorise ceux qui ont de la Piété, il tâche de le surprendre par une fausse aparence de Religion.* Le Noble *l'avoit précédé dans ce détestable manége, aiant eu l'audace de présenter à Sa Majesté une Paraphrase du* Miserere *dans le tems même qu'il étoit le plus enfoncé dans les crimes, dont* David *y demande pardon à Dieu. Malgré la malheureuse Catastrophe de cet Hipocrite, le Sr.* Rousseau *n'a pas laissé de l'imiter.*

***

RON-

RONDEAU.

Le Roi David traduisant,
Et bien haut moralisant,
Rousseau dit : par cette feinte
Enfin j'étoufe la plainte
De qui mes mœurs va glosant.



La Cour mes Pseaumes lisant,
Et mon beau stile prisant,
Instruit de ma Muse sainte
Le Roi.



Ce Monarque bienfaisant
N'aprouve point le plaisant,
Quand au Ciel il donne atteinte :
Aussi n'ai-je plus de crainte
Par mon Pseautier séduisant
Le Roi.

Je conviens qu'un homme qui a quelque Religion, & qui ne laiſſe pas de commettre des crimes, eſt très-coupable : mais il ne l'eſt pas à beaucoup près autant que celui qui pour s'étourdir ſur les remors dont ſa conſcience le perſécute, tâche d'abolir la Religion qui en eſt le vrai principe.

Un homme de ce dernier caractére fait quelque choſe de pis qu'un homicide, ou qu'un empoiſonneur, puis qu'il ouvre la porte à tous les crimes en briſant le frein qui retient les mauvais cœurs. Tolle periclum, Jam vaga profiliet fræenis natura remotis.

On voit par là que le Sr. Rouſſeau *eſt monté au comble de la malignité : auſſi, bien des gens qui avoient eu pour lui quelque eſtime, commencérent à le regarder comme un homme dangereux dès qu'ils aprirent qu'on l'acuſoit d'avoir écrit contre la Religion, & d'avoir fait des Libelles auſſi horribles que ceux que la voix publique lui attribuoit.*

Ce fut pour ſe purger d'un ſoupçon qui lui étoit ſi deſavantageux, que ce Rimeur rejetta ſur un autre ſon propre crime; mais loin de réuſſir dans cette coupable entrepriſe, c'eſt par là même qu'il a achevé de ſe perdre.



RON-

RONDEAU.

Du Jugement, ou contre, ou pour,
Quelque tems la Ville & la Cour
Touchant *Rouſſeau* furent en peine:
Enfin il s'attira leur haine,
Et *Saurin* gagna leur amour.

Pour lui joüer un mauvais tour;
Rouſſeau prend un vilain détour
Diſoit-on: il manque à ſa veine
Du Jugement.

Avant que battre le tambour,
Il auroit du faire un retour
Sur l'abîme, où la fourbe entraine:
Mais il eſpéroit que la ſcéne
Ne ſe dénoûroit qu'au grand Jour
Du Jugement.

L'hor-

L'horrible scéne que ce lâche Ecrivain avoit dessein de faire joüer aux dépens du Sr. Saurin, *auroit peut-être réussi; mais par une Providence toute singuliére, Dieu ne permit pas qu'il en pût imposer aux Juges assez long tems.*

Par ses lâches menées, & par ses artifices un Innocent est arrêté, emprisonné, interrogé, confronté, récolé sans avoir le loisir de se reconnoitre. Le Scélérat triomphe & fait publier par ses Emissaires que Saurin *est pleinement convaincu. Mais quelque aparence qu'il y eut dans ce qu'ils avançoient, le Public s'obstina à n'en vouloir rien croire, & par cette obstination obligea les Juges d'aller bride en main, & d'aprofondir davantage ce Mistere d'iniquité.*

Il en a coûté à l'Innocent quelques mois de Prison, qui lui ont été plus glorieux que ne l'ont été à son Calomniateur les années qu'il se vante d'avoir passé à la Cour. En éfet Rousseau *dès ce moment a été obligé de la quitter comme un infame, au lieu que le Sr.* Saurin *s'y est fait connoitre pour un Philosofe sage & éclairé.*



RON-

RONDEAU.

Du Poëte, & du Philoſophe,
Le droit n'étoit ſi limitrophe,
Qu'on ne connut par le bon ſens,
Que de l'Ode aux vers outrageans
Saurin n'avoit fait nulle ſtrophe.

Au Dieu que porte St. Chriſtophe
On oioit gens de toute étofe
Dire, délivrez nous des dents
Du Poëte.

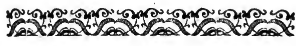
Malheureux ceux qu'il apoſtrophe!
Tant chantérent cette antiſtrophe
Par tout Paris, petits & grands,
Qu'enfin les Juges clair-voians
Signérent tous la cataſtrophe
Du Poëte.

Parmi ceux qui travaillérent à reveiller l'attention des Juges sur ce fameux Procès, je ne fus pas un des moins zelés: car quoique je n'eusse jamais eu de liaison avec le Sr. Saurin, *il me parut si éloigné d'avoir composé le Libelle difamatoire, dont* Rousseau *l'acusoit pour s'en décharger, que je joignis ma voix à celle du Public; avec cette distinction que je m'expliquai en langage du Parnasse.*

La Requête *suivante, adressée à Monsieur* le Procureur du Roi *du Chatelet de Paris, renferme un précis de toute l'afaire; & pour peu que le Lecteur se donne la peine de la suivre, il sera susisamment instruit pour comprendre les incidens, sur lesquels ma Muse Marotique s'est exercée. Cependant je crois qu'il vaudroit encore mieux lire avant toute chose le* Factum *même du Sr.* Saurin, *que l'on trouvera à la fin de ce Volume. Il est écrit avec tant de force & de vérité, qu'il leve jusqu'au moindre scrupule, & qu'il ne laisse rien à desirer pour sa justification.*



RE-



REQUETE

A

M^R. ROBERT

PROCUREUR DU ROI AU CHATELET.

Juge, qui fais du droit tout ce qu'on peut favoir,
Et qui mets ton honneur à faire ton devoir ;
Juge, qu'on reconnoit pour la probité même,
Et digne de briller dans un Sénat Suprême ;
Robert, je ne viens point ainfi qu'à *Dagueffau*
T'exprimer les horreurs des crimes de *Rouffeau*.
On l'accufoit alors d'être un Rimeur impie,
Et d'avoir fait des Vers que le feu feul expie :
Aux traits de repentir que l'Impofteur donna,
A l'exemple de Dieu, la Cour lui pardonna.
Loin de fe corriger, Scélérat inflexible,
Il machine un forfait encore plus horrible,
Et d'un fage Savant, noir Calomniateur,
D'Acufé qu'il étoit, devient Acufateur.

Ennemi

Ennemi de *Saurin*, ce perfide Poëte
Dément ses propres vers, & sur lui les rejette,
Et sans craindre les yeux du Juge tout-puissant,
Suborne des témoins pour perdre l'Innocent.
Tous ceux qu'il fait oüir contre ce Philosophe,
Sont repris de Justice, & gens de basse étofe,
Décroteur, Savetier, & femmes sans honneur,
Gens tout prêts à se rendre aux dons d'un suborneur:
Fils d'un vil Artisan que même il deshonore,
Malgré le fol orgueil qui toujours le dévore,
Devant tous ces coquins lâche il s'est abaissé,
En convive flateur il les a caressé.
Assisté d'un Récors interdit reprochable,
A ses propres dépens il a garni la Table,
Et les indemnisant chacun de leur écot,
Les a tous fait entrer dans son lâche complot.
La preuve est au Procès, le Décroteur varie,
Le Savetier peu sûr par tout se contrarie,
Et les autres témoins, tant *Catins* que Récors,
Parlant *de auditu* sont encore moins forts.

Telle est, sage *Robert*, telle est la procédure,
Qui retient l'Innocent dans une prison dure,
Pendant que le Coupable en pleine liberté
Se mettra, s'il succombe en lieu de sûreté.

Que

Que s'il en faut venir aux raiſons préſomptives,
Combien contre *Rouſſeau* ſont-elles fortes, vives!
Tout Paris le connoit Rimeur déterminé,
Et *Saurin* Philoſophe & Géometre-né:
Or le crime à punir eſt un fruit Poëtique
Que ne peut enfanter l'eſprit *Géometrique.*
C'eſt en vain que *Rouſſeau* prétend qu'on faſſe cas
De certains vers tirés à la régle, au compas,
Que *Saurin* autrefois rima contre *La Motte:*
Mais les expreſſions d'une Epitre dévote
Ne prouveront jamais le talent de *Saurin*,
A faire des Couplets d'un ſtile ferme, plein,
Et dont les vers très-courts, & privés d'hemiſtiches,
Finiſſent par les ſons des Rimes les plus riches:
Où l'on voit au travers de mille obſcénités
Tout ce que l'Art produit de force & de beautés.
  Mais quoi, ſi parmi ceux que ce Libelle ofenſe,
Nul n'attaque *Saurin*, tous prennent ſa défenſe;
De quel droit aujourd'hui le ſoupçonnera-t-on?
Si l'un d'eux au contraire à l'aide d'un bâton
En a puni *Rouſſeau* par juſtice ſommaire;
S'il l'a fait décréter, ſi pourſuivant l'afaire,
Il ne s'eſt déſiſté qu'aux priéres des Grands,
Du crime de *Rouſſeau* faut-il d'autres garants?

De

De plus, peut-on penser qu'Ennemi de soi-même,
Saurin ait pris plaisir à faire un tel Poëme,
A se traitter d'Athée, & de perfide Cœur?
Pour être cru, ce crime est trop plein de noirceur.
A peine en croiroit-on son ennemi capable.
Mais si les préjugés découvrent le coupable,
Ils sont contre *Rousseau* dans le plus haut dégré:
Qu'on lise les Chansons de ce Rimeur outré,
Qu'on lise ses Dizains, ses Rondeaux, sa Picade,
Ses Contes orduriers, enfin sa Moïsade,
On y découvrira par tout les mêmes traits,
Dont il a hérissé ses horribles Couplets.
On y decouvrira cette odieuse bile
Qu'il répand à longs flots sur le Saint Evangile,
Sur les Saints, sur l'Eglise, & contre les Prélats:
On y verra son fiel contre les Magistrats;
Même contre les Rois, dont cet atrabilaire
Ose, malgré le Sage, irriter la colére.
Mais je le dis encor, le Ciel juste & vengeur
Prépare un chatiment à ce perfide Cœur,
Et peut-être par toi contraindra la Justice
A le faire punir par un afreux suplice;
Afin qu'à l'avenir ses pareils éfraiés
S'écartent des chemins qu'il leur avoit fraiés.

***

Cette

Cette seconde Requête *fit encore plus de bruit que la première, & les Amis du Sr.* Rousseau *ne me menaçoient de rien moins que d'être obligé de lui faire des réparations proportionnées au tort que je lui faisois par ce Libelle.*

Je les laissai dire, & j'en distribuai autant de copies que l'on en voulut : je m'étois même préparé à répondre, en cas qu'il m'eut pris à partie : mais il n'eut garde ; car il vit bien que cette Requête *ne contenoit rien que le Sr.* Saurin *ne dut avoüer dans le* Factum *qu'il devoit faire pour sa défense, & que ce petit Ouvrage préceda de quelques jours. L'Acusateur emploia mille ruses & mille chicanes pour trainer l'afaire, afin d'avoir le tems de recevoir des mémoires sur la conduite du Sr.* Saurin ; *mais voiant qu'il perdoit ses peines, il fit agir de puissantes sollicitations, pendant que l'Acusé innocent attendoit patiemment qu'il plut aux Juges de prononcer.*

Il est vrai que le Sr. Saurin *eut des Personnes qui sollicitérent pour lui ; mais ce fut par un pur motif de protéger l'innocence. Je remarquai même que des gens de distinction, après avoir été chez les Juges, le vinrent voir dans la Prison : au lieu que ceux du parti de* Rousseau, *se contentérent d'envoier un Do-*

mestique pour le récommander aux Juges, & l'on vit toujours ce Rimeur n'avoir autre compagnie que celle d'un Valet de Chambre de Mr. de V *, *& du Sieur* Debrie, *Poëte, avec lequel il s'étoit réconcilié, afin d'avoir au moins quelque Ami sur le Parnasse. Mais on n'a qu'à lire les Epigrames que* Rousseau *a faites contre lui, pour connoitre le caractére du personnage.*

Enfin le Conseil de la Chambre criminelle du Châtelet, après trois séances prononçá que le Sr. Saurin *avoit été acusé à faux; condanna son averse partie à quatre mille livres de domages & interêts; ordonnant de plus, que ledit Sr.* Saurin *seroit admis à faire preuve de la subornation des témoins qui avoient déposé contre lui; le Savetier tenant la Prison.*

De tous les Juges qui travaillérent le plus à éclaircir la vérité, Mr. Gaillard *se signala extraordinairement. Son zéle pour la Justice lui fit découvrir bien des choses qui avoient échapé à ses Confréres. Quand le Parnasse ne lui auroit que cette obligation, elle est assez grande pour lui en témoigner quelque réconnoissance: mais c'est d'ailleurs un beau génie, & qui est très-versé dans les belles Lettres.*

RON-

RONDEAU.

GAillard, Juge droit comme un Therme,
Et qui ne tient Juftice à ferme,
Découvrant plus clair que le jour,
Que *Rouffeau* méritoit la Tour,
Qui *Saurin* à grand tort renferme.

Au vice lévons l'épiderme ?
A-t-il dit; mais en autre terme.
Ce Rimeur fripon joue un tour
Gaillard.

Loin de foufrir ce mauvais germe,
J'irois demeurer à Palerme . . . .
Non, parmi nous fai ton féjour,
Juge, qui des Bons és l'Amour,
Cent ans, Dieu te maintienne ferme,
Gaillard.



Cette Sentence du Châtelet fut un coup de foudre pour le Sr. Rousseau. *Il est vrai qu'il en apéla au Parlement ; mais ce fut moins dans le dessein d'y poursuivre l'afaire, que pour gagner du tems, & pour voir s'il n'y auroit pas quelque protection.*

Il se trouva bien éloigné de compte ; car les premiers Juges l'aiant flétri par de gros dommages & interêts, & par la permission que l'on accordoit à sa partie de faire preuve de la subornation, quelques-uns des Messieurs qu'il connoissoit, lui firent connoitre qu'il faloit que sa cause fût bien mauvaise.

Ils l'avertirent de plus, que Mr. le Procureur Général *étoit nanti de plusieurs Piéces infames, dont on l'acusoit d'être l'Auteur, & qu'on ne parloit de rien moins que de faire remettre son Arrêt sur le Bureau pour le faire casser, comme n'aiant point été donné sur* le vû des charges. *Ces nouvelles étonnérent tellement notre Rimeur, qu'étant arrivé les larmes aux yeux chez un Notaire de ses Amis, il s'écria en présence de plusieurs personnes*, Ah! je suis perdu ; tout est Saurin.



RONDEAU.

CHez ſon Notaire pour prêter,
Encor moins que pour emprunter,
Rouſſeau n'alloit ; mais Satirique,
Il y portoit œuvre cinique,
Capable de le délecter.

Pour joieuſement banqueter,
Et des meilleurs vins s'humecter,
Il rencontroit bonne pratique
Chez ſon Notaire.

Lors bien ſavoit inſtrumenter ;
Mais quand il ſe vit débouter
Comme un Acuſateur inique ;
Contre la Sentence autentique
En pleurs il courut proteſter,
Chez ſon Notaire.



Ce qui l'alarma d'avantage, fut de voir que cette Sentence lui avoit oté toutes les protections que ses partisans lui avoient procurées. Ses Amis même les plus zélés n'osoient prendre son parti qu'en secret, & commençoient à se joindre à la voix publique, en le blamant comme un Calomniateur, lors qu'ils vantoient la richesse des rimes, la force des expressions, & l'heureux tour de ses vers.

Le Factum *du Sr.* Saurin *avoit désillé les yeux de ceux, à qui son hypocrisie les avoit fascinés. Il s'y voioit si bien peint sous les traits de Fils ingrat, d'Ami perfide, & de Domestique infidelle, qu'il avoit honte de se montrer en public.*

Le châtiment honteux, dont il avoit été puni pour ses Chansons difamatoires, revint dans l'idée avec des circonstances qui en faisoient voir l'équité. Les Cafés, les Cercles, les Assemblées ne retentissoient d'autre chose. On s'entre-communiquoit ses Contes, ses Couplets, ses Satires, & à mesure qu'on y trouvoit quelque trait plaisant ou satirique, on en détestoit l'Auteur comme un Calomniateur des plus atroces.

Enfin Mr. le Procureur Général *muni de ses vers impies, crut devoir prendre des conclusions terribles, quoiquoi très-justes, aussi bien contre sa personne que contre ses infames Ouvrages.*

RON-

RONDEAU.

Dû Roi, de même que des Grands
Il tenoit discours outrageans :
Et se fiant à quelque intime,
Souvent il les mettoit en rime,
Sans craindre Dieu, ni les Sergens.

Puis donnant dans les mœurs du tems,
En traduisant de sacrés Chants,
Il esperoit gagner l'estime
Du Roi.



Il publioit par ses Agens
Qu'il en aimoit le divin sens ;
Mais de ce Rimeur pantomime,
La Muse dévouée au crime
Est enfin parvenue aux gens
Du Roi.



De tous les Satiriques licentieux contre l'Etat & contre la Religion, je n'en connois point de plus coupable que le Sr. Rouſſeau. *Les uns venus dans un tems, où la débauche & l'impiété alloient tête lévée, ont produits des chanſons & des vaudevilles ſacrilèges; les autres engagés dans les deſordres d'une Guerre civile, ont répandu des Libelles afreux contre les Perſonnes les plus reſpectables.*

La diſſention, l'impoliteſſe, la débauche craſſe, enfin l'irreligion enfantoient ces Ecrits qui font rougir les Lecteurs les plus avides d'obſcenités.

Mais que ſous un Prince qui a toujours fait gloire de ſoutenir la Religion, & qui a ramené la Politeſſe avec les Arts; un Membre d'une des Académies inſtituées par ce Monarque, ait eu le front d'attaquer auſſi horriblement la Religion & les bonnes mœurs; c'eſt ce qui ne paroit pas concevable.

Rien ne l'excuſe; tout agrave ſa fureur. Il vivoit des bienfaits du Prince; il avoit accès chez des Perſonnes illuſtres: ſon ambition étoit de parvenir à être de l'Académie Françoiſe, pendant qu'il fondoit tout ſon mérite ſur l'ordure, & l'impiété.

RON-



RONDEAU.

Rousseau, disert en stile Marotique,
De Dieu, des Saints tient langage cinique;
Si l'écoutez sur ce point, il en fait
Plus que n'en fut ni *Vanin* ni *Dolet*;
On trouve en lui l'Impie & l'Hérétique.

Or ne soiez surpris qu'en sa boutique
Il forge vers d'un tour diabolique;
Outre le nom, il est encor d'éfet
Rousseau.

Amis, Patrons, Pére, ce frénetique
A tout trahi; sa fureur est publique:
Mais le Coquin mourra par le lacet
Comme *Judas*, dont il est le portrait;
Car *Judas* fut d'un poil couleur de brique,
Rousseau.

Quelque afreuſe que ſoit l'idée que ces derniers vers donnent du Sr. Rouſſeau, *elle n'eſt pourtant pas outrée; car s'il mérite les noms d'Impie, & de Scélérat, comme je prétens le faire voir, on auroit tort de me chicaner ſur ce que ma Muſe ſe joue ſur ſon nom, ſur la couleur de ſes cheveux, ſur ſa bouche de travers, ou ſur ſa naiſſance.*

Lors qu'il s'eſt agi de cenſurer un homme dont les crimes ne peuvent être aſſez exagérés, tous les Ecrivains en ont uſé de la ſorte. On en trouve même quelque trace dans l'Ecriture, puis qu'en réprenant Nabal *de ſa folie, elle nous aprend que ſon nom ſignifioit* fol: Quoniam ſecundùm nomen ſuum STULTUS eſt. *Les Saints Péres en écrivant contre les Hérétiques, n'ont pas cru manquer à la charité en leur donnant des titres afreux tirés de leur naiſſance, ou de leur condition. Saint* Proſper *n'apelle-t-il pas* Pélage, & Julien, *l'un, le Monſtre d'Ecoſſe, & l'autre, l'Aſpic de Capoüe?*

Homére *ne raille-t-il pas* Therſite *ſur ſa boſſe, & ſur ſes yeux éfrontés?* Martial *ne ſe moque-t-il pas d'un homme, qui étant originairement* Cordonier, *tranchoit du grand Seigneur, & ne conſeille-t-il pas à un autre de ſe contenir dans le métier de Corroieur?*

RON-

RONDEAU.

D'Imposteur, de traître à l'Eglise
Je puis le traiter à ma guise,
Sans parler témérairement,
Puis qu'il paroit un Jugement
Qui le premier point autorise.

Qu'à tort les gens il satirise,
Et que des témoins il séduise,
C'est un trait très-certainement
D'imposteur.

Au second chef il donne prise;
Car bien qu'en beaux vers il traduise
Les Saints Chants du Vieux Testament;
On fera voir au Parlement
Que ce Rimeur traite *Moïse*
D'imposteur.

Ce n'eſt point dans un vaudeville, fruit, ou transport d'une fureur bachique ; ce n'eſt pas non plus dans une Epigrame, éfet, ou ſaillie d'un Eſprit cinique ; mais c'eſt dans un Poëme de près de quatre-vints vers, que ce Rimeur du ton d'un homme qui prétend avoir des lumiéres conformes à la raiſon, oſe avancer, que la Religion de MOÏSE *n'étoit fondée que ſur une chimére.*

Il eſt vrai qu'il n'en donne pas la moindre preuve, & que tout ſon diſcours n'eſt plein que d'aſſertions vagues, ou de négations téméraires; ce qui le rend mépriſable, même à ceux qui n'ont pas grande foi pour la Religion Chrétienne.

Il n'y auroit pas même à craindre que ces vers puſſent corrompre perſonne, tant ils ſont deſtitués de raiſonnement, s'ils ne rencontroient des Lecteurs, qui aiant reſolu à quelque prix que ce ſoit de n'avoir point de Religion, ſe laiſſent aiſément perſuader tout ce qu'on veut ſur ce chapitre; ou des débauchés infames, & des raviſſeurs du bien d'autrui, qui mettant toute leur félicité dans ce Monde, ſouhaitent qu'il n'y en ait pas un autre où ils puſſent être malheureux éternellement. Mais ils ſe trompent fort, s'ils prétendent calmer l'inquiétude que leur doit cauſer un avenir ſur un diſcours auſſi frivole que celui du

Sr.

Sr. Rouſſeau. *Je ne ſuis pas grand Théologien; cependant s'ils veulent ſe donner la peine de lire ce que je vais lui opoſer, ils ſe trouveront bien éloignés de compte.*

Ce Poëte dit que la Raiſon ne s'acomode point de l'obſcur fatras de miſtéres que la Religion Chrétienne expoſe à la vénération des Peuples: il ſoutient que le Docteur de Sorbonne & le Talapoint, *ſont également ſots ou fourbes dans leur créance; & il va juſqu'à avancer que* Moïſe *ne fut qu'un ruſé Politique, qui par des fables aſſez bien inventées ſoumit l'eſprit inquiet des Hébreux.*

Voilà un abrégé de la Doctrine de ce Rimeur, ou ſi l'on veut la réduire encore à quelque choſe de plus précis, c'eſt qu'il n'y a rien de ſûr qu'une Divinité, & que tout le reſte n'eſt que ſotiſe ou fourberie de la part de ceux qui prêchent une Religion.

* En vain je cherche & j'enviſage
Les preuves d'une Déïté;
J'en connois l'excellence & la ſolidité,
J'adore en frémiſſant cette Divinité,
Dont mon eſprit ſe forme une ſi belle image;
Mais quand j'en cherche davantage,
Je ne trouve qu'obſcurité, &c.

* *Vers de la* Moïſade.

C'est à vous, Messieurs les Partisans de ce Poëte, que j'adresse la parole : avez-vous fait réflexion sur ce que votre Docteur confesse une Divinité ? Oui, sans doute, puisque pour l'excuser vous publiez qu'il n'est point Athée, mais qu'il est seulement Déïste.

Mais si je vous fais voir, que la connoissance & l'idée d'un Dieu entraine invinciblement l'homme à la Religion Chrétienne, & que ce n'est que dans cette Religion que la raison trouve de la certitude, qu'aurez-vous à dire ? Renoncerez-vous au sens commun pour adhérer à un Frénétique qui prétend ruiner une vérité après être convenu d'un principe qui l'établit nécessairement ?

O Ames naturellement Chrétiennes ! pourrois-je vous dire avec Tertullien, *Vous avouez qu'il y a un Dieu, & il n'est pas en votre pouvoir de le nier ; donc vous êtes Chrétiens, ou du moins vous le devez être, si vous ne voulez pas vous contredire !*

L'idée de Dieu emporte avec soi celle d'un Etre infini dans toutes ses perfections, & c'est de là que vous le dites infiniment sage, infiniment bon, infiniment grand. Cette infinité de perfections renfermées en Dieu, inspire nécessairement à l'homme un culte pour cet Etre parfait ; & ce culte est un éfet resultant

de

de la connoissance qu'il a des perfections divines ; de là vient que tous les hommes aiant quelque idée de l'Etre souverain, lui rendent tous aussi quelque espéce d'hommage ou d'Adoration.

Or il est évident, que si tous les hommes perfectionnoient par le raisonnement cette idée de Dieu, qui est née avec eux, leur culte seroit plus conforme au sentiment qu'ils auroient de la Divinité. Egalement convaincus de l'excellence de cet Etre souverain, ils se réüniroient tous pour lui rendre un culte digne de lui.

Le point de la question est donc de savoir, quels sont ceux des hommes qui aiant une véritable idée de Dieu, lui rendent une adoration convenable à sa Nature divine: que si par le raisonnement nous pouvons les découvrir, la raison nous oblige de nous ranger de leur parti.

Le Sr. Rousseau *prétend au contraire, qu'il n'y a point de choix à faire, puisque toutes les Religions sont également erronnées, fausses, & superstitieuses: mais il ne voit pas; l'insensé qu'il est, que nous ne pouvons connoître Dieu, sans qu'en même tems nous n'aions un désir véhément de lui rendre un culte conforme à l'excellence de son Etre. Or je soutiens que*

les

les Chrétiens ſeuls aiant une véritable idée de Dieu, il n'y a qu'eux par conſéquent qui puiſſent avoir un culte qui lui ſoit agréable.

S'il y a eu une véritable Religion, ç'a été ſans doute celle du prémier homme ; car en ſupoſant le Créateur infiniment ſage, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'ait donné à ſa créature tout ce qu'il falloit pour la rendre parfaitement heureuſe. Mais comment remonter à ce premier homme ? Je n'y vois qu'un moien, qui eſt celui de la Tradition, accompagnée de quelque monument autentique ; car la Tradition ſeule eſt très-incertaine au delà de deux ou trois générations : c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire que la Tradition écrite vienne au ſecours de la Tradition orale.

Cette Tradition écrite, eſt contenue dans les Annales, dans les Hiſtoires, dans les Lois, ou dans la Philoſophie de chaque Nation. Celle qui paroit la plus ancienne, eſt la Nation Egiptienne. Or, quoique les Auteurs qui en ont écrit, ne nous aient pas inſtruits à fond de ſa Religion ; ce qu'ils nous en ont dit, ſufit pour nous convaincre, que la croiance que ſes Peuples avoient de la Divinité, étoit bien monſtrüeuſe, puiſque le culte qu'ils lui décernoient, étoit ſi ridicule.

En

En éfet, qu'attendre d'un Peuple qui adoroit les plus vils de tous les animaux, ou qui déterroit dans ses jardins des choux, des oignons, & les transplantoit dans des Temples pour en faire un objet d'adoration? Il n'y a donc nulle aparence que ce soit d'eux que nous puissions tirer quelque lumiére qui nous conduise au véritable point que nous cherchons. Ils ont beau vanter leur origine, & la reculer d'un grand nombre de siécles; leurs Dinasties fabuleuses ne s'accordent pas plus avec le bon sens, que leur culte avec la véritable idée de l'Etre souverainement parfait.

Si des Egiptiens nous passons aux Perses, nous ne trouverons rien chez eux de positif sur leur origine au delà de deux ou trois mille ans. Ils disent qu'ils ont toujours adoré le Soleil; mais ils ne nous aprennent rien touchant le principe du premier homme; & quoique leur culte regarde un objet plus brillant que celui des Egiptiens, il ne laisse pas d'être absolument contraire à la véritable idée de Dieu.

Que cet Astre soit lumineux, & qu'il soit nécessaire à l'Univers, cela n'empéche pas qu'il ne soit aisé de voir qu'étant lui-même une partie du monde, il ne peut & ne doit pas être adoré, comme s'il en étoit le Créateur. Les Chinois adorent le Ciel avec un

fonde-

fondement plus vraisemblable; mais ce Ciel, quelque immense qu'il soit, étant matériel & distingué par des parties réelles, répugne à l'idée de l'infini, où l'esprit ne peut imaginer de parties, bien loin que les yeux du corps y en puissent découvrir. De plus, leurs Annales ne sont pas plus sûres que les Dinasties des Egiptiens.

Seront-ce les Peuples barbares qui nous donneront quelque lumiere sur ce que nous cherchons? Mais leur culte, semblable à leurs mœurs, inspire trop d'horreur pour y faire quelque attention; car quelle plus grande brutalité que de sacrifier des hommes aux hommes qu'ils avoient déifiés?

Cherchons donc chez les Grecs, & chez les Romains ce que nous n'avons point encore pu trouver parmi les autres Nations. On peut joindre ces deux Peuples, d'autant plus qu'ils n'ont guére diféré de sentiment sur la Divinité, & sur le culte qu'ils lui ont rendu; les Romains n'aiant été que les imitateurs des Grecs.

Pour commencer par leurs Prêtres, ils ont, à la vérité, voulu porter leur Théologie jusqu'à débrouiller le Chaos, & à parler de la création du monde; mais ils ont mêlé tant de fables avec la vérité, qu'on ne peut distinguer l'un d'avec l'autre.

Com-

Comment débrouiller à travers tant d'extravagances l'idée d'un Etre souverainement parfait ? Comment le reconnoître parmi cette légion de Divinités égales ou subalternes ? Le plaisant Dieu que ce Jupiter, *qui reparoit sous tant de formes, qui est soumis aux Destins, qui est en dispute avec ses Fréres ou avec les autres Dieux, infame violateur des droits les plus sacrés, parricide, incestueux, adultére, Tiran, &c. Je passe sous silence tout ce que cette ridicule Théologie atribuoit aux autres Dieux, tant mâles que femelles.*

Ces peintures infames de tant de Divinités monstrüeuses ne pouvoient inspirer qu'un culte abominable à leurs Adorateurs. Mais à quelque excès que les Paiens aient porté l'abomination dans leurs cérémonies, ils n'ont cependant jamais osé aprocher de l'infamie qui faisoit la plupart du tems le caractere des Divinités auxquelles ils sacrifioient.

Les Philosophes, il est vrai, se sont oposés quelquefois à ce torrent d'idolatrie & de superstition ; mais outre qu'ils n'ont rien avancé, ils sont eux-mêmes tombés dans des opinions, qui bien que moins grossiéres, s'écartoient neanmoins de la véritable idée de l'Etre souverain. Les uns, comme les Péripatéticiens,

ciens, *croiant le Monde de toute éternité, otoient à Dieu la qualité indivisible d'être le seul Eternel. Les* Pirrhoniens *&* *les* Sceptiques *ne trouvant rien de sûr, révoquoient en doute son existence. Les* Epicuriens, *croiant les Dieux dans l'inaction, nioient sa Providence. Enfin les* Stoiciens, *faisant leur Sage semblable à Dieu, ne reconnoissoient pas la dépendance où l'homme doit être à l'égard de la Divinité.*

Où irons-nous donc chercher une Religion & un culte digne de la Majesté d'un Dieu, seul Etre souverain, éternel, indivisible, bon, sage, juste, tout-puissant, & Créateur de l'Univers ? Quoi, tous les Peuples de la Terre seroient-ils dans l'erreur sur l'idée que l'homme doit avoir du premier Etre ? Dieu même auroit-il soufert, que depuis tant de siécles tous les Peuples eussent été dans une ignorance presque invincible de sa bonté & de sa puissance ? Et se pourroit-il que tous les Etres de la Nature prêchant un Créateur, l'homme seul qui paroit en être le Chef-d'œuvre, n'ait jamais porté les yeux de son esprit vers celui dont il a reçu tout ce qu'il posséde ?

Les Chrétiens nous restent à examiner. Voions si leur Culte & leur Foi s'acordent avec cette idée de Dieu, que la Nature commence en nous, & que la

Raison

Raison perfectionne, pour peu qu'elle veuille s'élever au dessus des sens. Un des grands préjugés en faveur du Christianisme, c'est que sa doctrine sur la Divinité, & sur ses attributs, est très-conforme à l'idée que la Nature & la Raison nous en donne. Cette Religion nous préche que Dieu est un pur Esprit, unique, indépendant, bon, sage, tout-puissant, souverainement saint, juste, miséricordieux, &c. Peut-on nous donner une idée plus grande, plus magnifique, & plus digne de cet Etre suprême? Elle veut que le culte que nous rendons à ce Dieu, soit spirituel & raisonnable, & que comme il est Esprit, nous l'adorions aussi en esprit & en vérité. Quelle raisonnabilité dans ce culte, s'il m'est permis de parler ainsi, quel acord entre la nature de cette adoration & les attributs de la Divinité! Cette Religion, à la vérité, a des mistéres où nos foibles lumiéres ne peuvent atteindre; mais ces mistéres qui par leur profondeur sont au dessus de nôtre raison, ne sont point contre elle, & cette Religion en nous ordonnant de les croire, ne nous oblige pas de les concevoir. D'ailleurs, pourquoi refuserions-nous de captiver nôtre entendement sous l'obéissance d'un Dieu, qui étant la Vérité même, ne peut jamais nous tromper? Seroit-

ce

ce parce que l'on ne doit croire que les choses qu'on peut concevoir ? Mais conçoit-on les mistéres de la Nature, & ne seroit-on pas ridicule de les nier par la raison qu'on ne les conçoit pas ? Ne seroit-ce pas aller contre des expériences & des démonstrations aussi évidentes, qu'il est évident qu'un & un sont deux ? C'est ce que je ferois voir ici plus clair que le jour, si la briéveté que je me suis proposée, me permettoit de m'étendre sur les mistéres inconcevables de la Nature, qu'on est obligé de croire malgré leur incompréhensibilité ; mais pour ne point passer les bornes que je me suis préscrites, je me contenterai d'indiquer la divisibilité de la matiére à l'infini, que personne ne conçoit, & dont cependant on démontre si clairement la possibilité, qu'il y auroit de l'extravagance à la nier, sous prétexte qu'on ne peut comprendre l'infinité. Pourquoi donc refuseroit-on son aquiescement aux mistéres du Christianisme ; qui ont cet avantage sur ceux de la Nature, d'être fondés sur une infinité de miracles que Dieu a fait éclater pour en certifier la vérité ?

Ces miracles sont contenus dans un Livre qu'il met entre les mains de ceux qui se raportent à son Autorité. On voit dans ce Livre une Histoire de la créa-

création du Monde, & de la formation du premier homme en qualité de Roi de l'Univers : on y voit la chûte de ce même homme qui attire la malediction de Dieu ſur lui. Sa race héritant de ſa coruption, tombe dans un déréglement ſi opiniâtre & ſi contraire à la Loi Divine, que Dieu ſe réſolvant de la punir, inonde la Terre par un Déluge univerſel, où tous les hommes périſſent, à la réſerve d'un ſeul qui en eſt préſervé miraculeuſement, & qui rétablit de nouveau le genre humain.

De cette ſouche ſort de père en fils Abraham, *Homme ſaint, & que Dieu choiſit pour être le Chef d'un Peuple, auquel il ſe veut faire connoître plus particuliérement qu'au reſte de la Terre. Les deſcendans de ce Saint Patriarche étant crus en grand nombre, & gémiſſant ſous la dure captivité d'un Roi d'Egipte, Dieu les délivre par le Miniſtére de* Moïſe.

Ce Moïſe *eſt tout enſemble le Chef, le Légiſlateur & l'Hiſtorien de ce grand Peuple. Après une infinité de miracles qu'il opére en ſa faveur, il lui laiſſe de la part de Dieu une Loi toute ſainte, & il meurt en le conjurant de l'obſerver exactement.*

Après ſa mort vient une ſuite de Chefs, & de Rois de ce même Peuple, qui eſt toujours chéri de Dieu,

Dieu, tant qu'il remplit les ordonnances de sa Loi; & qui est très-sévérement puni, lorsqu'il les transgresse. Un des principaux points de cette Loi étoit de croire, que Dieu leur envoiroit un Sauveur qui étendroit sa domination sur tous les Peuples de la Terre.

Ce Sauveur vient: la sainteté de ses mœurs, & les miracles qu'il opére, étoient plus que sufisans pour le faire reconnoître; cependant ce Peuple ingrat, séduit par ses Prêtres, demande sa mort, & porte sa fureur jusqu'à le faire crucifier.

Mais cet Homme Divin étant ressuscité trois jours après qu'il eut été mis dans le tombeau, se montre à ses Disciples, les confirme dans la créance qu'il est véritablement Fils de Dieu, & les envoie prêcher sa Doctrine par tout le Monde. Malgré la superstition générale des Paiens, & l'oposition des Puissances, son nom & son Evangile se répandent dans tout l'Empire Romain.

Un nombre presque infini de personnes de tout âge & de tout sexe scélent de leur sang cette Religion, qui s'établit enfin sur les ruines de l'idolatrie. Il est vrai que six siécles après, un nommé Mahomet, *se prétend Envoié du Ciel pour la réformer; mais comme il ne prouve sa mission par aucun miracle, & que la plu-*

plupart de ses dogmes sont contraires à la Loi de Moïse & de JESUS-CHRIST, il ne mérite aucune créance. Aussi n'est-ce que par la force des armes que lui, & ses successeurs ont contraints une partie de l'Univers à se soumettre à ses opinions extravagantes. Malgré les progrès de cette fausse Doctrine, & les dissentions arrivées entre les Chrétiens; la foi en JESUS-CHRIST subsiste avec éclat dans la plus noble partie de la Terre, & dans celle qui est la plus cultivée par les Arts & par les Sciences.

Ce n'est même que dans cette Foi que la raison trouve à résoudre ou à calmer les doutes qu'elle peut se faire sur l'état de l'homme. Si elle s'étonne de voir le Méchant prospérer, pendant que le Juste est dans l'opression; cette Foi lui enseigne qu'il y a une autre vie, où le Méchant sera puni, & le Juste récompensé.

En un mot, c'est dans la seule Religion Chrétienne que l'Ignorant & le Savant trouvent une régle certaine pour arriver à la Béatitude. Sa Loi perfectionne la raison, fortifie les foibles, console les afligés, réprime les superbes, éleve les humbles, promet à ceux qui l'observeront des récompenses infinies, & menace de châtimens terribles tous ceux qui la méprisent,

sent, ou qui la violent. Tout ce que cette Loi impose, est entiérement conforme à ce que la raïson nous dicte, quand on l'écoute dans le silence des passions, & pour finir par le point dont il est question, elle nous ordonne un culte digne du Dieu que la raison nous enseigne.

Il est donc très-clair par ce discours, que quiconque avoue qu'il y a un Dieu, & que ce Dieu demande un culte, il faut nécessairement que la raison le conduise à la Religion Chrétienne, s'il ne veut pas contredire le principe dont il est convenu.

Je voudrois bien voir de quelle maniére le Sr. Rousseau se tireroit de cet argument : mais doit-on espérer quelque juste réflexion d'un homme, qui conduit par le seul libertinage, & par une pure malignité de cœur & d'esprit, attaque une Religion dont il n'ose nier les principes ? Il agit en cette occasion comme celui qui conviendroit que le Soleil luit, & qui en même tems soutiendroit qu'il ne fait pas jour. Mais ce Rimeur, ignorant l'art de raisonner, n'a pas prevû les conséquences attachées à l'aveu qu'il fait d'une Divinité.

Que s'il n'avoit rien à répondre à ce petit abrégé de preuves que je viens d'exposer en faveur de la Religion

ligion Chrétienne, qu'auroit-il à oposer à tous ces grands hommes qui en ont été les Apologistes? A-t-il lu les Péres? A-t-il feuilleté des Docteurs modernes? A-t-il même assez d'étendue d'esprit pour comprendre la suite & l'enchainement de la Religion qu'il ose attaquer?

Que reste-t-il donc à faire envers un pareil Ecrivain? Il n'y a que deux partis à prendre; ou il faut le traiter comme un insensé, ou il faut l'obliger à se rétracter. Quelque part qu'il se réfugie, il doit trouver des vangeurs du bon sens & de la Religion. Toutes les Sociétés Chrétiennes ont intérêt de réprimer une fureur aussi diabolique, & de ne point permettre qu'on publie chez elles de pareilles impiétés.

Pour moi, j'ai cru que je devois m'étendre un peu plus sur ce sujet que je ne ferai sur tout le reste, afin qu'on voie que tous les Poëtes sont bien éloignés d'avoir des sentimens tels que ceux de ce malheureux Poëte.

Je vous exhorte donc, vous sur qui ce Professeur d'impiété auroit fait quelque impression, de réfléchir sérieusement sur l'abime où l'irreligion entraine, & je vous conjure de vous ressouvenir, que vous êtes hommes, & que c'est la raison qui doit vous conduire.

Que si vous ne voulez pas vous donner la peine d'entrer dans des preuves, quelques claires & courtes qu'elles puissent être ; raportez vous en plutot à de solides esprits qui ont examinés à fond la Religion Chrétienne, qu'à un Rimeur frénétique qui n'a pas même assez de force pour marcher seul dans le Païs des Fictions, & qui n'est qu'un Plagiaire sur le Parnasse.



RON-

RONDEAU.

A Jesus-Christ, son Chef, l'Eglise
Doit une foi vive & soumise :
Il nous assure que Satan
Par un Ange mis au carcan,
Sur elle n'aura point de prise.



Par maint prodige il autorise
La faveur qu'il nous a promise ;
Vrais Chrétiens, raportons nous en
A Jesus-Christ.



Déteſtons la lâche entrepriſe
De ce Rimeur qui ſpinoſiſe,
Et qui traitant de Charlatan
L'Envoié du Dieu d'*Abraham*,
Etend ſa fureur de *Moïſe*
A Jesus-Christ.



Perſonne ne doute que ſi Dieu eut abſolument voulu réünir tous les hommes dans une véritable idée ſur ſa Divinité, il n'eut pu le faire fort aiſément; mais puiſqu'il ne l'a pas fait, nous devons croire qu'il a jugé qu'il étoit plus expédient d'exercer l'eſprit de l'homme par la foi touchant bien des vérités, que de lui en donner des démonſtrations évidentes & inconteſtables.

C'eſt donc la derniére de toutes les extravagances de prétendre, comme fait le Sr. Rouſſeau, *que tout ce fatras obſcur de Miſtéres que la Religion nous préſente,*

Avec le ſens commun n'eſt pas bien meſuré,
Et que pour les croire il faut être
Bien aveugle ou bien éclairé.

En éfet, la Religion ne nous annonce pas ces Miſtéres comme des objets ſoumis à notre intelligence, ou à notre raiſonnement; mais elle les propoſe comme un objet de foi & d'adoration. La croiance ferme & reſpectueuſe qu'elle exige des Fidelles, n'eſt point aveugle dans ſon principe, puiſqu'elle ſupoſe qu'étant perſuadés de la Révélation, ils ne doivent pas héſiter de croire ce que Dieu leur enſeigne, quelque obſcur qu'il leur paroiſſe.

RON-

RONDEAU.

A la Loi divine il s'attaque,
Cet Imposteur, ce Maniaque;
Et sur des miracles très-clairs,
Il tache par d'horribles vers
De répandre un nuage opaque.

Contre ce noir Démoniaque
Avec raison je m'estomaque.
Il veut soustraire l'Univers
A la Loi.

Maints cerveaux foibles il détraque;
Du Vice il ouvre le Cloaque;
Et tout haut niant les Enfers,
Il fait que maints hommes pervers
Sans nul remors tournent casaque
A la Loi.

Entre tous ceux, qui à l'exemple des Epicuriens, *ont prétendu que la Religion n'avoit été inventée que pour contenir les peuples dans le devoir de la Société civile, il n'y en a aucun qui n'ait dit qu'elle étoit néceſſaire, & qui n'ait cru qu'il étoit plus à-propos de la confirmer que de la détruire. Notre Rimeur pouſſant plus loin ſon audace, prétend non ſeulement que la Religion eſt une aveugle erreur, mais encore qu'elle eſt ridicule :*

Le vulgaire en aveugle à l'erreur s'abandonne,
Et la plus froide fiction
Marquée au coin ſacré de la Religion,
Des ſots admirateurs, dont la Terre foiſonne,
Frape l'imagination.

Ne diriez-vous pas que l'Auteur de ces vers a en vue les fineſſes de Numa *ou les viſions de* Mahomet? *Cependant c'eſt de* Moïſe *qu'il parle, & qu'il confond avec les célébres impoſteurs.*

Moïſe le premier par ſemblables pratiques
Sut fixer des Hébreux l'eſprit inquiété,
Et ſurprit leur crédulité
En rangeant ſes Loix politiques
Sous l'étendart de la Divinité.

RON-

RONDEAU.

SUr les bords que la Seine mouille
Ce Rimeur propre à chanter pouille,
Souvent groſſier, materiel,
Repandant ſon horrible fiel,
De toute pudeur ſe dépouille.

Pour vous faire gouter d'un ouille,
Dont l'ame avec le corps ſe ſouille,
Il la couvre d'un peu de miel
Sur les bords.

Lors avec art il vous châtouille ;
Mais lorſqu'en impie il gazouille,
Docteur faux, ſuperficiel ;
Pour faire fuir la Loi du Ciel,
D'abſinte amére il la barbouille
Sur les bords.



A peine même dit-il quelque chose capable de surprendre les plus disposés à secoüer le joug de la Religion : à moins qu'il ne prétende qu'une raillerie soit sufisante pour déraciner l'impression que des miracles authentiques font sur ceux qui les tiennent de témoins oculaires, & qui ont fait gloire de répandre leur sang pour en soutenir la vérité.

Les hommes vains & fanatiques
Reçoivent sans dificulté
Les Fables les plus chimériques.
Un petit mot d'Eternité
Les rend benins & pacifiques,
Et l'on réduit ainsi le public hébété
A baiser les liens dont il est garroté.

Efectivement, les Paiens ont été de grandes dupes. Ils ont reçu la Religion Chrétienne avec beaucoup de docilité. Ils n'ont point disputé ; ils ne se sont point roidi ni oposé à l'imposture des Apôtres, & ils se sont laissés vaincre comme des sots & sans coup férir. Les Empereurs, le Sénat, les Prêtres, & les Philosophes n'ont pas au contraire emploié tout ce que l'aveuglement, la prévention & l'intérêt ont pu produire d'artifice & de violence pour arrêter les progrès de la Foi de JESUS-CHRIST.

RON-

RONDEAU.

SAns Miracle on ne peut prouver
Que Dieu nous veuille captiver :
Auſſi maint prodige autoriſe
La Loi que vint prêcher *Moïſe*
Aux Juifs promts à ſe ſoulever.



Même choſe on peut obſerver
Dans JESUS qui vint nous ſauver ;
Il ne fonda point ſon Egliſe
Sans Miracle.



Rouſſeau, qui prétend énerver
Ce fait qu'on ne peut improuver,
En conviendra nud en chemiſe :
Si Thémis ſur lui trouve priſe,
Ce qui pourroit bien arriver
Sans Miracle.



Si ceux qui attaquent la Religion, pouſſés par quelque doute ſpécieux, ſouvent le fruit d'une mauvaiſe conſcience, ou du libertinage, remontoient juſques à ſon Principe qui eſt Dieu, ils ne produiroient pas d'auſſi foibles raiſonnemens que ceux dont ils rempliſſent leurs Traités ou leurs Satires.

La Philoſophie de Deſcartes *leur a facilité la méthode d'y parvenir ; mais leur eſprit plongé dans les paſſions les plus infames, ne pouvant faire aucun éfort pour s'élever juſques-là, ils ſe contentent de ramaſſer à l'avanture quelques vieilles objections contre le Chriſtianiſme, & croient l'avoir terraſſé en traitant de fables, de contes, & de viſions tout ce qu'il y a de plus auguſte. C'eſt ainſi que* Rouſſeau *continue à parler de* Moïſe :

Il feignit d'avoir eu ſur un mont écarté
Des viſions béatifiques ;
Il fit entendre à ces Peuples ruſtiques,
Que Dieu dans ſon éclat, & dans ſa Majeſté
A ſes yeux éblouïs s'étoit manifeſté,
Et leur montra des Tables autentiques,
Qui contenoient ſa volonté.



RON-



RONDEAU.

ERrant, faute d'être attentif
Aû devoir faint & primitif,
Que l'homme doit au premier Etre ;
Rouſſeau, fils ingrat, ami traitre,
Dit que tout culte eſt abuſif.

Impudent au ſuperlatif,
Sur ce droit facré, poſitif
Il ſe fait honneur de paroître
Errant.

Pouſſé par un ſale motif
A ce devoir il eſt rétif,
Et ne veut point de Dieu pour Maître ;
Dequoi Thémis voulant connoître,
Il court plus vite que le Juif
Errant.

Quand le Sr. Rouſſeau *auroit eu aſſez de force d'eſprit pour ſe faire quelque doute vraiſemblable ſur la Religion, je ne vois pas de quelle utilité pouvoit être ſa* Moïſade, *à moins que d'avoir eu le deſſein formé d'abolir une Religion qui fait le lien d'un grand Etat, où il eſt né. Cette entrepriſe mérite le plus rigoureux ſuplice, puiſqu'au lieu de cette Religion qu'il veut détruire, il n'en opoſe point d'autre pour mettre en place; ce qui eſt le comble de tous les attentats contre la Société civile.*

Quand les Apôtres prêchérent contre le Paganiſme, ils arbôrérent incontinent la véritable doctrine d'un Dieu unique, Créateur du Ciel & de la Terre; au lieu que ce Monſtre d'impiété, ſe contente de traiter Moïſe *d'impoſteur, & de dire,*

Qu'il apuia par des tons patétiques
Un conte aſſez bien inventé;
Tout le monde fut enchanté
De ces fadaiſes magnifiques:
Le menſonge ſubtil paſſant pour vérité,
De ce Légiſlateur fonda l'Autorité,
Et donna cours aux créances publiques,
Dont le Peuple fut infecté.

RON-

RONDEAU.

A la honte du nom Chrétien
Ce Poëte Pyrrhonien
Rejettant hautement la Bible,
Traite avec une audace horrible
Moïse de Comédien.

Lors qu'il fut traité comme un chien, *
Il eut dû se porter au bien,
Pour peu qu'il eut été sensible
A la honte.

Mais plus impudent que *Lucien*,
Infame & faux Platonicien,
Il loue en langue intelligible
Un forfait sale, irrémissible;
Vrai Cinique il ne donne rien
A la honte.

* *Le bâton.*

Ceux

Ceux qui ont lu dans Lucien *le Traité qu'il a fait des deux Amours, & qui connoissent les Epigrames du Sr.* Rousseau *sur le même sujet, conviendront aisément que l'Auteur Chrétien passe de beaucoup le Paien en fait d'impudence & de lubricité. Je crois même que depuis qu'on se mêle d'écrire, personne, du moins en France, n'a porté si loin la licence de décrier la Religion, & de loüer un crime que les Peuples les plus barbares ne connoissent pas, ou qu'ils châtient très-sévérement.*

La Casa, & le Poge *Florentins, ne sont que des écoliers au prix de notre Rimeur. L'*Aretin *même, s'il vivoit, seroit obligé de convenir que tous ses Dialogues ensemble ne contiennent pas tant de sel lubrique qu'une seule de ses Epigrames. Outre que ces trois Auteurs n'ont parlé de ce forfait que comme d'une action infame, au lieu que le Sr.* Rousseau *semble avoir pris plaisir à le justifier. Une telle témérité ne pouvoit que lui attirer tot ou tard des chagrins violens. Aussi malgré tous les apuis qu'il s'étoit faits par son esprit libertin, le Ciel a permis qu'il s'est découvert lui-même aux yeux de la Justice, dans le tems même qu'il se croioit au comble des honneurs de l'Olimpe & du Parnasse.*

RON-



RONDEAU.

TRès-mal il a conduit sa barque
Ce grand Rimeur, cet Aristarque.
Le voilà trompeté, honni:
Hors de la France il s'est banni,
Où sur papier rouge on le marque.

Il mourra d'un coup de la Parque,
Qui sera digne de remarque;
Ses pareils ont toujours fini
Très-mal.

Plus méchant qu'un Hérésiarque;
Au crime dans lequel s'embarque
Maint *Pantalon* & maint *Zani*,
Il donne un éloge infini,
Et parle du divin Monarque
Très-mal.



L'Hipo-

L'Hipocrisie ne sauroit pousser son régne bien loin. Comme il n'est apuié que sur la fraude, & la dissimulation, les honêtes gens & les vrais dévots s'accordent enfin à le renverser. Cependant le Sr. Rousseau *n'a pas laissé de fasciner les yeux de toute la Cour pendant près de dix ans. Le bruit que ses* Pseaumes *y faisoit, étoufoit le scandale que ses contes excitoient dans Paris.*

Partagéant son stile,
Il parut tour-à-tour
Petrone à la Ville,
Et *David* à la Cour.

Il y étoit si bien dans l'esprit de quelques Dames pieuses, qu'il obtint par leurs sollicitations des emplois lucratifs. L'orgueil qu'il conçut de se voir si puissamment protégé, l'aveugla de telle sorte qu'il se crut à l'abri de tout. Il remplit les gazettes médisantes de mille vaudevilles contre d'illustres Dames. Il fournit aux plus sales debauchés des contes propres à justifier, & à ranimer les passions les plus infames. Il garnit le Porte-feuille des impies de sa Moïsade, *& de mille railleries contre l'Eglise, & ses Ministres. Enfin il fit des* Couplets *si horribles que les coups de bâton qu'il en reçut, ne sont qu'un léger prélude de la punition qui lui est due.*

RON-

RONDEAU.

Qui le croira ! que fous un régne
Où le vice baiffe l'enfeigne
Sous l'étendart de la vertu,
Ce noir Rimeur ait combatu
La leçon que Moïse enfeigne !

***

Que toutes les loix il enfraigne ;
Qu'un Amour infame & bréhaigne
Par lui d'honneur foit revêtu,
Qui le croira !

***

Sans que jamais il fe contraigne,
Dans la Calomnie il fe baigne ;
Il a l'efprit fourbe, tortu,
Plus qu'aucun que la France ait eu.
Or qu'au naturel je le peigne,
Qui le croira !



Com-

Comme le Scélérat n'eſt jamais ſatisfait, quelque ſituation avantageuſe que le crime lui ait procuré; auſſi le Sr. Rouſſeau *témoigna ſon chagrin de voir que Sa Majeſté récompenſoit directement le vrai mérite, pendant qu'il n'avoit pu obtenir qu'un poſte dont les grands Seigneurs honnorent le plus ſouvent leurs Laquais ou leurs Valets de chambre.*

Cinq cent écus ſur la Caſſette lui auroient fait infiniment plus de plaiſir qu'une direction de mille écus ou de quatre mille francs : ſa malice ne s'accomodoit pas d'une comiſſion que ſa Muſe ingrate & mordante pouvoit lui faire perdre : il auroit voulu comme Penſionnaire du Roi ne dépendre de perſonne, afin d'avoir ſa Liberté de répandre ſon venin ſur tout le Monde.

N'aiant pu parvenir à ſon but, malgré les perſonnes d'honneur & de caractére qu'il emploia pour cet éfet, il pouſſa ſon reſſentiment ſur toute la Cour. Les termes dont il ſe ſervit pour l'exprimer, ſont ſi hardis & en même tems ſi infamès, que je n'oſerois les raporter.

Mais le Lecteur curieux en pourra voir quelque légére trace dans le Factum *du Sr.* Saurin, *imprimé à la fin de ce volume.*

RON-

RONDEAU.

D'Un Sage Prince, Auteur du Code,
Rouſſeau n'aime point la méthode;
Il voudroit ſans honte & ſans frein
Pouvoir déchirer le prochain,
Et mettre le vice à la mode.

Son humeur bien mieux s'acommode,
Ou d'un *Neron* ou d'un *Commode*;
Il haït le Sceptre dans la main
D'un Sage.

Se moquant du Dieu de l'Exode,
Par de faux argumens qu'il brode;
Il traite d'écrit ſot & vain
La Loi du Juge Souverain;
En un mot, il eſt l'Antipode
D'un Sage.

L'Evangile dit que les enfans du siécle montrent ordinairement beaucoup de prudence pour aquérir, & pour conserver les biens temporels: mais on peut dire que le Sr. Rousseau *est une exception de cette regle, puisque jamais homme n'a eu si peu de jugement que lui. Tout autre auroit fait son chemin, & n'auroit pas manqué de profiter des avantages que la Poësie lui avoit procurés.*

Le proverbe ancien, qui veut que res malè partæ malè dilabuntur; *a été très-véritable à son égard; car aiant fait fortune à l'aide de quelques contes impudiques, il a ruiné ses afaires par la même voie qu'il les avoit établies.*

Une vanité excessive, accompagnée d'une insatiable ardeur de se vanger de ceux qui n'avoient pas pour lui l'estime qu'il croioit lui être due, le porta plusieurs fois à les difamer si outrageusement, que je ne sai si le Démon même eut pu pousser plus loin la rage de la Calomnie. La précaution qu'il prit d'écrire de la main gauche ses infames Couplets, *fut moins pour se cacher que pour empécher qu'on ne put le convaincre juridiquement d'en être l'Auteur. L'aveu qu'il en a fait à plusieurs, montre que sa vanité détruisoit les mesures que la crainte lui faisoit prendre.*

RON-

RONDEAU.

A gauche ce Rimeur a pris
Le chemin des rares eſprits,
Au bon ſens faiſant banqueroute :
Dans ſes vers il revoque en doute
L'Evangile de Dieu le Fils.

Dégouté des jeux de Cypris,
Et d'un ſale plaiſir épris,
Il conduit quiconque l'écoute ,
A gauche.

Sur ſes Ouvrages favoris
Ses *Couplets* emportent le prix ;
Il croit que fort on les redoute.
De fiel ils ſont la mere-goute ;
Il les envoia tous écrits
A gauche.

On

On a vu bien des fois, que des Fripons & des Scélérats, après avoir fait fortune par la fourberie ou par le crime, ont quitté l'une ou l'autre, du moins extérieurement : Rousseau *en avoit mille exemples devant les yeux ; le grand monde qu'il fréquentoit, est un Théatre qui fournit souvent de pareilles scénes : mais loin de joüer un rôle qui convenoit si bien à son mauvais cœur, ce Poëte n'a pas même voulu sauver les aparences.*

Que s'il a traduit quelques Pseaumes, *ce n'a été que pour se rendre à l'importune sollicitation de ses amis, qui vouloient avoir du moins quelques Ouvrages pieux pour oposer à ses infames vers, que les honnétes gens avoient en horreur, quelques bien tournés qu'ils fussent.*

Le crime qu'on lui faisoit d'emploier si mal son esprit & ses talens, auroit du lui faire ouvrir les yeux sur sa mauvaise conduite, & le porter au moins à desavouer toutes les sales productions de sa Muse, s'il n'avoit pas assez d'honneur pour n'en plus faire de semblables.



RON-

RONDEAU.

A la Raison joignant la rime,
Rousseau se fut aquis l'estime
Et l'amour d'un sage Lecteur:
Mais du vice lâche fauteur
Contre la Nature il s'excrime.

Tout ce qu'il touche, il l'envenime;
En termes sales il s'exprime.
Thémis doit mettre un tel Auteur
A la Raison.

L'ordre veut qu'elle le réprime;
Et peut-on trop punir le crime
D'un Scélérat, qui faux Docteur
Contre la Loi du Créateur
Fournit mainte fausse maxime
A la Raison?



C'étoit ſur tout parmi les Partiſans & les Maltotiers, que notre Poëte débitoit les impiétés ſurannées que ſa Muſe faiſoit revivre. Ces ſangſues du ſang des Peuples, ravis de trouver un Apologiſte de l'irreligion & de la débauche, le convioient à leur table, & proſcrivoient parmi les verres & les pots toutes les vérités conformes aux lumiéres & aux remors de la conſcience.

Un certain Commis, qui en grapillant ſous un gros Traitant, ſe voioit cinquante mille écus, voulant un jour prouver d'après Rouſſeau *que l'homme ne difére de la bête que du plus au moins; & que Dieu, s'il y en a un, ne ſe mêle point des afaires de ce Monde, fit un ſi ſot diſcours que j'oſai dire en pleine compagnie, qu'à l'égard du premier point il étoit lui-même une preuve ſûre que bien des hommes n'ont guére plus de raiſon que des animaux; & que pour le ſecond, ſi quelque Chambre de finance s'établiſſoit, il pourroit reſſentir la vengeance de la Juſtice humaine au defaut de celle du Ciel.*

Cette cenſure étonna ſi fort le ſoutraïtant Libertin, qu'il ne dit plus mot, & ne leva pas les yeux de deſſus ſon aſſiéte.



RON-

RONDEAU.

Les Bêtes nous montrent à vivre;
Des voleurs, le Chien nous délivre,
Il eſt conſtant, fidelle, ami:
Laborieuſe eſt la Fourmi,
C'eſt dans ce ſens qu'il faut les ſuivre.



Rouſſeau, que Themis doit pourſuivre,
A l'inſtinct tout entier ſe livre,
Et ſuit ſans raiſon ni demi
Les Bêtes.



Il dit après maint mauvais livre,
Que l'ame au corps ne doit ſurvivre,
Que Dieu là-haut eſt endormi;
Dans ce beau ſiſtême afermi,
De ſon vain caquet il ennivre
Les Bêtes.

Quoique les Maltotiers fissent beaucoup de cas de l'esprit impie de notre Poëte, ils ne laissoient pas de craindre sa bile : aussi ne fut-ce qu'à la considération de quelques personnes en place qu'ils lui donnérent une direction. Il se passa même des scénes à ce sujet, dont je pourrai parler dans la suite.

Parvenu à un poste qui pouvoit lui valoir un milier d'écus tous les ans, le Sr. Rousseau *crut ne pouvoir mieux reconnoître l'obligation qu'il en avoit à de faux petits Maîtres, qu'en renchérissant sur les ordures, par lesquelles il s'étoit attiré leur estime & leur protection.*

Sa Muse leur fournissoit chaque jour quelque nouveau conte, où tout ce que la Religion a de plus auguste, étoit tourné en ridicule, & où le péché le plus en abomination, étoit traité de plaisir friand, & digne d'un homme de bon gout.

Ces infames productions reçues avec aplaudissement, acheverent si bien de lui tourner la cervelle, qu'il se crut infiniment au dessus des Auteurs qui n'apliquoient leur Muse qu'à traiter des sujets sages, tirés de la Religion, ou de la Morale.



RON-

RONDEAU.

Ce bel eſprit, diſciple de Marot,
D'impiétés ſe trouvant un bon lot,
Des debauchés rechercha l'accointance;
Leur propoſa coupable jouïſſance
Contre les ûs, & dans autre tripot.

Le propoſant fut ſoudain pris au mot;
On le mena manger en bon écot,
Et qui plus eſt, on mit dans la finance
Ce bel eſprit.

Rempli d'orgueil, il le traitoit de ſot
Quiconque étoit content de ſon gigot:
Es jeux laſcifs montrant ſa ſufiſance,
Il commentoit les plaiſirs de la pance;
Mais la Juſtice a fait enfin capot
Ce bel eſprit.

Comme il n'est point de genre de poësie abominable en quoi le Sr. Rousseau *ne voulut paroître exceller, sa Muse publia des vaudeviles contre les Dames les plus illustres, & même les moins soupçonnées. Sa fureur s'étendit jusques sur celles à qui il avoit des obligations essentielles.*

Les vers qu'il fit sur une Dame de mérite, chez qui les personnes d'Esprit étoient toujours bien reçues, font voir à quel excès de calomnie ce Rimeur a porté sa verve chansonniere :

Cette Beauté pleine de grace
Aime les supots de Phœbus;
Elle ressemble au mont Parnasse,
Tous les Auteurs montent dessus.

On prétend qu'il y auroit dequoi faire un volume entier des Chansons dont il a rempli les Archives de ceux qui aiment à conserver les Chroniques scandaleuses contre le beau sexe. Celles qu'il a faites sur des hommes respectables dans la Religion, dans l'Epée & dans la Robe, ne sont pas moins piquantes, & calomnieuses. Le vaudevile dont il paia son écot chez le Sr. Foissin, *est une belle preuve de sa témérité & de son impudence.*

RON-

RONDEAU.

Horriblement sur la rive de Marne
Mugit ce Monstre, en qui Demon s'incarne;
Digne il feroit par très-bonne raison
D'être ferré dans étroite prison,
Sans voir le jour que par une Lucarne.

Vilain fruit sort de la terre qu'il marne;
Du plaisir sale & chéri près de l'Arne,
En vers lascifs il repand le poison
Horriblement.

A la vertu que sans cesse il décharne,
Il lance pierre aigüe, à vive carne;
Au vice il est plus ardent qu'un tison;
Sa bouche est torse, & rousse est sa toison.
Sur les humains ce malheureux s'acharne
Horriblement.

Quelque indigné que je ſois contre ce Rimeur impie, je l'excuſerois en quelque maniére, s'il étoit vrai, comme ſes partiſans le publient, que ſa Moïſade *fut un peché de jeuneſſe ; mais quoi qu'il l'ait compoſée étant jeune, elle doit être cenſée la Baze de ſa créance, puis qu'il ne s'eſt point démenti avec l'âge.*

Tous ſes Ouvrages ſe reſſentent d'un pareil levain. Son Ode même ſur la Raiſon, *dediée à Mr.* de la Fare, *en eſt toute pêtrie. Il y tranche du petit Montagne. Tantot il ſe plaint, que la Raiſon ne ſert qu'à nous égarer, & tantot il s'étonne que cette lumiere qu'il apelle divine, ſoit la ſource de notre aveuglement. Ce n'eſt point ſur le ton de* Depréaux, *qui en Rieur ſatirique a mis l'homme au deſſous de la bête; mais c'eſt ſur le ton d'un grave Philoſofe, qu'il ſoutient, que le Huron conduit par un eſpece d'inſtinct eſt plus ſage que l'Européen, doüé d'intelligence. Enfin il conclut par ces beaux vers :*

Soions ce que nous devons être,
Et ne perdons point à connoître
Des jours deſtinés à jouïr.

N'auroit-il pas été plus ſéant à un Poëte Chrétien, après avoir peint les égaremens des hommes, de conclure qu'il n'y a que la Raiſon, aidée de la véritable Religion, qui puiſſe les garantir de la folie & du crime ?

RON-

RONDEAU.

LA Raiſon dans l'homme eſt un Phare;
Elle empêche qu'il ne s'égare.
C'eſt un don qui lui vient des Cieux,
Et qui ſe rend victorieux
De l'homme au cœur le plus barbare.

Rouſſeau, vrai ſinge de *Pindare*,
Dans une longue Ode à *la Fare*
Outrage en Rimeur furieux
La Raiſon.

Il la peint aveugle, biſarre;
Mais ſi ce don a quelque tare
Par la faute de nos aieux;
Qu'il aprenne, ce Vicieux,
Que la Loi divine répare
La Raiſon!

Quand j'ai dit que le Sr. Rousseau *tranchoit du petit Montagne, je devois ajouter que s'il n'avoit pas autant de lecture que cet Auteur Sceptique, il avoit beaucoup plus d'impudence : en éfet,* Montagne *couvre quelquefois assez finement le piége qu'il tend à ses Lecteurs, au lieu que notre Rimeur prêche toujours l'impiété ouvertement.*

Si dans l'Ode, dont nous venons de parler, il abaisse l'homme du coté de l'esprit ; dans une autre, après avoir exageré ses infirmitez corporelles dans tous les âges, il finit par une strofe impie, & que l'Auteur du Mercure Galant *a été obligé de changer, en raportant cette piéce dans le mois de . . .* 1711.

Comme l'Ouvrage est court, je vais le donner tout entier, afin que le Lecteur en juge plus sainement, & qu'il voie avec quelle malignité ce Poëte répend son fiel contre le Créateur & contre la Religion, qui nous enseigne qu'il ne nous a point créé pour nous perdre, mais pour nous rendre participans d'un bonheur sans fin. Cette vérité reconüe de quantité de Paiens même, ne pouvoit être niée ou revoquée en doute que par un homme de la trempe du Sr. Rousseau.



STAN-

****

STANCES.

QUe l'homme eſt bien durant ſa vie
Un parfait miroir de douleurs !
Dès qu'il reſpire, il pleure, il crie,
Et ſemble prévoir ſes malheurs.

Dans l'enfance toujours des pleurs ;
Un Pedant porteur de triſteſſe,
Des livres de toutes couleurs,
Des châtimens de toute eſpece.

L'ardente & fougueuſe Jeuneſſe
Le met bientot en pire état ;
Des Créanciers, une Maîtreſſe
Le tiraillent comme un forçat.

Dans l'âge mûr autre combat :
L'ambition le ſollicite ;
Honneur, richeſſe, faux éclat,
Soins de famille, tout l'agite.

Vieux, on le mépriſe, on l'évite :
Mauvaiſe humeur, infirmité,
Toux, gravelle, goute, pituite
Aſſiégent ſa caducité.

Pour comble de calamité,
Un Directeur s'en rend le Maître :
Il meurt enfin peu regreté.
C'étoit bien la peine de naître !

Oui ſans doute, quelque miſérable que ſoit nôtre Vie, c'eſt un bien pour nous d'y être venus, ſi nous ſavons faire un ſaint uſage des maux, dont nous ſommes environnés. Heureux ceux qu'un ſage Directeur dirige dans la voie du ſalut : quelque tard que ce puiſſe être, fut-ce même à l'article de la mort : puis qu'il ne faut qu'un repentir ſincère pour attirer la miſericorde du Seigneur.

Il eſt vrai qu'il y a des Scélérats ſi horribles, deſquels on peut dire comme de Judas *qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils ne fuſſent point nés : le chatiment dont ils ſeront punis pour avoir péché contre le Saint Eſprit, leur fera maudire le jour de leur naiſſance.*

Il n'y a donc qu'un impie qui puiſſe dire abſolument que ce n'étoit pas la peine à l'homme de naître pour jouer un perſonnage ſi malheureux; & il faut n'avoir aucune eſperance ſur l'autre vie pour tenir un ſemblable langage de celle-ci.

Cette penſée, pleine de deſeſpoir, eſt très-conforme à la malice d'un homme du caractere du Sr. Rouſſeau, *dont voici le portrait en abregé, & dans des* Stances *de la même tournure que les ſiennes.*

STAN-

****

STANCES.

QUe *Rousseau* donne un grand exemple
De la malignité du Cœur !
Et qu'en lui la matiere est ample
Pour fournir aux traits d'un Censeur !

Dès l'enfance il eut la fureur
De rénier son propre Pere :
Son nom même lui fit horreur.
A peine avoüa-t-il sa Mere !

Rempli de la vaine chimere
D'être plus que fils d'Artisan :
Il voulut rentrer dans sa sphere,
Et devenir fin Courtisan.

Pour lui la Bible & l'Alcoran
Furent choses toutes égales ;
Aussi joignit-il sur ce plan
Les traits saints aux traits les plus sales.

Pour charmer des Sardanapales
Il rima mainte obscenité,
Et puis par des rimes morales
Il en chercha l'impunité.

Pour comble de malignité
Il fit une horrible Satire,
Pour laquelle il fuit detesté.
C'étoit bien la peine d'écrire !

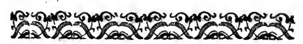
A des temoignages si horribles de l'impieté du Sieur Rousseau, *on ne croiroit pas que je pusse ajouter encore quelque chose capable d'augmenter l'indignation que l'on en doit avoir : cependant voici d'autres preuves qui ne sont pas moins fortes que les precedentes.*

Il a fait un Poëme intitulé le Torticolis, *dans lequel il déploie sa rage contre les gens d'Eglise. Je ne l'ai jamais vû ; mais on m'a assuré qu'il renferme des traits si diaboliques, qu'on ne peut le lire sans fremir d'horreur.*

Petrone *dit qu'un Poëme ne peut avoir une vraie beauté, s'il n'est rempli de grandes choses & conduites à leur fin par l'intervention des Dieux : celui-ci au contraire n'est fondé que sur des intrigues horribles, & tramées par le ministere des Demons.*

Lucifer *aiant tenu Conseil sur les moiens de répeupler son Empire, envoie une legion de Diables sur la terre, & les distribüe dans tous les Etats de l'Ordre Ecclesiastique. L'un couronné de la Tiare, s'assied sur le trone de St.* Pierre ; *l'autre la crosse à la main s'introduit dans le rang des Evêques. Les uns sont Prêtres, & les autres Moines. En un mot, tout le Clergé rempli de ces Esprits immondes, fomente les crimes, bien loin de les corriger, & sous le masque de l'hipocrisie abuse de tout ce qu'il y a de plus sacré.*

RON-



RONDEAU.

LE *Torticolis*, que l'on vante
Comme une Satire sanglante,
Eſt une Satire en éfet,
Où *Rouſſeau* decoche maint trait
Contre l'Egliſe militante.



Le noir Demon qui le tourmente,
L'agite comme une Bacchante,
Et lui donne avec le hoquet
Le Torticolis.

De ſa bouche torſe, écumante,
Il vomit Satire infamante;
Mais on m'aprend que le Parquet
A conclû, qu'il faut qu'un lacet
Lui donne ſur fourche éminente
Le Torticolis.



L'épi-

L'épithete de torſe , *que je donne à la bouche de notre Rimeur, n'eſt point un de ces ornemens dont la Poëſie ſe ſert par le droit de la metaphore : elle eſt fondée ſur la réalité ; ſoit qu'il l'ait contractée par une mauvaiſe habitude, ou qu'elle ſoit en lui un ſigne de ſon malheureux penchant, il a une contorſion de bouche, telle qu'on l'obſerve dans les Enragez & Demoniaques : car ce ſeroit trop peu de la comparer au ris des Satiriques les plus éfrontez.*

Que ſi dans ſes contes obſcénes il a quelquefois pris un maſque moins diforme, ce n'a été que dans le deſſein d'attirer plus finement ſes Lecteurs. C'eſt de ces contes infames que je tire un nouvel argument de ſon impieté , puiſqu'ils tendent preſque tous à tourner en ridicule les choſes ſaintes.

Ne ſe ſentant pas ſûr de pervertir les hommes par des Satires directes contre la Religion , il a fait tous ſes éforts pour les amener indirectement à la debauche, qui eſt un des premiers pas vers l'impiété.

Il a imité les Madianites, *qui ne ſe ſentant pas aſſez fort pour vaincre les* Iſraëlites, *leur envoierent des femmes & des filles pour les corrompre. Il ne s'eſt pas même arrêté aux apas du beau ſexe ; il a pouſſé l'impudence juſqu'à ſe ſervir de la plus criminelle de toutes les paſſions pour reüſſir dans ſon déteſtable deſſein.*

RON-

RONDEAU.

L'Afreux péché contre nature,
Tant déteſté par l'Ecriture,
Ne devroit jamais ſe nommer
Qu'à deſſein de le réprimer
Par une âcre & vive cenſure.

Rouſſeau, ſi connu par l'ordure,
Qu'a repandu ſa Muſe impure,
Choiſit tout exprès pour rimer
L'afreux péché.

Encheriſſant ſur la luxure
De l'*Aretin*: diſcours, poſture,
Il ſe plait à tout exprimer;
Et c'eſt pour nous le faire aimer,
Qu'il nous le peint en mignature
L'afreux péché.

Ne

Ne livre point ton cœur à d'infames amours, *dit* Phocilides ;

Nec masculam Venerem exerce.

Oui, dans quelque grande abomination que les Paiens soient tombés sur cet article, jamais une pareille infamie n'a pu réunir tous les sufrages. Juvenal *fait voir que le grand nombre de ceux qui vouloient faire autoriser ce crime, n'empêchoit qu'il ne fut toujours en horreur aux gens sages.*

Je pourrois produire une infinité de temoignages, pour montrer que les Nations même les plus barbares l'ont déteslé.

La maniére dont St. Paul *en parle, auroit du être d'un assez grand poids à un Chrétien pour l'empêcher de badiner sur un pareil crime, bien loin de le faire reparoître sous des couleurs capables de le faire aimer. Ce crime non moins contraire à la nature & à la Religion, qu'à la Politique, a été severement defendu par les Puissances Chrétiennes. L'Empereur* Justinien, *selon* Procope, *faisoit punir cette sorte de Coupables par la partie, avec laquelle ils avoient péché :* per eam partem, quâ peccaverant. *Les exemples que cet Historien en raporte, sont terribles ; & justifient la peine de feu dont ils sont châtiez en France.*

RON-

RONDEAU.

LE vilain vice que nous plâtre
Ce Rimeur à toison rougeâtre,
Et qu'il tache à mettre en vigueur,
Très-souvent même avec rigueur
Fut châtié chez l'Idolâtre.

***

Il nous l'expose en plein theatre,
Et le couvrant d'un bel emplâtre
Il en cache d'un air moqueur
Le vilain.

***

Sur ce sujet toujours folâtre,
Il montre un zéle opiniâtre.
Or selon certain Chroniqueur,
Un Prince aiant le droit à cœur,
En pareil cas eut dit, qu'on châtre
Le vilain!



Je

Je ne veux point renvoier le Sr. Rousseau *à la terrible punition que Dieu tira des cinq abominables Villes : comme il rejette les Livres de* Moïse, *il se moqueroit d'une pareille autorité. Aussi la pratique constante de la Jurisprudence Françoise à châtier par le feu terrestre ceux que la Justice divine punit autrefois du feu du Ciel, l'inquietant beaucoup plus que les Loix du* Deuteronome; *il n'a pas attendu qu'on lui mit la main sur le colet.*

La protection de ses amis de debauche n'a pu le rassurer contre la crainte d'être traité de même que le fut Chausson. *Plusieurs des Juges lui dirent ingenûment, que s'il étoit une fois convaincu, il n'y auroit point de miséricorde, & que le Parlement ne se relâchoit guére de sa sévérité dans une pareille rencontre.*

Ses Patrons même lui conseillérent de profiter de l'avis, de peur que tout leur pouvoir ne fut inutile pour le tirer d'afaire, quand une fois la Justice auroit des preuves sufisantes pour lui faire son procès.

Allarmé de toutes parts, il résolut enfin de se rétirer, esperant qu'au pis aller les correspondances qu'il entretiendroit en France, ne manqueroient pas d'assoupir une afaire, où il n'auroit plus de partie que Mr. le Procureur Général.

RON-

RONDEAU.

DE feu *Chausson*, qui fut brulé,
Rousseau disciple très-zélé,
A l'aide de maint subterfuge
N'aiant pu corrompre le Juge,
De la France s'est exilé.

Le Public il a regalé
Des douceurs du crime endiablé,
Que Dieu punit par un Deluge
De feu.

Dans ce vilain forfait stilé
A maint trait qu'il a compilé,
Maint debauché la palme ajuge;
Que s'il est aujourd'hui transfuge,
C'est que la Justice a parlé
De feu.



En

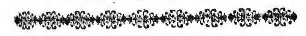
En vain les Partisans outrés du Sr. Rousseau *prétendent qu'on ne doit point user de la même rigueur envers lui qu'envers des Scélérats, puisqu'il seroit dificile de prouver qu'il eut mis en pratique des choses dont il n'a parlé qu'en plaisantant & sans aucune mauvaise intention.*

Mais outre qu'en semblables occasions les actions s'accordent fort souvent avec les paroles; les Loix condamnent les Auteurs de pareils Ecrits d'autant plus severement qu'ils sont les prémiéres & principales causes de la chûte de ceux qui les lisent.

Si les Coupables pouvoient échaper par des intentions allequées en leur faveur, jamais la Justice ne pourroit les punir. Les Sorciers, les Magiciens, les Conspirateurs, les Empoisonneurs même ne manqueroient pas de se justifier. Que si les Receleurs sont punis comme les voleurs par la raison qu'ils coöperent avec les criminels, à combien plus forte raison doivent être châtiez ceux qui enseignent le crime, & portent ceux qui les écoutent à le commettre? Or qui peut nier qu'un Ecrivain, tel que Rousseau, *ne soit dans le même cas?*



RON-



RONDEAU.

De *Ganimede* avec *Hebé*
Ce malheureux Rimeur en B
Autant qu'il peut vante l'échange;
Et paroît trouver fort étrange
Qu'un pareil troc soit prohibé.

De *Petit*, en Greve flambé,
Le sistème aiant radoubé,
Par tout il rime à la loüange
De Ganimede.

Sous sa fourbe aiant succombé,
De Themis il s'est derobé :
Sûr que la Loi qui point ne change,
Au rang des Coupables le range,
N'eut-il même jamais courbé
De Ganimede.

Mais,

Mais, ajoutent les Partisans de notre Auteur, ses Epigrames les plus obscénes sont tournées d'une maniére si fine, & les expressions en sont si scrupuleusement choisies, qu'on devroit le loüer d'avoir purgé ce genre d'écrire des mots sales & horribles qui en faisoient jadis la principale beauté.

Peut-on designer plus ingénieusement le gout des Antinaturalistes, & enveloper plus discrétement leurs operations qu'en disant ?

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une jeune Nonain verifiant le sexe;
Las d'encenser le Temple anterieur,
Voulut visiter son anexe . . . .

Je conviens que les Auteurs du Parnasse Satirique *n'ont jamais eu une pareille delicatesse à exprimer les ordures les plus infames: mais comme un assassin n'est pas moins coupable pour avoir tüé un homme avec une épée bien fourbie, que celui qui le tüe avec une épée rouillée; de même un Ecrivain delicat n'est pas moins punissable, qu'un Ecrivain grossier, lorsque ses Ouvrages vont au même but; autrement un poison donné avec un vin excellent seroit un crime moins grand que si on le faisoit avaler avec un verre de biére.*

RON-

RONDEAU.

L'Auteur de cette Race infecte,
Qui dans l'ordure se délecte ,
Fut Jupin ; il prit beau Garçon
Pour en faire son échançon ;
Charge qui depuis fut suspecte.

Rousseau pour cette infame secte
Mettant au jour fin Dialecte,
Du Livre s'est dit sans façon
L'Auteur.

Cette belle langue il afecte.
Vilains ! vous la trouvez correcte ;
Mais si sur les pas de *Chausson*
Thémis l'envoie à la Cuisson,
Croiez-vous que le feu respecte
L'Auteur ?

Tous les Livres de Morale sont pleins de cette vérité, qu'une obscénité déguisée & fardée, pour ainsi dire, est plus dangereuse que celle qui est exprimée cruement, ou selon l'expression vulgaire, in puris naturalibus. *Lorsque St.* Paul *nous défend de nommer certains crimes, il n'a pas prétendu que l'on prit ce précepte à la lettre, puisque lui-même les aiant nommés, y seroit contrevenu le premier; mais il a voulu nous faire entendre que notre vie devoit être si pure, que le nom même de ces choses devoit être ignoré parmi les Fidelles.*

La Lettre que Mr. Arnaud *a écrite sur ce sujet à Mr.* Despréaux, *mérite d'être lue avec attention: le* turpiloquium *y est dévelopé d'une maniére très-sage. Les vues de l'Apôtre y sont distinctement marquées; la fausse délicatesse de Mr.* Perraut *y est vivement réfutée.*

Elle nous aprend de plus, combien les Ecrivains du caractére du Sr. Rousseau *sont plus coupables que les Auteurs Paiens, puisque ces derniers pouvoient excuser leur licence dans les paroles par un des points de la Secte Stoicienne, au lieu que les autres vont directement contre les ordonnances de la Loi divine.*

BON-

RONDEAU.

IL eſt ſûr, qu'un ſale colloque
A l'impureté nous provoque,
Qu'il corrompt le cœur & l'eſprit;
Saint *Paul* lui-même nous le dit;
En doute nul ne le révoque.

Rouſſeau, que l'Ecriture choque,
De cette maxime ſe moque :
On en a preuve par écrit,
Il eſt ſûr.

Maints bouquains moiſis il excroque,
Et ſe parant de leur défroque,
Il vante un infame délit,
Pour corrompre tel qui le lit;
Et ce fait n'eſt point équivoque,
Il eſt ſûr.

Que si les paroles sales, ou qui réveillent d'infames idées, sont condannables dans ceux même qui satirisent les crimes; à combien plus forte raison doivent-elles être détestées dans un Auteur qui les aprouve? De toutes les Epigrames afreuses du Sr. Rousseau, *il n'y en a presque pas une qui donne la moindre horreur de l'ordure qu'elle contient.*

L'une plaint un Prêtre brulé à Paris pour la Sodomie, & ajoute qu'en Terre Papale il en eut été quitte pour une légére amande; l'autre nous représente deux malheureux de cette espéce qui goguenardent jusques sur l'échelle, & à qui le Confesseur impose silence par un discours que le Démon seul peut avoir dicté. Enfin notre Rimeur obscéne va jusqu'à introduire un Evêque...

Mais c'est trop apuier sur des infamies aussi scandaleuses: les seules loüanges qu'il donnne sans cesse à la Sodomie, depouillées des circonstances qui agravent son crime, sont sufisantes pour mériter un châtiment exemplaire.

Il a si bien compris cette vérité, que dès qu'il sut que Mr. le Procureur Général *étoit nanti de quelques piéces originales de sa façon, il commença à se cacher avec tant de soin qu'il n'osoit pas même se confier à ses plus intimes, & qu'il a cru long tems n'être pas en sureté au milieu des Cantons Suisses.*

RON-

RONDEAU.

A tes yeux je vois, faux *Platon*,
Que te riant du Phlégéton,
Tu traites de ſot & de cruche
Quiconque fait ſa coqueluche
D'un ſein orné d'un beau teton.

De Sodome vrai rejetton,
Auprès d'un infame Giton
Toute Belle eſt une Guenuche
A tes yeux.

Te moquant du *qu'en dira-t-on*,
Tu parlois fort haut ſur ce ton :
Mais depuis que Thémis épluche
Tes Ecrits, par qui maint trébuche,
Tout eſt Sergent ou Hoqueton
A tes yeux.

Tout ce que j'ai dit, n'est encore qu'une petite partie de ce que j'ai à dire contre le Sr. Rousseau, *& le portrait que j'en ai fait, tout horrible qu'il est, n'est qu'une légére ébauche de l'original. La matiére est si abondante, & les faits que j'ai à lui reprocher, sont tous dans un si grand dégré d'énormité, que je n'ai jamais pu les ranger par ordre, ni me déterminer à en faire une plus curieuse recherche, & encore moins à les détailler. En cela j'ai cru devoir imiter la prudence de ces Juges, qui en condannant d'horribles Scélérats, ne donnent dans leurs Arrêts qu'une idée générale des crimes, dont ils les ont convaincus.*

Les Contes du Léopard *& du* Suisse, *que notre Rimeur a travaillés avec beaucoup de soin, & qu'il estime par dessus tous les autres sortis de sa main, sont des preuves que le péché qui attira le feu du Ciel sur les Villes abominables, n'a point été le* non plus ultra *de sa fureur.*

Je n'ignore pas qu'on lui attribue presque tous les Contes infames, dont quelques-uns de ses imitateurs sont bien aises de se décharger sur lui : mais outre qu'on reconnoit aisément sa maniére de versifier dans ces deux-ci, il les a lui-même récité à tant de personnes, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en soit l'Auteur.

RON-



RONDEAU.

Quelle fureur diabolique
Jamais ſous le climat d'Afrique,
L'homme d'un feu noir agité
Sur Léopard a-t-il tenté
D'aſſouvir ſa flame lubrique !

Rouſſeau, cet afreux Satirique,
Nous en fait un narré cinique.
Eſt-ce menſonge ou vérité ?
Quelle fureur !

Que ſi c'eſt un trait hiſtorique,
Pourquoi faire un panégirique
D'une telle brutalité ?
Et ſi c'eſt un conte inventé,
Ou tranſport de feu poëtique,
Quelle fureur !

A propos de ces Contes infames, qui n'étoient autrefois que le charme de la canaille, & que ce Rimeur a taché de mettre à la mode par les agrémens de son stile ; je ne puis m'empêcher de témoigner ma surprise, d'aprendre que des personnes, qui ont assez d'esprit pour gouter les bonnes choses, trouvent tant de plaisir à se repaître de ces infamies, quelque finement aprêtées qu'elles puissent être !

Mais ce qui m'étonne davantage, c'est que des Ecrivains de marque & d'un caractére entiérement oposé à ces ordures, aient emploié leur talent à lui tracer un chemin qu'il a si heureusement suivi. Je ne parle point de Marot, *mais de l'Auteur du* Conte de Bersabé, *qui ne lui eut pas refusé sa voix pour être de l'Académie, tant il s'est vu bien copié dans ce malheureux genre d'écrire !*

Il y a aussi plusieurs disciples ou imitateurs du Sr. Rousseau , *qui, s'ils n'y prenent garde , s'attireront quelques répréhensions de la justice humaine , s'ils ne redoutent pas la justice divine ; car je ne doute point, que le Parlement ne mette un frein à ce desordre par un Arrêt autentique. Les Amis du Sr.* Rousseau *auront alors à se reprocher de ne l'avoir pas vivement censuré , ou d'avoir aplaudi à ses monstrueuses compositions.*

RON-

RONDEAU.

Vous le verrez, lâches Amis,
En proie aux rigueurs de Thémis,
Ce Rimeur d'afreuse licence;
Et qui vous a fait confidence
Des blasphêmes qu'il a vomis.

***

Par un tel *fidei-commis*,
Vous vous étes fort compromis:
On blamera votre silence,
Vous le verrez!

***

Par votre molle complaisance,
Aiant été d'intelligence
Dans les crimes qu'il a commis,
Vous passerez par mon tamis;
Je vous draperai d'importance,
Vous le verrez!



Le bel honneur pour vous, quand les Ecrits de ce Poëte, dont vous avez fait vos délices, seront flêtris & brulés en place publique ! Il est vrai que la plupart d'entre vous publient, que le feu qu'on leur destine, ne lui causera pas grand mal, & qu'il pourroit bien avoir réellement froid sur les montagnes de Suisse pendant qu'on bruleroit ses Ouvrages dans Paris.

Mais ces railleries extravagantes n'empêcheront pas les honnêtes gens de l'avoir en horreur, dès qu'ils sauront que le Parlement l'aura condanné : & par quelle prérogative éviteroit-il l'infamie attachée à la juste punition de son impiété ? Les Chaussons *& les* le Petits, *dont on a purgé la terre par le feu, étoient-ils plus coupables ?*

Vous dites, que Rousseau *est bien un autre Génie que ces deux Libertins, & que ses vers ont bien un autre sel que les leurs. Mais cette raison le justifie-t-elle ? Ne le rend-elle pas encore plus criminel devant Dieu & devant les hommes ? Ne croiez donc pas, que vos sollicitations puissent arréter le cours de la Justice, & que vos railleries diminuent la honte de l'Arrêt qu'elle lui prépare.*



RON-



RONDEAU.

Du bois propre à chatier plume,
Qui répand maligne amertume,
Il a tâté cet Impoſteur,
Ce lâche Calomniateur :
Son omoplate encore en fume.



Comme forte & de grand volume
Elle fut traitée en enclume :
Il plia ſous la peſanteur
Du bois.



Mais quand ſes crimes je réſume,
Avec fondement je préſume,
Que pour châtier cet Auteur
Sale, impie, & blaſphémateur,
Thémis dira, que l'on allume
Du bois !



Monsieur le Procureur Général *aiant demandé que l'Arrêt donné à la décharge du Sr.* Rousseau, *fut remis sur le Bureau ; Mr.* Chauvelin, *l'un des Avocats Généraux, apuia sa Requête par un discours, où la Piété ne brilla pas moins que l'Eloquence.*

Toute l'Audiance en fut charmée, & édifiée en même tems. La Cour même convaincüe par ses justes remontrances, suivit ses conclusions, quelque peine qu'elle eut à reprendre une afaire, qui paroissoit avoir été terminée.

Je voudrois pouvoir faire un extrait du discours de ce Magistrat, ou plutot je souhaiterois de pouvoir le mettre ici tout entier : il ne serviroit pas peu à dissiper l'illusion, où sont les Partisans du Sr. Rousseau: *mais comme sa modestie l'a empéché de le communiquer à personne, & que je craindrois en le raportant de mémoire d'afoiblir les beaux traits dont il étoit rempli ; je me rétrancherai à loüer son zéle pour l'honneur de la Religion, que l'auguste Corps, dont il est un des illustres Membres, a toujours fait gloire de soutenir. Or les conclusions d'un Parquet si sage & si éclairé, ne permettent pas de douter, que celui contre qui elles ont été données, ne les mérite.*

RON-

RONDEAU.

GEnéral, Oficier, Soldat;
Moine, Nonne, Prêtre, Prélat;
Marchand & Peuple du Roïaume,
Doivent ſur le Deutéronome
Avoir un même concordat.

Quiconque la Bible combat,
Trouble la Paix de cet Etat:
Ce fut, & c'eſt un axiome
Général.

Rouſſeau, cet afreux Renégat,
S'eſt enfui ſous autre climat;
Car *Chauvelin* en Chriſoſtome
Contre ce fauteur de Sodome
A fait le devoir d'Avocat
Général.

De toutes les places, où l'Eloquence peut agir avec autant de force & de dignité, qu'elle en faisoit voir chez les Grecs & les Romains; je n'en vois point de plus illustre que celle d'Avocat Général, chargé de la Cause du Bien public par l'ordre du Souverain: ce n'est que dans ce seul poste, où l'Orateur peut égaler les Cicerons *& les* Demosthénes.

Ce sont aussi les seules actions publiques, où l'on accourt le plus volontiers, quand elles sont prononcées par des hommes dignes d'un si noble ministére. Quelque réputation qu'aient eu ceux qui ont rempli cette dignité, elle ne diminue rien de l'éclat de ceux qui la possédent à présent.

Quoique Mr. Joli de Fleuri *n'ait point parlé dans l'afaire du Sr.* Rousseau, *& que pour de certaines raisons il en ait laissé tout l'honneur à son Illustre Confrére; le Public est très-persuadé qu'il se fut aquité de cette fonction avec la même solidité qu'il a fait voir dans les diférentes occasions, où il s'est attiré l'admiration des Auditeurs les plus distingués.*



RON-

RONDEAU.

Joli de *Fleuri*, qu'au Parquet
On estime plus que *Baquet*;
Et qui par sa haute éloquence
Est le *Ciceron* de la France;
De tes fleurs mérite un bouquet.

Ton Pégaze n'est qu'un criquet,
Muse, & tu n'as que du caquet,
Si ton Vers noblement n'encense
Joli.

Le grand matin comme au Banquet,
Chacun court planter le piquet
Pour l'écouter à l'audiance;
On l'aplaudit, & ton silence,
Muse, certes n'est point un trait
Joli.

Quoi! si ces illustres soutiens de la Religion & de la tranquilité publique; ces Magistrats respectables par l'esprit, la prudence & la probité, s'accordent à faire flétrir le Sr. Rousseau *& ses Ouvrages, ses Partisans apelleront-ils d'un pareil Arrêt?*

Ils diront qu'il n'est pas encore venu cet Arrêt, & que je devrois moi-même l'attendre sans le prévénir par une joie anticipée, & sans me mêler de provoquer un si sage Tribunal à rendre un jugement équitable.

A l'égard de se réjoüir prématurement de la punition d'un Scélérat, dont le crime est certain, ce n'a jamais été un crime, & sur tout quand on desespére que le Criminel se convertisse, ou que l'on croit que l'impunité seroit cause d'un très-grand desordre.

Pour ce qui est d'exhorter les Juges à punir un coupable qui veut oprimer l'innocent, loin que ce soit une chose contre les régles, c'est un zéle très-loüable. Les Partisans du Sr. Rousseau *croient qu'il leur est permis de solliciter pour ce Rimeur, dont la renommée est suspecte, & ils trouvent mauvais qu'on prenne le parti du Sr.* Saurin, *dont la réputation est entiére.*

RON-

RONDEAU.

Bon droit toutes chofes précéde;
Il eft jufte que tout lui céde ;
Rang, trefors, dignité, faveur;
En vain on veut me faire peur
Sur le zéle qui me posféde.

On dit que mon pouvoir-s'excéde,
Quand pour *Saurin* fi haut je plaide:
Mais je m'en moque; j'ai le cœur
Bon, droit.

Je n'en deviendrai pas plus tiéde.
Ainfi l'honnête homme procéde;
Je modérerois ma ferveur,
Si Dieu jugeoit; mais par malheur
On a vu périr, faute d'aide,
Bon droit.

Ce

Ce n'est pas toujours manque d'équité, que les Juges ne rendent pas justice. Accablés, par le poids d'une infinité de sollicitations, ils se rendent au témoignage de gens qu'ils croient avoir assez de probité pour ne pas trahir leur conscience.

L'axiome, *qu'*il vaut mieux sauver dix criminels que de faire périr un innocent, *arrête souvent leur juste sévérité; & leur clémence est alors en quelque façon très-loüable : mais lorsque l'innocence périclite par l'impunité du crime, & que la Religion & le Bien public en soufre, il ne leur est pas permis d'écouter des sentimens de douceur. Leur bonté dans cette occurence, pour ne pas dire leur molesse, est très-criminelle, & on ne peut trop les exciter à la sévérité, à laquelle les Loix les assujettissent.*

Or le cas dont il s'agit, renferme tous les sujets du monde de pousser les choses à la rigueur. Le Sr. Saurin, *faussement accusé & oprimé, demande justice. La réputation de ceux que le Sr.* Rousseau *a difamé, demande qu'il soit difamé lui-même, afin que ses Satires perdent à jamais toute créance. En un mot, la Religion & les bonnes mœurs outragées, exigent une réparation autentique.*



RON-

RONDEAU.

Contre *Rouſſeau*, droit, ou de biais,
Je pouſſe mille & mille traits;
Quelque dure qu'il ait la cote,
Je prétends le mettre en compote,
Tellement ſes crimes je hais.

Au concert qu'on tient au Palais,
Pour mettre au grand jour ſes forfaits,
Nul que moi ne tient mieux la haute
Contre.

Oui, duſſai-je en paier les frais,
Je ferai retentir les plaids,
Afin que d'entre nous on l'ote:
Et pour que l'on n'y faſſe faute
Au jeu qu'il veut joüer, je fais,
Contre.

Savez-

Savez-vous, me diront les Partisans de notre Poëte, que celui qui fait contre, perd le double s'il succombe dans son entreprise? Et quand même vous viendriez à bout de le faire condanner, ajouteront-ils, ne craignez-vous point de vous attirer la haine de lien des gens qui ont pour lui de l'estime?

Mais je ne compte pas pour un grand malheur d'être hai de ceux qui chérissent ce Rimeur infame. De plus, je n'ai jamais beaucoup cherché à me faire des Patrons, tant du coté de la Poësie, que du coté de la Fortune: satisfait de mon petit Patrimoine, je vis dans une heureuse médiocrité.

Je me tiens dans l'état, où le Ciel m'a fait naître.
Je vis content à peu de frais,
Et pour ne point avoir de Maître
Je sai me passer de Valets.

Pour ce qui est de la Poësie, la mienne n'est pas d'une nature à plaire à des Patrons, tels que ceux qui trouvent du gout dans les infamies de Rousseau. *J'ai trop de Pudeur pour faire des Contes obscénes; j'ai assez de Christianisme pour révérer la Religion; & quelque talent que j'aie pour la Satire, je sai jusques où l'honnête homme la doit porter. N'aiant rien à me reprocher sur ce sujet, je m'écriai contre l'Arrêt de décharge du Sr.* Rousseau.

RON-

RONDEAU.

Mort de ma vie, on devoit bien
Châtier ce mauvais Chrétien,
Qui quelque chose qu'il écrive,
Attaque par rime offensive,
Et le Ciel & les gens de bien.

Le Code de *Justinien*
Condanne tout Auteur Rufien
Aux flames, tant que s'en ensuive,
Mort.

Or quoique ce nouveau *Lucien*
Par certain secours & moien,
Aujourd'hui le suplice esquive :
Et qu'il prime dans l'invective,
J'en fais moins de cas que d'un chien,
Mort.



De tous les Ecrivains anciens & modernes, il n'y a que le Sr. Rousseau *qui ait osé réunir en soi tous les caractéres d'un infame Satirique. Il ne lui manque aucun des beaux talens pour joüer un pareil personnage.*

Impie, il a joué la Religion, & s'est moqué de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Obscéne, il a violé les Muses en tous genres d'impudicité. Enfin Calomniateur, il n'est condition, rang, sexe, âge, qui ait pu échaper à sa fureur.

Son acharnement sur les gens d'Eglise paroît dans toutes ses Epigrames lascives. Il déclara lui-même un jour fort ingénûment le motif qui le portoit à les déchirer préférablement aux autres. Comme on lui eut demandé pourquoi sa Muse revenoit si souvent aux Prélats, il répondit, que hors de l'Eglise il n'y avoit point de salut *pour un Faiseur de Contes.* Rabelais & La Fontaine, *ajouta-t-il, n'ont fait que glaner dans un champ, où il y a de quoi faire une ample moisson. Si je m'y mets une fois, je veux que mes Dizains fassent oublier tout ce que* le Poge & l'Aretin *ont écrit sur cette matiére.*



RON-

RONDEAU.

Hors de l'Eglise il n'est point de salut,
Disoit *Rousseau*, Rimeur en Belsébut;
Mais par salut sans doute il faut entendre,
Ajoutoit-il, le plaisir doux & tendre
Que goutent ceux qu'Amour méne à son but.



Oui, pour rimer conte, ou fable, qui fut
Mettre Lecteur mâle, ou femelle en rut,
Jamais pour sûr on ne me l'a vu prendre
Hors de l'Eglise.



Moines, Nonains du plus saint institut,
Prêtres, Prélats, m'ont paié le tribut.
O l'imposteur! ô l'Hérétique à pendre!
Voire à bruler, pour dissiper sa cendre.
Noir Scélérat si jamais il en fut,
Hors de l'Eglise!



Ausone *nous aprend que de son tems une certaine* Crispa *avoit résolu d'épuiser tous ses désirs dans la débauche impudique, afin de pouvoir dire en mourant qu'il n'y avoit rien dans les jeux de* Priape, *qu'elle n'eut expérimenté.*

Ne nil inexpertum frustra moritura relinquat.

La Muse du Sr. Rousseau *peut se glorifier à plus juste titre d'un pareil Eloge; aussi la langue va beaucoup plus vite que l'éxécution. Si l'*Elephantis *de* Martial *revenoit au monde, elle seroit bien surprise de voir que son Livre aiant été perdu, il se trouvoit néanmoins un homme capable de l'avoir reproduit.*

Encore ne sai-je si elle n'auroit pas quelque secrette horreur des abominations, dont son Commentateur l'a augmenté; car enfin je ne crois pas que cette fameuse Historienne des Lascivetés les plus énormes, ait porté la chose jusqu'à la Sodomie & à la Bestialité.

En tout cas il n'est pas dit, que quelque licentieuse qu'elle fut dans ses Ecrits, elle ait calomnié & déchiré ceux parmi lesquels elle vivoit, ou qu'elle ait tourné la Religion en ridicule pour donner plus de poids à ses dogmes impudiques: cette gloire étoit uniquement réservée à notre Poëte.

***

RON-

RONDEAU.

Tout ſon plaiſir eſt lors qu'il drape
Prince, Roi, Cardinal ou Pape,
Item Prêtre, Moine, Nonain,
Ami, Citoïen, ou Forain:
Enfin de ſa dent nul n'échape.

Dès qu'une fois *Rouſſeau* vous hape,
Vous diriez qu'il mord à la grape:
Il met à noircir le Prochain,
Tout ſon plaiſir.

Digne que la foudre le frape,
Il combat l'honneur, il le ſape;
Et contre l'ordre ſouverain,
De la Pudeur rompant le frein,
Il met dans les jeux de *Priape*
Tout ſon plaiſir.

Je

Je ne crois pas que ce Sabellus, *qui avoit si bien commenté les Livres d'*Elephantis, *l'emportât sur le* *Sr.* Rousseau *à peindre une obscénité avec des termes, qui sans la nommer grossiérement, la désignent par des expressions détournées, & cependant très-lubriques.*

Tous ses Partisans lui donnent la loüange, dont ordinairement on régale Petrone, Autor purissimæ impuriatis. *Le venin qu'il présente, est contenu dans une coupe d'or, à ce qu'ils prétendent. Jamais Auteur François n'avoit avant lui trouvé l'art d'envelopper les ordures si finement.* Marot *même lui est de beaucoup inférieur, tant pour le nombre des Dizains, que pour le choix de la diversité des matiéres. Jamais il ne s'est émancipé de rimer un mot sale; du moins dans ses Contes: car ceux, où l'on en trouve, viennent du crû de quelques-uns de ses disciples, qui n'atteindront jamais son mérite à raconter.*

Tels sont les Eloges que ce malheureux Rimeur s'est attiré, & dont il faisoit souvent parade dans les Compagnies, où sa réputation de beau Conteur l'introduisoit.



RON-

RONDEAU.

A mal exploiter, bien écrire,
Eſt la deviſe du *Roux Sire:*
Pour ſes vers corrompant les mœurs,
Il devroit au rang des Rameurs
Voguer ſur le liquide Empire.

Soit qu'il ait manié la Lire,
Soit qu'il ait fait une Satire;
Il a toujours mis les Neuf Sœurs
A mal.

Plus criminel qu'on ne peut dire,
Calomniateur il déchire,
Et le plus malin des Rimeurs,
Il couvre le vice de fleurs,
Afin de pouvoir vous induire
A mal.



Quoique le Sr. Rousseau *récitât volontiers ses Contes, il ne les donnoit que très-rarement par écrit; non pas qu'il en craignit de fâcheuses suites; mais afin qu'en les retenant par devers lui, ils eussent toujours la grace de la nouveauté.*

Cela n'a pas empêché qu'à force de les répéter, plusieurs personnes ne les aient retenus, & copiés de mémoire, & ne les aient distribués à quiconque témoignoit de l'envie de les avoir. Bien des femmes mêmes n'ont pas été des moins ardentes à en meubler leurs Sotisiers, *c'est ainsi qu'elles apellent certains petits recueils de Contes obscénes, parmi lesquels ceux de notre Poëte tiennent le haut bout.*

C'est sans doute de la main de ces mêmes femmes que des Religieuses en ont vu des copies. Du moins un homme d'honneur m'a assuré qu'une jeune Pensionnaire, le propre jour qu'elle sortit du Couvent, lui avoit récité quelques-unes de ses Epigrames, qu'elle disoit y avoir aprises. Cette Demoiselle s'étant mariée dans la suite, a porté la débauche si loin, que son Mari informé par un Comissaire de ses amis, qu'elle fréquentoit les lieux les plus infames, fut obligé de la faire renfermer.

RON-

RONDEAU.

EN mauvais lieu promenant Calliope,
Rousseau s'égare, & très-lourdement chope :
A tout propos vantant l'infame Amour,
Que *la Caza* nomme le Jeu du Tour,
Il fait tomber la Pudeur en fincope.

Il peint ce jeu fous fi claire envelope,
Que chacun voit fans prendre un microfcope,
Que fon défir aime à faire féjour
En mauvais lieu.

Marche, Pégaze, allons vîte, galope;
Fuions bien loin. C'eft l'antre du Cyclope!
Aux jeux lafcifs qu'il expofe au grand jour,
Ce Rimeur donne un fi lubrique tour,
Qu'il pourroit même entrainer *Pénélope*
En mauvais lieu.

L'avidité, avec laquelle les débauchés de l'un & de l'autre sexe ont récherché les Contes infames de notre Poëte, me surprend moins que l'ardeur qu'ils ont témoigné d'avoir ses Couplets.

Les ordures y sont si grossiéres, & les oreilles si peu ménagées, que je ne conçois pas comment des gens, à qui il reste la moindre pudeur, puissent les entendre la premiére fois sans en avoir de l'horreur; bien loin de les conserver comme quelque chose de rare.

Il est vrai que le tour en est très-nouveau, & que jamais la Calomnie n'a trouvé un organe plus propre à répandre ses paroles empoisonnées: la haine, l'envie & la rage y paroissent avec leurs attributs, qui sont le fiel, le venin, & la morsure.

L'obscénité brochant de tems en tems sur le tout, s'explique en des termes, qui à peine étoient en usage dans les lieux les plus infames, & qui à présent sont entrés à la faveur de sa rime dans des rüelles, où l'on se pique d'honnéteté & de bon gout. On y paroit même fâché, qu'une bonne partie de ces galans Poëmes soit perdu. On les rachéteroit volontiers à prix d'or. Mais qu'ils se donnent patience, si Rousseau *est une fois condanné, il ne manquera pas de les déterrer dans ses paperasses, ou d'en fabriquer de nouveaux.*

RON-

RONDEAU.

PAr tout en ſale & vile éponge
Rouſſeau dans l'ordure ſe plonge;
Il la ramaſſe en mille lieux
Pour la remettre ſous nos yeux;
A d'autres choſes il ne ſonge.

Vainement ſa corde il allonge;
Le remors afreux qui le ronge,
Lui porte des coups furieux
Par tout.

En Impie il traine ſa longe;
Ses malheurs que le Ciel prolonge,
Sont dûs à ſes chants odieux:
Ils ſont ſales, calomnieux;
Ce n'eſt qu'horreur & que menſonge
Par tout.



Que si dans ses fureurs bileuses, le Sr. Rousseau *s'en fut tenu à calomnier ceux qu'il croioit être de ses ennemis, la chose ne seroit pas sans exemple, & tel Casuiste relâché ne la traiteroit que de pécadille : mais qu'il se soit la plupart du tems acharné sur ses bienfaiteurs, & sur ses meilleurs Amis, c'est ce qui est très-vrai, & qu'on aura de la peine à concevoir.*

Après avoir été chassé de chez quatre ou cinq Seigneurs, à cause de sa mauvaise langue, il seroit resté sur le Pavé, s'il n'eut trouvé le secret de se produire à la Cour, où il n'étoit pas encore connu, & où sous le ministére de Mr. de Chamillard *il atrapa une Commission qu'il faisoit exercer par un autre, tandis qu'il exerçoit lui-même la profession de Poëte Satirique.*

L'Epigrame qui courut dans ce tems-là, marque assez bien son caractere :

Modèle des plus mauvais cœurs,
Rousseau d'une dent serpentine
A dechiré Patrons, Maîtres & Protecteurs;
Il a satirisé *Francine*,
Rou.... De Bret.... & Tal....
Pren garde à toi, de *Chamillard.*

Les preuves qu'il a donné de sa cruelle rage envers ses Patrons, sont si publiques qu'il seroit inutile de s'y arrêter davantage.

RON-



RONDEAU.

Dans l'eau du Stix il s'est plongé,
De cette eau sale il s'est gorgé,
Ce Rimeur dont la bile noire
Couvre d'un vers difamatoire
Ceux même qui l'ont protégé.

***

Tel de la Rage est déchargé,
Quand près de la mer bien purgé
On le plonge avec suspensoire
Dans l'eau.

***

Quant à *Rousseau*, toujours rongé
Du venin dont il s'est chargé,
C'est trop peu, si l'on veut m'en croire,
De le faire simplement boire,
Il faut l'étoufer l'enragé
Dans l'eau.



La veuve de feu Mr. Duché, *qui du vivant de son Mari lui préta une dizaine de pistoles pour le mettre en état de paroitre à la Cour avec un habit décent, se plaint publiquement qu'il ne les lui a jamais voulu rembourser, quelque instance qu'elle en ait faite, & quelque besoin qu'elle en ait eu.*

Il est vrai, que le Sr. Rousseau *pour ne pas se montrer tout-à-fait ingrat envers elle, a fait un beau Sonnet sur la mort de son Epoux, où il s'exprime en des termes si patétiques, qu'on le croiroit véritablement touché.*

Il n'est plus, & j'ai vu passer sa derniére heure;
Mais en pleurant sa mort, c'est moi seul que je pleure.
Mon aveugle fureur n'accuse point le sort;
Il joüit des seuls biens qui faisoient son envie,
Et ne pouvoit trouver qu'en passant par la mort,
Le port tranquile & sûr d'une tranquile vie.

Qui pourroit s'imaginer, que l'Auteur de ces vers, après avoir ouvert ses yeux aux larmes pour arroser les cendres de son Ami, eut le cœur si dur que de tenir sa bourse opiniâtrément fermée pour ne point rendre à sa veuve un argent qu'elle lui avoit prêté?

RON-

RONDEAU.

DE fon Ami vantant le cœur & l'ame;
Dans un Sonnet en Saint il le réclame,
Des beaux efprits le nomme le flambeau,
Et dans fon deuil plus noir que le Corbeau,
Pleure fa mort, & fes vertus proclame.



De grand Papier il faudroit une rame
Pour exprimer le zéle qui l'enflâme:
Il fait des vers pour infcrire au tombeau
De fon Ami.



A haute voix par tout il les déclame;
Mais gardez vous de croire cet Infame,
Il vous féduit par un dehors fi beau:
Car lors qu'il feint de pleurer comme un veau
D'être touché, lâche il vole la femme
De fon Ami.



Après avoir blasphémé contre Dieu par sa Moïsade, *enseigné le crime par ses Contes obscénes, déchiré le Prochain par ses Couplets; il ne manquoit au Sr.* Rousseau *qu'à noircir son Pére en le reniant, & en supposant que sa Mére l'avoit conçu d'un grand Seigneur.*

Sa conduite en ce point s'acorde toujours avec ses paroles: il refusa obstinément de le reconnoître, l'évita avec grand soin, & loin de le regréter après sa mort, témoigna qu'il étoit bien aise d'en être débarrassé.

Ses fureurs sur ce point ont été si publiques, que personne ne les ignore, & que bien des gens croient que la malediction paternelle, qu'il s'est justement attirée, a été la source de tous ses déréglemens.

En éfet si le mépris de Cham *pour son Pére, fut suivi d'une terrible punition, que ne devoit point attendre un Fils, qui non content de méconnoître celui qui lui avoit donné la vie & l'éducation, le deshonoroit de la maniére du monde la plus sanglante?*

Je raconterai dans la suite plusieurs actions de ce malheureux Fils, qui feront voir jusqu'à quel excès il a porté son ingratitude envers son Pére, dont il étoit tendrement aimé.



RON-

RONDEAU.

DE son Pére il ne prit ni grand, ni petit deuil
Ce Rimeur, dont la main eut du lui fermer l'œil:
Mais craignant de montrer à la race future,
Qu'il avoit pris naissance au sein de la roture,
Ce lâche fit céder la nature à l'orgueil.

Du logis paternel il craignoit plus le seuil,
Que le nocher ne craint un redoutable écueil.
Il haïssoit, dit-on, jusqu'à la portraiture
De son Pére.

Cent fois il refusa d'en recevoir l'accueil;
Ses forfaits sur ce point feroient un gros recueil:
Plus méchant que ce Fils maudit dans l'Ecriture,
Chose horrible à penser! ce monstre de nature
Fit éclater sa joie à l'aspect du cercueil
De son Pére.

Après tous ces crimes horribles & tant de fois réïterés, il n'étoit pas possible que la Justice divine n'éclatât visiblement sur ce misérable. Aussi commença-t-elle à se faire sentir par les coups de bâton qu'il reçut pour un Couplet satirique.

La personne qui les lui donna, ne songeoit, à la vérité, qu'à tirer une vengeance particuliére; mais les suites de cette afaire furent cause que le Sr. Rousseau *tombant dans le mépris, se vit exposé à devenir la juste victime de la haine du Public.*

En éfet, tous ses Patrons l'abandonnérent alors. Les uns voiant qu'il s'étoit justement attiré sa disgrace, & les autres comme ne le craignant plus. Il ne faut souvent qu'un homme hardi pour mettre un frein à la langue d'un Calomniateur.

Si la patience n'eut échapé à celui qui le régala d'une abondante volée de coups de canne, ce Rimeur seroit encore aujourd'hui la terreur des réputations les moins équivoques; mais, graces au Ciel, il s'est trouvé un homme, qui après avoir porté le premier coup à ce Monstre qu'on croioit si redoutable, l'a livré à la Justice pour le punir selon ses iniquités.



RON-

RONDEAU.

CAnne en main, épée au coté,
Rousseau marchoit plein de fierté,
Et s'estimoit Poëte habile,
D'avoir su répandre sa bile
A plaisir, mais en sûreté.

Un certain Guerrier coupleté,
Pour rabattre sa vanité,
Se vengea de son vaudevile
Canne en main.

Le Chansonnier épousseté
Montra beaucoup d'agilité
Pour atraper Roial azile;
Mais le lendemain par la ville,
Il reparut tout éreinté
Canne en main.



La maniére honteuſe dont notre Brave du Parnaſſe reçut ce châtiment ignominieux, perſuada tout Paris de l'équité de celui qui le lui infligea. Loin de mettre l'épée à la main, il ne ſongea qu'à gagner au pied, & à ſe retirer dans le Palais Roial, près duquel la ſcéne avoit commencé.

Là, comme un autre Capitan ſpaſafero *aiant mis Flamberge au vent, il eut encore la confuſion de ſe voir deſarmé par ſon adverſe partie, qui après avoir rompu ſon épée, lui en jetta les tronçons au viſage. Piqué juſqu'au vif d'un pareil afront, il emploia tout ce qui lui reſtoit d'amis & de Patrons pour en tirer quelque ſatisfaction; mais ſon correcteur aiant auſſi porté ſes plaintes au Parlement, & nanti Mr. le* Procureur Général *de Piéces infames de ſa façon, ce Poëte fut contraint de rechercher un accomodement.*

Cet accomodement fait ſous la cheminée, & aux dépens de ſes épaules; l'aiant rendu la fable, & la riſée de tous les honnêtes gens; il réſolut d'attribuer au Sr. Saurin *les Couplets, pour leſquels il avoit été ſi bien régalé. Deux raiſons le portérent à ce lâche complot; l'une de ſe venger de ce Philoſophe, qu'il regardoit comme ſon ennemi; & l'autre de montrer qu'il méritoit d'être plaint, puiſqu'il n'étoit pas l'Auteur du Libelle qu'on lui avoit imputé.*

RON-



RONDEAU.

Bien à propos s'en vint la F.... en France
Pour le Païs de ce Méchant monder :
Jà n'eſt beſoin de conter ſa vaillance,
Puiſque *Rouſſeau* n'oſa le regarder.



Loin de montrer quelque peu d'aſſurance
De déguainer, il n'oſa s'en harder ;
Ains ſe ſauvant en toute diligence,
De mille coups il ſe ſut engarder
Bien à propos.



Or comme il eut ſenti, malgré ſa fuite,
Maître Bâton, qui trottoit à ſa ſuite
Confus, chagrin, dépit en ſon harnois,
Au Sieur *Saurin* il imputa ſon crime,
Et s'eſt ſauvé pour la ſeconde fois
Bien à propos.



L'hor-

L'horrible & fausse acusation que ce Rimeur intenta contre le Sr. Saurin, *en lui imputant ses propres crimes, fut comme le sceau dont il voulut couronner sa perfidie & sa noire malignité.*

La confiance, avec laquelle il publioit, qu'il avoit des preuves évidentes de ce qu'il avançoit, ne put me faire douter un moment qu'il ne fut un Calomniateur. Je fus moins étonné de son audace que de la créance que quelques personnes donnoient à ses paroles. A peine la justification pleine & autentique du Sr. Saurin *a-t-elle pu les desabuser. Bien des gens conviennent qu'il peut être innocent ; mais ils n'osent croire que son Accusateur soit coupable d'une aussi noire calomnie.*

Ce qui les retient à prononcer, c'est qu'ils ne font pas réflexion, que la vie du Sr. Rousseau, *n'est qu'un tissu d'abominations, & une suite de perversités des plus éfroiables. Qu'est-ce qui auroit pu l'empêcher de commettre ce crime? Seroit-ce la crainte de Dieu? Il n'a point de Religion. Seroit-ce des remors d'honnête homme? Celui qui a trahi ses Patrons, dechiré son propre Pére, se feroit-il un scrupule de perdre son ennemi, & de hasarder pour cela des mensonges & des impostures?*

❧

RON-

RONDEAU.

Avec le crime il fait un pacte,
Dont jamais il ne se rétracte :
Après que d'un pinceau flateur
Son esprit l'a peint à son cœur,
De la pensée il vient à l'acte.

Par des vers d'une rime exacte
Du prochain sans cesse il détracte,
Et joint même un air de hauteur
Avec le crime.

L'œil couvert d'une cataracte,
Qu'il rend chaque jour plus compacte,
Il méconnoit le Créateur :
Abîme, où tombe un imposteur
Par l'habitude qu'il contracte
Avec le crime.

Lorsque l'on dit qu'un abîme en attire un autre, Abiſſus abiſſum invocat, *cela s'entend particuliérement de ces Scélérats que le Ciel abandonne à toute la corruption de leur cœur, & qui meurent dans l'impénitence finale.*

Les Paiens ont entrevu cette vérité, lorsqu'ils ont admis une certaine fatalité qui présidoit aux actions des hommes. Si Rouſſeau *eut été de leur tems, ils n'eussent pas manqué de dire que les Parques, ces trois fatales Sœurs, devoient filer, ourdir & couper la trame de sa vie sous une étoile des plus malheureuses.*

Qu'on examine bien toutes les actions de ce Poëte, on connoitra aisément que dès ses plus jeunes ans il marchoit à grands pas vers l'abîme du vice, où il s'est enfin plongé si profondément, que rien n'a été capable de l'en tirer. Les bons exemples, les avis salutaires, les corrections même les plus austéres, n'ont pu arréter son penchant malin vers la plus noire scélératesse.

Cette obstination détestable à suivre le chemin de l'iniquité, ne peut être mieux réprésentée que par la premiére des Parques qui se nommoit Cloto, *& dont l'emploi étoit de filer dequoi fournir au tissu de notre vie.*

RON-

RONDEAU.

QU'elle lui file une vie orde,
La Parque qui file toujours,
Et que son fil elle retorde
Entre ses doigts tout au rebours ;
C'est un point que je vous acorde.

Oui *Cloto*, pour qu'il n'en démorde,
Mouille au venin de la discorde
La vilaine trame des jours
Qu'elle lui file.

Elle veut que de rage il morde
Quiconque tant soit peu l'aborde,
De même que le Tigre & l'Ours ;
Et que sa fureur ait son cours,
Jusqu'à ce qu'on serre la corde
Qu'elle lui file.



Quel-

Quelque fabuleuſes que paroiſſent ces trois Déeſſes, que les Paiens avoient imaginées comme ſeules diſpenſatrices des biens & des maux, on ne laiſſe pas d'entrevoir qu'une partie de cette fiction n'étoit pas ſans fondement.

Aiant obſervé que le bonheur ou le malheur des hommes dépendoit preſque toujours de la manière dont ils entroient dans la carrière de la vie, & qu'il étoit rare qu'un Criminel de longue main prit le chemin de la vertu, comme il arrivoit rarement qu'un Vertueux ſe précipita dans le goufre du vice; ils crurent que ne pouvant ſurmonter nos inclinations, il y avoit une Puiſſance ſupérieure qui nous conduiſoit invinciblement aux bonnes ou aux mauvaiſes actions.

Il eſt vrai, que la Religion Chrétienne nous aprend que l'homme étant doüé d'un libre arbitre, peut, en faiſant uſage de ſa liberté, paſſer du mal au bien, & retourner du bien au mal: mais elle nous enſeigne auſſi, qu'après une certaine meſure de graces, Dieu laiſſe les pécheurs obſtinés dans un endurciſſement qui les conduit à la perdition.



RON-

RONDEAU.

AUtour du fuseau qu'à regret
Lachésis tourne, on voit tout net
Que ce Rimeur très-mal enfourne;
Et que s'il ne gagne Livourne,
Il paſſera par le guichet.

En vain il voile ſon forfait;
Il périra par le gibet;
En criminel ſans ceſſe il tourne
Autour.

Déjà Thémis en train ſe met,
Et contre lui lache un décret;
Voiant qu'en France il ne ſéjourne,
A ſon de trompe elle l'ajourne,
Pour ſervir d'exemple il eſt fait
Au tour.

Toutes vos prédictions seront fausses, me diront les Partisans du Sr. Rousseau, *puisque ce Poëte s'est mis en sureté par sa fuite, & qu'il n'y a pas d'aparence qu'il veuille s'exposer à revenir en France, sachant les dispositions où l'on y est à son égard.*

Je veux croire qu'il ne sera pas assez imprudent pour imiter le papillon qui se vient lui-même bruler à la chandelle : mais outre qu'on en a vû revenir de plus loin mourir au gite ; il est très-probable qu'il ne joüira point en paix des fruits de son iniquité. Comme on voit peu de Tirans finir tranquillement leurs jours, aussi voit-on peu d'Impies & de Scélérats finir les leurs sans quelque horrible catastrophe.

Mais un peu de patience ; outre que le crime est en lui-même un très-grand suplice, la Providence ménage si bien les occasions, qu'un Criminel n'échape guére au châtiment qui lui est du.

Jusqu'ici j'ai assez bien conjecturé tout ce qui est arrivé au Sr. Rousseau, *& je ne desespére pas que la troisiéme Parque n'emploie un de ses plus funestes ciseaux pour oter d'entre les humains un homme si peu digne de la lumiére.*



RON-

RONDEAU.

SAnglant afront il recevra,
Ce Rimeur, quand on prouvera,
Que tout ſon fait n'eſt qu'impoſture,
Qu'au Ciel ſa plume a fait injure,
Qu'il eſt impie, *& cetera.*

Quand ſa trame au bout parviendra,
Et qu'*Atropos* la coupera,
Le coup ſera, je vous l'aſſure,
Sanglant.

La Juſtice s'en mélera,
Et pour prélude l'on verra,
Qu'au cu d'une triſte voiture,
Dépouillé juſqu'à la ceinture,
Maître André vivement l'ira
Sanglant.



„ Ah! c'est trop rebattre la même chose, me diront „ encore les Amis de notre Rimeur. Que ses crimes „ méritent la Corde, la Roue & le Feu, c'est assez de „ l'avoir dit une fois, sans qu'il soit besoin de le ré- „ péter à chaque page. Croiez-vous qu'on prenne plai- „ sir à voir ramener si souvent ces idées afreuses?

Aussi n'est-ce que pour vous donner de l'horreur d'un Scélérat que je vous remets devant les yeux le suplice dont il est digne. Quelle honte ne devez-vous point avoir de vous être si long tems faufilé avec un homme coupable des crimes les plus noirs, & au dessous des châtimens les plus infames?

Les coups de bâton, dont ce malheureux fut régalé, devoient vous l'avoir fait regarder comme un horrible Calomniateur; cependant vous n'avez pas laissé de le protéger: il semble même que vous voulez l'accompagner jusqu'au lit d'honneur. Je veux pourtant en votre considération cesser de lui pronostiquer que la Gréve sera le théatre glorieux, où il recevra la recompense due aux Héros de son espéce. Lisez le Rondeau suivant, & vous verrez comme je sai profiter des avis que l'on me donne.



RON-

RONDEAU.

QU'au Gibet par trop je revienne,
Il faut, Muse, que j'en convienne ;
Je sai qu'un Lecteur délicat
N'aime point un semblable plat,
Et qu'on hait toujours même Antienne.

Tâchons donc de changer de scéne,
Et pour que mon pardon j'obtienne,
Peignons *Rousseau* dans autre état
Qu'au Gibet.

Mais quelle folie est la mienne !
Ami Lecteur, qu'il t'en souvienne,
Quand je parle d'un Fils ingrat,
D'un traitre Ami, d'un Scélérat ;
Où Diable veux-tu qu'on le méne
Qu'au Gibet ?



Si le Sr. Rousseau *y en a envoié tant d'autres injustement, pourquoi trouvez-vous mauvais, que par la Loi du Talion je lui rende la pareille, avec cette diférence; que c'est sur un fondement légitime, puisqu'on lui fait réellement son Procès?*

Que si la première fois qu'il fut décrété, on eut laissé un libre cours à la Justice, c'en étoit fait. L'Archiloque *de notre tems auroit été conduit à la potence, au lieu que celui de Gréce y envoioit les autres.*

Archiloque en vers outrageans
Savoit si bien noircir les gens,
Qu'il les contraignoit de se pendre:
Rousseau non moins malin que lui,
Croit avoir le droit de prétendre
Un pareil honneur aujourd'hui.
Mais loin qu'aucun de ceux que sa Muse déchire,
Aille se pendre de regret,
Ils pourront eux-mêmes bien rire
De le voir conduire au gibet.

Il ne s'en falut de guére; mais le Ciel le réservant à soufrir plus long tems les piquans remors d'une mauvaise conscience, permit que les Juges le crurent assez puni par les coups de bâton qu'il venoit de recevoir.

RON-

RONDEAU.

ASsez rimant de rimes en Cerceau
J'ai censuré le Scélérat *Rousseau*
En l'envoiant au gibet, ce Cinique:
Or desormais tâchons, Muse critique,
A lui donner d'autres coups de pinceau.

A la censure il fournit un champ beau,
On trouve en lui des crimes à monceau:
Un tel sujet fournit de la pratique
Assez.

Que si Thémis déliant son faisceau
N'a mis son dos en couleur de ponceau,
Selon sa bonne & loüable rubrique ;
C'est qu'elle a su que dans place publique
Maître Bâton a corroié sa peau
Assez.

Que pouviez-vous espérer davantage, que de soustraire votre Héros aux terribles conclusions que le Parquet prenoit contre lui ? Le peu de zéle que les hommes ont fait paroître pour venger l'honneur de Dieu attaqué par ce Furieux, n'a servi qu'à l'entrainer dans un précipice éfroiable.

Un châtiment public, quelque afreux qu'il eut été, ne l'auroit pas puni avec autant de rigueur que le feront les remors & la honte qu'il ressentira pendant le reste de ses jours.

Dans quel chagrin ne doit-il pas être, de voir que ses impietés & ses ordures, dont il a reçu mille loüanges, sont aujourd'hui un des principaux motifs de la haine que le Public a contre lui ?

Je ne connois point de plus triste situation que celle où il doit se rencontrer présentement. Quelques soins que vous vous donniez pour adoucir l'amertume de son sort, ils ne seront pas capables de diminuer le juste desespoir que lui doit causer l'Arrêt que l'on prépare contre sa personne & ses Ouvrages ; puis qu'il lui interdira pour jamais le retour dans un Païs, où il s'étoit procuré un bonheur convenable à la malignité de son cœur.

RON-



RONDEAU.

Au feu que fit voir ce Marane,
Quand sa Muse impie, & profane
Attaque l'Etre souverain :
On rechercha cet Ecrivain
Comme un nouvel *Aristophane.*

Mais quand sur plumet & soutane
Il lança traits de sarbacane,
Les lésés criérent soudain,
Au feu!

Chacun craignant pour sa membrane,
L'un lui donna des coups de canne,
L'autre mit la Justice en train :
Et de tout sexe un gros essain
Veut aujourd'hui qu'on le condanne
Au feu.



Une des choses qui a le plus contribué à rendre le Sr. Rousseau *l'objet de la haine publique, ç'a été l'absolution pleine & entiére que les premiers Juges prononcérent en faveur du Sr.* Saurin, *que ce malheureux avoit faussement accusé d'un crime, dont lui-même étoit le seul coupable.*

Les longues persécutions que l'Accusé a soufertes à ce sujet par les cabales & les fraudes de son Ennemi, ont révolté tous les honnêtes gens contre celui qui en étoit l'auteur. On s'est réjoüi publiquement de voir enfin la vérité triomphante.

Le Sr. Saurin *a été félicité de toutes parts sur la justice qu'on lui avoit rendu ; les Poëtes mêmes, indignés de la scélératesse de leur faux frére, l'ont livré au ressentiment des Satiriques, pendant que d'autres ont fait des Cantiques de réjoüissance en faveur de l'innocent.*

La petite Ode suivante peut être mise en ce rang-là : c'est une Paraphrase du Pseaume, Judica me Deus, *où* David *implore la Justice Divine contre ses ennemis, & où il espére que Dieu le retirant de l'opression, son ame lui en rendra des actions de graces.*



PARA-



PARAPHRASE

DU

PSEAUME,

Judica me Deus, Deus meus.

SEigneur, mon Dieu, mon réfuge,
Qui connoit le fond des cœurs,
De ma cause sois le Juge;
Distingue moi des pécheurs.
Un Méchant souillé de vices,
Injuste, & plein d'artifices,
Me fait gémir dans les fers :
Il me veut perdre, il m'outrage,
Délivre moi de sa rage,
Confond ses desseins pervers.



Toi, qu'au fort de ma trifteffe
J'ai pris pour mon feul efpoir ;
Dieu, foutien de ma foibleffe,
Pourquoi me laiffe-tu choir ?
D'où vient que ta main propice,
Jadis ma libératrice,
Me repouffe loin de toi,
Lorfqu'un ennemi perfide
M'oprime, & lache la bride
A fes fureurs contre moi ?

Au travers de mille obftacles,
Si ta fainte vérité,
Au pié de tes Tabernacles
M'a conduit en fûreté ;
Si par fes clartés divines,
Quittant de fauffes doctrines,
Je fuis fidelle à tes loix ;
Il eft tems que la lumiére,
Qui défilla ma paupiére,
Me fauve encore une fois !

Elle

Elle paroit, & ses traces
Brillent aux yeux des mortels :
Seigneur, pour t'en rendre graces,
J'irai devant tes Autels.
Là plein de reconnoissance,
J'exalterai la Puissance,
Dont j'éprouve la faveur,
Et célébrant tes loüanges,
De concert avec les Anges
J'adorerai mon Sauveur.



Rassure toi donc, mon ame,
Et cesse de te troubler ;
Tu verras périr l'Infame,
Qui prétendoit m'accabler.
Protecteur de l'innocence,
Seigneur, tu prens ma défence
A tout moment, en tout lieu.
Aussi j'ai toujours fait gloire
De publier, & de croire
Que toi seul és le vrai Dieu.

Cette Priére convenoit d'autant mieux dans la bouche du Sr. Saurin, *qu'il avoue lui-même être revenu comme par miracle des égaremens de la jeunesse à une solide & sincére piété ; aveu loüable, & qui sans doute lui a attiré la protection du Ciel, puisque Dieu nous dit, qu'il n'abandonnera point un cœur véritablement contrit & humilié.*

Le jour que le Châtelet donna la Sentence d'absolution en sa faveur, son Calomniateur fut si étonné de voir dans les yeux de toute l'Assemblée un triste présage de sa condannation, qu'il se retira brusquement, & sans attendre que l'afaire fut finie.

L'Huissier de la Chambre du Conseil demanda permission de l'arrêter ; mais comme les conclusions n'étoient pas encore prises, Messieurs les Juges ne trouvérent pas à propos de donner un ordre prématuré, quelque violent soupçon qu'ils eussent de la fausseté de son accusation.

Cet égard pour la formalité fut cause que le Sr. Rousseau *eut tout le tems de se sauver, & de s'aller mettre en sûreté contre tout ce qui pourroit être décerné de facheux par la Sentence.*



RON-

RONDEAU.

Au noir Châtel, où maint Juge s'assemble,
Pour condanner maint Scélérat, qui tremble
De voir sur lui tomber Arrêt de sang,
Long tems *Rousseau*, le poignet sur le flanc,
Se montra fier & malin tout ensemble.

Il en avoit quelque raison, ce semble;
Tout lui rioit: mais il prit bientot l'amble,
Quand contre lui, Thémis passa du blanc
Au noir.

Moins ferme encor que la feuille du tremble,
Loin de courir se cacher dans la Zemble,
Ou bien plutot, loin de quitter le rang
Des vicieux, par un repentir franc;
Il gardera sa teinture, il ressemble
Au noir.

L'éclat des premiers raions de la Justice aiant commencé à dissiper les ténébres, dont le Sr. Rousseau *prétendoit ofusquer son œil clairvoiant; ce Rimeur prit toutes les précautions imaginables pour se soustraire à son ressentiment. Il se confina pour cet éfet dans le plus secret réduit de la maison d'un de ses Amis de Versailles, d'où il ne sortoit que la nuit. Mais se doutant bien qu'à la fin il pourroit être découvert, il prit le parti de sortir de France.*

Ce qui l'allarma le plus, fut d'aprendre qu'on parloit de remettre sur le bureau son premier Arrêt qu'il avoit surpris, & qui avoit été donné sans le vû des charges.

Pour dérouter ceux qu'on auroit pu mettre à ses trousses, il partit la nuit même de Nöel, & fit publier qu'il alloit en Flandres, en Angleterre ou en Italie, pendant qu'il prenoit la route de Suisse.

Ses adieux à quelques intimes furent accompagnés d'un serment terrible de se venger de ceux qui l'avoient lâchement abandonné, ou qui avoient sollicité contre lui. On prétend même qu'il laissa des préludes de sa rage satirique par une Chanson infame sur une personne de mérite, & à qui il avoit de grandes obligations.

RON-

RONDEAU.

Echapé du fond de l'Averne,
Rousseau ce Cinique moderne,
Haïssant l'Amour conjugal;
Célébre le plaisir brutal
Que l'on goute en mainte cazerne.

Poussé par un Démon interne,
Comme aucun frein ne le gouverne;
Il est plus fougueux qu'un cheval
... Echapé.

Dans sa fureur il ne discerne
Ni Supérieur, ni Subalterne.
Pour esquiver l'Arrêt fatal
Emané d'un haut Tribunal,
Il s'est avec sourde lanterne
Echapé.



Notre

Notre fugitif ne quitta pourtant point la partie, qu'il n'eut fait joüer tous les derniers ressorts du crédit de ses Partisans, qui n'osant plus solliciter pour lui ouvertement, ne laissoient pas de le servir sous main avec beaucoup de chaleur.

La Sentence du Châtelet leur prouvoit en vain, que ce Poëte étoit un Calomniateur infame, ils ne voulurent point l'abandonner, tant ils se sentoient d'inclination à favoriser un homme dont le caractére leur convenoit.

Les uns tâchoient de prévenir les Juges en sa faveur, les autres s'éforçoient de faire suprimer les piéces les plus essentielles de son procès. Il s'en trouva même, qui déboursérent tout l'argent qu'il falloit pour allonger, retarder, & faciliter les procédures au gré de sa fourberie.

On prétend même, qu'un ami de cette classe lui a avancé jusqu'à cinq ou six mille francs, dont il n'est pas à se repentir; mais je ne le plains pas, puis qu'il y a bien de l'aparence, qu'il n'eut pas procuré un tel secours à un honnête homme, qui auroit été dans le malheur.

Peut-être puis-je me tromper. En tout cas, si ce zéle est parti d'un bon cœur, il devoit être accompagné d'un jugement plus éclairé.

RON-

RONDEAU.

A découvert nul n'ose secourir
Ce Malheureux trop digne de périr :
Ses Partisans ont tous la gueule morte ;
Plusieurs d'entr'eux l'ont exclus de leur porte,
Dès qu'ils l'ont vu par Sentence flétrir.

* * *

Certain, qui fut assez sot que d'ofrir
Bourse fort ample, à ne jamais tarir ;
Se voit enfin pour une somme forte
A découvert.

* * *

Il ne sait pas trop sur quoi recourir,
Et n'ose même en beaucoup discourir :
Il voit *Rousseau* mené de telle sorte,
Qu'il faut enfin que de la France il sorte,
S'il ne veut pas y risquer de mourir
A découvert.



Si

Si le Sr. Saurin *eut ſuccombé ſous la calomnie de ſon Accuſateur, les Amis du Sr.* Rouſſeau *euſſent jugé ce Philoſofe digne du dernier ſuplice. Ils euſſent rempli de leurs clameurs les Aſſemblées, & les Tribunaux, & leur zéle pour la Juſtice n'auroit point eu de bornes.* Rouſſeau *eſt-il condamné, non ſeulement ils plaignent le Coupable; mais ils font tous leurs éforts pour le ſouſtraire à la peine qu'il mérite.*

Il n'eſt point de reſſort qu'ils ne faſſent mouvoir pour un tel deſſein. Que s'ils trouvent les Juges inflexibles, ils s'atachent à corrompre des gens capables de détourner des piéces ſeules ſufiſantes pour convaincre leur Poëte de calomnie & d'impiété. Que ſi malgré toutes leurs pratiques, ils voient que la Juſtice continue ſon procès, & trouve d'autres charges contre lui, ils l'exhortent à ſe ſauver, & lui en facilitent tous les moiens.

Quelle partialité, & quel zéle aveugle! Où eſt la bonne foi; où eſt l'honneur & la probité? Vous demandez qu'on puniſſe le Coupable, quand vous croiez que c'eſt Saurin; *& vous le ſauvez, quand vous voiez que c'eſt* Rouſſeau.



RON-

RONDEAU.

On le soutient, encore hier
Je l'apris d'un homme grand Clerc,
Que des vers de son écriture,
Et produits dans la procédure
Ont disparu comme l'éclair.



Ces vers dignes du feu d'enfer
Etoient un témoignage clair
Contre lui ; mais dans son ordure
On le soutient.



A des gens amis de la chair
Ce sale Auteur est encor cher :
Ils le sauveront, chose sûre.
Lors que pour moindre forfaiture
Maint marche en Gréve où haut en l'air
On le soutient.



Quel

Quelques fortes & puiſſantes ſollicitations que le Sr. Rouſſeau *ait emploiées pour faire triompher ſa malignité, il a enfin compris que dès qu'une fois la calomnie eſt démaſquée, il eſt bien dificile qu'elle l'emporte ſur l'innocence.*

Convaincu de cette vérité, il n'oſa plus paroître dès que le Sr. Saurin *fut en liberté. Il s'imagina qu'aiant ſuccombé ſous ſa fauſſe accuſation, les intéreſſés dans les Couplets Satiriques, perſuadés encore plus vivement qu'il en étoit le ſeul Auteur, reviendroient à la charge. La menace que quelques domeſtiques d'une perſonne qu'il y avoit déchirée, lui firent de l'aſſommer de coups par tout où ils le trouveroient, l'intimida ſi fort qu'il ne ſe croioit en ſûreté nulle part.*

La maniére indigne dont il avoit voulu ſurprendre la Religion de Sa Majeſté, en lui préſentant un Placet où il dénonçoit calomnieuſement le Sr. Saurin, *comme Auteur des Couplets, le faiſoit trembler dans l'obſcurité de ſa retraite. Il ſavoit que c'étoit un crime impardonnable, & il étoit ſûr que le* ROI *avoit témoigné à Mr.* le Procureur Général, *qu'il falloit aprofondir cette afaire, afin que le Calomniateur ne demeurât point impuni.*

RON-

RONDEAU.

EN l'air *Rousseau* croit voir toujours
Des bras levés, fermes & lourds,
Prets à draper sa camisole ;
Et sa crainte n'est point frivole ;
Il est sujet à pareils tours.

Mais quand ses crimes je parcours,
Je crois qu'il finira ses jours
En faisant une capriole
En l'air.

Il faut que Justice ait son cours ;
A la faveur les Juges sourds
De Thémis suivront la Boussole ;
Plus d'un en a donné parole,
Et ceci n'est point un discours
En l'air.

On

*On dit que si l'*Aretin *épargna la Divinité, c'est parce qu'il ne la connoissoit pas; mais l'on peut dire du Sr.* Rousseau *que s'il a porté sa Satire jusque sur Dieu même, c'est parce qu'il le connoissoit fort mal. La lâche complaisance de ceux, aux quels il récitoit ses impiétés, a beaucoup contribué à l'entretenir dans son afreuse manie. Les uns y prenoient plaisir, & les autres n'osoient le censurer vivement.*

Il arriva pourtant un jour, qu'aiant eu la hardiesse de réciter un de ses Contes obscénes en présence de M. le D. de B. il fût fort étonné, lors qu'au lieu des loüanges qu'il en attendoit, ce Prince lui dit d'un ton fort sérieux, qu'un tel Ouvrage n'avoit point de mœurs.

Cette sage réprimande l'étourdit si fort, qu'en voulant s'excuser, il répondit par un discours plus impertinent que le Conte même; Comme je fais, *reprit-il,* des Poësies pieuses sans devotion, j'en compose d'obscénes sans libertinage. *Je laisse à juger, quelle conséquence on peut tirer d'un pareil aveu?*

Cette excuse seroit à peine recevable de la bouche d'un Paien; d'ailleurs qui ne sait qu'une pareille indiférence pour le crime comme pour la vertu ne peut se trouver dans le cœur de l'homme?

* * *

RON-

RONDEAU.

IL s'échape comme une Anguille,
Ce Rimeur, lors qu'on le houſpille;
Et plein de détours afectés,
Il dément ſes obſcénités
Par un diſcours qu'il entortille.

Dites que ſa Muſe eſt gentille,
Auſſi-tot de fil en aiguille
En d'horribles impietés
Il s'échape.

C'eſt alors que ſon eſprit brille,
Et ſouvent en Gréve on en grille
Pour de moindres énormités:
Cependant les Cieux inſultés
Demeurent ſans vengeance; il drille,
Il s'échape.



Quand je dis qu'il s'échape, ce n'est que de la justice humaine que j'entens parler; car celle du Ciel le poursuivra par tout où il pourra se réfugier. Je ne sai même s'il ne doit point apréhender que parmi ceux qu'il a calomniés & déchirés, il n'y en aît quelqu'un qui ait les bras assez longs pour atteindre jusqu'aux païs les plus éloignés. L'Arrêt que le Parlement va décerner contre lui, pourroit bien de concert avec les Suisses influer jusqu'à Soleure. Je ne doute pas que comme ils ne prétendent point que leur République, quelque libre qu'elle soit, serve d'azile aux Scélérats, ils ne le livrent à la France, si elle le demande, ou que du moins ils ne le chassent de leur territoire.

C'est ainsi qu'ils en ont usé bien des fois à l'égard des Banqueroutiers & des Assassins, qui s'étoient réfugiés chez eux. Le crime dont le Sr. Rousseau *est atteint, est encore plus grave & plus digne de la haine qu'ils ont pour les malfaicteurs. Dieu même, qui est le Roi souverain de toutes les Nations, grièvement ofensé, leur demande vengeance, & ils sont trop bons Chrétiens pour ne pas prendre sa cause en main.*



RON-



RONDEAU.

A la Suiſſe fuïant la Gréve,
Il ſe confie, & digne Eléve
De *Marot*, dont il eſt l'égout;
Sa bile âcre, fermente, bout,
Sans lui donner ni paix, ni tréve.

***

Je ſuis ſûr, que fort il lui gréve
De voir que le fiel dont il créve,
Ne puiſſe entrer dans un ragout
A la Suiſſe.

***

Soit qu'il ſe couche, ou qu'il ſe léve,
A Soleure, il croit qu'on l'enléve:
Cette peur le ſuivant par tout,
Inquiet, il tremble, il réſout,
Il doute; n'aiez peur qu'il réve
A la Suiſſe.



Quelle diférence du séjour de Soleure à celui de Paris pour un Poëte impie, impudique, & calomniateur! Quelque plaisanterie que les Rieurs fassent au sujet des Suisses, il faut convenir que ce sont d'honnêtes gens, & que si en général leur esprit n'est pas si subtil & si mauvais que celui de nos Libertins, il est au moins plus sensé & plus conforme au Christianisme.

Je ne crois pas que le Sr. Rousseau *puisse faire un long séjour parmi des Peuples qui ont de la pudeur, & de la Religion, & chez qui les Athées ne trouvent point de Protecteurs. Aussi n'est-ce pas la Suisse qui lui donne un azile; c'est notre Ambassadeur, qui trompé par ses grimaces hypocrites, & séduit par des lettres de recommendation, a pris pitié de son état.*

Cet habile Ministre ne tardera guére à découvrir le mauvais caractére du personnage, & quand ce fourbe auroit assez d'adresse pour échaper à la pénétration de M. D. L. l'Arrêt du Parlement le fera bientot connoître pour un homme indigne d'aucune protection. La maniére insolente dont ce Rimeur se comporta, étant Sécretaire de Mr. de Talard *en Angleterre, & que Mr. l'Ambassadeur en Suisse pourra éprouver un jour, le desabusera peut-être encore mieux de ce malin Imposteur.*

RON-

RONDEAU.

L'Ambaſſadeur qui le protége,
Ignore le traître manége
De cet homme que chacun dit,
Fils de celui qui ſe pendit
Après un afreux ſacrilége.

Sa fureur qui toujours rengrége,
S'attaque au plus ſaint privilége;
A Londres on ſait qu'il mordit
L'Ambaſſadeur.

Je ne voudrois pas être pleige,
Qu'à ſon Patron tendant un piége,
Un ſemblable tour il ne fit:
Du moins par cet Auteur maudit,
Il avilit fort ſon cortége,
L'Ambaſſadeur.

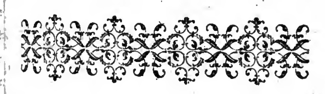
Qui est-ce en éfet qui osera, je ne dis pas le protéger, mais seulement fraier avec lui, dès que l'Arrêt du Parlement sera publié? Je me représente alors le Sr. Rousseau *comme un second* Caïn, *tremblant & craignant à la rencontre de tous les hommes.*

Sa conscience incessament bourrellée imprimant sur son visage l'énormité de ses crimes, quelque part qu'il aille, il sera aisé de le reconnoître pour un homme coupable des forfaits les plus atroces. Les Voiageurs le montreront au doigt, & répandront bientot dans le lieu de sa résidence des particularités de son Histoire, qui le rendront l'objet de l'exécration publique.

Ce Livre même ofrant aux yeux un portrait naïf de ses méchancetés, l'annoncera dans tous les lieux où il croira n'être pas connu. Aussi l'ai-je peint sous toutes les formes & figures qu'il a prises pour tromper les plus clair-voians, & pour se soustraire aux poursuites de la Justice. C'est ainsi qu'on en use envers ces fameux Scélérats fugitifs, dont on envoie le portrait à toutes les Villes, par lesquelles on croit qu'ils doivent passer. Ils ont beau se déguiser, leur afectation à se cacher sert souvent à les faire découvrir.



BAL-



BALLADE.

FIer de quelques Couplets, où la rage étincelle;
Où l'absinte & le fiel dominant tour à tour,
Composent de concert le plus afreux Libelle
Qu'on vit jamais paroître à la Vile, à la Cour:
Fier, dis-je, des exploits de sa mordante Muse,
Voiant par le Bâton tous ses lauriers flétris,
Ce noir Rimeur parut avec face camuse,
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Défireux d'éfacer cette tache éternelle,
Fauffaire accufateur par un lâche détour,
Il impute à *Saurin* fa verve criminelle,
Et le fait enfermer dans une trifte Tour.
Mais voiant que malgré fes fourbes & fa rufe,
Saurin fe juftifie aux yeux de tout Paris;
Ce noir Rimeur parut avec face camufe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Aprenant, qui pis eft, la facheufe nouvelle,
(Car on la publioit à chaque carefour,)
Que le Parquet avoit informé la Tournelle
De tant de fales vers qu'il avoit mis au jour:
Pour ne point éprouver la rigueur dont on ufe
Envers ceux que l'on trouve auteurs de tels écrits;
Ce noir Rimeur s'enfuit avec face camufe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



E N-

ENVOI.

Princes, Rois, Souverains, ſi quelqu'un vous révéle,
Qu'en vos heureux climats ce Rimeur fait ſéjour:
Faites le prendre au corps, & montrez votre zéle
A punir ce Docteur d'un déteſtable amour;
Coupable & convaincu des faits dont on l'acuſe.
Sergens écoutez moi, vous n'y ſerez mépris:
Ce noir Rimeur, paroit avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Son poil roux, ſa bouche torſe, ſes yeux contournés, & la pâleur Juive qui régne ſur ſon viſage, ſont des caractéres ſi diſtinctifs, qu'il eſt preſque impoſſible de s'y méprendre.

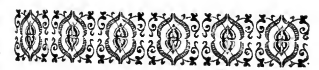
Ses Partiſans regarderont tout ceci comme un badinage, & une fiction poëtique; mais les précautions que le Sr. Rouſſeau *prend chaque jour, font voir qu'il le regarde d'un autre œil, & qu'il n'aprébende rien tant que ce fameux Arrêt qui doit l'exclure pour jamais de ſa Patrie.*

Son afaire a fait trop de bruit, & tant de perſonnes puiſſantes y ſont intéreſſées, qu'il y a beaucoup d'aparence qu'elle ſe décidera bientot. On ſait même qu'elle eſt parvenue juſqu'aux oreilles de Sa Majeſté; toutes les ſollicitations & tous les incidens qui en retardent la concluſion, ne feront que groſſir le nüage, où ſe forme la foudre vengereſſe, dont le Ciel a réſolu de le fraper.

Et les Dieux accuſés de lenteur à punir,
Vont ſe juſtifier aux ſiécles à venir.

Cette Punition arrivant par dégrez, n'en eſt que plus autentique. Si elle eut été ſubite, elle ſeroit déja éfacée de la mémoire des hommes; au lieu qu'en trainant ſi long tems, elle en ſera plus mémorable.

BAL-



BALLADE.

De ce vilain Rimeur que l'on vante si fort,
J'ai toujours détesté la coupable entreprise :
En vain auprès des Grands il trouvoit du suport,
Je m'en suis expliqué souvent avec franchise.
Il périra, disois-je, & si les justes Cieux
Ont soufert si long tems ses crimes odieux,
C'est qu'avec les pécheurs ils usent de remise :
Mais las de tolérer cet afreux Scélérat,
Ils sauront le punir, & même avec éclat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



Comme un Chien enragé ce Poëte vous mord,
Ses vers n'ont de beauté que lorsqu'il satirise;
Ses lâches Partisans même en tombent d'accord,
Sa rage envenimée a déchiré l'Eglise.
Sur la Robe & l'Epée, en Rimeur furieux
Il répand à longs flots son fiel injurieux;
Màis un Guerrier sur lui vient d'user de main mise.
Vainement il se plaint d'un pareil attentat;
On lui répond par tout, à la Cour, au Sénat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



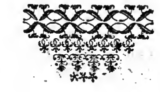
Cet infame Ecrivain se livrant au transport
Du déteſtable amour, dont son ame est éprise,
Vante la Sodomie, & par un sale éfort
Tache en la célébrant de la rendre permise.
Dans un Conte lascif Rimeur luxurieux
Sous de belles couleurs il la peint à nos yeux,
Et se rit hautement de la Loi de *Moïse.*
Sur cette Loi divine il parle en Apostat.
Mais son crime est enfin connu du Magistrat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



EN-

ENVOI.

Monarque magnanime, & qui vraiment pieux
Soutiens avec éclat la foi de tes Aieux,
Tu ne soufriras pas qu'un Rimeur la détruise:
De Païs en Païs poursui ce Renégat
Et fai qu'à son suplice on dise en ton Etat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



Les Partisans outrés du Sr. Rousseau *ne manqueront pas de dire, que j'ai tort de le poursuivre si vivement, & que c'est en vain que je lui pronostique des suites terribles de la part de la Justice, puisqu'il est hors de prise. Ils ajouteront même, que ce Poëte piqué au jeu & vindicatif, pourroit bien à son tour égaïer sa Muse à mes dépens.*

Mais je crois l'avoir déja dit, plus il se croit hors des atteintes du Parlement, & plus il mérite de subir les censures du Parnasse. A l'égard de sa tranquilité sur ce sujet, je veux bien croire que mes vers plus ou moins véhémens ne la troubleront pas; je souhaite même sa conversion plutot que son châtiment; & je serois le premier à loüer sa résipiscence, si sa conduite donnoit quelque lieu de l'espérer; mais l'orgueil qu'il fait voir à soutenir ses crimes, augmente mon indignation.

A l'égard de tout ce qu'il pourra dire ou écrire contre moi, si ce sont des calomnies, je ne prendrai pas la peine de les relever; & si ce sont de véritables fautes, j'en conviendrai de bonne foi. Je ne suis pas même à me repentir intérieurement d'avoir un peu trop écouté ses pareils dans ma jeunesse; mais Dieu merci, il y a long tems que j'ai fait divorce avec eux.

***

BAL-

BALLADE.

QUe *Rouſſeau* dans maint Vaudevile
Sur moi répande afreuſe bile
Pour ſe venger de mes refrains :
Qu'en vieux Gaulois il me déchire,
Je me rirai de ſa Satire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.

***

Qu'à la Cour, ainſi qu'à la Ville,
Maint grand Seigneur priſant ſon ſtile,
A ſa rage donne les mains :
Qu'en ſecond *Marot* on l'admire,
Pour moi, quoi qu'on en puiſſe dire,
Je ne l'aime, ni ne le crains.

***

C'eſt un Plagiaire ſervile ;
Il a le cœur noir, l'ame vile ;
Il ſape les droits les plus ſaints :
Contre *Moïſe* il oſe écrire.
Je ne connois de Rimeur pire.
Je ne l'aime, ni ne le crains.

E N V O I.

Thémis, lorſqu'à toi je me plains
De ce Rimeur à cruelle ire,
Ce n'eſt pas qu'il me puiſſe nuire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.

***

Oui, Monsieur Rousseau, *je ne vous crains, ni ne vous aime; je ne vous hais pas non plus personnellement, puisque la charité me le défend. Que si cette Satire est personnelle, c'est afin de faire connoître au Public que vos mœurs corrompus ont produit ces infames Poësies, dont vous l'avez infecté. Je cherche à décrier la source, d'où sont sortis tant de ruisseaux empoisonnés. Les faits que je raporte sont fondés sur des piéces autentiques, ou sur des raports d'une renommée qui n'est point équivoque.*

La plupart du tems ce sont des Piéces produites en Justice, imprimées, & quelquefois ce sont des discours, dont tous Paris a été bercé pendant plus de dix ans, tels que sont vos horribles mépris pour votre Pére.

Je joindrai à ce volume tous les actes juridiques que je pourrai recouvrer; mais quelque droit que j'aie de déveloper toutes vos hipocrisies, de censurer vos ordures, de fulminer contre vos impiétés, je ne m'émanciperai de le faire que sur de bons témoignages, & je vous promets que je ne démentirai point le nom que je me suis donné à la tête de ce Recueil.



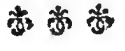
RON-

RONDEAU.

Sûr & ſincére Areſtografe,
Sans y manquer point d'ortografe,
Je raporterai tes Arrêts :
Et je n'en ferai point d'extraits,
Que le Juge ne les parafe.

D'après mainte piéce olografe,
Je donnerai par paragrafe,
Un Mémoire de tes forfaits
Sûr & ſincére.

Que ſi jamais Sergent t'agrafe,
Je te promets un Epitafe
Car tu ne vivras guére après.
O l'heureux homme que tu és !
D'avoir un Hiſtoriografe
Sûr & ſincére.



Les crimes vrais & certains du Sr. Rousseau *sont en si grand nombre, qu'il faudroit être bien mal avisé pour lui en imputer de faux, ou de douteux. Ce seroit le vrai moien de lui donner lieu de crier à la Calomnie, & de décréditer sous ce prétexte l'Historien de ses forfaits.*

Mais comme plus la moisson est abondante, & plus le Moissonneur laisse de quoi glaner; aussi je laisse bien des choses à ceux qui voudront entrer après moi dans le même champ. Dans ce dessein il me paroit qu'il est tems de finir la premiére Partie de cet Ouvrage Prosaï-poëtique, où le Lecteur pourroit se lasser de voir revenir si souvent des actions si odieuses, & seulement propres à inspirer de l'horreur, sans aucun mouvement de pitié, puisque le personnage de ma scéne est un Scélérat de gaieté de cœur, & qui fait gloire de ses abominations.

La critique générale que je vais faire de ses Poësies, ne laissera pas de nous ramener quelquefois de la fausseté de son esprit à la malignité de son cœur; mais pour varier le stile, je tâcherai d'égaier un peu plus cette seconde Partie que je n'ai fait la premiére, & de montrer qu'il ne mérite pas moins d'être hüé sur le Parnasse pour des compositions extravagantes, que puni par la Justice pour des crimes abominables.

RON-

****

RONDEAU.

JE finis l'afreux Catalogue
Des noirceurs de ce Pédagogue,
Qui veut par des vers insensés
Donner du poids aux traits lancés
Contre l'antique Sinagogue.

Sur les raisons qu'il met en vogue
Pour détruire le Décalogue,
Ma Muse en aiant dit assez,
Je finis.

Je pourrois par mainte Apologue
Remplir encor maint Dialogue
De tous ses crimes ramassés :
Mais craignant que les yeux lassés
Sur ma longueur on n'épilogue,
Je finis.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.



II. PARTIE.

RONDEAU.

JUſques au bout de l'Univers,
Je le pourſuivrai, ce Pervers :
Alla-t-il ſous l'autre Emiſphére,
Ma Muſe d'une aile légére
Traverſera les vaſtes mers.

***

Au dire de gens très-experts,
Ce deſſein n'eſt point un travers,
Si tant eſt que je perſévére
Juſques au bout.

***

Sus donc, Phébus, Roi des Concerts,
Donne de la force à mes airs;
Et fais qu'en ma juſte colére
Je chante ſi bien ce faux Frére,
Qu'on liſe ma proſe & mes vers
Juſques au bout !

Quoi-

Quoique sur le Parnasse toutes les conditions soient égales, & que les seules preuves d'esprit y soient admises; je ne crois pas m'éloigner de ce principe en parlant de la naissance du Sr. Rousseau; *sa qualité de fils de Cordonnier, qui devoit relever la gloire de son talent, n'aiant servi qu'à lui attirer un ridicule par la mauvaise honte qu'il se faisoit de l'avoüer.*

Il est d'autant plus coupable, que cet aveu l'auroit fait estimer de tous les honnêtes gens, au lieu que son orgueil opiniâtre à se vouloir faire passer pour tout autre qu'il n'étoit, a été la source de tous ses malheurs.

Son Pére l'avoit fait élever d'une maniére à ne point rougir de son éducation, & tout autre fils, loin de pousser l'ingratitude jusqu'à le renier, auroit publié hautement les obligations qu'il lui avoit.

Dès sa plus grande jeunesse il tâcha de secoüer le joug paternel, si naturel à tous les hommes. Il se donnoit à ses camarades pour le fils d'un Seigneur qui avoit été amoureux de sa mére, & s'éforçoit de leur persuader qu'il n'étoit que le pensionnaire de celui qui le nourrissoit, & qui l'élevoit aux dépens du travail de ses propres mains.



RON-

RONDEAU.

LEgitime ſeroit le cas,
Si l'on étoit né de *Judas*,
De renier alors ſon Pére.
Vû la grandeur du vitupére,
On laiſſeroit franchir le pas.

Mais parce qu'il eſt d'un rang bas,
Cordonnier, laquais haut-à-bas,
Ne pas croire ſon baptiſtére.
Légitime ?

Le ſeul *Rouſſeau*, vrai *Marſyas*,
Et l'un des fils les plus ingrats,
Niant ſa race Cordonniére,
Dit qu'un Seigneur connut ſa Mére,
Et prône par tout qu'il n'eſt pas
Légitime.



Quand j'ai dit que sa malheureuse obstination à desavoüer son Pére, avoit été l'origine de sa perte, je n'ai rien avancé qui ne soit très-véritable. Le *Sr.* Rousseau *son Pére, quoique Cordonnier, passoit pour honnête homme. Il avoit exercé les principales charges de sa Comunauté avec honneur & probité, & même étant Sindic, il eut la gloire par son crédit, ses soins & ses dépenses, d'obtenir la Confirmation d'un Arrêt en faveur des Filles de maître.*

Ce service étoit si considérable, que son Corps lui permit d'en faire dresser un monument dans la Chambres des Jurés. C'étoit un grand Tableau, représentant ledit Sr. Rousseau *assisté de deux Jurés à genoux devant* SA MAJESTÉ, *& recevant ces Lettres de Confirmation des mains de Mr. le* Chancelier.

Ce Tableau glorieux pour le Pére, a toujours été un objet d'horreur pour le Fils, qui a emploié tout son crédit pour le faire oter, & qui à la fin en est venu à bout ; ce qui a fait dire qu'il ne vouloit pas même voir son Pére en peinture. Il ajouta à cette injure celle de changer son nom en celui de Vernietes, *dont l'anagrame est,* tu te renies ; *ce qui lui attira la malédiction paternelle.*

***

RON-

RONDEAU.

SOn *Saint Crépin*, colé ſur une armoire,
Rouſſeau le Pére en ſon Laboratoire,
A deux genoux, & mains jointes prioit ;
Que puiſqu'enfin ſon Fils le renioit,
Il le punit de ſa malice noire.

Ce Fils ingrat, loin de craindre & de croire,
Qu'un tel ſouhait put être exécutoire,
Railloit ſon Pére, & même bafoüoit
Son *Saint Crépin*.

Mais depuis peu, le fait eſt très-notoire,
Ce malheureux pour vers difamatoire
S'eſt vû donner encor pis que le fouet ;
Et de Thémis infortuné joüet,
Il a perdu tous ſes Protecteurs, voire
Son *Saint Crépin*.

Quel-

Quelque vile que soit la condition d'un Artisan, elle ne doit jamais être un sujet de reproche pour celui qui l'exerce avec probité : aussi le Sr. Rousseau le Pére *ne faisoit point de façon, quelque accomodé qu'il fut de travailler en public.*

Il ne laissoit pas d'avoir des pensées au dessus de sa profession, puisqu'il dit un jour à un Procureur qu'il chaussoit, que si son Fils vouloit devenir honnête homme, & le reconnoître, il lui donneroit de quoi acheter une charge de Conseiller au Châtelet. Sur quoi le Procureur se retira en riant, & comme s'il n'eut pas voulu que le Pére de son Supérieur s'abaissât, jusqu'à lui prendre la mesure d'une paire de souliers.

Il se piquoit d'un grand gout dans sa maniére de chausser : son Enseigne étoit magnifique, il se faisoit honneur d'avoir des pratiques de conséquence. Il leur parloit souvent de son Fils, en disant qu'il auroit été trop heureux, de ne l'avoir point ; qu'il faisoit tout le chagrin de sa vie, & qu'il se repentoit de ne l'avoir pas élevé dans sa profession ; puisque du moins il en eut pu tirer quelque service, & qu'il n'auroit pas eu le déplaisir d'en être si mal récompensé.



RON-

RONDEAU.

De ses souliers le Sr. *Rousseau* se joue,
Et ne craint point qu'on lui fasse la moue;
Il chante assis tout ainsi que de bout;
Son huis ouvert il tranche, cole, coud;
Trempe son cuir, ou quelque talon cloue.

Son Fils ingrat par tout le desavoue,
Rempli d'orgueil en Paon il fait la roue;
Mais il gémit sitot qu'il voit le bout
De ses souliers.

Contre le cuir ce fier Rimeur échoue:
N'en parlez plus, sa langue se dénoue,
Il jase, il rit, il badine sur tout.
Quant à l'honneur, ce mets n'est de son gout;
Il en fait moins de cas que de la boue
De ses souliers.

Cette diſpoſition de cœur du Sr. Rouſſeau *à renier ſon Pére, augmenta de plus en plus, à meſure qu'il aprocha de quelques grands Seigneurs. Peu ſûr de ſon mérite perſonnel, il craignoit mortellement que ſa naiſſance ne le rendît mépriſable.*

Mais plus cette crainte le rongeoit, & plus les Officiers de la maiſon où il demeuroit, prenoient plaiſir de le mortifier. Le Sr. Cenami, *de fort bonne famille, mais pauvre, & qui avoit été ſon camarade d'Ecole, l'étant venu demander chez Mr.* le Baron de Breteuil *ſans ſe faire annoncer, il eut l'audace de le méconnoître, & de le bruſquer; dequoi l'autre indigné, lui dit en préſence des domeſtiques, qu'il n'étoit venu qu'à deſſein de lui emprunter un écu neuf pour paier une paire de ſouliers qu'il avoit commandé à ſon Pére.*

Une réponſe ſi piquante le rendit ſi chagrin, & en même tems ſi odieux à toute la maiſon, qu'il ſongea dès-lors à la quitter, ce qui ne fut pas dificile, puiſque le Baron *en étoit déja fort las, quoiqu'il ne l'eut à ſon ſervice que depuis un an. Cette avanture m'a été racontée par le Sr.* de Cenami *même, & confirmée par un Valet de Chambre, qui ſe trouva préſent à la ſcéne, & dont il fit le raport à Mr.* le Baron de Breteuil, non ſine riſu ex parte auditorum.

***

RON-



RONDEAU.

SEnſible aux traits qu'on lui décoche,
Rouſſeau n'a point un cœur de roche;
Il eſt vrai qu'on le touche peu,
Lorſqu'on trouve digne du feu
Les vers ſortis de ſa caboche.



Pour le pervertir il acroche
Quiconque par malheur l'aproche :
Aux forfaits il ne croit pas Dieu
Senſible.



Dites lui que ſa Muſe croche
Dans le chemin de l'honneur cloche,
Il en rit, il en fait l'aveu :
Mais mettez ſa naiſſance en jeu,
Lors vous lui ferez un reproche
Senſible.



Comme notre naiſſance ne dépend de nous en aucune façon, rien n'eſt plus ridicule que de railler un homme là-deſſus. Ce ridicule eſt même plus grand, quand le Railleur n'eſt pas d'une condition fort élévée au deſſus de celle de ſon Adverſaire.

Comme je ne ſuis que le fils d'un Marchand, le Sr. Rouſſeau *pourroit avec juſtice me couvrir de confuſion ſur les reproches que je lui fais, s'il n'y avoit donné lieu par ſes mauvaiſes mœurs, par ſon éfronterie, & par ſa fauſſe délicateſſe.*

J'ai été à la Cour auſſi bien que lui, & ſur un autre pied, puiſque j'y avois une charge de Clerc de Chapelle; mais bien loin de vouloir me donner pour autre que je n'étois, je me déclarai dès le premier jour avec tant de ſincérité ſur ma famille, que tous les honnêtes gens m'en eſtimérent davantage. Il n'y eut que les Sots, à qui je ne cherchois pas de plaire, qui blamérent mon ingénuité, & qui la regardérent comme la cenſure de leur orgueil.

Ce qui les chagrina davantage, ce fut de voir que des perſonnes de la première diſtinction m'invitoient à leur table, & ſe faiſoient un plaiſir de s'entretenir avec moi. Ce fut dans cette ſituation que je répondis à une Epigrame de notre Auteur.

* * *

EPI-

EPIGRAME.

G*Acon* Rimailleur ſubalterne,
Vante *Perſon* le Barbouilleur ;
Et *Perſon* Peintre de Taverne,
Vante *Gacon* le Rimailleur.
Or en ce cas, certain Railleur
A dit, qu'ils ſont tous deux fort ſages;
Car ſans *Gacon* & ſes Ouvrages
Qui jamais eut vanté *Perſon?*
Et ſans *Perſon* & ſes Sufrages
Qui jamais eut prôné *Gacon?*

REPONSE.

C*Répin* ſe fait une maxime
De blâmer tout ce que j'eſtime ;
Il traite ſur ce pied *Renard* de Rimailleur,
Et nomme *Perſon* Barbouilleur:
Et ſi je m'aviſois d'écrire,
Que ſon Pére eſt un homme habile en ſon métier,
Il diroit; pour me contredire,
Que ſon Pére eſt un Savetier.

Le dépit que conçut notre Poëte de voir que je l'avois entamé par l'endroit le plus sensible, lui fit prendre des mesures pour empécher le progrès de mon audace.

A cet éfet aiant rassemblé trois Spadassins, entre lesquels étoit un nommé De Brie, *il vint à leur tête dans un Café où j'étois, pour me dire qu'il vouloit répondre à mon Epigramme à coups de bâton. Quelque bien accompagné qu'il fut, sa contenance étoit si peu ferme que je le démontai en lui disant d'un ton railleur, que j'étois tout prêt à les recevoir.*

Un de ceux qui l'accompagnoient, voulant trancher du brave, me dit que ce seroit à lui à qui j'aurois à faire, & qu'il étoit M*** Du Roi. *En même tems il me jetta pour signal le reste d'une tasse de Café. Je répondis à cette insulte avec un Chandelier, dont je lui alongeai un coup; mais on vint nous séparer.*

Le lendemain les amis du M*** *m'aiant fait des excuses de sa part en avoüant, qu'il y avoit eu du vin sur le jeu, & que* Rousseau *étoit un lâche, je crus que je devois mépriser les trois autres jusqu'au point de ne pas même porter contre eux ma plainte chez un Commissaire, comme bien des gens me le conseilloient. Mais bien loin de me contenir sur l'article si chagrinant de sa naissance, je continuai de plus belle.*

EPI-

EPIGRAME.

POussé d'une vaine manie,
Crépin le Fils d'un Cordonnier,
Pour faire un Opéra se croiant du génie,
Prit la lire à la main, & quitta son métier.
Mais quand par l'auditeur il vit sifler sa rime,
Il reconnut bien à son dam,
Que véritable est la maxime,
Ne sutor ultra crepidam.

****

AUTRE.

JAdis le Fils d'un Boulanger
Nous fit des Opéra pleins de force & de grace;
Le Héros, comme le Berger
Y récitoient des vers avoüés du Parnasse.
Le Fils d'un Cordonnier prend aujourd'hui sa place;
Mais malgré toute son audace,
Il aproche aussi peu de ce noble Ecrivain,
Que le cuir aproche du pain.

Me voiant si peu intimidé par ses rodomontades, notre Poëte résolut de changer de batterie, & d'essaier d'obtenir par suplications ce qu'il croioit avec raison ne pouvoir jamais obtenir par menace.

Il engagea pour cet éfet plusieurs personnes de mérite & de considération, à me prier de le laisser en paix, me faisant insinuer que s'il s'étoit emporté contre moi, c'est que je l'avois outragé par des Epigrammes satiriques; que ces Eprigrammes me deshonnoroient moi-même, & qu'un bel Esprit ne devoit point s'abaisser à de si petits sujets.

Ces remontrances si zélées, jointes à des prières si vives, furent cause que je ne crus pas devoir refuser ce qu'on me demandoit. Je promis donc à ceux qui m'en parlérent de discontinuer; leur pronostiquant toutefois, qu'ils s'emploioient pour un Coquin, & qu'ils se repentiroient tot ou tard de la démarche qu'il leur faisoit faire.

Ce que j'avois prédit, arriva; car quelques années après, un de ces Messieurs m'aiant mené diner chez lui, me demanda pardon de m'avoir autrefois tant sollicité de laisser Rousseau *en repos; que c'étoit le plus lâche de tous les hommes, & qu'il venoit de faire des Couplets infames contre ses meilleurs Amis.*

***

RON-

RONDEAU.

Avec les dents dès qu'il peut vous faisir,
Tel qu'un mutin il vous ronge à plaisir:
A ce Satire ofrez vin, ou pécune,
Pour mordre ceux à qui portez rancune,
Il les mordra selon votre désir.

Or le forcer d'autre talent choisir,
Afin de mieux occuper son loisir;
Vous prendriez cent fois plutot la lune
Avec les dents.

C'est un Coquin, c'est un Infame à fuir,
Son lâche cœur ne sauroit se trahir;
La pente à mordre à sa race est commune;
Jadis son Pére en morguant la fortune,
Pour l'alonger prenoit souvent le cuir
Avec les dents.



Quoique la pensée qui termine ce Rondeau, me vint alors dans l'esprit, je ne l'ai mis en usage que depuis le Procès du Sr. Rousseau. *Mon réssentiment étoit tellement étoufé, que j'ai demeuré plus de dix ans sans presque songer à lui. Je me contentois de blâmer le mauvais usage qu'il faisoit de ses talens, & cela seulement devant les personnes qui le loüoient extraordinairement.*

J'en serois toujours demeuré là, si ce Poëte par la noirceur de sa conduite, n'eut obligé la Justice à se mêler de ses afaires, & si je n'eusse remarqué, que ses Partisans vouloient le justifier aux dépens d'un innocent.

Les nouveaux Couplets *aiant fait le bruit que chacun sait, je fis un Rondeau qui déplut beaucoup à ceux de son parti. Ils prétendirent que* Rousseau *m'y aiant épargné, je ne devois point le critiquer; mais je leur répondis; que j'avois d'autant plus de droit d'invectiver contre cet infame Ecrivain, qu'en le satirisant sur une chose aussi horrible, je le serois par un pur zéle, & non par aucun motif de vengeance.*

J'ajoutois que la plupart des personnes disamées par ce Satirique Calomniateur, me paroissant bien éloignées du caractére dont il les peignoit, je pouvois prendre leur défense.

RON-



RONDEAU.

Je n'y ſuis pas dans l'Ode impure
Qui fait horreur à la Nature ;
Où *Rouſſeau* plein d'un noir Démon
Met gens ſages & de renom
En ſi laide & ſale poſture.

Aparemment il ſe figure,
Que peu ſenſible à l'impoſture
Je n'en ferois que rire ; non,
Je n'y ſuis pas.

M'y voici : c'eſt que ma cenſure
Lui donne trop de tablature.
Il craint les coups de mon poinçon.
Donc, quand j'attaque ſa Chanſon,
Ce n'eſt pas qu'il m'ait fait injure ;
Je n'y ſuis pas.

Quand je n'aurois jamais eu de démêlé avec le Sr. Rousseau, *je me serois fait un point d'honneur de le décrier, comme je fais, persuadé que je le puis, & que même je le dois en conscience, puisqu'il est permis de crier contre les Scélérats de notoriété publique.*

Que si cette raison ne sufit pas pour ses Partisans outrés, ils sauront que ce Rimeur a le premier rompu la glace, puisque le Sr. Danchet *a dit publiquement que* Rousseau *lui avoit communiqué une Epigrame contre moi en lui recommandant de garder un profond secret.*

Efectivement, elle m'a été cachée plus de douze ans. La crainte qu'il témoigna que je ne l'aprisse, montre que s'il m'a épargné dans les Couplets, ce n'a pas été pour me faire grace, ou pour me donner des marques de son mépris; mais par pure apréhension de réchaufer ma bile éteinte.

Cette Epigramme regarde un petit Poëme que je fis sur le Combat de la Marsaille. *La pointe en est si mal aiguisée, qu'il faut que j'y donne moi-même un coup de lime pour la faire sentir, & pour montrer que j'agis rondement. Je vais la faire imprimer avec la Réponse.*

EPI-

EPIGRAME.

O CATINAT! quelle voix enrumée
De te chanter ose usurper l'emploi?
Mieux te vaudroit perdre ta renommée,
Que cueillir los d'un si chetif aloi.
Honni seras, ainsi que je prévoi,
Par cet écrit; & ne sais, à vrai dire,
Reméde aucun, si non que contre toi
Le même Auteur écrive une Satire.

REPONSE.

JE conviens, CATINAT, qu'en loüant ta victoire,
J'ai pu faire des vers peu dignes de ta gloire;
Mais si *Rousseau* te déchiroit,
(Car quelle est la vertu qui n'ait senti le trait
De la rage qui le dévore?)
La chose autrement tourneroit:
Ma loüange te deshonore,
Sa Satire t'honoreroit.

Le mépris que le Sr. Rousseau *fait voir pour cette Ode de ma façon, est aparemment fondé sur la préférence que l'Académie d'*Angers *donna à un autre Ouvrage des plus méprisables. Si éfectivement mes vers doivent céder à ceux qui eurent le prix, je les tiens pour les plus ridicules qui soient jamais sortis de la cervelle d'aucun Poëte.*

Et qui n'éclateroit de rire, en voiant l'Auteur couronné donner des aîles au poignard?

Quiconque fuit, périt un peu plus tard,
Et bientot sur ses pas sent voler le poignard.

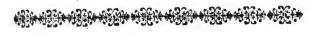
Et en parlant du Général,

De Turenne & Condé le double esprit l'anime.

C'est auprès de ce Chantre, quatre fois plus dur que Chapelain *dans sa* Pucelle, *qu'il plait à notre excellent Rimeur de me donner une voix enrouée & plus desagréable, que celle d'un froid Satirique. Je pourrois le confondre aisément, en raportant la moindre Strophe de mon Ode.*

Que si malgré la diférence il persistoit à soutenir que mon Ouvrage ne vaut rien; je ne sai s'il pourroit garentir les siens du même reproche; c'est ce que j'espére faire voir dans la suite: en attendant je le renvois au Rondeau suivant.

RON-



RONDEAU.

EN criant contre tes excès,
Ma voix s'éléve avec succès;
Et sans vanité je présume,
Qu'avec le secours de ma plume
Elle ira jusques sous le Dais.

Tu dis dans tes fougueux accès,
Qu'enrumé suis: fou que tu és,
Aprends que je me desenrume
En criant.

J'ai crié, comme tu le fais,
Plus haut qu'aucun dans ton Procès;
J'en vais publier le Volume:
En vain ton courroux s'en alume;
Je me ris du bruit que tu fais,
En criant.



Oui,

Oui, Monſieur, malgré tous vos cris & ceux de vos Partiſans joints enſemble, ma voix ſe fera entendre, quelque enroüée qu'elle paroiſſe à vos oreilles. Elle va même le prendre ſur un ton, auquel vous ne vous attendiez guére; car dans le haut étage où vos bons Amis placent votre Muſe, vous ne croiez pas que toute la Critique du monde la puiſſe ravaler, & la réduire à ſon véritable point.

Quelques Dizains à la maniére de Marot *vous aiant fait connoître des Amateurs de la Poëſie, vous dûtes d'abord votre ſubſiſtance à des Mécénes, qui peu capables d'y pouvoir contribuer long tems, vous conſeillérent de travailler pour la Comédie. Ils vous fournirent même un ſujet très-ſuſceptible d'agrémens, & de fine plaiſanterie, pour peu que vous l'euſſiez enrichi de votre propre fond.*

Le Café *commençoit alors à s'établir dans les rüelles, il ſervoit de matiére à toutes les converſations. On établiſſoit des lieux publics, où tout Paris alloit s'amuſer, & où il ſe paſſoit des ſcénes très-propres à mettre ſur le Théatre; cependant vous réuſſiſtes ſi mal dans une Piéce, intitulée le* Café, *qu'à peine ſe ſouvient-on qu'elle ait jamais été joüée.*

***

RON-

RONDEAU

SANS REFREIN.

LE *Café* d'un commun accord
Reçoit enfin ſon paſſeport.
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille,
Au matin prenez le un peu fort.

Il chaſſe tout mauvais raport ;
De l'eſprit il meut le reſſort;
En un mot, on ſait qui reveille.

Il reſſuſciteroit un mort,
Et ſur ſon ſujet ſans éfort
Rouſſeau pouvoit charmer l'oreille :
Au lieu qu'à ſa Piéce on ſomeille,
Et que chez lui ſeul il endort.

Le peu d'acueil que le Public fit à la premiére Piéce du Sr. Rousseau, *& le peu d'espérance que ce Rimeur eut de gagner les sufrages dans ce genre d'écrire, le jetta dans une profonde mélancolie. La honte d'avoir fait paroître si peu de génie dans ses essais comiques, & la crainte de se voir abandonné par ses Mécénes, lui firent faire de nouveaux éforts pour se remettre en crédit par de nouvelles Epigrames, ou par de nouveaux Contes des plus lascifs.*

Comme ces Ouvrages ne demandent pas une grande étendüe d'esprit, & que leur beauté ne consiste souvent que dans le tour, il en fit quelques-uns qui rapellérent l'attention de certaines personnes, qui pour le tirer d'un état assez fâcheux, le produisirent à Mr. De Francine.

Ce nouveau Patron lui donna sa table, & l'excita à composer pour son Théatre, en lui faisant entendre, que pour peu qu'il rima liriquement, il en seroit bien récompensé. Ces ofres avantageuses piquérent de telle sorte la Muse de notre Poëte, qu'il résolut de donner Jason : *s'étant embarqué avec cet Argonaute, il n'espéroit pas moins que de conquérir la Toison d'Or; mais toutes ses prétensions échoüérent par la chute de son Opéra.*

RON-

RONDEAU.

AInsi qu'*Orphée* en la Navire,
Qui porta *Jason*, ce preux Sire,
Rousseau s'embarque folement,
Et croit du fougueux Elément
Calmer les flots avec sa Lire.

Cet infame & vilain Satire
Autre sujet devoit élire;
Il ne chante point noblement
Ainsi qu'*Orphée*.

Qu'il vante le brutal délire,
Que femmes ont droit de maudire;
Il le peut avec fondement.
Mais je crains que pour châtiment
Le beau sexe ne le déchire
Ainsi qu'*Orphée*.

Les

Les Amateurs de l'Opéra, charmés du tendre badinage de la Muse de Quinaut, *ne purent ſoufrir la dureté de celle du Sr.* Rouſſeau : *auſſi n'évita-t-il point les ſiflets & les brocards dus à ſa témérité & à ſon ignorance.*

Parmi les Railleurs, ceux qui le connoiſſoient, les uns le renvoioient à la boutique de ſon Pére, & les autres diſoient qu'il ne méritoit que la peau d'un veau pour avoir ſi mal chanté la Conquête de la Toiſon d'or.

Mr. De Francine *fut le ſeul qui prenant pitié de ſon malheur, l'exhorta de le réparer en tachant de mieux ſuivre les traces de* Quinaut *dans une autre Piéce. Il lui propoſa en même tems d'en faire une dans le gout d'*Atis : Ne vous abandonnez pas, *lui dit-il*, à votre génie ; ſuivez un guide dans un païs dont vous ignorez encore les routes.

Cette exhortation, & ces conſeils l'enhardirent à redonner un nouvel Opéra, intitulé Adonis ; *mais qui n'eſt qu'une froide imitation de celui qu'on lui avoit donné pour modéle : malgré la Muſique, qui n'étoit pas mauvaiſe, il penſa tomber à la premiére repréſentation ſans Mr.* le Prince de Conti, *qui voiant la Cour prête à ſe retirer dès le troiſiéme Acte, la retint en diſant, qu'il devoit revenir une hure de ſanglier au cinquiéme, qui ne ſeroit peut-être pas mauvaiſe.*

RON-

RONDEAU.

IL fait pitié cet *Adonis*,
Ce jeune Chaſſeur, ce beau fils;
Mars jaloux le perd, l'aſſaſſine.
Cette mort à Dame Cyprine
Cauſe des tourmens infinis.



Elle jette les plus hauts cris;
Ce n'eſt plus la Mére des Ris;
Elle pleure; ſon teint ſe mine,
Il fait pitié.

Ce ſujet du bon coté pris
Pouvoit être d'un très-grand prix;
Mais *Rouſſeau*, qui n'a Muſe fine,
Nous peint Vénus en Gourgandine,
Et voulant copier ATIS,
Il fait pitié.



Quel-

Quelque mauvais que fut ce second Opéra, Mr. de Francine *vouloit le favoriser; il le poussa tant qu'il pût aux dépens des oreilles du public, & régala son Auteur de cent pistoles pour ne pas le décourager.*

Cette somme qui auroit du être reçüe comme un présent, passa dans l'esprit du Sr. Rousseau *pour un foible paiement de son travail. Il publia par tout, que Mr.* de Francine *l'avoit excroqué, & que son Opéra avoit été joüé assez de fois pour lui valoir deux mille livres: mais il ne disoit pas qu'on l'avoit joüé très-long tems sans retirer les frais de la représentation.*

Son ingratitude croissant de jour en jour, il la porta au point que de faire une Satire des plus cruelles contre son Protecteur. Comme l'impudence, la calomnie, & la rage lui en fournirent les traits principaux, il réussit malheureusement assez pour charmer ceux qui n'aiment qu'à se divertir aux depens du prochain.

Les honnêtes gens frémirent d'horreur en voiant les excès où ce Poëte ingrat s'étoit porté envers son Bienfaicteur; tout Paris même s'est étonné que Mr. de Francine *se soit contenté d'un simple desaveu de la part de ce Satirique, qui aiant desavoué sa* Francinade *les larmes aux yeux, la donnoit secrétement à ses Amis comme le chef-d'œuvre de sa Muse.*

EPI-

EPIGRAME.

FRancine dit, qu'étant Lirique fade,
Rouſſeau n'a droit de trancher du *Quinaut* :
Et Rouſſeau dit dans une paſquinade,
Que *Francine* eſt Sicophante & Ribaut.
Or par les traits de l'aigre *Francinade*
Il n'eſt pas ſûr que *Rouſſeau* perſuade :
Mais quand on lit *Adonis* & *Jaſon*,
On voit fort bien que *Francine* a raiſon.

AUTRE.

TU chantes d'un ſi mauvais ton
Les Amours d'*Adonis*, & les Faits de *Jaſon*,
Que *Francine* auroit du te donner en ſalaire
Les * poils d'un ſanglier, ou la peau d'un mouton
Pour la Boutique de ton Pére.

* *Que les Cordonniers mettent au bout du Ligneul.*

Muni

Muni de cent pistoles, & tout fier de sa Francinade, *le Sr.* Roussеau *reparut dans le Café de la rue Dauphine, pour dominer sur ceux qu'il croioit ses inférieurs en poësie. Il caressoit extraordinairement ceux qui lui ajugeoient la Couronne Parnassique; voiant les progrès que sa flaterie avoit faits sur quantité d'esprits, il résolut de composer une Piéce de Théatre, intitulée le* Flateur.

Cette Comédie qu'il composa d'après lui-même, étoit à la vérité, assez bien écrite, mais comme elle manquoit de jeu & d'action, elle eut moins de succès qu'elle en auroit eu, si le principal caractére eut été moins odieux : car c'est un Flateur traître, & qui va à ses fins trop grossiérement; dès qu'il croit être au dessus de ses afaires.

On fut surpris de voir qu'il se fut si bien joüé lui-même, & dans cette pensée on le régala du Quatrain suivant;

Cher *Rousseau*, ta perte est certaine;
Tes Piéces desormais vont toutes échoüer:
En joüant le *Flateur*, tu t'atires la haine
Du seul qui te pouvoit loüer.

Le succès équivoque de cette Comédie l'ennorgueillit si fort, qu'il ne parloit plus que de rétablir la scéne, & de remplacer Moliére.

RON-

RONDEAU.

En Eſprit & ſouple, & flateur
Rouſſeau prime; mais fade Auteur
Pour les jeux rians de Thalie,
Il n'a tout au plus de génie,
Que pour égaier un Lecteur.

Il ne plaît point au Spectateur,
Qui veut voir agir un Acteur,
Et n'aime point la Comédie
En eſprit.

Quoique connu pour un Menteur,
Ce Poëte adroit Impoſteur
Voile ſi bien ſa fourberie;
Que quiconque l'entend, publie,
Qu'un pareil homme a tout ſon cœur
En eſprit.



Voilà donc notre Poëte érigé en Flateur; mais en Flateur maître de son personnage, & consommé dans l'art qu'il s'étoit proposé comme l'unique but de sa fortune. Meilleur Comédien, que Faiseur de Comédies, il fit tant par ses airs fourbes & insinuans, que tout le Café aplaudissoit à ses moindres productions, comme à des Chef-d'œuvres. Cette complaisance universelle acheva de le gater; car ce même Café, qui lui avoit garenti la réussite de la Comedie du Capricieux, *n'aiant pu le soutenir contre les frondeurs, ce Poëte en conçut un si grand dépit, qu'il se mit en tête de chansonner tous ceux qu'il crut n'avoir pas pris son parti avec assez de chaleur.*

Dès le lendemain de la chute de sa Piéce, il laissa tomber dans le Café des Couplets *infames, qui aïant été ramassés, & lus, lui donnérent le plaisir de remarquer la confusion qu'en reçurent ceux qu'il y difamoit. Sa joie fut d'autant plus grande, qu'il croioit avoir fait son coup si secrétement que personne ne s'en étoit aperçu.*

Les plus clairs-voians ne laissérént pas de le soupçonner, & se dirent entre eux qu'il falloit qu'il fut possédé du Diable pour avoir composé un pareil Libelle.

***

RON-

RONDEAU.

LEs ſots travers & la Fierté
De *Rouſſeau*, Rimeur redouté,
L'ont privé d'un Ami ſincére,
Meuble abſolument néceſſaire
Pour un Auteur même gouté.

Oui, plus il eſt acrédité,
Plus on lui doit la vérité:
Car volontiers on laiſſe faire
Les Sots.

Si ſes Amis l'euſſent traité
Avec juſte ſévérité,
Sur eux ſa langue de vipére
N'eut diſtilé ſa bile amére;
Mais de leur crainte ils ont été
Les Sots.



Tous ceux qui se trouvérent difamés dans ces Couplets *monstrueux, commencérent à se repentir, mais trop tard, d'avoir réchaufé ce Serpent dans leur sein. Cependant comme ils manquoient de preuves évidentes, ils étoient réduits à le détester sans oser l'apostropher.*

La vanité qu'il eut d'avoüer, qu'il avoit fait l'un de ces Couplets, *dont on lui loüoit le tour & la pensée, le fit bientot reconnoître pour Auteur de tous les autres. Joint à cela que la Maîtresse du Café les lui avoit vu glisser sous une table.*

Alors plusieurs Coupletés, & entre autres le Sr. Saurin, lui en parlérent sur un ton si vif, & si prèt d'en venir au châtiment, qu'il lès desavoüa les larmes aux yeux.

La Maîtresse du Café se doutant bien qu'un pareil desaveu ne contenteroit pas tout les interessés, & craignant qu'on n'en vint aux voies de fait, le pria sérieusement de ne plus mettre le pié dans sa maison.

Il n'y vint plus en éfet; mais il y envoioit de tems en tems des fruits de sa veine diabolique. Non content de s'en prendre à ses Amis du Café, il porta sa folie jusqu'à vouloir persuader le Public qu'en refusant son Capricieux, *il montroit peu de gout & de discernement; la* Préface *qu'il mit à la tête de cette Piéce, contient un Apologue, dont je ferai l'aplication.*

APO-

APOLOGUE.

UN jour un Villageois ſur ſon âne afourché
Trouva par un ruiſſeau ſon paſſage bouché.
Tandis que pour le prendre un Batelier s'apréte,
Il aproche du bord, ſaute en bas de ſa béte,
S'embarque le premier; & ſur le Pont tremblant
Tire par ſon licou l'Animal nonchalant.
Le Griſon qui des flots redoute le caprice,
Tire de ſon coté, fait le pas d'écrevice,
Et du Maître éſouflé déconcertant l'éfort,
Luteur victorieux, demeure ſur le bord.
Enfin tout épuiſé d'haleine & de courage
L'Homme change d'avis, deſcend ſur le rivage,
Prend l'âne par la queue, & tire de ſon mieux.
L'Animal auſſi-tot s'échape furieux,
Et du bras qui le tient forçant la violence,
D'un ſaut précipité dans le bateau s'élance.

****

APLICATION.

A l'Ane qui réſiſte au guide,
Lors qu'on le tire par la bride,
Et qui vient au lieu déſiré,
Quand par la queüe il eſt tiré;
Rouſſeau veut comparer ſa Piéce que condanne
Le Parterre juge éclairé!
Comme ſi le Public pouvoit être leurré
Par un ſemblable *Coq à l'âne.*

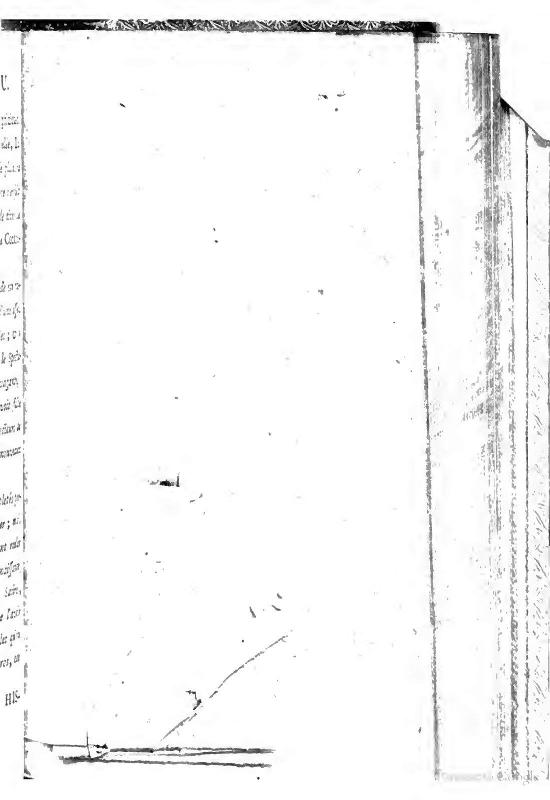
Si le Public n'avoit rejetté la Piéce du Capricieux, *que par la raison qu'elle auroit dû être intitulée,* Le Contredisant, *le Sr.* Rousseau *pourroit se plaindre avec quelque aparence de justice ; mais il ne s'ensuit pas de ce que sa Comédie est mauvaise sous le titre du* Capricieux, *qu'elle soit bonne sous celui du* Contredisant.

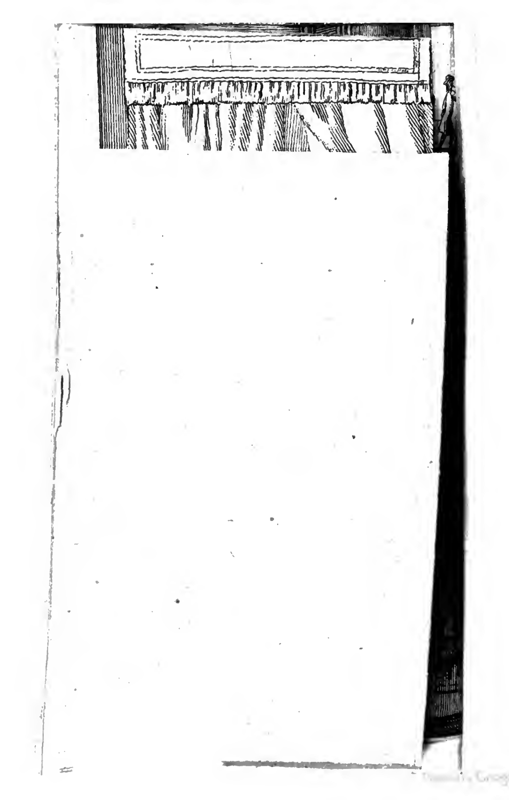
Ce dernier caractére revenant à l'esprit de contradiction, ne sauroit fournir un personnage d'une assez grande étendue pour une Piéce de cinq Actes ; & il n'est pas d'ailleurs assez naturel pour que le Spectateur ne se lasse d'une action forcée ou extravagante.

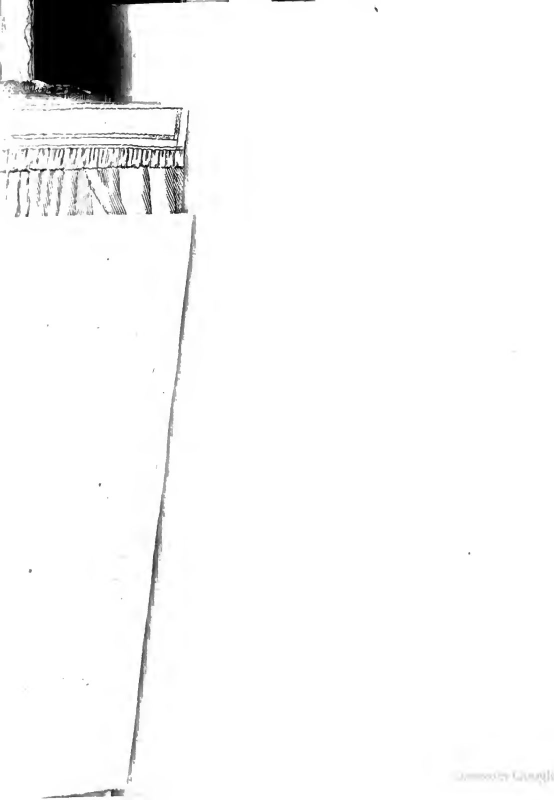
Chagrin de voir que l'Apologie qu'il avoit faite pour son Capricieux, *révoltoit tous les Lecteurs de bon sens ; notre Poëte exhala sa bile par de nouveaux* Couplets *plus infames que les premiers.*

Cette récidive fut cause que quelques Coupletés perdant patience, le chansonnérent à leur tour ; mais d'une maniére à le désoler, puis qu'ils firent rouler la Chanson sur son orgueil à desavoüer sa naissance. Quelque publique qu'ait été cette plaisante Satire, cependant comme bien des gens pourroient ne l'avoir pas vue, je vais la donner ici avec un Couplet qu'on y a ajouté, depuis que celui qui en est le Héros, eut reçu des coups de bâton.

HIS-







HISTOIRE

[VÉR]ITABLE ET REMARQUA[BLE]

[arri]vée à l'endroit d'un nommé R[ou...]
[f]ils d'un Cordonnier, lequel a[yant]
renié son Pére, le Diable
en prit possession.

Sur l'Air des Pendus.

Or écoutez, Petits & Grands,
L'Histoire d'un ingrat Enfant,
[F]ils d'un Cordonnier, honnéte hom[me]
[E]t vous allez aprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en sa possession.



HISTOIRE

VERITABLE ET REMARQUABLE, arrivée à l'endroit d'un nommé ROUX, fils d'un Cordonnier, lequel aiant renié ſon Pére, le Diable en prit poſſeſſion.

Sur l'Air des Pendus.

OR écoutez, Petits & Grands,
L'Hiſtoire d'un ingrat Enfant,
Fils d'un Cordonnier, honnéte homme,
Et vous allez aprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en ſa poſſeſſion.



Ce fut un beau jour à midi,
Que ſa mére au monde le mit;
Sa naiſſance eſt aſſez publique;
Car il naquit dans la boutique,
Dieu ne voulant qu'il put nier
Qu'il étoit Fils d'un Cordonnier.

Le Pére n'aiant qu'un Enfant,
L'éleva très-ſoigneuſement,
Aimant ce Fils d'un amour tendre,
Au Colége lui fit aprendre
Le Latin comme un grand Seigneur,
Tant qu'il le ſavoit tout par cœur.

Puis il aprit pareillement
A joüer ſur des inſtrumens,
A faire des airs en Muſique;
Et puis il aprit la Pratique;
Car le Pére n'épargnoit rien
Pour en faire un homme de bien.



A

A peine eut-il atteint quinze ans,
Qu'il reniât tous ſes parens;
Il fut en Suéde, en Angleterre
Pour éviter Monſieur ſon Pére;
Plus traître, plus ingrat, hélas
Que ne fut le *Rouſſeau Judas.*



Pour s'introduire auprès des Grands,
Fit le Flateur, le chien couchant;
Mais par permiſſion divine
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun diſoit en tous lieux,
Que ce Flateur eſt ennuieux!

Et pour faire le bel Eſprit
Se mit à coucher par écrit
Des Opéra, des Comédies,
Des Chanſons remplis d'infamies,
Chantant des ordures en tout lieu
Contre les Serviteurs de Dieu.



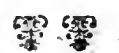
Un jour en honnéte maiſon,
Il ſe verniſſoit d'un faux nom;
On l'honnoroit ſans le connoître;
Son Pére vint chauſſer le Maître,
S'écrie, en le voiant, Mon Fils!
Auſſi-tot le Coquin s'enfuit.



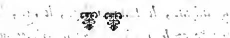
Auſſi-tot entra dans ſon corps
Le Diable nommé *Couplegor* ;
Son poil devint roux, ſon œil louche,
Il lui mit de travers la bouche;
Et de ſa bouche de travers
Sortoient des crapaux, & des vers.



Un jour chez Monſieur *Francinois*
Il y vomit tout à la fois
Des Serpens avec des vipéres
Tous couvert d'une bile noire,
Et chez Monſieur l'Abé *Piquant*
Il en a vomi tout autant.



Or donc aiant mordu quelqu'un,
Qui n'étoit pas gens du commun,
Ce gens lui cassérent les côtes
Avec une canne fort grosse,
Dont il eut très-grande douleur
Tant sur le dos que dans le cœur.



Vous, Pére & Mére, honêtes gens,
A qui Dieu donne des enfans,
Gardez-vous bien qu'il ne l'aproche,
Vous en recevriez du reproche,
Il les rendroit pour votre ennui
Aussi grands Scélérats que lui.



Or, prions le doux Redempteur,
Qu'il marque au front cet Imposteur,
Afin qu'on fuit ce détestable:
Comme le Précurseur du Diable;
Car *Notradamus* a prédit
Qu'il doit engendrer l'Antéchrist.



Cette Satire eſt d'autant plus ingénieuſe, que ſous une ſimplicité aparente elle contient des traits fondés ſur des faits véritables, & connus de bien des gens; au lieu que les Couplets *de notre Rimeur ne renferment que des Calomnies atroces, & ſouvent même entiérement opoſées au caractére de ceux qu'il déchire.*

Le Rufianiſme, le Maquerélage, le Vol, la Sodomie, l'Inceſte & le Poiſon, ſont les crimes qu'il leur objecte, & avec quoi il aſſaiſonne le fiel dont ſa Muſe régale ſes admirateurs.

Il eſt vrai que le tour nouveau, & la richeſſe des rimes qu'il emploie dans ſes Couplets, *font que quelques Eſprits malins, & ſemblables à celui de leur Auteur, les trouvent de leur gout, & les vantent extraordinairement. Mais à les réduire à leur juſte valeur, ces Ouvrages infames ne doivent faire regarder cet Ecrivain que comme un Enragé, digne d'être retranché de la Société civile.*

C'eſt au pié de la lettre que je l'entens, quand je dis qu'un pareil Rimeur devroit être exclus de la compagnie des hommes, puis qu'on en vient ſouvent à cette extrémité envers des perſonnes, dont la frénéſie eſt moins à craindre que la ſienne.

RON-

RONDEAU.

EN riant, quoique peu naïf,
Rousseau par un tableau lascif
Charme la Ville & la Province;
Il le couvre d'un voile mince
Pour le rendre plus tentatif.

Hors de là son sel corrosif
Ronge & pénétre jusqu'au vif :
Il ignore cet art qui pince
En riant.

Il est au combat plumïtif
Très-rarement récréatif;
Des Enragés il est le Prince,
Aussi toujours les dents il grince,
Et vous donne un coup de canif
En riant.



Quelqu'un me dira peut-être que la Chanson du Pont Neuf *n'est pas moins offençante que les* Couplets *du Sr.* Rousseau. *A cela je répons, que c'est là faute de* Rousseau *même, puisque sa conduite criminelle & ridicule, a donné lieu à cette plaisanterie qui sans cela n'auroit point été imaginée.*

Comme il n'y a que la vérité qui ofense, il est très-sûr que ce Pont Neuf *le chagrina si fort, qu'aprihendant qu'on ne le fit publier par les Chantres, ausquels on l'avoit destiné, sa Muse commença de filer doux. Peut-être même qu'elle ne seroit jamais rentré dans ses fureurs, s'il n'avoit crû qu'on ne penseroit plus à lui remettre ce triste objet devant les yeux.*

Mon avis étoit qu'on lui fit avaler la Médecine toute entière; mais Mr. de la Motte *& quelques autres des Coupletés, crurent qu'il sufisoit de lui faire voir qu'on avoit trouvé le moien de le chagriner, sans qu'il fut nécessaire d'en venir à l'exécution.*

Cette indulgence fut prise par notre Poëte pour un défaut de courage, & s'il discontinua ses Couplets, *il fit des* Epigrames *contre les Odes de Mr.* de la Motte, *qui l'avoit épargné, & dont la réputation lui faisoit ombrage. Ce fut pour tâcher de le ramener à la raison que Mr.* de la Motte *lui adressa l'Ode suivante, qui n'a jamais été imprimée.*

LE

LE MERITE PERSONEL.

ODE A Mr. ROUSSEAU.

On ne se choisit point son Pére
Par un reproche populaire.
Le Sage n'est point abatu.
Oui, quoique le Vulgaire en pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu.

***

N'envions que l'humble sagesse;
Seule, elle fait notre noblesse,
Le vice, notre indignité.
Par là se distinguent les hommes,
Et que fait à ce que nous sommes,
Ce que nos Péres ont été?

***

Que

Que j'aime à voir le ſage *Horace*
Satisfait, content de ſa Race,
Quoique du rang des Afranchis!
Mais je ne vois qu'avec colére
Ce Fils tremblant au nom d'un Pére,
Qui n'a de tache que ce Fils.

***

Le ſang s'altére & ſe répare;
Ainſi *Caſtor* né de *Pindare*
Prit place entre les Immortels.
Ainſi le hideux *Polipheme*,
Fils indigne d'un Dieu qui l'aime,
N'a pu partager ſes Autels.

***

Connois-tu ce Flateur perfide,
Cette Ame jalouſe, où préſide
La Calomnie au ris malin;
Ce cœur, dont la timide audace
En ſecret ſur ceux qu'il embraſſe,
Cherche à diſtiler ſon venin?

***

Lui,

Lui, dont les larcins Marotiques,
Craints des Lecteurs les plus ciniques,
Ont mis tant d'horreur sous nos yeux;
Cet Infame, ce Fourbe insigne,
Pour moi n'est qu'un esclave indigne,
Fut-il sorti du sang des Dieux.

***

Mais nous, que d'un peu de génie
Doüa le Dieu de l'Harmonie,
N'avilissons point ce beau feu,
Et n'arrachons à notre Muse
Rien dont le remords nous accuse,
Et nous interdise l'aveu.

***

Rousseau, sois fidelle, sincére,
Pour toi seul Critique sévére,
Ami zélé des bons écrits;
Tu vas pour la race future
Illustrer ta famille obscure,
Et je te crois noble à ce prix.

Cette

Cette Ode fit l'éfet qu'on s'en étoit promis; elle piqua vivement le Sr. Rousseau, *& lui fit craindre, qu'enfin Mr.* de la Motte *ne consentit à la publication de la* Chanson du Pont Neuf.

Pour détourner ce coup, il fit parler d'acomodement au dit Sr. de la Motte, *qui y donna les mains.*

On croioit que cet acomodement, dont Mr. Despréaux *avoit bien voulu être le Médiateur, seroit suivi d'une Paix générale avec les autres Poëtes ses adversaires; mais il se contenta de répondre à la proposition qu'on lui en fit, que quand la Paix étoit faite avec les Généraux, les Goujats y devoient être compris.*

Voilà des traits de l'orgueil du personnage; mais je voudrois bien savoir où sont ses Titres de Général du Parnasse; *& qu'il nous les montrât? Ce ne sont pas à coup sûr ses trois Comédies; à peine s'y est-il élevé au dessus du médiocre.*

Ce n'est pas non plus sur ses Ouvrages dans le gout de Marot, *qu'il se doit fonder: outre l'idée de Copiste & de Plagiaire, qu'ils donnent de leur Auteur, ils ne sont pas dans un point de perfection à mériter la Couronne Parnassique. C'est ce que nous examinerons après avoir parlé de ses* Odes, *où pour quelque trait d'esprit il y a bien des fautes de bon sens.*

RON-

RONDEAU.

De l'esprit sans doute il y a
Dans *Rousseau:* qui vous le nia?
Mais devant moi je le fais courre,
Lorsqu'armé de cuir je le bourre;
Jadis sous mes coups il plia.



Clément Marot il copia,
Et dans vieux bouquins il tria
Des Contes, où sa Muse fourre
De l'esprit.

Mais quand trop sur soi se fia,
Que sans guide il versifia,
Quoique sa rime vous *agourre*,
Il fit des vers remplis de bourre,
Où très-souvent il oublia
De l'esprit.

Vrai-

Vraiment, il sied bien au Sr. Rousseau *de se vouloir comparer avec le Sr.* de la Motte, *& d'oser entreprendre de se moquer de ses* Odes; *lui, qui parmi toutes celles qu'il a données au Public, n'en peut montrer aucune véritablement digne d'un disciple d'*Horace *ou de* Pindare.

Celle qu'il a faite sur la Raison, *n'est qu'une foible compilation de quelques traits, tirés de* Montagne, *& rassemblés dans le dessein de mettre l'Homme au dessous des Animaux ; celle des* Conquérans, *à une strophe ou deux près, n'est qu'une perpetuelle répétition de la même pensée, & une rapsodie de celle du* Devoir *de Mr.* de la Motte.

Enfin celle sur la Naissance du Duc de Bretagne, *que ce Rimeur orgueilleux donne comme un modéle du Sublime, n'est souvent qu'un galimatias plus ridicule que celui de* Ronsard. *Je n'en raporterai que quelques exemples, sauf à remettre un plus long examen à un autre tems, en cas que lui, ou ses Partisans ne soient pas contens du peu que j'en dirai présentement.*

*En attendant, l'*Ode *suivante va donner une idée générale des bévues de ce Rimeur, au quel les Flateurs veulent donner le prix de la* Poësie Lirique, *& qu'ils regardent comme le* Phœnix des Oiseaux du sacré Valon.

ODE



O D E

SUR LES ODES DU

S[R]. ROUSSEAU.

De *Pindare* orgueilleux Eléve,
Comme un Aigle qui fend les airs,
Souvent un Poëte s'éléve
Dans la Région des Eclairs.
Avec art mêmes il s'égare,
Et ſans craindre le ſort d'*Icare*,
Il pouſſe ſon vol juſqu'aux Cieux.
Quelque loin que l'ardeur l'emporte,
Il ſe ſoutient d'un aile forte,
Ou vient reparaître à nos yeux.

Mais

Mais de confondre avec l'audace
Cette rare & noble fureur
Qu'inſpire le Dieu du Parnaſſe,
C'eſt commettre une lourde erreur.
Souvent un Poëme ſonore
Qu'une rime riche décore,
Du premier coup nous éblouït.
Y cherche-t-on ce feu céleſte?
A l'examen l'enflure reſte,
Le ſublime s'évanouït.

Quand *Rouſſeau*, vrai ſinge d'*Alcée*,
S'emporte contre les Tirans,
Qu'il traite d'ardeur inſenſée
L'ambition des Conquérans;
Marque d'un ſtérile Poëte,
Il ſe copie, il ſe répéte,
Tient beaucoup moins qu'il ne promet,
Et le Lecteur de page en page
Arrive à la fin de l'Ouvrage
Dans l'attente d'un nouveau trait.



S'il

S'il peint la Raiſon qui s'égare,
A la ſuite des paſſions ?
Il nous fait un tableau biſarre
Du gout divers des Nations.
Il ne s'attache qu'à l'écorce,
Et loin de combattre avec force
La malice du cœur humain,
Sa Muſe en Sophiſte raiſonne,
Et des préceptes qu'elle donne
Il n'en réſulte qu'un ſon vain.

Mais je l'entens, qui ſur ſa Lire
Tente de ſublimes accords.
Il s'émeut, il entre en délire;
Où vont aboutir ſes tranſports?
Il chante l'heureuſe naiſſance
D'un Prince, l'eſpoir de la France.
Ecoutons, Ciel! pour ce Héros
Sa Muſe crée un nouveau Monde,
Confond les Cieux, la Terre, l'Onde,
Et s'abime dans le cahos.

Tel

Tel que du haut d'une montagne
Tombe un torrent impétueux,
Qui des débris de la campagne
Charge ſes flots tumultueux ;
Ainſi ſe livrant ſans réſerve
Aux fougueux tranſports de ſa verve,
Rouſſeau n'eſt jamais épuré.
De tout ce qu'il trouve, il ſe joue,
Et pêle-mêle avec la boue
Roule un peu de ſable doré.

Ce n'eſt point ainſi que *Malherbe*,
Ami de l'ordre & du bon ſens,
Chantoit dans une Ode ſuperbe
Les Faits & les Vertus des Grands.
Son expreſſion toujours pure,
Et ſublime ſans être obſcure
Fera vivre à jamais ſon nom,
Et l'on peut comparer ſa veine
Au Pactole, dont l'onde traine
Beaucoup plus d'or, que de limon.

Mais

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir célébré le pompeux galimatias du Sr. Rouſſeau ; *il faut faire voir par des exemples que c'eſt avec juſtice. Les quatre premiers vers de ſon Ode* ſur la Naiſſance de Mgr. le Duc de Bretagne, *ſont un modéle acompli dans ce genre :*

Deſcen de la double Coline,
Nimphe, dont le Fils amoureux
Du ſombre Epoux de *Proſerpine*
Sut fléchir le cœur rigoureux.

Qui eſt-ce qui peut s'empécher de rire, en voiant cette équivoque de trois vers, par leſquels Orphée *paroit avoir obtenu les bònnes graces de* Pluton, *dont il étoit amoureux ? Qu'auroit dit* Quintilien ; *lui, qui blamoit le* vidi Ciceronem, librum legentem ? *Il ſe ſeroit ſans doute écrié :*

Ce Rimeur a ſi fort en tête
Cet amour ſale & deshonnéte,
Dont à tort on taxe *Platon*,
Que ce n'eſt pas choſe étonnante
Si ſa Muſe nous repréſente
Orphée amoureux de *Pluton.*

Semper ſua poëmata puerorum amoribus inquinavit, mores ſuos faſſus.

De quelle couleur uſeront ſes Partiſans pour excuſer la Strophe ſuivante, qui eſt tirée de la même Ode?

Que vois-je ! quel nouveau miracle
Tient encor mes ſens enchantés ?
Quel vaſte, quel pompeux ſpectacle
Frape mes yeux épouvantés ?
Un nouveau monde vient d'éclore ;
L'Univers ſe réforme encore
Dans les abîmes du Cahos,
Et pour réparer ſes rüines,
Je vois des demeures divines
Deſcendre un Peuple de Héros.

Qui eſt-ce qui a jamais oüi dire, que les yeux ſoient épouvantés par la pompe d'un ſpectacle miraculeux, & dont tous les autres ſens ſont enchantés, & qui pourra jamais comprendre qu'un nouveau Monde étant éclos, l'Univers ſe réforme dans un abime de confuſion ?

Voilà pourtant des vers d'un homme, qui ſe vante de montrer à Mr. de la Motte, *de quelle maniére un Poëte peut arriver à ce beau deſordre qu'on admire dans* Pindare ; *mais je ne conſeille pas à Mr.* de la Motte, *de quitter ſon ſtile noble & héroïque, pour donner dans ce jargon ridicule.*

***

RON-

RONDEAU.

Un beau desordre est un éfet de l'art;
Boileau l'a dit : j'y souscris pour ma part.
Pindare a su, vers la céleste voute
Fendant les airs, se tracer une route;
Son vol sublime étonne le regard.

Sans avertir ainsi qu'un trait il part,
Et sans avoir un trop timide égard
A l'ordre exact ; il nous fait voir sans doute
Un beau desordre.

Quant à *Rousseau*, plus guindé que *Ronsard*,
Il croit que l'Ode est un jeu du hazard:
Au sens commun il y fait banqueroute;
Il veut pourtant que ce beau stile on goute,
Et que l'on nomme un ridicule écart,
Un beau desordre.



Que si les Partisans du Sr. Rousseau *abandonnent ses Odes sérieuses, pour se retrancher sur les galantes, ils n'y trouveront certainement pas mieux leur compte, puisqu'à l'exception de celle* à une jeune Veuve, *toutes les autres sont pleines d'impertinences, ou de calomnies si atroces, qu'on ne les peut lire sans concevoir de l'indignation pour leur Auteur.*

Je laisse à part tous ses infames Vaudevilles, en quoi il excelle, & dont il a, pour ainsi dire, meublé les rüelles médisantes, & les Bureaux de Chroniques scandaleuses. Nous en parlerons dans la suite; je n'ai égard à présent, qu'à certain Poëme, pour lequel ses bons Amis croient être en droit de le comparer à Horace.

Sed quantum distat ab illo !

Il est vrai, qu'on y remarque le même fiel que ce Prince des Liriques Latins versoit sur les Canidies, *& sur les autres femmes renommées,* famosis laboribus; *mais on ne voit point, que son Imitateur ait jamais atteint cette galante urbanité qui faisoit tant aimer le Favori du plus grand Protecteur des Lettres qui ait jamais été, je veux dire* Mécénas. *Je crois même que le Rondeau suivant donne une assez juste idée de la diférence qui est entre la copie, & l'original.*

***

RON-

RONDEAU.

A *Saint Crépin*, *Rouſſeau* diſant adieu,
Ne fit qu'un ſaut juſques à *Saint Mathieu*,
Abandonnant, & le cuir, & l'alêne :
Dans les octrois, la taille, & le domaine,
Pour s'ennoblir il vint planter ſon pieu.



Depuis ce tems, plus fier qu'un cordon bleu,
Ou qu'un Bourgeois, Seigneur d'un franc aleu,
Il ne ſauroit ſoufrir qu'on le raméne
A Saint Crépin.

Du ſage *Horace* il prétend avoir lieu
De s'arroger le beau ſtile & le feu ;
Mais à ſon dam il eſt bon qu'il aprenne
Qu'entre *Rouſſeau*, & l'Ami de *Mécéne*
La diférence eſt comme du bon Dieu
A Saint Crépin.



*Cette diférence paroitra ſenſiblement par deux Odes d'*Horace, *que je vais traduire en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue Latine, afin qu'ils les puiſſent comparer à celles que le Sr.* Rouſſeau *a faites dans le même genre.*

Quelque beauté que je leur faſſe perdre, j'eſpére leur en conſerver encore aſſez pour montrer, qu'en fait de politeſſe & de galanterie, elles ſont infiniment au deſſus de tout ce que le prétendu Horace moderne *a pu produire.*

*Dans la premiére, le Prince des Poëtes Liriques taxe agréablement ſa Maitreſſe d'inconſtance, & en même tems avertit ſon Rival de ne pas trop ſe fier à cette Beauté. Les termes doux & galants, les images vives & naturelles, dont ce petit Ouvrage eſt plein, auroient du modérer les emportemens & le malin entouſiaſme de ſon Imitateur. Mais comme l'huile que l'on verſe ſur un grand feu, ne ſert qu'à l'enflamer davantage; de même, la modération d'*Horace *n'a fait qu'irriter la fureur du Sr.* Rouſſeau.

Au reſte qu'on ne s'attende pas ici à me voir faire des aplications; je les laiſſe entiérement à la prudence des Lecteurs, qui doivent juger équitablement du prochain, & ſe reſſouvenir que Rouſſeau *eſt un Calomniateur avéré.*

ODE



ODE V.

DU I. LIVRE*

D'HORACE.

Quel eſt Philis, ce Jouvenceau,
Qui ſur un tapis de verdûre,
A l'ombre d'un charmant berceau
Au nom de l'Amour te conjure:
Qui par de longs embraſſemens
T'exprime les empreſſemens,
Qu'inſpire une flame naiſſante?
Simplement coëfée en cheveux,
Que tû ſais bien flater ſes vœux!
Que ton humeur eſt careſſante!

Ah!

Ah ! que bien tot baigné de pleurs
Voiant la fortune changée,
Il déplorera ses malheurs
Et sa tendresse négligée.
L'insensé croit que dans ton cœur
Il régnera toujours vainqueur;
Sur ce doux espoir il se fonde;
Mais, grands Dieux! qu'il s'étonnera,
Quand un Rival le chassera
De ce cœur plus changeant que l'onde!

Tel qui charmé de tes beaux yeux,
Crédule sur ta foi s'embarque,
Voit les Aquilons furieux
Fondre tout à coup sur sa barque.
Infortuné joüet des flots,
Il pousse aux Cieux de vains sanglots;
Moi-même échapé du naufrage,
Encor trempé des flots amers,
Je rens graces au Dieu des Mers
D'avoir pu gagner le rivage.

Quel

*Quel tour ! quelle délicateſſe ! & quelle galanterie ne régne point dans ce petit Ouvrage. Peut-on mieux peindre l'inconſtance d'une Maitreſſe ſans l'outrager, & peut-on mieux rabatre l'orgueil d'un jeune Rival, qui tout fier de ſa conquête, ſe vantoit aparemment d'avoir ſuplanté auprès d'une Belle un homme d'eſprit, tel qu'*Horace.

L'idée que le Poëte donne des deux perſonnes, ſur leſquelles ce petit Poëme roule, eſt très-noble: quoiqu'il reprenne vivement l'une de ſon Inconſtance, & l'autre de ſa Crédulité.

La Belle eſt parée, mais d'une maniére ſimple & ſans afectation, ſimplex munditiis; *ſes yeux jettent des feux ſi brillans, qu'ils éblouiſſent ceux qui ſont aſſez malheureux pour être frapés de leur éclat:*

Miſeri quibus intentata nites.

Le jeune homme eſt vif, preſſant, & avoit gagné le cœur de cette Belle par des talens, dont Horace *pouvoit manquer, tant par raport à ſa petite ſtature, ou à ſon âge, que par raport aux diſtractions que cauſe l'étude & la compoſition, qu'il préféroit peut-être trop au badinage de l'amour.*

*Enfin quoiqu'*Horace *diſe qu'il s'eſtime très-heureux de n'être plus ſoumis à cette inconſtante Beau-*

té ; la métaphore dont il se sert, pour exprimer son bonheur, loin de lui être injurieuse, semble insinüer que quoiqu'il ait pensé périr, en s'embarquant avec elle sur la mer orageuse de l'amour, il pourroit bien arriver qu'au premier calme, malgré ses vœux & ses sermens, il tenteroit un second voiage, à l'exemple de ceux qui ne laissent pas de remettre à la voile, quelques protestations qu'ils aient pu faire dans le fort de la tempête. Passons à l'autre Ode *que j'ai promise.*



ODE

ODE VIII.

DU I. LIVRE D'HORACE.

AU nom des Dieux di moi, Silvie,
Comment, & par quelle manie
Attaché ſans ceſſe à tes pas,
Ce jeune Guerrier s'éfémine,
Et perd l'honneur que lui deſtine
Le Dieu qui l'apelle aux combats?



D'où vient qu'avec ceux de ſon âge,
Il ne montre point ſon courage
Aux exercices belliqueux?
Que ne va-t-il dans la carriére,
Bravant le hale & la pouſſiére
Triomfer d'un courſier fougueux?

Loin de languir près de tes charmes,
Sur la trace du Dieu des Armes
Il devroit cueillir des lauriers ;
Mais en fol Amant il préfére
Les oiseux plaisirs de Cytére
Aux nobles travaux des Guerriers.



Tel autrefois le jeune *Achille*
Sous l'habit d'un sexe fragile
S'amolissoit dans le repos.
Au lieu d'aller à ces murailles,
Digne prix de ses funérailles,
Combattre & mourir en Héros.

Quelques Interprétes prétendent que cette Ode regarde une Belle qui retenoit son Amant chez elle déguisé en fille : mais quoique cette conjecture soit vraisemblable, je pense qu'il sufit de croire que cet Amant passionné négligeoit tout pour son amour, & qu'il rendoit de fréquentes visites à sa Maitresse. Quoiqu'il en soit, Horace *lui reproche adroitement que l'excès de sa passion amoureuse lui va fermer le chemin de la gloire.*

Il

Il s'adresse, à la vérité, tout d'un coup à celle qui le retient dans ses chaines; mais comme il est naturel à une Belle, de faire la conquête d'un jeune homme, & de la conserver après l'avoir faite; il s'attache bien plus à censurer l'assoupissement du Guerrier, qu'à blamer celle qui le cause.

Toutes les graces de la langue Latine sont répanduës dans ces deux petites Odes. Les métaphores y sont d'une hardiesse noble, & les comparaisons y sont amenées avec tant de justesse, qu'on ne peut s'empêcher d'avoir de l'admiration pour un Auteur qui sait si bien les mettre en œuvre. Au reste ce qui doit le plus faire estimer ces deux Poëmes, c'est que les ornemens, loin de faire perdre le sujet de vue, ne servent qu'à le mettre dans tout son jour.

Le choix des termes y est si juste, que Pétrone, *ce délicat Critique, avoit raison de dire:* Horatii verborum curiosa felicitas. *Ce qui se raporte à ce qu'en dit un autre Rhéteur, qui lui donne le titre de* Verbis felicissimè audax.

Ce seroit ici le lieu de comparer les expressions du Sr. Rousseau *avec celles d'*Horace; *mais comme cela m'engageroit infailliblement dans une carriére trompeuse, & qui cacheroit des piéges, je me contenterai*

d'avoir mis le Lecteur en état d'y marcher par les précautions que je l'avertis de prendre.

Je n'ignore pas, qu'au dire de Perse, Horace *n'ait quelquefois melé une fine Satire dans les éloges qu'il faisoit de ses Amis:*

> Omne vafer vitium ridenti Flaccus amico
> Tangit, & admissus circum præcordia ludit.

Mais Rousseau *a trop de malignité de cœur, & n'a point assez de délicatesse d'esprit, pour entreprendre d'imiter un Poëte aussi honnête homme, & aussi galant que l'étoit* Horace.

En vain les admirateurs de notre Cinique le comparent au Prince des Satiriques anciens; je le tiens même fort inferieur aux Satiriques modernes.



RON-

RONDEAU.

A la queue avec le fretin
Je mets ce nouvel *Aretin*;
Car bien que sa Satire fasse
Beaucoup de bruit sur le Parnasse,
Elle n'a point le tour badin.

Du jeu du petit Dieu blondin
Observateur trop libertin,
Il en marque toujours la chasse
A la queue.

Bien est-il vrai qu'en Patelin,
D'abord du sexe féminin
Il vante l'esprit & la grace;
Mais en mauvais singe d'*Horace*
Il glisse toujours le venin,
A la queue.

Que

Que si les Partisans du Sr. Rousseau *veulent mettre son mérite dans ses Piéces à la façon de* Marot, *il ne me sera pas plus dificile de faire voir que sur ce point même il n'est pas si à admirer qu'ils le pensent.*

La Piéce, intitulée la Voliére, *qui est son chef-d'œuvre en ce genre, est un vrai galimatias; & tout ce qu'il y a de bon, est pris de* Voiture. *Le dessein de ce Poëme est de loüer les graces de l'esprit & du corps de l'aimable Nimphe* Urbanie,

En qui reluit gentillesse, beauté,
Noblesse Dame, hilarieux génie,
Et dons d'esprit par dessus l'or vanté.

Après avoir ainsi établi le mérite de sa Dame, croiroit-on que les Amans, qu'il lui fait venir de toutes parts, fussent autant de Polichinelles *& de* Trivelins, fautans, gambadans, siflans?

Et prend la Nimphe au visage vermeil
A leurs ébats passe-tems nompareil.

Mais quoi qu'elle se plaise à leurs tours de passe-passe, & qu'elle les paie de quelque arrérage de lorgnerie,

Maints la servent sans gage, (*ajoute-t-il,*)
Et la servant sont bâtonnés, honnis,
Moqués, bernés, traités comme *Zanis,*
Et quelquefois souflets d'entrer en danse,
Pour tout guerdon on les pille, on les tance.

Je

Je ne sai comment les admirateurs de notre Poëte peuvent accorder ces disparités; car ou les Amans de sa Nimphe sont Gens d'esprit, ou ce sont des Sots. Si ce sont des Gens d'esprit, ils ne méritent point d'être bernés; & si ce sont des Sots, où est la gloire de les berner?

Il y a plus; je soutiens que lors qu'il conseille à ces pauvres Amans de quitter une Dame si peu courtoise, on ne sait absolument ce qu'il veut dire.

Dehors sont beaux, & beau le frontispice;
Mais le dedans, autre est la question.

Ces deux vers sont entiérement oposés à sa pensée, puis qu'ils peuvent signifier une femme extérieurement coquéte; mais au fond très-vertueuse. En un mot, la Nimphe de ce Poëme ressemble au monstre d'Horace,

Desinit in piscem mulier formosa supernè.

Cela est si vrai, que les Partisans de cet Ouvrage ne s'accordent pas sur l'espéce, dans laquelle on doit le ranger. Les uns le donnent pour une loüange très-délicate, & les autres le vantent comme une Satire ingénieuse.

Mais, à proprement parler, c'est un dessein pareil à ceux de la Chine: il n'y a point assez de régularité pour former un tableau, & il y a trop d'ordonnance pour être un crotesque.

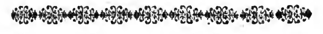
Il

Il y a trop de loüange dans ce Poëme pour être une Satire, & il y a trop de Satire pour le croire une loüange. En vain les Amis de Rousseau *m'objecteront que je prens ses expressions Gauloises trop à la lettre; & que les termes de* Polichinelle, *de* Trivelin, *de* honni, *de* berné, *& de* pillé *ont une signification galante dans le langage Marotique; car je ne crois pas qu'ils puissent jamais le prouver. J'ai assez de connoissance des vieux Rimeurs pour les oser défier sur cet article.*

Ce qui fait voir d'ailleurs que toutes ces façons de parler tendent à satirister la personne, à laquelle il les aplique, c'est qu'en parlant bon François, le Sieur Rousseau *garde toujours son même caractére, qui est de difamer les gens à outrance, après les avoir loüés fort succintement.*

Je sai que par ses airs hipocrites, & insinuans, il a souvent si bien fasciné les yeux de ceux qu'il satirisoit, que ces mêmes personnes ne se sont point aperçues du venin caché sous ses expressions. Mais le Public, qui les pése de sens froid, n'en est pas la dupe, & trouve qu'un pareil Auteur mérite un châtiment exemplaire pour lui aprendre à parler plus juste; sur tout quand il se mêle d'exercer sa Muse sur des Dames distinguées par leur mérite, & par leur naissance.

RON-



RONDEAU.

A votre honneur en Rimeur ſage
Il compoſe un galant Ouvrage,
Où pudeur régle vos ébats:
Mais Satirique *Marſias*,
Il hait un tendre badinage.

La malice eſt ſon apanage.
Que ſi voulez dompter ſa rage,
O Belles! vous n'en viendrez pas
A votre honneur.

En vain votre vertu l'engage
A vous rendre un parfait hommage;
Malgré vos dons, & vos repas,
Il ne célébre vos apas,
Que pour faire un indigne outrage
A votre honneur.



Ma

*Malgré la malice, & l'ingratitude de notre Rimeur, bien des femmes n'ont pas laissé de prendre son parti, & l'auroient éfectivement maintenu dans la possession de trancher de l'*Aretin, *si la Justice ne s'en fut mêlée.*

Plusieurs, il est vrai, l'ont abandonné dès qu'elles ont apris ses ordures, & ses impiétés : mais les moins scrupuleuses, charmées de sa maniére libertine de rimer, ont sollicité hautement pour lui, & souhaitent encore tous les jours qu'il puisse revenir en France. Elles font voir en cette rencontre que leur plaisir leur est beaucoup plus cher que leur propre réputation, puis qu'elles chérissent si fort un Poëte, le seul capable de les timpaniser, & de les flétrir par sa verve encline à déchirer malignement la vertu la moins soupçonnée.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce travers se trouve dans le beau sexe. Une Mére ambitieuse disoit autrefois de son fils, Qu'il me tue, pourvû qu'il régne; *& les bonnes Amies de notre Rimeur ont dit,* Qu'il nous déchire, pourvû qu'il nous divertisse: *mais comme le premier sentiment est d'une* Agripine; *le second est d'une* Messaline. *La personne, à qui j'adresse l'Ode suivante, est d'un gout bien diférent & bien plus loüable.*

ODE



O D E

A MADAME LA DUCHESSE DE ***

ILluſtre & belle DUCHESSE,
Qui chériſſant les Neuf Sœurs,
Mérite que le Permeſſe
T'ofre d'immortelles fleurs;
Je ſai qu'il eſt peu de Belles,
Qui de ces fleurs immortelles
N'aiment le luſtre & l'éclat;
Mais peu ſavent ſur tes traces
D'un gout qu'aprouvent les Graces,
En faire un choix délicat.



Aux

Aux *Contes* de *la Fontaine*,
Vrais Regîtres de Cypris,
Toute femme un peu mondaine
Sans peine accorde le prix.
Aguerrie à l'équivoque,
Rien ne l'allarme ou la choque
Dans les faits qu'il a contés;
Mais combien de *Meſſalines*
Veulent des Muſes moins fines,
Et des vers plus éfrontés!



Pour contenter leur manie,
Enchériſſant ſur *Marot*,
Pouſſé d'un mauvais génie,
Rouſſeau brave le fagot.
Tantot ce Rimeur les charme
Par la peinture d'un *Carme*,
Doüé du don le plus beau;
Et tantot c'eſt Sœur *Urſule*
Qu'un Prieur .... mais je recule,
Et frémis à ce Tableau.



D'après

D'après les *Contes d'Ouvile*,
Ou du *Reveille-Matin*,
Ce Plagiaire ſervile
Prend ſes tableaux d'*Aretin.*
Plus ſon Hiſtoire, ou ſa fable
Touche un ſujet reſpectable,
Plus ſon gout en eſt flaté;
Et plus ſa verve échaufée
Se fait un ſale trofée
D'en ſouiller la pureté.



Lors que ce Rimeur infame
Ceſſe d'attaquer le Ciel,
Traître il lache une Epigrame
Pleine de bile &. de fiel.
Par ſa rage envenimée
La plus juſte renommée
Voit ſon raport ſoupçonné.
Et par ſa plume vénale
La plus rigide Veſtale,
Eſt traveſtie en *Phryné.*



Mais

Mais, beau Sexe, j'ose dire,
Que par vos mœurs aujourd'hui
Vous étes de sa Satire
Bien plus coupable que lui.
Vous le paiez pour médire;
Vous riez quand il déchire
Celles que vous haïssez:
Mais gagné par vos Rivales,
Dans ses obscénes Annales
Vous verrez vos noms placés.



Ah! que du tems d'*Artenice*,
Tems si cher aux beaux Esprits,
On n'eut pas soufert ce vice,
Triomfer dans les écrits!
Alors régnoit au Permesse
Une exacte politesse,
Un gout délicat & fin:
Nul n'aquéroit de l'estime,
S'il n'imitoit par la rime
Ou *Voiture*, ou *Sarrasin*.



Toi donc, qui ſur ce modéle
Diſtingue les vrais talens,
De ceux que la gloire apelle
Aux Ouvrages excellens;
Tu mépriſes & rejettes
Les Oeuvres de ces Poëtes
Inſultant à la Pudeur,
Et qui n'ont pour tout ſalaire,
Que l'eſtime du Vulgaire
Dont ils corrompent le cœur.

Pour peu que les bonnes Amies du Sr. Rouſſeau *jettent les yeux ſur cette Ode, elles doivent rougir d'avoir fait tant de cas d'un Poëte ſi éloigné de la politeſſe & de l'honnêteté ſi naturelle à leur ſexe. J'eſtime plus que perſonne le tendre badinage de* Voiture, *de* Sarraſin, *& même celui de* Marot *en beaucoup d'endroits; mais je hais mortellement quiconque proſtitue les Muſes à des ordures auſſi contraires à la Pudeur, qu'à la Religion.*

Cependant ce n'eſt preſque qu'à des Priapées plus honteuſes que celles des Paiens même, que notre Rimeur doit ſa principale réputation; au reſte lors que

j'ai dit qu'il avoit enchéri sur Marot, *je n'ai rien avancé qui ne soit très-conforme à la vérité.*

Quelque licentieux qu'ait été ce Vieux Romancier, il n'a jamais porté l'éfronterie jusqu'au point, où son Copiste l'a portée. Mais si on n'a pas laissé de le censurer vivement pour quelques Epigrames un peu libres, & peut-être excusables, vu le tems grossier dans lequel il vivoit; quelle horreur ne doit-on point avoir pour un homme, qui dans un siécle des plus polis a ramassé dans ses vers les ordures les plus horribles, & les a souvent exprimé par les termes les plus infames!

Quand Voiture, Sarrasin, *& même* La Fontaine *ont ramené la Muse antique, ils l'ont purgée de ce qu'elle pouvoit avoir de peu conforme à nos mœurs, pour n'en retenir que cette élégante simplicité qui doit être estimée dans tous les tems: au lieu que* Rousseau *l'a fait servir à débiter des infamies si honteuses, qu'on ne sauroit presque les lui reprocher sans éfraier les oreilles chastes.*

Si Marot *revenoit au monde, & qu'il lut les Ouvrages de son prétendu Imitateur, je ne pense pas qu'il voulut jamais le reconoitre pour son disciple; ains il s'écrieroit.*

***

RON-

RONDEAU.

A*U bon vieux tems* que ſimpleſſe *régnoit*,
En vers naïfs Muſe ſe *démenoit:*
Beſoin n'étoit de ſcience *profonde.*
Tout gai Rimeur uſoit de phraſe *ronde*,
Et pour rimer gentil thême *prenoit*.

Comme *Rouſſeau*, jamais on *n'en venoit*
Aux traits piquans; ains on *s'entretenoit*
Des doux ébats où s'amuſoit *le monde*
Au bon vieux tems.

Au lieu des jeux que Pudeur *ordonnoit*
Rien à préſent que ſaletés on *oit*,
Que vilains cas: ſur quoi *Rouſſeau* ſe *fonde.*
Or ne croiez que ſa Muſe *il refonde*,
Et qu'il la méne ainſi qu'on *la menoit*
Au bon vieux tems.

Ce

Ce ne feroit pas affez à Marot *de dauber fur fon finge à beaux & bons refrains de Rondeaux; il armeroit encore toute la Nation poëtique contre cet indigne Habitant du Parnaffe ; Voiture* le voitureroit à la voirie ; *Sarrafin* le traiteroit de Turc à More ; *La Fontaine* le noieroit dans la Fontaine Aganipide ; *ainfi des autres.*

Il ne manqueroit pas de faire l'Apologie des Dames, que cet afreux Satirique a déchirées, & fa Mufe adrefferoit mainte Requête à la Juftice fur les horribles déportemens de fon mauvais Copifte.

Il le peindroit noir Calomniateur,
Rimeur vilain, lâche, blafphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Et plus coquin que nul coquin du monde:
Puis déduifant fes faits par le menu,
Diroit qu'il faut l'époufseter à nu,
Ou lui donnant cordelle d'une toife,
Faire à fon col fentir, que fon cu poife.

Enfin réveillant fa verve amie de la Ballade, il le vilipenderoit, à la maniére, dont il vilipenda de fon tems le Frére Lubin.



BAL-



BALLADE.

Pour charmer la Cour & la Ville
Par quelque Conte Italien,
Et pour le tranſmettre en beau ſtile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de ceſſer en bon Chrétien
De rimer ſur pareille afaire,
Il y mettroit par trop du ſien;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



Pour rimer afreux Vaudevile
Qui ferve aux Goujats d'entretien,
Et répandre une infame bile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de quitter en bon Chrétien
Ce tour de vers atrabilaire,
Je n'y vois certe aucun moien;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



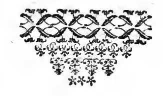
Pour fe moquer de l'Evangile
Par un Poëme tout Paien,
En mauvaifes raifons fertile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de croire en fage Chrétien
A JESUS, Fils de Dieu le Pére,
Lequel a tout créé de rien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



EN-

ENVOI.

Pour traduire en Comédien
Les *Pſeaumes* en langue vulgaire,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais d'y croire en ſage Chrétien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



Comme le Sr. Rousseau *a souillé particuliérement nos Muses Gauloises, il est juste que pour venger cet outrage, elles animent quelques-uns de leurs Disciples à le censurer en même stile.*

Il y a une grace dans les Refrains des Rondeaux *& des* Ballades *qui ne sauroit se trouver dans la Poësie moderne; l'enchainement des rimes a je ne sai quoi de réjoüissant; sur tout lors que malgré la contrainte, le Poëte ne fait paroître aucune afectation.*

Il faut convenir que notre Rimeur a quelquefois attrapé ce tour agréable de narrer, quoique la naïveté lui ait souvent échapé; mais à tout bien prendre, son stile Marotique est bien éloigné de la perfection: la fureur & la rage qui le possédent, l'ont empéché de badiner agréablement.

*A l'exception d'une vintaine d'*Epigrames *obscénes, tout le reste a des termes Gaulois sans en avoir cette simplicité naïve, qui faisoit le véritable caractére de nos Romanciers. Sa* Francinade, *& sa* Picade *en sont une belle preuve: on ne sauroit les lire sans s'apercevoir que leur Auteur étoit transporté de haine, quand il les a composées: il en est de même de ses* Contes, *dans lesquels on découvre une afectation de libertinage outré.*

***

BAL-



BALLADE.

QUe *Rouſſeau* pour la rime ait beaucoup de génie;
Que ſes vers ſoient coulans, nombreux, pleins d'harmonie,
Je le crois bien:
Mais qu'au bon ſens la rime y ſoit toujours unie,
Je n'en crois rien.



Qu'en ſtile de *Marot* il faſſe une Satire,
Où le Lecteur malin rencontre de quoi rire,
Je le crois bien:
Mais qu'il ſoit le premier dans ce genre d'écrire,
Je n'en crois rien.



Qu'en Satirique outré ce Poëte manie
Un *Couplet*, où le fiel soutient la calomnie,
Je le crois bien :
Mais qu'on doive aprouver une telle manie,
Je n'en crois rien.



Qu'un Guerrier sur son dos frapant à toute outrance
De ses malins Couplets ait pris ample vengeance,
Je le crois bien :
Mais que ce châtiment l'induise à repentance,
Je n'en crois rien.



Qu'en Vers harmonieux ce Poëte traduise
Les *Pseaumes*, ces beaux Chants tant prisés par l'Eglise,
Je le crois bien :
Mais qu'il croie à *David*, aussi bien qu'à *Moïse*,
Je n'en crois rien.



Que

Que ce Rimeur lascif ait dans mainte *Epigrame*
De tous les noirs forfaits vanté le plus infame,
Je le crois bien:
Mais que ce crime afreux n'ait point gagné son ame;
Je n'en crois rien.



Qu'un Lecteur ébloui du tour dont il s'exprime;
Le lise avec plaisir, si jamais on l'imprime,
Je le crois bien:
Mais que pour cet Auteur il ait la moindre estime;
Je n'en crois rien.



Que par maint débauché de ses forfaits complice
Il ait pu de *Chausson* éviter le suplice,
Je le crois bien:
Mais qu'il puisse éviter la divine Justice,
Je n'en crois rien.



Personne n'ignore combien Marot, *imbu des maximes des Protestans, haïssoit les Ecclésiastiques, & combien le Clergé de ces tems-là fournissoit de matiére à la Satire : cependant ce Poëte s'est toujours fait un capital de distinguer les abus de la superstition d'avec la Religion Catholique.*

Pour ce qui est des mœurs, s'il s'est donné quelque liberté, ce n'a jamais été que sûr des sujets plaisans, & même ce n'a point été en les aprouvant. S'il s'est diverti des Cocus, c'est sans aprouver l'adultére ; & s'il a badiné sur des amourettes moins criminelles, il n'a jamais prétendu qu'elles fussent exemptes de crime. Mais ce qui devroit couvrir de honte son Imitateur, c'est qu'il n'a jamais fait mention du péché qu'on ne doit presque pas nommer, bien loin d'avoir poussé la fureur jusqu'à badiner sur la bestialité.

Rousseau *répondra que sa Muse a pris des précautions dans ses Contes pour ménager les Lecteurs, au lieu que* Marot *a souvent emploié des termes très-sales. A cela je dis, que si le Sr.* Rousseau *s'en étoit tenu à des sujets, qui, bien que criminels en eux-mêmes, sont par une mauvaise coutume la base des plaisanteries, il ne laisseroit pas d'être coupable ; à combien plus forte raison est-il à détester d'avoir osé badiner sur le plus infame de tous les excès?*

RON-

RONDEAU.

LEs chastes Sœurs rougiront,
Aussi-tot qu'elles sauront,
Qu'on nommoit avec emphase,
Rousseau Maître du Pégaze,
Et Prince du sacré Mont.

A déchirer il est promt,
Son stile est vif, ferme, rond;
Il a le tour de la phrase
Neuf.

Mais c'est un Copiste au fond,
Et comme il n'a point de front,
L'ordure est toujours la base
Des Contes qu'il périphrase
Au gré des femmes du Pont
Neuf.



Malgré tout l'artifice, & toutes les circonlocutions, dont notre Poëte s'eſt ſervi pour décrire les infamies contenues dans la plupart de ſes Epigrames; *j'oſe ſoutenir qu'il n'y a que des Femmes ſans pudeur qui puiſſent les lire. J'ajoute que la plupart de celles qui les ont aprouvées en les liſant, ne s'en ſont point tenues à l'écorce, & ont aprofondi le miſtére d'iniquité.*

Pluſieurs mêmes ſecoüant le joug de la bienſéance, ont délivré les hommes de l'embarras de leur voiler les expreſſions du Sr. Rouſſeau, *en les prononçant elles-mêmes avec autant d'aſſurance que les Proſtituées les plus hardies.*

Après cela doit-on s'étonner, que ce Rimeur ait aquis tant de renom auprès du beau ſexe, & que le tendre badinage de Voiture, *& de* Sarraſin *ne ſoit plus à la mode? L'ordure a pris ſi fort le deſſus dans les Compagnies, que les Poëſies obſcénes en ſont tout l'agrément, & que tout autre Ouvrage paroit d'un gout inſipide. C'eſt ainſi que les gens accoutumés à l'eau de vie, ou aux liqueurs fortes, ne ſauroient ſe contenter des meilleurs vins.*

La plaiſanterie d'un homme qui diſoit que Rouſſeau *excelloit à rimer par* F., *& par* B., *a donné lieu au Rondeau ſuivant.*

***

RONDEAU.

L'*F*, & le *B*, pour Rimeur ſale
Sont d'une force ſans égale :
Auſſi, *Rouſſeau* dans maint Couplet
Par ces lettres va droit au fait
D'une maniére fort brutale.

Il croit vous faire un grand régale,
Lorſque ſa Muſe Antiveſtale
A de vilains uſages met
L'*F*, & le *B*.

Si dans ce genre il ſe ſignale,
C'eſt que Femmes de ſa cabale,
(Ami Lecteur, notez ce trait)
En font gorge chaude en ſecret,
Et prononcent comme à la hale
L'*F*, & le *B*.

Que si des femmes, qui naturellement devroient avoir quelque pudeur, ont tant estimé les obscénités du Sr. Rousseau, *il est à présumer, que nos jeunes débauchés n'ont pas été plus réservés sur ce chapitre.*

Mais pour faire voir que ce sont plutot les choses sales qui les touchent, que le tour & la manière, dont elles sont exprimées; je vais raporter ce qui m'est arrivé avec un petit Maître de Robe longue.

Un jour que dans une Assemblée je vantois le stile de ce Poëte, ce jeune Robin, après m'avoir loüé de ce que je rendois justice à mon ennemi même; cita le Poëme du Chapitre général des Cordeliers, *pour preuve de ce que j'avois avancé. Or ce Poëme, quoique digne de* Rousseau, *quant à l'ordure, l'est si peu, quant au stile, qu'à peine un Rimeur du plus bas étage voudroit l'avoüer.*

Qui fut bien étonné, ce fut mon homme, lorsque je lui repartis que Rousseau *étoit si peu l'Auteur de ce Poëme, que je le crois fait plusieurs années avant qu'il fut au monde, & que d'ailleurs, bien loin que le stile en fut estimable, il n'y avoit pas même la moindre teinture de versification. Toute la Compagnie s'étant mise à rire de la sotise du beau Connoisseur en stile, il se retira plus brusquement qu'il n'étoit entré.*

RON-

RONDEAU.

A la Fontaine, où puisent à plein seau
Ceux que *Phœbus* a marqués de son sceau,
J'ai vu jadis les Filles de Mémoire
Châtier ceux qui par malice noire
Venoient troubler la clarté de son eau.

Depuis ce tems l'éfronté Jouvenceau,
S'abandonnant à l'ordure en pourceau,
Dans vil égout s'abreuve, au lieu de boire
A la Fontaine.

Il court au vice au sortir du berceau;
Prend mauvais pli, tel qu'un fréle arbrisseau.
Le redresser, seroit peine illusoire.
Dans la débauche il met toute sa gloire;
Et sans rougir il préfére *Rousseau*
A *La Fontaine*.



Si

Si tous les admirateurs de notre Poëte étoient de la même trempe, que celui dont nous venons de parler, je ne lui envîrois point de pareils sufrages; mais comme parmi ceux qui l'estiment, il y en a qui ont du gout & du discernement, il est bon de faire voir que leur malignité agit plus dans cette occasion, que leur bon sens & leur connoissance.

En éfet si c'étoit par un vrai gout pour la Poësie, que ces Messieurs fissent cas du Sr. Rousseau, *ils priseroient également, & même plus, ses Poësies sages & sérieuses, que ses Ouvrages libertins & prophanes: cependant ce n'est que sur ceux de cette dernière espèce qu'ils fondent l'estime qu'ils ont pour lui.*

Sa Francinade, *& sa* Picade *passent dans leur esprit pour des chef-d'œuvres. Ses* Contes *sont, selon eux, d'un tour dont jamais personne n'aprochera, & quoique ses* Couplets *soient pleins de médisance & de calomnie, on ne peut rien voir de plus vif.*

Les tableaux même les plus hideux y sont peints avec tant de force, qu'on ne peut les regarder qu'on ne se sente épris des passions que l'Auteur veut exciter par ses peintures.



RON-

RONDEAU.

PEſte ſoit de l'eſprit de l'homme!
Il ſe perdit pour une pomme,
Et Roi des Animaux divers,
Tant de la Terre, que des Mers,
Il eſt pis qu'un Cheval de Somme.

A Paris, de même qu'à Rome,
Il perdroit volontiers ſon ſomme
Pour oüir un Faiſeur de vers
Peſte.

Rouſſeau, qui de fiel point ne chomme,
Eſt eſtimé; l'on le renomme,
Et mille gens, Ciel, quel travers!
Le reçoivent à bras ouverts,
Au lieu qu'ils devroient le fuir comme
Peſte.

Loin de le fuir, on l'admettoit souvent aux meilleures tables. Une personne de considération l'aiant un jour prié, espérant qu'en qualité de Poëte & de bel Esprit il pourroit divertir la Compagnie, la scéne fut bien moins plaisante qu'il ne se l'étoit imaginé.

Comme les Conviés se trouvérent d'honnêtes gens, le Rimeur qui ne les connoissoit pas, voulut d'abord les régaler de sa Francinade; *mais à peine eut-il entamé son Poëme, qu'un galant homme, ami de* Francine, *lui imposa silence. Quelques momens après le Maître du Logis l'aiant excité à réciter quelqu'autre de ses Ouvrages; il s'avisa de réciter une ou deux de ses* Epigrames, *qui n'attaquoient, à la vérité, personne; mais qui furent trouvées si ordurières, que les Dames rougissant de honte, détournèrent brusquement la conversation sur d'autres sujets.*

Enfin au dessert pour réparer la mauvaise idée que l'Assemblée avoit conçue de sa Muse, il se mit à réciter des vers pieux; mais soit que les Conviés fussent choqués de son impudence, ou que sa Poësie sainte ne leur parut pas digne d'attention, on se leva pour aller prendre du Café; & quelqu'un aiant remarqué sa contorsion de bouche, dit en riant, qu'il étoit impossible qu'il ne parlât de travers.

***

RON-

RONDEAU.

De travers regarde un œil louche;
De travers pouſſe torte ſouche;
De travers panche un mauvais toit;
Et dans l'eſcrime un mal adroit
De travers ſouvent eſcarmouche.

De travers Femme prend la mouche
Contre tout Mari qui découche;
Et tout ſot Sergent fait exploit
De travers.

De travers un Aveugle touche;
Et de travers va fauſſe couche:
D'où je conclus par maint endroit,
Que *Rouſſeau* ne dit rien de droit,
D'autant qu'il a toujours la bouche
De travers.



La

La honteuse scéne que le Sr. Rousseau *joüa en se faufilant avec d'honnêtes gens, le rendit plus retenu dans la suite à accepter l'honneur d'être invité à de grands repas. Il s'informoit auparavant quelles étoient les personnes qui devoient être de la Société; il s'enquéroit de leur humeur, de leur caractére; alors s'il trouvoit, comme l'on dit, chaussure à son pied, il se livroit tout entier aux Curieux, & contre la maxime ordinaire des Parasites, il pinçoit souvent ceux mêmes qui mettoient la nape.*

L'Epigrame *suivante en est une preuve, & fait voir quelle étoit l'espéce de gens qu'il fréquentoit, & qui lui convenoit le plus.*

La joie est encor dans Paris,
Malgré le tems & la misére,
Et subsiste sous deux abris,
Qui sont Cocus, & Gens d'Afaire.
Chez l'un est gentille Comére,
Chez l'autre sont bons Cuisiniers.
Partant Cocus & Maltotiers
Sont gens qu'il est bon de connoître;
Aussi les vois-je volontiers;
Mais pour rien ne le voudrois être.



RON-

RONDEAU.

LA joie eſt encor dans l'Etat,
Dit *Rouſſeau*, Rimeur ſcélérat.
Les Cocus ont femme jolie;
Les Maltotiers font chére lie;
Des deux cotés eſt un bon plat.



Il les voit volontiers l'Ingrat,
Et chez eux faiſant beau Sabat,
Plus haut qu'un oublieux il crie
La joie.



Courage, leur dit-il; *vivat*,
Trinquons, rions! & puis en chat
Il les pince. Mais on publie
Que Thémis recherchant ſa vie,
De ce Rieur enfin rabat
La joie.

Ne

Ne voilà pas les Cocus, & les Partiſans bien paiés de leurs repas? Je ne veux pourtant point nier, que la Satire ne puiſſe rouler agréablement ſur de pareilles gens. Mais c'étoit moins au Sr. Rouſſeau *qu'à tout autre de les draper, puiſqu'il tenoit d'eux ſa fortune, & ſes plaiſirs. On peut conclure de là, quelle étoit ſon ingratitude, & ſa malignité: elles paroiſſent juſques dans ſes Satires les moins condannables.*

Ses meilleurs Amis ne laiſſérent pas quelquefois de lui dire ſérieuſement, que l'intempérance de ſa langue pourroit le décréditer à la fin; que bien des gens commençoient à le redouter, & par conſéquent à le haïr. Ils le priérent même, de ne plus haſarder des Contes impies, du moins à leur conſidération, s'il ne vouloit pas le faire pour la ſienne propre.

Ils lui conſeillérent encore de ne plus toucher les mœurs des gens qui n'étoient point difamés publiquement, & qui tot ou tard pourroient ſe venger de ſes vaudevilles. Notre Rimeur promit de ſe corriger, & d'être plus circonſpect à l'avenir; mais la ſuite a bien fait voir, qu'il n'étoit pas homme à tenir parole.



RON-

RONDEAU.

ROuſſeau tient peu de l'honnéte homme;
Pour bon Poëte on le renomme;
Il eſt ſur tout parfait Rimeur;
Mais c'eſt bien le plus mauvais cœur,
Qui ſoit de Paris juſqu'à Rome.

Si tot que *Crépin* je le nomme,
Contre un pareil coup qui l'aſſomme,
Quoiqu'aſſez habile eſcrimeur,
Rouſſeau tient peu.

En vain de changer on le ſomme;
Il tient au vice avec la gomme:
Il vous promettra l'endormeur,
De quitter ſa maligne humeur;
Mais de ſes promeſſes en ſomme
Rouſſeau tient peu.



Une des marques de l'endurcissement du Sr. Rousseau, *& de son opiniatreté à ne point suivre les conseils de ses Amis, c'est l'obstination qu'il a toujours fait voir à nier sa race, & à paroître au desespoir, pour peu qu'on lui en parlât.*

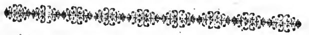
En vain ils lui ont représenté mille fois, qu'en se montrant sensible par cet endroit, il donnoit beau jeu à ses Adversaires; rien n'a été capable de lui faire entendre raison sur cet article.

La moindre parole lachée à ce sujet, & souvent sans dessein, augmentoit sa pâleur naturelle jusqu'à faire aprébender un évanoüissement apoplectique. La rage succédant à cette langueur épidémique, il entroit dans des convulsions terribles, & déchiroit aveuglement les premiers venus, & tels souvent qui n'avoient jamais pensé à l'ofenser.

Je suis faché, qu'il m'ait donné occasion de profiter de son foible, & je lui promets, que s'il veut à l'avenir n'emploier que la vérité dans la dispute que nous aurons vraisemblablement, je lui ferai grace sur ce point: mais je déclare aussi, que s'il continue à calomnier, & à user de fourberie, je lui représenterai ce fatal objet qui a la vertu de le pétrifier.



RON-



RONDEAU.

De Cuir, de Bote, de Soulier,
Et de formes au Ratelier,
Une parole eſt ſufiſante
Pour faire taire ce forfante,
Qui jaſe en nouveau Bachelier.

Il tremble comme un Ecolier,
A qui Précepteur régulier
Montre une férule piquante
De Cuir.

Or comme avec ce Cavalier
Souvent en combat ſingulier,
J'eſſuie afaire violente,
Aux traits de ſa plume tranchante
Je n'opoſe qu'un Bouclier
De Cuir.



Quelle fatuité dans le Sr. Rousseau *de s'être attiré un ridicule par l'endroit même, d'où il devoit tirer le plus de gloire ! car si c'est une chose très-loüable de suivre la trace de ses nobles Ancêtres, quelles loüanges ne mérite point celui qui s'éléve au rang des Nobles par sa vertu, & qui sort, pour ainsi dire, de la roture, où sa naissance l'avoit placé !*

Haud facilè emerguntur, quibus res angusta domi.

Il en est à-peu-près de même des imperfections corporelles que nous ne sommes pas les maîtres de corriger en nous. Telles que la Rousseur des cheveux, la pâleur du teint, un regard louche, une bouche torse; tous ces défauts dans un honnête Homme sont éfacés par les bonnes maniéres, & par la vertu; au lieu qu'ils sont beaucoup plus sensibles dans un Coquin & dans un Scélérat.

Or, quoique l'on dise ordinairement, que la vertu est encore plus belle dans une agréable personne,

Gratior est pulchro veniens è corpore virtus;

cela n'empêche pas, qu'un homme qui a une mauvaise phisionomie, ne soit à loüer, lorsqu'il la dément par de bonnes actions.

Crine ruber, niger ore, morbida cute, lumine læsus,
Rem magnam præstas, *Zoile*, si bonus est.

RON-

RONDEAU.

IL eſt marqué d'un mauvais coin;
Son poil roux s'aperçoit de loin;
Il vous montre une bouche torſe,
Avec l'honneur il fait divorce,
Et l'eſtime moins que du foin.

Stilé dans un vieux baragoin,
Quand il veut vous peindre avec ſoin,
Chaque trait a beaucoup de force,
Il eſt marqué.

Il eſt vrai qu'il rime en ſagoin,
Et que ſouvent dans le beſoin
Aux faits qu'il rime il donne entorſe :
En vain de noircir il s'éforce;
Sur papier rouge en faux témoin,
Il eſt marqué.

Et qui est-ce qui se seroit jamais avisé de reprocher au Sr. Rousseau *son teint pâle, ses cheveux roux, ses yeux louchés, & sa bouche de travers, s'il n'y avoit donné lieu le premier par la corruption de ses mœurs ?*

Impie, Impudique, & Calomniateur, ne s'est-il pas toujours fait un plaisir souverain de remplir ces trois horribles caractéres dans toute leur étendue ? Impie envers Dieu & envers son Pére ; Impudique en tous les genres ; & Calomniateur aussi bien envers ses Amis, qu'envers ses ennemis, quel Monstre !

Que s'il étoit capable de faire quelques réflexions sur toutes les infamies que ses sales Ecrits feront commettre dans toute la suite des tems ; de quels remords ne seroit-il point rongé, & de quelle crainte ne seroit-il point tourmenté à la vue des terribles châtimens dont il est digne ?

Quelle sorte de brutalité n'a-t-il pas finement colorée dans ses Contes, *ou grossiérement exprimée dans ses* Couplets ? Asmodée *même, ce Démon de l'Impureté, auroit-il poussé plus loin les lubricités infames que notre Rimeur ?*



RON-

RONDEAU.

LE fale Ecrivain que *Rouſſeau!*
Il puiſe l'ordure à plein ſeau,
Puis en détail il la débite,
Et par ce moien s'acrédite
Près du débauché Jouvenceau.

Il eſt vrai, qu'en adroit manceau,
Pour faire avaler le morceau,
Il le paſſe en ſa léche-frite,
Le ſale.

Du poivre il en met un boiſſeau,
Pire que le Traiteur *Rouſſeau:*
Pour Empoiſonneur on le cite:
Sa ſauce la plus favorite
Ne peut charmer que dont Pourceau
Le ſale.



 Tel

Tel est le personnage, qu'à la honte de notre siécle, une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe ont chéri, protégé, & mis sur les rangs pour être de l'Académie Françoise : *ce qui seroit infailliblement arrivé, si cette illustre Compagnie n'eut détourné le coup, en ofrant ses sufrages à un Sujet, dont le mérite & la dignité lui feront plus d'honneur que la réception du Sr.* Rousseau *ne lui eut causé d'infamie.*

Tous les honnêtes gens aplaudirent au choix que les Académiciens *firent en cette rencontre, & se réjouïrent de l'exclusion tacite de notre Rimeur : lui seul au desespoir d'un pareil afront, s'imaginant que les discours du Café de* la Veuve Laurent *y avoient contribué, rentra dans sa fureur ancienne, & déchira par d'horribles* Couplets *ceux, dont le mérite & les talens choquoient sa jalouse rage.*

Cette Satire est d'autant plus punissable, qu'il y méloit des personnes qui n'avoient même nulle relation aux querelles qui peuvent arriver entre les Auteurs. Mais, comme je crois l'avoir déja dit, comment est-ce que ce Calomniateur infame eut épargné des indiférens, lui qui n'a pas respecté ses propres Amis?

***

RON-

RONDEAU.

AU Corps que forment dans Paris
Quarante fameux beaux Efprits,
Pour être admis comme capable,
Rouffeau de fon chef méprifable
Fit agir d'illuftres *Cloris*.

Elles le prônoient à grands cris,
Lorfqu'en épluchant fes Ecrits,
On trouva qu'il avoit le Diable
Au corps.

Il advint même, que pour prix
De fes vers dans le fiel pétris,
Il reçut fomme très-notable
De coups de canne, & que coupable
Il s'éclipfa, peur d'être pris
Au corps.



Je ne suis pas surpris, du caractére dont je connois le Sr. Rousseau, *qu'il ait emploié les termes les plus afreux & les plus sales dans ses* Couplets. *Ce qui m'étonne, c'est que des personnes, qui font extérieurement profession de politesse, aient trouvé tant de plaisir à les lire, qu'elles les ont loüés comme des chef-d'œuvres.*

Comment se peut-il faire que des paroles obscénes, le charme de la canaille, & des expressions dignes des Prostitués, deviennent agréables dans la bouche de notre Poëte? Est-il quelque tour, quelque licence & quelque figure qui puisse jamais purifier les idées infames qu'elles représentent?

Une des choses dont on a fait le plus d'honneur à notre siécle, c'est que s'il n'est pas moins corrompu intérieurement que ceux qui l'ont devancés, il est infiniment plus poli: mais si ce gout continue, il y a tout sujet de croire que nous ferons renaître le stile du Parnasse Satirique, *ou du* Moien de Parvenir.

Encore ne sai-je si ce n'est pas trop peu dire, puisque ces deux Livres, & leurs semblables, n'ont rien qui aproche de la licence éfrénée des Couplets *de notre Satirique.*



RON-

RONDEAU.

PLus groffier cent fois que *Catulle*,
Rouffeau ne fait aucun fcrupule
De rimer les plus fales mots;
Il choifit même les plus gros
Qu'au Parnaffe il immatricule.

Un Lecteur qui les articule
Au même inftant d'éfroi recule,
Difant, vit-on jamais propos
Plus groffier?

Cependant maint Conventicule
Eft charmé de tout Opufcule
Par ce fale Rimeur éclos:
En fait de vers, c'eft leur Héros.
Ciel! peut-on voir un ridicule
Plus groffier?

Quelle fatuité dans le Sr. Rousseau *de s'être attiré un ridicule par l'endroit même, d'où il devoit tirer le plus de gloire ! car si c'est une chose très-loüable de suivre la trace de ses nobles Ancêtres, quelles loüanges ne mérite point celui qui s'éléve au rang des Nobles par sa vertu, & qui sort, pour ainsi dire, de la roture, où sa naissance l'avoit placé !*

Haud facilè emerguntur, quibus res angusta domi.

Il en est à-peu-près de même des imperfections corporelles que nous ne sommes pas les maîtres de corriger en nous. Telles que la Rousseur des cheveux, la pâleur du teint, un regard louche, une bouche torse; tous ces défauts dans un honnéte Homme sont éfacés par les bonnes maniéres, & par la vertu; au lieu qu'ils sont beaucoup plus sensibles dans un Coquin & dans un Scélérat.

Or, quoique l'on dise ordinairement, que la vertu est encore plus belle dans une agréable personne,

Gratior est pulchro veniens è corpore virtus;

cela n'empêche pas, qu'un homme qui a une mauvaise phisionomie, ne soit à loüer, lorsqu'il la dément par de bonnes actions.

Crine ruber, niger ore, morbida cute, lumine læsus,
Rem magnam præstas, *Zoile*, si bonus est.

RON-

RONDEAU.

IL eſt marqué d'un mauvais coin;
Son poil roux s'aperçoit de loin;
Il vous montre une bouche torſe,
Avec l'honneur il fait divorce,
Et l'eſtime moins que du foin.

Stilé dans un vieux baragoin,
Quand il veut vous peindre avec ſoin,
Chaque trait a beaucoup de force,
Il eſt marqué.

Il eſt vrai qu'il rime en ſagoin,
Et que ſouvent dans le beſoin
Aux faits qu'il rime il donne entorſe:
En vain de noircir il s'éforce;
Sur papier rouge en faux témoin,
Il eſt marqué.

Et qui est-ce qui se seroit jamais avisé de reprocher au Sr. Rousseau *son teint pâle, ses cheveux roux, ses yeux louches, & sa bouche de travers; s'il n'y avoit donné lieu le premier par la corruption de ses mœurs ?*

Impie, Impudique, & Calomniateur, ne s'est-il pas toujours fait un plaisir souverain de remplir ces trois horribles caractéres dans toute leur étendue? Impie envers Dieu & envers son Pére; Impudique en tous les genres; & Calomniateur aussi bien envers ses Amis, qu'envers ses ennemis, quel Monstre!

Que s'il étoit capable de faire quelques réflexions sur toutes les infamies que ses sales Ecrits feront commettre dans toute la suite des tems; de quels remords ne seroit-il point rongé, & de quelle crainte ne seroit-il point tourmenté à la vue des terribles châtimens dont il est digne?

Quelle sorte de brutalité n'a-t-il pas finement colorée dans ses Contes, *ou grossiérement exprimée dans ses* Couplets? Asmodée *même, ce Démon de l'Impureté, auroit-il poussé plus loin les lubricités infames que notre Rimeur?*



RON-

RONDEAU.

LE sale Ecrivain que *Rousseau !*
Il puise l'ordure à plein seau,
Puis en détail il la débite,
Et par ce moien s'acrédite
Près du débauché Jouvenceau.

Il est vrai, qu'en adroit manceau,
Pour faire avaler le morceau,
Il le passe en sa léche-frite,
Le sale.

Du poivre il en met un boisseau,
Pire que le Traiteur *Rousseau :*
Pour Empoisonneur on le cite :
Sa sauce la plus favorite
Ne peut charmer que dont Pourceau
Le sale.

Tel est le personnage, qu'à la honte de notre siécle, une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe ont chéri, protégé, & mis sur les rangs pour être de l'Académie Françoise : *ce qui seroit infailliblement arrivé, si cette illustre Compagnie n'eut détourné le coup, en ofrant ses sufrages à un Sujet, dont le mérite & la dignité lui feront plus d'honneur que la réception du Sr.* Rousseau *ne lui eut causé d'infamie.*

Tous les honnétes gens aplaudirent au choix que les Académiciens *firent en cette rencontre, & se réjoüirent de l'exclusion tacite de notre Rimeur: lui seul au desespoir d'un pareil afront, s'imaginant que les discours du Café de* la Veuve Laurent *y avoient contribué, rentra dans sa fureur ancienne, & déchira par d'horribles* Couplets *ceux, dont le mérite & les talens choquoient sa jalouse rage.*

Cette Satire est d'autant plus punissable, qu'il y méloit des personnes qui n'avoient même nulle relation aux querelles qui peuvent arriver entre les Auteurs. Mais, comme je crois l'avoir déja dit, comment est-ce que ce Calomniateur infame eut épargné des indiférens, lui qui n'a pas respecté ses propres Amis?

***

RON-

RONDEAU.

AU Corps que forment dans Paris
Quarante fameux beaux Esprits,
Pour être admis comme capable,
Rousseau de son chef méprisable
Fit agir d'illustres *Cloris.*

Elles le prônoient à grands cris,
Lorsqu'en épluchant ses Ecrits,
On trouva qu'il avoit le Diable
Au corps.

Il advint même, que pour prix
De ses vers dans le fiel pétris,
Il reçut somme très-notable
De coups de canne, & que coupable
Il s'éclipsa, peur d'être pris
Au corps.



Ces infames Couplets, *dans lesquels le Sr.* Rousseau *outrage en général tout le Café de la rue Dauphine, & en particulier quinze ou seize personnes, furent trouvés d'un tour si horrible, & en même tems si nouveaux, que tout-Paris eut la curiosité de les voir.*

Les honnêtes gens les détestérent comme un Libelle des plus atroces & des plus sales, pendant que ses Partisans les prônérent comme une Satire ingénieuse, & osérent préférer son Auteur à l'illustre Mr. Despréaux, *dont les Ouvrages ont tant fait d'honneur à la France.*

Quelle plus grande marque faut-il attendre de la corruption du siécle, tant pour les mœurs, que pour les Belles Lettres, que de voir le fiel diabolique de notre Rimeur, mis en paralelle avec le sel Attique de Despréaux? *Une calomnie horrible du prochain avec une raillerie innocente sur des Ouvrages; une impudence cinique avec une censure toujours chaste; enfin des vers pleins d'impiété, avec des Poësies, où l'amour de Dieu, & le respect pour la Religion sont prêchés avec une éloquence digne de l'aprobation des plus zélés Ministres de l'Evangile?*



RON-

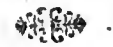
****

RONDEAU.

LE méchant *Rouſſeau* ne ſe borne
A vous donner un coup de corne ;
Mais plus malin que le Serpent,
Sur vous noir venin il répand,
Qui réſiſte au bois de Licorne. *



Ce ſale & vilain Capricorne
Du talent, dont *Deſpréaux* s'orne,
Laiſſe là tout le bon, & prend
Le méchant.



Il acuſe à faux, il ſuborne ;
Mais je le vois penſif & morne :
Thémis enfin ſe détrompant,
Va ſes fourbes dévelopant ;
A ſon de trompe l'Huiſſier corne
Le Méchant.

* *Antidote.*

Je ne suis pas surpris, du caractére dont je connois le Sr. Rousseau, *qu'il ait emploié les termes les plus afreux & les plus sales dans ses* Couplets. *Ce qui m'étonne, c'est que des personnes, qui font extérieurement profession de politesse, aient trouvé tant de plaisir à les lire, qu'elles les ont loüés comme des chef-d'œuvres.*

Comment se peut-il faire que des paroles obscénes, le charme de la canaille, & des expressions dignes des Prostitués, deviennent agréables dans la bouche de notre Poëte? Est-il quelque tour, quelque licence & quelque figure qui puisse jamais purifier les idées infames qu'elles représentent?

Une des choses dont on a fait le plus d'honneur à notre siécle, c'est que s'il n'est pas moins corrompu intérieurement que ceux qui l'ont devancés, il est infiniment plus poli: mais si ce gout continue, il y a tout sujet de croire que nous ferons renaître le stile du Parnasse Satirique, *ou du* Moien de Parvenir.

Encore ne sai-je si ce n'est pas trop peu dire, puisque ces deux Livres, & leurs semblables, n'ont rien qui aproche de la licence éfrénée des Couplets *de notre Satirique.*



RON-

RONDEAU.

Plus groffier cent fois que *Catulle*,
Rouffeau ne fait aucun fcrupule
De rimer les plus fales mots;
Il choifit même les plus gros
Qu'au Parnaffe il immatricule.

Un Lecteur qui les articule
Au même inftant d'éfroi recule,
Difant, vit-on jamais propos
Plus groffier?

Cependant maint Conventicule
Eft charmé de tout Opufcule
Par ce fale Rimeur éclos:
En fait de vers, c'eft leur Héros.
Ciel! peut-on voir un ridicule
Plus groffier?

Groſſier tant qu'il vous plaira, répondent les Partiſans du Sr. Rouſſeau; *ſes* Couplets *ont je ne ſai quoi de divertiſſant, & qui réjoüit le Lecteur.*

Mais puis que ces Meſſieurs ne peuvent dire, par quelle raiſon ces termes infames leur plaiſent, il eſt bon de leur aprendre, que comme on eſtime volontiers ceux, à qui l'on reſſemble, il eſt à craindre que le plaiſir qu'ils trouvent dans les Ouvrages de ce Rimeur, ne vienne de la conformité de leurs mœurs avec les ſiennes.

C'eſt à eux à ſe conſulter là-deſſus, & à interroger leur conſcience. S'ils ſont coupables de cette reſſemblance, tous mes diſcours ne les convertiront pas; ils ne feront au contraire que les afermir dans leur mauvais gout, ruit in vetitum nefas humana gens.

C'eſt à Dieu à leur ouvrir les yeux, en attendant ils peuvent conſerver prétieuſement, & lire ſouvent les Contes, *les* Epigrames, *& les* Couplets *de notre Auteur: mais ils nous permettront de les déteſter, & de trouver très-juſte la punition qui les a ſuivi, & qui a commencé par les péſans coups de bâtons qui lui furent apliqués ſur les épaules en place publique.*



RON-

RONDEAU.

LEs vilains *Contes* qu'il collige,
Et qu'en beaux termes il rédige,
Le font eſtimer dans Paris
Comme un des plus rares Eſprits,
Et de ſa perte l'on s'aflige.



Pouſſé d'un eſprit de vertige
Tel qui ſes meilleurs vers néglige,
Préfére de tous les Ecrits
Les vilains.



Traitant leur Auteur de prodige,
Il lui rend un hommage lige;
Mais d'un noble courroux épris
Certain Guerrier avec mépris
L'a corrigé comme on corrige
Les Vilains.



Il

Il y a de quoi s'étonner que le Sr. Rousseau *ait pu éviter aussi long tems qu'il l'a fait, un châtiment digne de son impudence. Depuis plus de dix années, il répandoit des* Contes, *des* Epigrames, *&* *des* Couplets horribles: *ceux qui s'y trouvoient épargnés aujourd'hui, étoient chansonnés le lendemain. Tel qui lui avoit donné à manger, se voioit paié de son repas par un vaudeville malin; & telle Dame qui se croioit de ses Amies, se voioit immolée à la jalousie d'une Rivale qui avoit caressé ce Rimeur pour la faire coupleter.*

*Sa vanité l'aveugloit de telle sorte, qu'il se comparoit à l'*Aretin, *ce terrible Satirique, qui avoit mis sous contribution les Princes de son tems. Il s'imaginoit même, qu'en cette qualité il parviendroit à donner la férule, & le foüet aux gens les plus considérables de la Cour & de la Ville.*

On peut voir dans le Factum *du Sr.* Saurin, *de quels termes il se servit pour exprimer le dessein extravagant qu'il avoit conçu. Il ne commençoit pas mal à l'exécuter, quand son faste satirique fut terriblement réprimé par le châtiment ignominieux dont on régala ses larges épaules.*

RONDEAU.

A l'*Aretin* reffemblant trait pour trait,
L'afreux *Rouffeau* montre un efprit mal fait,
Le premier fut un Satirique impie,
Et le fecond fur ce point le copie,
Tant & fi bien, qu'il eft fon vrai portrait.

L'Italien les ordures aimoit,
Et le François dans fes vers tant en met,
Qu'en les lifant petits, grands, chacun crie,
A l'*Aretin!*

L'Hiftoire dit que redoutant fon fouet,
Dons au Tofcan tout Monarque envoioit.
Quant au Gaulois, pour fa licantropie
Il a reçu d'un bras qui l'eftropie,
D'autres préfens que ceux que l'on faifoit
A l'*Aretin.*



Ce

Ce ne fut qu'en riant que Charles-Quint *envoia une chaine d'or à l'*Aretin , *& moins pour éviter sa critique que pour se censurer lui-même d'avoir fait une faute qui méritoit une réprehension.*

Cette avanture, & l'insolente réponse du Satirique, a sans doute fourni le sujet d'une médaille, où ce Censeur est représenté sur un Throne le foüet à la main, & recevant les Présens des Ambassadeurs de plusieurs Têtes Couronnées.

Si Rousseau *n'a pas porté la Satire jusqu'au point de se rendre tributaire les Rois & les Princes, il est sûr qu'il s'est fait redouter par des personnes d'un assez haut rang pour en tirer vanité.*

Il faut même convenir que son génie est encore plus redoutable que celui de son Modéle: mais quelque mordant que soit son stile, ce n'est qu'à des femmes que je pardonnerois la crainte que des hommes en ont témoignée.

Je conviens qu'il n'est nullement plaisant de se voir timpanisé dans des Couplets : *mais il y a aussi de la gloire à les mépriser, sur tout lors que l'on est d'un si haut rang, que ce seroit s'avilir d'en tirer vengeance.*



RON-

RONDEAU.

Que des Femmes craignent la bile
Et le fiel d'un Rimeur habile !
Elles en ont quelque ſujet ;
Souvent leur cas n'eſt pas trop net ;
En un mot, le ſexe eſt fragile.

* * *

Mais qu'à la Cour, comme à la Ville,
Des hommes faits, gens du haut ſtile
Apréhendent plus le *Couplet*,
Que des Femmes !

* * *

Que de crainte du vaudeville,
De grands Seigneurs d'un air ſervile
Flatent *Rouſſeau !* par *Mahomet*,
Ils méritent le camouflet,
Et ne ſont ſous forme virile
Que des Femmes.

Il ne falloit pas moins qu'un châtiment de cette espéce pour arrêter la fureur barbare du Sr. Rousseau : *sans cela le grand nombre de Partisans qu'il s'étoit fait, l'auroit maintenu dans la possession paisible de déchirer tout le genre humain.*

Encore, si ce Satirique éfronté avoit été lui-même exempt des crimes qu'il impute à ceux que sa Muse calomnie, peut-être qu'on eut attribué ses fougues bilieuses à une humeur atrabilaire, semblable à celle du célébre Timon le Misantrope, *ou pareille à celle de* Diogéne le Cinique ; *mais étant aussi corrompu qu'il étoit, tant par l'esprit que par le cœur, on ne peut assez admirer son impudence & son audace à satiriser les autres.*

Que si cela ne lui étoit arrivé qu'une fois ou deux, peut-être qu'en faveur du tour ou de l'expression, les Rieurs eussent pu obtenir quelque grace pour lui auprès des honnêtes gens : mais je ne crois pas qu'après plus de deux cents tant Couplets, *qu'*Epigrames, *& que* Satires, *on puisse demander avec justice qu'on lui pardonne, & encore moins trouver mauvais qu'un homme d'honneur outragé dans ses Vaudevilles ait battu la mesure sur ses épaules, pour lui aprendre à chanter sur un autre ton.*

***

RON-

RONDEAU.

De compte fait ce Fourbe indigne
A cent fois par chanson maligne
Son mauvais esprit témoigné;
Sa fureur n'a rien épargné;
De *Judas* il porte le signe.

A ceux qu'il nomme, ou qu'il désigne,
Il croit faire un afront insigne;
Mais je le vois fort éloigné
De compte.

A grand peine il les égratigne;
Au lieu qu'un vert Guérrier l'échigne
Avec bâton bien empoigné;
Maint coup, qu'alors il a gagné,
Mérite d'être mis en ligne
De compte.

C'est

C'est grand dommage que ces fameux Couplets *si vifs, si réjoüissans, & que le Sr.* Rousseau *prisoit au poid de l'or, n'aient été paiés qu'au poid des coups de bâton.*

Pour montrer que je n'enchéris point sur l'estime que ce grand Satirique faisoit de ses terribles Vaudevilles, il est bon de raporter l'endroit où il déclare nettement l'amour qu'il sentoit pour eux:

Ainsi finit l'Auteur secret,
Ennemis irréconciliables.
Puissiez-vous crever de regret!
Puissiez-vous être à tous les Diables!
Puisse le Démon *Couple-gor*
Allumer, s'il se peut encor,
Le noir feu qui bout dans mes veines!
Bien, pour moi, plus précieux que l'or
De pouvoir augmenter vos peines.

Mais puis qu'il trouve cette maniére de coupleter les gens si fort de son gout, je vais tâcher de lui procurer ce plaisir en retournant ses propres Couplets *contre lui-même, sans leur rien faire perdre de la bonté des pensées, & de la richesse des rimes.*



PARO-

PARODIE DES COUPLETS

DU S^R. ROUSSEAU.

Quel transport agite mes *sens?*
Quel feu dans mes veines *s'allume?*
Dieu du Parnaffe je te *fens;*
Infpire moi, condui ma *plume.*
J'en veux à ce Rimeur *pervers*,
Qui par mille tableaux *divers*
Sans honte oferts à notre *vue*,
Des plus fales traits dans fes *vers*
A fait une infame *recrue.*

De l'*Aretin*, ce vrai *Cadet*,
Contre Dieu dreffe fon *Pégaze;*
S'il a plus d'efprit qu'un *Baudet*,
Il a moins de cœur qu'un *Viédaze.*
Par fes dehors doux & *polis*
Ceux qu'il trahit, font *amolis*,
Et dupes de fa *politeffe*,
Ils ne percent point les *replis*
De fon cœur à noire *fouplesse.*



De

De fausse gloire avide *escroc*,
Il traite tout Chrétien de *grue:*
Il aime à voir l'honneur au *croc*,
Et son impiété cou-*rue*.
Plus méchant qu'un Dogue ench-*ainé*
A just-au-corps dé-*boutonné*
Il nous vomit son fiel *immonde;*
Fiel par trop souvent par-*donné*
Et qu'il répand sur *tout le monde*.



Dans quelque antre du *Dauphiné*,
Ou dans le fond de la *Suéde*
Si d'abord on l'eut *confiné*,
A sa rage on eut mis *reméde*.
Cet ennemi du genre-*humain*
N'aiant que des Ours sous sa *main*,
Eut cent fois maudit *le voiage;*
Mais attendant au *lendemain*,
Sa malice en crut d*avantage*.



Le Ciel même a beau le *fraper*;
Contre lui sa faveur *redouble*:
S'il gémit, c'est pour vous *duper*
Par les regrets d'une ame *double*.
Dès qu'il voit de zélés *frondeurs*
Lui tenir des propos *grondeurs*
Sur le châtiment qu'il *mérite*;
Il rentre dans ses *profondeurs*,
Et prend le masque d'*Hipocrite*.



Il voile son perfide *cœur*;
Par de feints soupirs il vous *touche*,
Et suspend le rire *moqueur*,
Qui lui tord le nez & la *bouche*.
Dites lui qu'il s'est *égaré*
D'abord comme un Paon *éfaré*,
Il cesse de faire *la Roue*;
Moins craint ennemi *déclaré*,
Que quand sa haine il *désavoue*.



S'il ne vous a point *débauché*
Pour loüer sa sale *besogne*,
Il vous croque, & mal *ébauché*
Vous met en conte à la *Cigogne*.
Mais c'est toi, vilain *débauché*,
Qu'on doit acuser du *Péché*
Que tu nommes *philosophique*;
A ta Muse on l'a *reproché*;
Elle en a fait gloire *publique*.



Ce stile peu connu d'*Houdart*,
Par tout si bien elle l'*atrape*,
Qu'il faut que le Ciel *tot ou tard*
Du feu de sa foudre te *frape*.
Ouvre, Méchant, ouvre les *yeux!*
Sur tes excès *prodigieux*;
De crainte de quelque *infortune*,
En horreur au flambeau des *cieux*
Ne te montre que sur la *Brune*.



Fut-

Fut-il donc tant niais, ce *Chandet*,
Qui comme à loup gueule *béante*
Te tendit le fin *trébuchet*,
Où se prit ta langue mé-*chante?*
Depuis qu'il leva ton *bonnet*,
Et te mit le visage au *net*,
Nul ne fut plus assez *Jocrice*,
De croire que dans ton cor-*net*
L'encre eut la douceur du *réglisse*.



C'est vainement qu'à *Mémonet*
Tu fais présent de ton *estime*;
S'il a sali son *Cabinet*,
C'est lors qu'il y reçut ta *rime*.
Mais bien-tot de son *cabinet*
Il te chassa, ce *Mémonet:*
Et ce grave Auteur qui t'*assomme*,
T'estime moins qu'un froid Son-*net*,
Ou que *Luther* n'estima *Rome*.



Tel que charme le *Roitelet*
Ofenſé du bruït de la *pie*,
Souvent lui ſerre le *ſiflet*,
Et la guérit de la *pépie*.
Ainſi pour un vilain *Couplet*
Prend garde que le *Chatelet*
De ta punition *avide*,
Quoiqu'aſſez gros & *rondelet*,
Ne te faſſe danſer à *vuide*.



De tes Couplets d'un tour *nouveau*,
Tu crois trop heureux qui *s'égare*.
Ami des traits de ton *cerveau*
Tu tranche de l'Anti-*Pindare*.
Tu penſois que de pleurs *baigné*
Un Guérier par tes traits *ſaigné*
Devoit tomber en *défaillance*;
Lors qu'avec ton dos mal *ſoigné*
Sa canne fit une *alliance*.



Ah!

Ah! quel charme pour *Bécrillon*,
De te voir ainsi que le *Suisse*
De la rue aux Ours, un *haillon*
Te couvrant à peine la *cuisse!*
Tes vices sur un *Bordereau*,
Et plus haï qu'un *Maquereau*,
Aux yeux du Peuple qui se *créve*
Pour voir passer le *tombereau*,
Qui te doit conduire à la *Grève.*



Si ne te corrige en *secret*,
D'autant qu'*irréconciliables*,
Tes pareils n'ont jamais *regret*
De se donner *à tous les Diables.*
A G.... non à *Couplegor*
Tu dois avec d'autres *encor*
Ces censures qui seront *vaines:*
Je les priserois plus *que l'or*,
Si je n'y perdois pas mes *peines.*



Je suis très-persuadé que les Partisans & les Admirateurs du Sr. Rousseau, *estimeront beaucoup moins ces* Couplets *que les siens, & les compareront à un habit retourné, qui n'a jamais le lustre d'un habit neuf. Mais comme il arrive souvent qu'un Tailleur en retournant un habit, en répare les fautes, & l'ajuste mieux à la taille qu'auparavant; je puis me vanter que si ces* Couplets *n'ont pas toute la grace de la nouveauté, ils conviennent infiniment mieux à la personne, sur laquelle ils roulent, qu'à ceux pour lesquels ils étoient originairement faits.*

Tout ce que j'y avance, quelque horrible qu'il puisse être, est apuié sur des preuves incontestables: au lieu que la Calomnie & une Médisance outrée servoit de base à toutes les invectives qui étoient contenues dans l'original.

Il est vrai qu'on pourra me dire, que j'y ai laissé quelques traits hideux & capables de révolter un sage Lecteur : mais je l'ai fait à dessein de donner quelque légére idée de l'infamie du tableau que j'ai copié. D'ailleurs ces mêmes traits étant fondés en réalité, attirent plutot l'indignation du Lecteur contre celui qui les mérite, que contre celui qui les aplique. En un mot, Responde stulto secundùm stultitiam.

RON-

RONDEAU.

Avec les Loups on trouve à qui parler;
Point avec eux ne faut batifoler:
Mais lachez leur matin de bonne taille,
Et dont la dent ferre comme tenaille,
Dès qu'une fois il peut les accoler.

Que si n'avez Chiens pour les étrangler,
Prenez un fer propre à les immoler;
Il faut fraper & d'estoc, & de taille
Avec les Loups.

Donc, aujourd'hui, Muse, sans vaciler
Contre *Rousseau*, je veux me signaler;
C'est un vrai Loup, que si quelqu'un me raille
De l'aigre ton, sur lequel je rimaille,
Je lui dirai qu'il est bon de heurler
Avec les Loups.



Ce que je viens de dire en plaisantant, n'est que trop sérieux à la lettre. Si vous n'agissez dans l'extrême rigueur avec les Scélérats, tant qu'ils sont en état de faire du mal, ils vous feront repentir tot ou tard de les avoir ménagés.

Le Sr. Rousseau *est un sensible exemple de cette vérité. L'indulgence que l'on a eue pour sa malignité de cœur par considération pour les talens de son esprit, n'a servi qu'à le rendre plus obstiné dans sa malice.*

Il auroit pu vingt fois, en suivant le conseil de quelques vrais amis, détourner l'orage qui est venu fondre sur sa tête. On n'exigeoit de lui qu'un aveu loüable de sa faute, & une promesse sincére de n'y plus retomber.

On lui fit porter parole, qu'on oubliroit tout, & que les personnes noircies & outragées dans ses derniers Couplets, *lui pardonneroient volontiers, & même lui rendroient leur amitié, pourvu qu'il voulut tenir une autre conduite. Mais c'étoit parler à un sourd : loin de se rendre à de si justes admonitions, il les prenoit pour des piéges qu'on vouloit lui tendre, & jugeant du cœur d'autrui par le sien, il ne voulut jamais croire que ce qu'on lui proposoit, fut véritable.*

RON-

RONDEAU.

A confeſſer à l'amiable,
Un péché même puniſſable
Tout Pécheur bien contrit ſe plaît:
Et de Chiméres ne vous pait
Ainſi qu'un Pécheur incurable.

***

Or, quoiqu'il ſoit le ſeul coupable
De ce Libelle abominable,
C'eſt ce que *Rouſſeau* n'eſt point prêt
A confeſſer.

***

Cependant un aveu loüable
Rendroit ſon cas plus graciable.
En avoüant ce qu'il en eſt,
Il adouciroit ſon Arrêt;
Mais l'y réduire, c'eſt le Diable
A confeſſer.

Il est pourtant vrai, que depuis les coups de bâton, le Sr. Rousseau *rabatit beaucoup de son air Cinique. La honte d'avoir été traité comme un Faquin, lui avoit tellement serré le cœur, qu'à peine pouvoit-il s'expliquer par monosillabes.*

Un Ami qui revint avec lui de Versailles, me dit que son état étoit digne de compassion, & que je le plaindrois, si je l'avois vu. Il m'a même assuré, ajouta-t-il, qu'il vous estimoit, & qu'il étoit faché de ce qui s'étoit passé entre vous & lui. Mais que c'étoient de fougues de jeunesse qu'on devoit pardonner à ceux qui s'en repentoient comme lui. A tout cela je répondis qu'il étoit bien bon de croire, que le Sieur Rousseau *fut véritablement touché; au reste, ce n'est pas, continuai-je, le bien qu'il peut dire de moi, qui m'empêchera de dire du mal de lui; mais une véritable conversion, & un vrai repentir de ses calomnies, & de ses ordures.*

Son état que vous me représentez si digne de pitié, n'est point celui d'une conscience humiliée par une componction intérieure; c'est l'état de Cain, *qui après avoir assassiné son Frére, tremble à la vue de la juste punition qu'il doit en attendre, & cherche quelque moien pour l'éviter, quand ce seroit même en commettant un nouveau crime.*

RON-

RONDEAU.

Quand il dort, le Diable le berce,
Ce Rimeur à Muſe perverſe;
Pour peu que vous oſiez grouiller,
Le voilà prêt à rimailler,
Et de mille traits il vous perce.

Malheur à la partie adverſe,
Sur laquelle ſon fiel il verſe !
Gardez-vous de le reveiller,
Quand il dort.

On a mainte preuve diverſe
De la malice qu'il exerce;
Il ne faut pas s'émerveiller,
S'il fait tromper, mentir, brouiller.
Avec le Diable il a commerce,
Quand il dort.

Oui, Monsieur, poursuivis-je, le Sr. Rousseau *trame quelque nouveau crime pour voiler celui où on l'a, pour ainsi dire, pris sur le fait. Il s'étoit jusques ici assez bien tiré des périlleuses situations, dans lesquelles ses calomnies l'avoient souvent réduit. Ses larmes de crocodile, ses protestations accompagnées de sermens, ont séduit ceux qui ne pouvoient pas voir le fond de son cœur.*

Mais le masque de son hipocrisie est levé. A peine entre cent personnes y en a-t-il une persuadée de son innocence, & qui ne le montre au doit, comme un homme digne de l'exécration publique.

Voilà, dit-on, celui qui a fait ces horribles Couplets, *où il déchire quantité d'honnêtes gens, & ses Amis mêmes; c'est un homme pernicieux; & quand il seroit mort sous les coups de bâton, il n'y auroit pas grande perte. C'est un malheureux, qui a renié son Pére, & qui s'est toujours fait un vrai plaisir de satiriser ses Patrons & ses Protecteurs.*

C'est un très-grand bonheur pour ceux qui se laissoient tromper par ses dehors spécieux, qu'il soit desormais connu pour ce qu'il est, parce qu'à l'avenir ils pourront s'en défier.



RON-

RONDEAU.

LE voilà pris, ce faux Génie,
Qui plein d'une horrible manie,
Par d'afreux & d'infames vers
Répandoit à tort, à travers
Le venin de sa calomnie.

Son penchant pour la félonie
Faisoit haïr sa compagnie ;
Fuions, disoit-on, ce Pervers;
Le voilà.

Vouloit-on lui faire avanie,
Il vous paioit d'un *je le nie*;
Vous étiez l'un de ses plus chers :
Mais ses crimes devenus clairs,
On le montre au doit, chacun crie,
Le voilà !

Tout habile qu'étoit notre Rimeur à cacher ses crimes, ou à les nier quand ils étoient découverts; bien des gens connurent à la fin ses mauvaises inclinations. Les uns le comparoient à ces Courtisanes, qui en vous caressant sont prêtes à vous livrer à leurs supots pour partager votre dépouille.

D'autres lui donnoient le titre de Chien enragé, & qui dans sa fureur mord souvent son Maître tout le premier. Enfin presque tous s'accordoient à reconnoître dans son caractére les qualités d'un Chat; ce qui donna lieu à la pensée d'un Magistrat, qui après avoir été long tems le Protecteur de cet Ingrat, sentit à la fin les coups de ses ongles & de ses dents.

Crépin excelle quand il mord;
C'est là son talent, c'est son fort.
Et R... qui sentit les traits de sa Satire,
Au Chat le compare fort bien.
Laissez lui la grife, il déchire;
Qu'on la lui coupe, il ne vaut rien!

Or je laisse à juger, ce qu'on devoit attendre d'un homme, qui rassembloit en sa personne trois caractéres aussi pernicieux.



RON-

RONDEAU.

DE Chien, de Chat, & de Catin,
Selon le proverbe certain,
Toujours avient mauvaise suite :
Or si de ce trio d'élite,
Vous voulez faire un beau Quatrain,

Ajoutez y Rimeur sans frein,
Hargneux, impudent & vilain :
Enfin aiant un vrai mérite
De Chien.

Rousseau, déchirant le Prochain ;
Mordant qui lui donne du pain ;
Traître, Flateur, & Parasite ;
Les Chats, & les Catins imite,
Et méne toujours un vrai train
De Chien.



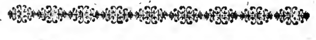
D'où vient, me dira-t-on, que Rousseau *étant si malin & si décrié, a pu si long tems en imposer à d'honnêtes Gens ? A cela je répons, que comme un Mari est souvent le dernier à aprendre les desordres de sa Femme, aussi ceux qui épousent quelqu'un, sont tellement prévenus en sa faveur, qu'ils ne veulent jamais croire qu'à l'extrémité les choses qu'on leur en dit.*

De plus nôtre Rimeur possédoit parfaitement l'art d'aller au devant de tout ce qui pouvoit altérer l'estime qu'il avoit surprise près des personnes de crédit. Il leur insinuoit souvent que l'Envie & la Calomnie assiégoient sans cesse l'oreille des Grands, & que c'étoit particuliérement des faux raports qu'ils avoient à se défendre.

Par cette artificieuse conduite croiant s'être mis à l'épreuve de tout ce qu'on pourroit dire contre lui, il se livroit entiérement aux Débauchés; & pour leur faire voir qu'il ne rougissoit point de porter leur livrée, il ne gardoit aucune mesure dans ses ordures & dans ses impiétés.



RON-



RONDEAU.

En gros caractére il afiche,
Que de la Pudeur il se fiche :
L'irreligion est son tic,
Et pour l'enseigner au public,
D'impiétés il n'est point chiche.

Des sales ordures qu'il fiche
Dans la rime ou dans l'hemistiche ;
Il a de tout tems fait trafic
En gros.

En sales *Contes* il est riche ;
Son cœur au Démon sert de niche :
C'est un repaire à Basilic,
Que loin d'éplucher ric à ric,
Ma Muse seulement défriche
En gros.

Et

Et que ſeroit-ce, ſi je voulois démontrer exactement tous les tours, & les détours de ce Cœur ingrat, traître, impie, hipocrite, ſcélérat & infame? Des volumes entiers ne ſufiroient pas. Quelque choſe que j'en aie déja dit, il m'en reſte encore cent fois plus à dire.

Mais pour ramaſſer tous ſes forfaits dans un point, je ne puis mieux faire que de l'apeller le Fils du Diable. *Auſſi bien n'a-t-il pas voulu reconnoître ſon Pére ſur la terre; de plus il n'eſt pas poſſible de s'imaginer, qu'il ait pu commettre des actions ſi noires ſans une opération immédiate de celui qui eſt la ſource de tout mal.*

Tout autre Ecrivain eut été vingt fois la victime de ſemblables ordures, & de ſemblables impiétés; lui ſeul guidé par le Démon même qui les lui a dictées, évite depuis plus de dix ans les mains de la Juſtice. Il y a même toute aparence que le Ciel ne le ſoufre ainſi, que pour donner un exemple des excès horribles d'un Pécheur que Dieu abandonne & rejette de devant ſa face, & qu'il livre au Démon en corps & en ame pour le punir de ſon obſtination dans le crime.

RON-

RONDEAU.

L'Esprit malin, le Cœur pervers,
Avec l'art de faire des vers,
Ce sont trois choses qu'on aplique
A *Rousseau*, ce noir Satirique.
J'ajoute qu'il a deux envers.

Prenez le sous aspect divers,
En lui rien n'est que de travers;
Il a pour Pére allégorique
L'Esprit malin.

La figure dont je me sers,
Exprime en termes assez clairs,
Que ce Rimeur Diabolique
Doit à la fin par mort tragique
Descendre, & rejoindre aux Enfers
L'Esprit malin.

Com-

Comme son heure n'est point encore venue, il lui a été facile d'échaper aux recherches de la Justice: mais il est bien à présumer, que son évasion ne le rendra pas plus sage.

La maniére dont il s'est comporté dans le lieu de son asile, ne laisse pas lieu d'en douter. Ses hauteurs, ses menaces, & ses protestations insolentes font connoître que si jamais on le condanne à la peine qu'il mérite, il lachera la bride à ses fureurs infernales.

En attendant je tiens la France bien heureuse d'être délivrée d'un pareil Monstre, & plut à Dieu que la même fraieur l'eut porté à s'enfuir il y a plus de dix années, sa fréquentation n'eut pas corrompu quantité de jeunes gens foibles & disposés à prendre toutes les mauvaises impressions que ce Rimeur leur a donné, tant par ses paroles, que par ses écrits.

Quand même il continueroit à faire d'infames Satires contre la Religion & contre le Prochain, le mal qu'elles causeront, ne sera pas si dangereux, que lors qu'il les apuioit d'une déclamation vive & capable d'en imposer à ceux même qui étoient le plus sur leur garde.



RONDEAU.

A la Lune comme un Hibou
Il s'eſt enfui, ce Loup-garou,
De crainte que l'on ne le voie:
Mais il ſe perdra dans ſa voie;
Car il s'enfuit ſans ſavoir où.

Qu'il nous chanſonne tout ſon ſou,
De s'en facher on ſeroit fou:
C'eſt un Chien qui ſans ceſſe aboie
A la Lune.

Soit qu'il s'éloigne peu ou prou,
Il traine par tout ſon licou;
Le gibet ne perd point ſa proie:
Nous en aurions déja la joie,
S'il n'eut mieux aimé faire un trou
A la Lune.

Ce n'a point tant été l'apréhension des suites de sa fausse acusation contre le Sr. Saurin, *que la crainte des poursuites du Parquet qui l'ont porté à prendre la fuite.*

L'intégrité, & la sage austérité de Mr. le Procureur Général *lui étoient trop connues pour espérer d'échaper une seconde fois à son zéle contre ses pareils. L'insolente déclaration qu'il a passée en Suisse par devant un Notaire du Païs, & qu'il a fait ensuite signifier à ce grand Magistrat, est une preuve que ses informations lui tenoient plus au cœur que tout le reste.*

Mais peut-on voir une plus grande folie que de croire qu'une semblable piéce puisse être de quelque usage pour sa justification? Que si la chose avoit lieu, quel est le Coupable fugitif qui n'empéchât les Juges de passer outre à sa condamnation.

Je ne comprens pas même, comment quelqu'un a été assez mal avisé que de préter son ministére pour produire une Piéce, que les gens du Roi doivent regarder comme un attentat au respect qui leur est du, & que les Juges doivent rejetter sans y avoir aucun égard.

RON-

RONDEAU.

AU bâton blanc il eſt réduit;
Sans bourſe garnie il s'enfuit,
Et cependant ce Malin Sire,
Loin d'abandonner la Satire,
Toujours ſon premier chemin ſuit.

***

Sur ſon Procès que l'on inſtruit,
Il s'emporte, & fait un grand bruit;
Avec les Magiſtrats il tire
Au bâton.

***

Il proteſte, apelle, produit,
Et tout cela ſans aucun fruit.
Or de Suiſſe on vient de m'écrire
Que de bonne heure il ſe retire,
D'autant qu'il eſt ſujet la nuit
Au bâton.

Au premier avis qu'il eut, que Mr. le Procureur Général *demandoit que son Arrêt de décharge fut remis sur le Bureau; ne se croiant pas en sûreté à Paris, il courut se cacher à Versailles, d'où il partit incessament pour se sauver hors de France.*

Ce ne fut pas toutefois sans avoir bien pesté, & juré contre les Bigots; *car c'est ainsi qu'il nommoit tous ceux qui n'aprouvoient pas ses impiétés.* On n'a *qu'à lire son* Epître à Marot, *pour juger quels furent ses transports, quand il se vit obligé de quitter Paris & la Cour; ces deux lieux qu'il avoit élus pour être les grands théatres de ses scénes impies & ordurières.*

Il fut moins faché de la ruine de sa fortune naissante, que du trouble que cette afaire aportoit au repos, dont il avoit cru joüir dans son afreux libertinage. Il en seroit même mort de douleur sans l'espérance que quelques-uns de ses intimes lui donnérent de faire agir de si puissantes sollicitations en sa faveur, qu'il ne seroit pas long tems hors du Roiaume.



RON-



RONDEAU.

D'Eglife Ennemi fcélérat,
Ce Rimeur d'un tour délicat
Rimant une fable orduriére,
Drapoit d'une horrible maniére
Moine, Nonne, Prêtre, Prélat.



Pour déguifer cet attentat,
Qui paffe pour crime d'Etat,
Il traduifit mainte Priére
D'Eglife.



Mais voiant que le Magiftrat
La recherchoit avec éclat,
Sa Mufe impie & boucaniére;
De peur d'entrer en fouriciére,
Il s'eft enfui plus gueux qu'un Rat
D'Eglife.

Il partit en éfet plus chargé de Lettres de recommandation, que de Lettres de change: cependant ces premiéres ne lui ont pas été infructueuses, puisqu'elles lui ont procuré un asile qui aparemment ne durera que jusqu'à la décision de son Procès.

Ces recommandations lui furent données par quelques Dames, qui charmées de sa Muse Marotique, n'en connoissoient pas encore tout le venin, & qui croioient bonnement, que tout ce dont on l'accusoit, n'étoit qu'un éfet de la cabale de ses ennemis.

Elles allérent jusqu'au point de le regretter publiquement, comme si par son éloignement nos Muses Gauloises eussent perdu leur unique apui. Quel dommage, disoient-elles, que le successeur de Marot *ait le même sort que son Devancier! Peu s'en fallut même, qu'elles ne s'écriassent avec* Sarrasin:

Rousseau n'est plus; adieu la Muse antique.

*Ce fut pour les consoler que je m'avisai de leur adresser l'*Epître *suivante, que j'ai composée dans le gout, & dans le stile de nos vieux Romanciers. Cet Ouvrage ne m'a pas couté deux heures de tems, tant cette maniére de rimer est facile.*



EPI-

****

EPITRE
AUX DAMES.

BEau ſexe, en qui tant de mérite aflue,
Gentes Beautés, Dames de grand value,
Or écoutez avec attention,
Ce qu'un Rimeur en bonne intention
Vient vous précher de la part des Neuf Muſes,
Qui bien ſeroient certes toutes camuſes,
Si *Rouſſeau* loin, opinion aviez
Etre perdu le los qu'en lui trouviez:
Art de rimer en ſtile Marotique,
Art de rimer, qui bien qu'un peu Gothique,
Gagne les cœurs par trait ſimple & naïf,
Ainſi qu'ont fait Saint *Gelais*, & *Baïf.*
Oui, oui, Beautés, en France il eſt encore
Plus d'un Rimeur qui ce gent art décore,
Qui ſait rimer *Rondeaux* & *Virelais*,
Que bon Gaulois ne trouvent point tant laids.
Bien eſt-il vrai que de la Seine au Tigre,
Il en eſt peu cruels comme ce Tigre,
Qui ſous œil doux receloit en ſon cœur
Trahiſon noire & traitreuſe rancœur.

Il en eſt peu qui loin de rendre hommage
A ces attraits qu'avez en apànage,
Et que Vénus arroſe de ſon miel,
Puiſſent répandre un *Couplet* plein de fiel,
Où vos vertus hautement dénigrées,
Paſſent ſouvent pour pures ſimagrées;
Où vos Renoms, tant ſacrés fuſſent-ils,
Sont profanés par les faits les plus vils.
N'attendez pas de rencontrer un Chantre,
De qui la Muſe en telle fureur entre;
De qui la Muſe oubliant la pudeur,
Peigne à vos yeux la plus infame ardeur,
Et ſans reſpect de notre Mére Egliſe
Près les Autels de ſaints Sujets éliſe,
Sur qui *Rouſſeau* raillant plus fort que jeu,
A répandu brocards dignes du feu.
Mais ſi cherchez un Rimeur, dont la verve
Sans s'écarter de la ſage Minerve,
Chante le los de vos dons immortels,
Bien ſûr je ſuis, qu'en trouverez de tels.
Ja n'eſt beſoin qu'ici je vous les nomme,
Jamais Paris de beaux Eſprits ne chomme.
Et pour vous plaire enfin m'évertüant
Moi-même irai ce ſtil perpétüant:
Oui, par *Rondeaux*, *Virelais*, & *Ballades*
Je vanterai le prix de vos œillades;

Dirai quels sont les précieux trésors,
Dont la nature a doüé vos beaux corps:
De votre esprit, où tant de charme abonde,
Je charmerai toute la terre ronde.
Gents *Paladins*, & nobles *Amadis*
Vous aimeront ainsi qu'au tems jadis;
De votre honneur nul n'osera médire,
Qu'un Chevalier ne l'en fasse dédire:
Aux petits soins, services & désirs
Tout Champion bornera ses plaisirs,
Dont par Romance à la maniére antique
Muse rendra témoignage authentique.
Si quelquefois pour mettre joie en train,
De sel piquant requérez quelque grain,
Bien saurai l'art sans ofenser personne,
De vous ofrir *Satire* gaie & bonne:
Le ridicule en éfet je peindrai
Sous noms en l'air, & qu'exprès je feindrai,
Si bien, qu'alors nul ne pourra sans honte
Prendre les traits du Censeur pour son compte.
Que si voulez que décrive les tours
De Vénus Dame, & Mére des Amours,
Vous les dirai s'entend sous périfrase,
Et les voilant de claire & fine gaze,
Si dextrement conduirai mon pinceau,
Que n'aurez point de regret à *Rousseau*.

Mon dessein n'est pas de blamer les Dames qui ont montré leur estime pour la Muse du Sr. Rousseau, *lorsqu'elle la méritoit : mais je soutiens que leur zéle en ce cas devoit être accompagné d'une grande discrétion.*

Elles auroient du l'abandonner, lorsqu'elles ont vu qu'elle s'abandonnoit elle-même à des excès capables de les déshonorer.

Quelque chaste que puisse être une femme, on conçoit de terribles soupçons sur sa vertu, si tot qu'on la voit fréquenter une Prostituée; d'autant qu'en ce cas-là, on s'imagine toujours que le foible emporte le fort, au lieu que selon le proverbe, le fort devroit emporter le foible. *D'ailleurs pourquoi solliciter si hautement pour ce Poëte dans une afaire, où toutes les présomptions étoient contre lui ? Etoient-elles assez sûres de la probité de l'Acusateur, pour l'aider à perdre un Acusé, qui, selon toutes les aparences, étoit inocent.*

Une personne de bon sens, à qui on parloit des protections, que Rousseau *trouvoit auprès de certaines Dames, dit que le beau Sexe avoit raison de maintenir un Poëte Cinique aux dépens d'un sage Philosophe; le premier leur étant infiniment plus agréable que l'autre.*

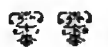
RON-

RONDEAU.

Pour un Perdu deux recouverts:
Oui, beau Sexe, au lieu d'un Pervers,
D'un Scélérat, d'un Hipocrite,
Cent Rimeurs pleins d'un vrai mérite
Vous ofriront de jolis vers.

On dit par tout en termes clairs,
Que vous montrez un grand travers,
Quand votre Beauté ſollicite
Pour un Perdu.

Il mérite l'afreux revers
D'être éloigné de ſes plus chers,
De voir ſa fortune détruite.
Or outre la peine ſuſdite
Reſte encor celle des Enfers
Pour un Perdu.



De tous ceux qui ont pris le parti du Sr. Rousseau, *les moins blamables, & les plus à plaindre, ce sont ceux qui séduits par de belles aparences, ont cru trouver en lui un véritable mérite.*

On peut mettre de ce nombre l'illustre Médecin qui l'a protégé & soutenu jusqu'à l'extrémité; en quoi il a donné des marques d'un Ami sincère. Il n'y a pas même lieu de douter, qu'il n'ait ignoré les mauvaises manœuvres de celui qu'il honoroit de son estime.

La probité dont il fait profession, & le glorieux poste qu'il occupe si dignement, ne permettent pas de croire, que s'il les eut tant soit peu découvertes, il ne l'eut abandonné à son mauvais sort.

Un Ami véritable ne peut aimer la trahison; un homme poli ne sauroit gouter la grossiéreté, & un homme expert dans la cure des maladies du corps, ne peut guéres s'acomoder d'un Poëte, en qui se trouvent les plus afreuses maladies de l'ame.

Mais comme un malade de cette derniére espèce, cache souvent son malheureux état au Médecin le plus charitable; il n'est pas étonnant que le Sr. Rousseau *ait trompé celui-ci, quelque éclairé qu'il soit dans sa profession.*



RON-

RONDEAU.

LE Médecin dit-qu'il a tort,
De vouloir foutenir fi fort
Rouffeau, ce vilain Satirique,
Quand Thémis d'une voix publique
Le condanne en dernier reffort.

***

Chez lui pourtant comme en un port,
Il donne afile & réconfort
A ce Rimeur, dont le fel pique
Le Médecin.

***

En public il fuit fon abord;
Mais en fecret il eft d'acord
De lui donner un hémétique,
Pour faire revivre fa clique ;
Mais de quoi fert après la mort
Le Médecin?

La Sentence du Châtelet, qui commençoit à punir Rousseau *de la peine due aux Calomniateurs, ne fut pas encore un argument assez fort pour convaincre ce fameux Médecin de la malignité du Rimeur, qu'il croioit être innocent.*

Cette obstination lui attira quelques railleries de la part des Courtisans: ce fut à ce sujet qu'un grand Seigneur lui dit un jour, qu'on voioit bien qu'il se plaisoit à soutenir les paradoxes les plus étranges, & que la justification de Rousseau *avec la Pierre philosophale en étoient une belle épreuve.*

Ce discours faisoit allusion à ce que cet habile Médecin, plutot par une curiosité nécessaire à son art, que par aucune créance qu'il eut pour un Chimiste, lui avoit donné chez lui un petit Laboratoire, dans l'espérance d'en tirer quelque expérience utile à la Médecine.

Cet illustre Médecin agissoit avec le Poëte de la même manière qu'avec le Charlatan; il n'en prenoit que le bon : mais il eut été à souhaiter, qu'il l'eut fait passer plusieurs fois par le creuset pour éprouver, s'il étoit d'un titre convenable à l'estime qu'il en faisoit, auquel cas on ne lui eut point reproché de n'avoir pas fait usage de ses lumières.

***

RON-



RONDEAU.

L'Or vient, la preuve en eſt claire,
D'une cauſe élémentaire :
Un Chimiſte captieux
Peut bien faſciner les yeux
Du trop crédule vulgaire.

Mais qu'un Sage en téméraire
Suive l'erreur populaire,
Et ne diſtingue pas mieux
L'Or.

Il mérite pour ſalaire,
Qu'un Poëte atrabilaire
Lui cache un fiel odieux ;
Et qu'homme fallacieux
Lui promette l'art de faire
L'Or.

Un Chirurgien fameux, & bien informé, que la rumeur publique contre le Sr. Rousseau, *n'étoit que trop bien fondée, loin de se laisser séduire par ses larmes feintes, le pria de ne plus revenir chez lui, jusqu'à ce qu'il se fut pleinement lavé des crimes dont on l'acusoit.*

Il vaudroit mieux pour vous, ajouta-t-il, que vous fussiez atteint de quelques-uns de ces maux, sur lesquels notre art s'exerce : en ce cas-là je vous ofrirois de bon cœur tout ce qui en dépend. Mais le venin dont on dit que vous étes entiché, n'est point d'une nature à être expulsé par la vertu des médicamens de la faculté de Saint Come, *& un Directeur zélé est le seul Médecin qu'il vous faut pour une telle maladie.*

Que si la Sentence qui interviendra dans votre afaire, vous déclare absous, en condannant celui que vous acusez, je serai toujours prêt à vous rendre l'amitié que j'ai eue pour vous, & que je crois être en droit de suspendre jusqu'au jugement définitif ; de peur qu'on ne m'acuse de l'avoir donné à un homme assez lache, non seulement pour avoir fait un Libelle horrible, mais encore assez scélérat pour le rejetter sur un Innocent.

RON-

RONDEAU.

A *Castel*, l'un des plus capables,
De soulager ces misérables,
Qu'un venin ronge jusqu'aux os,
On voit accourir maints Ribauds,
Pleins de douleurs épouvantables.



Connoissant ses soins charitables,
Rousseau chassé des bonnes tables,
Vint se présenter le cœur gros
A *Castel*.

Mais ainsi que tous les Coupables,
Il eut beau lui conter des fables;
Castel lui dit, *nescio vos*.
Or jugez quels étoient ses maux,
Puisqu'ils parurent incurables
A *Castel*.

Après avoir montré le ridicule de ceux qui faisoient passer leur estime des Vers de Rousseau *jusques sur sa personne, & loüé le discernement de ceux qui blâmoient en lui le malhonnête homme en estimant le Poëte; il est bon de dire quelque chose touchant la bisarrerie du Sr.* Bonbec, *qui souvent satirisé jusques au vif par le même Rimeur, a attendu que tout le monde se soit déchainé contre lui pour se mettre au rang de ses Partisans.*

Il a même poussé la folie jusqu'à avancer que moi, & tous ceux qui le censurent, se tiendroient fort honnorés d'avoir fait les Ouvrages même où il a échoüé.

Quoiqu'on acuse justement le Sr. Bonbec, *de soutenir des sistêmes extravagans, & qu'en puisse mettre celui-ci du nombre, je découvre pourtant que ce n'est pas tout-à-fait au hasard, ou dans le seul dessein de contredire, qu'il porte si haut le mérite d'un homme qu'il a tout sujet de haïr. Les Ouvrages que lui-même a produits, sont de si petite valeur, & ont si peu réussi, qu'il seroit bien aise qu'on put être bel Esprit, sans en avoir donné de plus grandes preuves. Il voudroit qu'une simple Farce, encore assez mal digérée, donna l'entrée sur le Parnasse, comme elle la donne dans l'Hotel de la Comédie.*

***

RON-

RONDEAU.

SAns le nommer ce bel Ouvrage,
Qu'il dit faire honneur à notre âge,
Un Intrus au facré Valon
Prétend que les Fils d'*Apollon*
Au Sieur *Rouſſeau* rendent hommage.

Mais c'eſt un Fol à triple étage,
Que *Rouſſeau* même en Rimeur ſage
Eut pu chanſonner tout du long
Sans le nommer.



Il eſt fécond en verbiage;
A l'air hagard de ſon viſage,
Il joint un dogmatique ton:
On peut ſe paſſer de ſon nom,
Car on connoit le perſonnage
Sans le nommer.



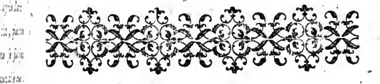
Le Sr. Bonbec *auroit eu le chagrin d'avoir été le seul de son espéce, si le Sr.* Debrie, *plus connu par ses usures, que par ses Poësies, ne se fut joint à lui pour soutenir une cause aussi mauvaise que celle du Sr.* Rousseau. *Ils s'avisérent même de traiter de Foux ceux qui osoient déclamer contre ses noirceurs, & prétendirent que leur* Apollon *viendroit glorieusement à bout de ses Adversaires.*

Je laisse à penser, si ces Messieurs m'oubliérent, & si parmi ceux, aux quels ils en imposent par leur déclamation magistrale, ils ne me firent point passer pour le Chef de ceux qu'ils envoioient aux petites maisons, & cela pour avoir la témérité d'attenter sur le mérite de leur Héros.

Si l'un & l'autre avoient été capables d'apuiez leur opinion par quelque raisonnement tant soit peu juste, on prendroit la peine d'y répondre: mais comme ce seroit donner du poid à leurs sotises, que de les relever sérieusement; je me contenterai de leur renvoier la balle dans la Ballade *suivante.*



BAL-



BALLADE.

A vous, *Delrie*, Auteur méchant ;
A vous, *Bonbec*, dont on se fiche,
Est adressé ce Roial Chant
Qui votre sotise défriche.
Rempli d'un vain orgueil, vous vous moquez de nous ;
Trop vifs sur nos défauts, vous vous cachez les vôtres ;
Et nous osant traiter de Foux,
Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



L'hom-

La Sentence du Châtelet, qui commençoit à punir Rousseau *de la peine due aux Calomniateurs, ne fut pas encore un argument assez fort pour convaincre ce fameux Médecin de la malignité du Rimeur, qu'il croioit être innocent.*

Cette obstination lui attira quelques railleries de la part des Courtisans: ce fut à ce sujet qu'un grand Seigneur lui dit un jour, qu'on voioit bien qu'il se plaisoit à soutenir les paradoxes les plus étranges, & que la justification de Rousseau *avec la Pierre philosophale en étoient une belle épreuve.*

Ce discours faisoit allusion à ce que cet habile Médecin, plutot par une curiosité nécessaire à son art, que par aucune créance qu'il eut pour un Chimiste, lui avoit donné chez lui un petit Laboratoire, dans l'espérance d'en tirer quelque expérience utile à la Médecine.

Cet illustre Médecin agissoit avec le Poëte de la même manière qu'avec le Charlatan; il n'en prenoit que le bon: mais il eut été à souhaiter, qu'il l'eut fait passer plusieurs fois par le creuset pour éprouver, s'il étoit d'un titre convenable à l'estime qu'il en faisoit, auquel cas on ne lui eut point reproché de n'avoir pas fait usage de ses lumières.

***



RONDEAU.

L'Or vient, la preuve en eſt claire,
D'une cauſe élémentaire :
Un Chimiſte captieux
Peut bien faſciner les yeux
Du trop crédule vulgaire.

Mais qu'un Sage en téméraire
Suive l'erreur populaire,
Et ne diſtingue pas mieux
L'Or.

Il mérite pour ſalaire,
Qu'un Poëte atrabilaire
Lui cache un fiel odieux ;
Et qu'homme fallacieux
Lui promette l'art de faire
L'Or.

Un Chirurgien fameux, & bien informé, que la rumeur publique contre le Sr. Rousseau, *n'étoit que trop bien fondée, loin de se laisser séduire par ses larmes feintes, le pria de ne plus revenir chez lui, jusqu'à ce qu'il se fut pleinement lavé des crimes dont on l'acusoit.*

Il vaudroit mieux pour vous, ajouta-t-il, que vous fussiez atteint de quelques-uns de ces maux, sur lesquels notre art s'exerce : en ce cas-là je vous ofrirois de bon cœur tout ce qui en dépend. Mais le venin dont on dit que vous étes entiché, n'est point d'une nature à être expulsé par la vertu des médicamens de la faculté de Saint Come, *& un Directeur zélé est le seul Médecin qu'il vous faut pour une telle maladie.*

Que si la Sentence qui interviendra dans votre afaire, vous déclare absous, en condannant celui que vous acusez, je serai toujours prêt à vous rendre l'amitié que j'ai eue pour vous, & que je crois être en droit de suspendre jusqu'au jugement définitif ; de peur qu'on ne m'acuse de l'avoir donné à un homme assez lâche, non seulement pour avoir fait un Libelle horrible, mais encore assez scélérat pour le rejetter sur un Innocent.

RON-

RONDEAU.

A *Castel*, l'un des plus capables,
De soulager ces misérables,
Qu'un venin ronge jusqu'aux os,
On voit accourir maints Ribauds,
Pleins de douleurs épouvantables.



Connoissant ses soins charitables,
Rousseau chassé des bonnes tables,
Vint se présenter le cœur gros
A *Castel*.

Mais ainsi que tous les Coupables,
Il eut beau lui conter des fables;
Castel lui dit, *nescio vos.*
Or jugez quels étoient ses maux,
Puisqu'ils parurent incurables
A *Castel*.

Après avoir montré le ridicule de ceux qui faisoient passer leur estime des Vers de Rousseau *jusques sur sa personne, & loüé le discernement de ceux qui blâmoient en lui le malhonnête homme en estimant le Poëte; il est bon de dire quelque chose touchant la bisarrerie du Sr.* Bonbec, *qui souvent satirisé jusques au vif par le même Rimeur, a attendu que tout le monde se soit déchainé contre lui pour se mettre au rang de ses Partisans.*

Il a même poussé la folie jusqu'à avancer que moi, & tous ceux qui le censurent, se tiendroient fort honnorés d'avoir fait les Ouvrages même où il a échoüé.

Quoiqu'on acuse justement le Sr. Bonbec, *de soutenir des sistêmes extravagans, & qu'on puisse mettre celui-ci du nombre, je découvre pourtant que ce n'est pas tout-à-fait au hasard, ou dans le seul dessein de contredire, qu'il porte si haut le mérite d'un homme qu'il a tout sujet de haïr. Les Ouvrages que lui-même a produits, sont de si petite valeur, & ont si peu réussi, qu'il seroit bien aise qu'on put être bel Esprit, sans en avoir donné de plus grandes preuves. Il voudroit qu'une simple Farce, encore assez mal digérée, donna l'entrée sur le Parnasse, comme elle la donne dans l'Hotel de la Comédie.*

***

RONDEAU.

SAns le nommer ce bel Ouvrage,
Qu'il dit faire honneur à notre âge,
Un Intrus au facré Valon
Prétend que les Fils d'*Apollon*
Au Sieur *Rouſſeau* rendent hommage.



Mais c'eſt un Fol à triple étage,
Que *Rouſſeau* même en Rimeur ſage
Eut pu chanſonner tout du long
Sans le nommer.



Il eſt fécond en verbiage;
A l'air hagard de ſon viſage,
Il joint un dogmatique ton:
On peut ſe paſſer de ſon nom,
Car on connoit le perſonnage
Sans le nommer.



Au

Au reste bien des gens ont remarqué que cet homme, que je ne nomme point, vante bien moins le mérite de Rousseau *par l'estime qu'il a pour ce Rimeur, que par la haine qu'il a contre le Sr.* Saurin.

On l'a vu aussi échaufé à le dénigrer, qu'il paroit à présent zélé à le préconiser. On peut le comparer à ces giroüetes si légéres, qu'elles tournent au moindre soufle, & qui n'ont point assez d'assiéte & de consistance pour indiquer les vents principaux.

C'est un véritable joüet d'opinions vagues & indéterminées ; sur tout, pour ce qui regarde les Belles Lettres ; car je ne touche point ici la question ; savoir, s'il est aussi profond qu'il prétend l'être dans la Métaphisique, où je ne l'ai encore entendu que disputer tout seul.

Quand on lui oposa la Sentence du Chatelet, qui flétrissoit déja son Héros, il répondit qu'à moins qu'il ne vit pendre le petit Savetier, *il lui resteroit toujours un scrupule contre l'Acusé, & beaucoup d'inclination à croire l'Acusateur.* Nota *cependant qu'il alloit en cela contre sa déposition formelle, faite deux ou trois mois auparavant contre* Rousseau, *dont il s'étoit porté partie.*

RON-

RONDEAU.

Esprit de contradiction,
Bonbec, par obstination,
Prend le parti de cet Infame,
Digne d'être mis à la rame
Pour mainte vilaine action.

Sur la justification
Débitant mainte fiction,
Tout s'agite chez lui, Corps, Ame,
Esprit.

Démentant sans réflexion
Sa propre déposition,
Par où *Rousseau* même il difame,
Contre les Arréts il réclame,
Et le préconise pour bon
Esprit.

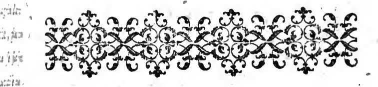
Le Sr. Bonbec *auroit eu le chagrin d'avoir été le seul de son espéce, si le Sr.* Debrie, *plus connu par ses usures, que par ses Poësies, ne se fut joint à lui pour soutenir une cause aussi mauvaise que celle du Sr.* Rousseau. *Ils s'avisérent même de traiter de Foux ceux qui osoient déclamer contre ses noirceurs, & prétendirent que leur* Apollon *viendroit glorieusement à bout de ses Adversaires.*

Je laisse à penser, si ces Messieurs m'oubliérent, & si parmi ceux, aux quels ils en imposent par leur déclamation magistrale, ils ne me firent point passer pour le Chef de ceux qu'ils envoioient aux petites maisons, & cela pour avoir la témérité d'attenter sur le mérite de leur Héros.

Si l'un & l'autre avoient été capables d'apuier leur opinion par quelque raisonnement tant soit peu juste, on prendroit la peine d'y répondre: mais comme ce seroit donner du poid à leurs sotises, que de les relever sérieusement; je me contenterai de leur renvoier la balle dans la Ballade *suivante.*



BAL-



BALLADE.

A vous, *Debrie*, Auteur méchant ;
A vous, *Bonbec*, dont on se fiche,
Est adressé ce Roial Chant
Qui votre sotise défriche.
Rempli d'un vain orgueil, vous vous moquez de nous ;
Trop vifs sur nos défauts, vous vous cachez les vôtres ;
Et nous osant traiter de Foux,
Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



L'hom-

L'homme par un mauvais penchant
En bon fens s'eftime fort riche,
Et d'habile Juge tranchant,
Sans ceffe fon mérite afiche.
Dans ce Portrait, Meffieurs, vous reconnoiffez vous;
Amis de vos défauts, vous vous riez des nôtres,
Et nous ofant traiter de Foux,
Vous donnez fottement vos qualités aux autres.



Sur vous notre Rimeur lachant,
Qui de traits railleurs n'eft point chiche,
Craignez que vos défauts préchant
Dans fes *Rondeaux* il ne vous niche.
Maints plus braves Auteurs ont reffenti fes coups.
Beaux Critiques de bâlle, allez vous en aux peautres,
En nous ofant traiter de Foux,
Vous donnez fottement vos qualités aux autres.



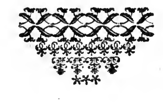
E N V O I.

Princes, si m'en croiez, desormais filez doux:

D'Apollon follement vous croiant les Apotres,

En nous osant traiter de Foux

Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



Mais

Mais ſans nous amuſer davantage avec les Foux, continuons de pourſuivre le plus méchant de tous les hommes, qui de peur de tomber ſous la griſe des Sergens, prend la route des Montagnes de Suiſſe.

Entre tous ceux qui ont pris le même chemin pour éviter la Juſtice, je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu de plus capables de corrompre l'honnêteté des mœurs des louables Cantons, que notre Rimeur: mais heureuſement, on n'y entend point raillerie ſur l'article dont il a toujours fait ſon capital, & s'il s'émencipoit tant ſoit peu, il pourroit bien y rencontrer la peine qu'il auroit ſouferte en France, s'il n'eut décampé de bonne heure.

Comme il eſt de l'intérêt des vertueux de connoître les méchans, je vais encore tracer ſon Portrait, afin qu'au lieu même de ſon aſile, il ſoit regardé avec toute l'horreur que l'on doit à ſes ſemblables.

On n'en ſauroit trop faire de copies, afin que quelque part qu'il aille, il ne puiſſe tromper perſonne par ſon extérieur hipocrite & ſéduiſant.





BALLADE.

PLus enragé qu'une vipére,
Ennemi de son propre Pére,
Loin de lui servir de suport,
Ce Rimeur lui cause la mort.
Ceci n'est point une fornete;
Je tiens la chose de bon lieu;
Et c'est ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.



Pouſſé d'envie & de colére,
Et regorgeant de bile amére,
Il difame les gens à tort:
Dans ce métier qui lui plait fort,
Il n'eſt rien qu'il ne ſe permette;
Juſqu'au cœur il pouſſe un épieu;
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.



Ma Muſe auroit par trop d'afaire
A vous peindre ſon caractére;
Car outre que les gens il mord,
Souvent Rimeur ſubtil, acord,
De *la Caſa* digne Interpréte,
Il vante amour digne du feu;
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.



E N-

ENVOI.

Princes, Rois, dont le cœur révére
Miracle, Proféte & Mistére,
Si chez vous ce Rimeur prend port,
Faites le saisir tout d'abord.
Mistére, Miracle & Proféte,
Il traite tout cela de jeu;
Et c'est ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.



Quelle juste mortification n'est-ce pas pour un Poëte, de voir que ces mêmes Muses qu'il a voulu prostituer, le poursuivent sans relache; & font porter sur les ailes du Pégaze *les Arrêts infamans que* Thémis *donne contre lui!*

La Loi du Talion *n'a jamais été plus juste qu'en cette rencontre; aussi j'espére que je ne serai pas le seul qui la lui fera soufrir. En attendant je n'omé-trai rien, pour le traduire en spectacle aux yeux de toute l'Europe.*

Il n'est genre de Poësie Françoise, que je n'emploie à venger Dieu, les bonnes Mœurs, & le Prochain, que sa verve Diabolique a outragés si cruellement. Peut-être même que les Muses Latines pourront bien s'en mêler; car si je ne le puis par moi-même, j'ai assez d'Amis qui me prêteront la main en cette occasion.

Voici encore une Ballade *très-propre à donner une juste idée du caractère afreux de ce Rimeur impie, orgueilleux, calomniateur, infame, imposteur, fugitif, & qui seroit à présent en état de subir son Arrêt, si l'on avoit voulu suivre mes avis.*



BAL-



BALLADE.

Rousseau, tout fier de voir que son génie
Lui donnoît rang parmi les beaux Esprits,
De ses Chansons redoubla l'harmonie,
Et fit des vers qu'on trouva de grand prix.
Or à la Cour élisant domicile,
Et reniant son Pére Cordonnier,
Il crut avoir fait un tour d'homme habile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



Imbu, pouſſé d'une aveugle manie,
D'un ſale amour il remplit ſes écrits;
Pour en cacher aux yeux la vilainie,
Il l'égaia par les Jeux & les Ris.
Voiant maint Grand enchanté de ſon ſtile,
Et s'eſtimant plus qu'*Horace* & *Regnier*,
Sur tous venans il répandit ſa bile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



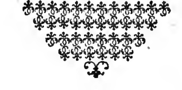
Pour châtier ſa noire calomnie
Un Cavalier d'un noble zéle épris,
A nuit tombant, lui fit une avanie,
Dont on parla long tems dans tout Paris.
Un jet peſant, pouſſé d'un bras agile,
Rendit ſa peau propre au parcheminier:
Pour n'eſſuier tout l'orage, il fit gile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



EN-

ENVOI.

Prince Rimeur, haïssant l'Evangile,
Et qu'on eut du retenir prisonnier;
Tu ris d'avoir pu gagner sûr Asile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



Il y avoit quatre fois plus de présomptions qu'il ne falloit pour le faire arrêter; cependant la chose n'étant point arrivée, il y a toute aparence que le Ciel le réserve à quelque catastrophe encore plus facheuse que celle d'une amende honorable & des galères, à quoi vraisemblablement il sera condanné.

Je ne sai même si le Parlement convaincu des énormités de sa Muse impie, orduriére, & calomniatrice, ne poussera pas les choses plus loin. Quoi qu'il en soit, du genre de peine dont son nom sera flétri, je suis bien sûr que personne n'y trouvera à redire.

Qui est-ce en éfet, qui auroit assez de front pour ne pas convenir, du moins extérieurement, qu'un pareil Scélérat méritoit d'être retranché de la Société civile. Quelque talent qu'on lui trouve pour la versification; cela peut-il balancer ses crimes? & comme je l'ai déja dit plusieurs fois, ce talent même ne le rend-il pas plus coupable?

Au reste quand il s'est enfui avec tant de précipitation, malgré l'apui, & les sollicitations puissantes dont il pouvoit se flater; n'a-t-il pas fait voir qu'il craignoit d'être convaincu, & n'a-t-il pas suivi les mouvemens d'une conscience ulcérée, & qui se condanne même toute la premiére?

RON-

RONDEAU.

A son de trompe au haut du sacré Mont
Rousseau croioit qu'un Laurier sur le front
La Renommée alloit chanter sa gloire;
Quand pour Libelle afreux, difamatoire
Son dos reçut le plus sensible afront.

Il fut gaulé comme Imposteurs le sont,
Et puis *Thémis* pour le punir à fond,
Fit contre lui publier un grimoire
A son de trompe.

A déguerpir le Coupable fut pront,
Et depuis ce, loin du Juge il répond:
Même en impie, il ose dire & croire,
Qu'au dernier jour hors de la tombe noire
Anges du Ciel point ne le tireront
A son de trompe.



Aiant apris qu'on l'avoit trompeté en place publique, & par trois jours de marché, il voulut charger quelqu'un de répondre en son absence. Mais il ne trouva aucun Procureur qui voulut occuper pour lui. Celui même qui avoit instrumenté dans son premier Procès, refusa son ministére pour le second, & n'y auroit point travaillé, si Mr. le Procureur Général *ne l'y eut contraint.*

En éfet, il n'y a point d'honneur pour un Praticien, à se méler de défendre des Scélérats avérés, & qui sont déja condannés par la voix publique. D'ailleurs le Criminel peut faire lui-même ses écritures ; il est encore plus habile que tous les Rolets du monde pour mettre en usage tous les artifices les plus recherchés de la chicane & de la fourberie.

Son Factum *est une preuve de ce que j'avance. Quelque foible qu'il soit pour le fond, il est pourtant si plein d'adroits déguisemens, qu'on voit bien que son Auteur est très-propre à défendre une mauvaise cause. Il avoit déja fait voir son habileté en soutenant celle des Impies, & particuliérement celle des Antinaturalistes.*



RON-

RONDEAU.

Pour Procureur en la caufe du *Poge*,
Et des Ribauds des chauds Païs d'un Doge
Rouſſeau fe donne ; & maint *Conte* rimant,
Pour ces Vilains il écrit fortement,
Et dans fes vers en fait un grand éloge.

Que fi quelqu'un au chafte amour fubroge,
L'amour qui tant à Nature déroge,
Il peut alors le prendre hardiment
Pour Procureur.

En *bel Eſprit*, car ce titre il s'arroge,
Il foutiendra que c'eft être Allobroge,
De condanner un plaifir fi charmant ;
Mais redoutant l'ire du Parlement,
Ce Rimeur fale a pris *Jaques Déloge*
Pour Procureur.

Il n'y a donc que des gens absolument corrompus par l'esprit & par le cœur, qui puissent regréter l'absence d'un homme, tel que le Sr. Rousseau : *vainement ils excuseront leur attache pour lui, en disant qu'il est honnéte, & même juste de prendre le parti de l'absent, l'on verra bien au travers de ces belles paroles, que l'amour du vice a plus de part dans leur zéle, que l'amour de la vérité & de la justice.*

J'espére même qu'à la fin ces Messieurs ouvriront entiérement les yeux sur les desordres infames attachés à la suite d'une vilaine passion, & qu'ils se joindront avec tous les honnétes gens pour la condanner, & pour proscrire un Ecrivain capable de la faire triompher, malgré la Religion & la Raison même.

Je leur déclare déja de la part des personnes les plus polies de la Cour & de la Ville, qu'ils ne seront pas vus de bon œuil dans leur compagnie, s'ils continuent à y aporter ses sales productions.

La seule politesse les devroit engager à suivre mes conseils, quand même ils n'y seroient pas étroitement obligés par un principe de conscience.



RONDEAU.

ADieu, qu'il parte, qu'il s'en aille,
Ce Rimeur, puis qu'il ne rimaille
Que ſur un ton ſi diſſolu;
Et qu'il ſe rend ſi mal voulu
A *Paris* ainſi qu'à *Verſaille!*



En vain la Juſtice lui taille
Un pourpoint de Pierre de taille,
Son châtiment eſt dévolu
A Dieu.



Le Ciel à ſa perte travaille;
Je ſai qu'en Eſprit fort il raille
De tout, & fait le réſolu;
Mais il verra, pris à la glu,
Qu'on ne fait point barbe de paille
A Dieu.

La prévention & l'injustice des Fauteurs du Sieur Rousseau, *paroit en ce qu'après avoir sur tout élevé ses* Couplets, *ils les ont rabaissés extraordinairement, dès qu'ils ont vu que la Justice l'en vouloit punir.*

Ce n'étoit plus une belle Ode, *& digne d'un grand Poëte; mais une misérable* Satire *des plus ordurières.*

Qu'ils s'accordent donc une fois sur le mérite des Ouvrages de leur Héros, afin qu'on sache du moins sur quoi ils le fondent.

Peut-être réuniront-ils tous leurs sufrages pour ses Poësies à la manière de Marot, *& dans lesquelles en éfet il imite assez bien le stile de son original: mais cette imitation me paroit si aisée, que je ne vois pas qu'on lui en puisse faire un mérite particulier.*

Outre la facilité qu'il y a de rimer en ce genre, ce stile est souvent trop Gaulois pour être entendu de notre tems, & peut-être que si les Auteurs Gaulois revenoient au monde, ils trouveroient trop de François pour s'y pouvoir reconnoitre eux-mêmes.

Aussi est-ce plutot pour plaisanter, que dans le dessein de faire un bel Ouvrage, que j'aie essaié d'imiter Marot *dans les* Adieux *que j'ai faits sous le nom de notre Rimeur Gaulois.*

RON-

ADIEU
DE
ROUSSEAU,
A LA
VILLE DE PARIS.

ADieu te dis, chére Inclite *Lutéce*,
Que hui je quitte avec tant de tristesse!
Or je m'en vai courir, & me ranger
Dans le climat d'un Païs étranger.
Néceſſité, comme l'on ſait, urgente,
Qui tous humains par grand force régente,
A ce m'oblige; & ſi je retardois,
Bien fort pourrois m'en mordre les dix doigts.
Mes ennemis remplis de cruelle ire
Encontre moi ce fort m'ont fait élire.
Bien euſſe été perclus d'entendement,
Si ce parti n'euſſe prins prontement;
Tant ils m'avoient par maniére incivile
Mis en draps blancs à la Cour, à la Ville.
Adieu la Cour! Adieu les Courtiſans,
A mon humeur ſi bien ſimpatiſans!

Adieu ſur tout Damoiſelles gentilles,
Pour qui j'ai tant eſſuié de Caſtilles,
Pour qui j'ai fait *Virelais* & *Dizains*,
Dont j'ai tiré force gloire & douzains!
J'en nommerois ici bien trois ou quatre,
Qui, pour ma Muſe ont fait le Diable à quatre,
Dont leur ſai gré, bien qu'aie été forclos
De voir pour moi leur bons deſſeins éclos.
Bien ſuis-je ſûr, quoique hors de la France,
Qu'elles auront en pitié ma ſoufrance:
Auſſi Beautés, vous promets de ma part,
Que ſouvenir j'emporte à mon départ
De vos bontés, & graces tant exquiſes,
Que par mes vers près vous j'avois acquiſes.
  Adieu te dis, ô Roial Médecin!
Car je ferois péché pis que larcin,
Si m'en allant, de toi n'avois mémoire:
Oui, je le dis, il n'eſt cofre, n'armoire,
Tant pleins d'argent l'un l'autre fuſſent-ils,
Que ne troquas pour tes propos gentils.
Or Dieu te doint Pierre Philoſophale,
Et te maintienne en humeur joviale.
  Adieu auſſi, Roial Tabellion!
Qui bien priſé vaut plus d'un milion;
Tes grands bienfaits mis en mon Protocole,
Inceſſament à part moi je récole;

Par

Par moi verras toujours gent garde-note
Ton los chanté sur air en douce note.
  Adieu, celui qui tant bien déposa
En ma faveur, ce que nul autre osa!
Pour ce le Ciel garde ta chevelure,
En lui donnant grosse & ferme anelure!
  Adieu c'il qui me voiant esseulé,
M'acompagnoit en *Achates* zélé!
Je te souhaite avoir en ta Patrie
Meilleur renom que n'a le vin *De Brie!*
  Adieu, grand Peintre, au pinceau pathétique,
Et qui doüé du beau Don Poëtique,
Dans les deux Arts double Maître escrimeur,
Rimes en Peintre, & fais peindre en Rimeur.
  Adieu, Amis, qui m'avez tant chéri!
De vous quitter j'ai le cœur très-marri.
En lieu de moi je vous laisse mes Oeuvres;
Pour qui j'ai tant avalé de couleuvres:
Mes vers si pleins d'un sel par vous gouté,
Et qui depuis m'a chérement couté.
Conservez les, ces Oeuvres Orfelines,
Contre la dent des Personnes malignes,
Tandis qu'au loin comme Maître *Marot*,
Leur Pére va plus vîte que le trot
Chercher retraite & pitoiable asile.
  Adieu la Cour! ton Poëte s'exile;

Car

Car je le sai, les Cafars & Cagots
Sur moi très-fort ont crié, aux fagots!
Les grands abus dont leur robe est fourrée,
Je les dirois; mais garde la bourrée.
Or attendons que soions en Païs,
Où telles gens sont librement haïs,
Lors les poindrai par Muse Marotine;
Ils en auront du retour de Matine,
Tant & si bien.... mais non, ne le ferai,
Et sur G.... mon courroux enflerai.
Aux gens du Roi en Vers peu de requête
Encontre moi a fait mainte *Requête*,
A fait aussi des Refrains innombrés;
Mais qui n'ont plu qu'aux cerveaux mal timbrés.
Il sentira, le Paillard, l'Escogrife,
Si *Rousseau* l'a bonne & belle la grife.
Et toi, Café, sale & maudit Café,
Par moi feras de traits noirs parafé;
Dizains, *Couplets*, comme grêle menue
Que le vent chasse au sortir de la nue,
Sur toi ferai tomber si roidement,
Si, qu'ébahis feras d'étonnement;
Te souviendras que par rage vomique
Eloigné m'as de Corps Académique;
Mais, si Dieu plait, bien-tot je te joindrai,
Et quoique loin, de fort près te poindrai.

Quoi-

Quoique ces Adieux *ne m'aient couté que deux heures tout au plus, je ne ſai ſi* Rouſſeau *même a rien fait de plus plaiſant. Pluſieurs perſonnes les prirent d'abord comme venant de ſa part, & ne ſe deſabuſérent que lorſqu'ils virent à une ſeconde lecture, que les traits de Satire y étoient trop délicats pour être ſortis de ſa plume infernale, & accoutumée à déchirer ſes meilleurs Amis.*

En bonne foi y a-t-il beaucoup de plaiſir à voir ceux que ce Rimeur a ſatiriſés, être traités de Fripons, de Ribauds, de Sicofantes, d'Impoſteurs? De les voir poſſédés du Diable, flagellés par les Furies, & enſuite conduits dans les petites maiſons ou à l'Hopital?

N'y a-t-il pas cent fois plus de dificulté à peindre finement le ridicule, qu'à le charger avec des traits ſi forts & ſi outrés, qu'ils en otent toute la vraiſemblance? Des Satires *de cette eſpéce ne peuvent qu'attirer l'indignation du Lecteur contre le Poëte, & lui faire de mortels ennemis des Perſonnes déchirées; au lieu qu'une* Satire *de la nature de ces* Adieux *peut divertir les honnêtes gens, & n'aigrir tout au plus que des Sots qui ſe rendent la riſée publique, en ſe montrant piqués d'une choſe qui ſouvent ne les regarde pas.*

Auſſi

Aussi m'est-il arrivé bien des fois, que des personnes que j'avois censurées ouvertement sur des productions d'esprit, ou que j'avois désignées par des défauts qui ne touchent point les mœurs, ne m'en ont point voulu de mal. C'est de là, que le Sr. Rousseau *prétend avilir mes* Satires, *en disant qu'elles ne m'ont jamais fait d'ennemis; ce qui est une des plus grandes loüanges qu'on puisse donner à un Satirique.*

Et sine felle jocos.

Il n'est pourtant que trop vrai que j'ai eu des ennemis; témoin Corneille, Devisé, le Noble, Perachon *&* Mailly, *tous gens fous, sots, où méchans de notorieté publique. Les ennemis que* Rousseau *s'est faits, sont bien d'une autre espéce, & c'est en cela que consiste la diférence entre lui & moi.*

Fort bas tu prétens m'avoir mis,
En publiant que ma Satire
Ne m'a jamais fait d'ennemis:
Mais tu réves; ou tu veux rire;
Car j'ai pour ennemis les sots & les méchans,
Et toi les vertueux, & les gens de bon sens.

Quant aux Amis, je ferai toujours gloire d'en manquer plutot, que d'en avoir de la nature de ceux qui l'aiment avec ses vices.

RON-

RONDEAU.

EN France il prétend revenir,
Ce Rimeur, qu'on devroit bannir
De toute Nation polie ;
Tant dangereuſe eſt la folie,
Que ſa Muſe oſe ſoutenir.

Il eſpére grace obtenir
Par gens qui voudroient maintenir
Certaine mode d'*Italie*
En France.

Il eſt cher à leur ſouvenir,
Et pour ſon retour aplanir,
Par tout ſa Cabale publie,
Qu'il préche doctrine jolie,
Et qu'on ne devroit point punir
En France.



Voilà

Voilà quels sont les meilleurs Amis du Sr. Rousseau, *gens qui sont bien aises d'avoir toujours un Rimeur à gages, & tout prêt de tourner la Religion en ridicule, & de faire des vers en faveur de la passion la plus brutale.*

Que s'il a eu l'honneur d'aprocher de quelques personnes illustres & de probité ; ce n'a été que sous le masque d'un Poëte pieux ou badin, pendant qu'il n'étoit dans le fonds qu'un Rimeur impie & ordurier. Aussi a-t-on vu que ces mêmes personnes l'ont non seulement abandonné ; mais même ont sollicité pour le Sr. Saurin.

Versailles *&* Paris *se sont réunis dans le même sentiment, & ont demandé que l'Imposteur fût puni. Cette voix publique a fait taire celles de ses Partisans vicieux, qui se retranchent présentement à loüer son beau tour de vers, & la force de ses expressions; mais qui sont contraints d'avoüer que sa conduite est digne de châtiment, & qu'il a eu le plus grand tort du monde, d'acuser le Sr.* Saurin, *puisque sans cette afaire il ne se seroit jamais attiré celle qui l'a forcé de s'absenter.*



RON-

RONDEAU.

LA Terre ouvrant un précipice,
Devroit par un juste suplice
Engloutir ce Rimeur cruel.
Son stile est pestilenciel;
A la rage il joint l'artifice.

Sur Bienfaicteur & Bienfaictrice
Il étend sa noire malice,
Et sa rime attaque le Ciel,
La Terre.

O *Thémis*, à nos vœux propice
Sur ce Monstre qui se hérisse,
Frape! d'un coup essentiel
Perce son cœur rempli de fiel!
Il choit; ton Glaive de Justice
L'aterre.

Le

Le premier coup de ce Glaive terrible se fit sentir par sa Sentence du Châtelet, *qu'il connut bien n'être qu'un prélude de l'*Arrêt du Parlement : *aussi commença-t-il à se cacher, dès le jour même qu'elle fut rendüe, & n'en apella que pour avoir le loisir de délibérer avec ses intimes, de quel coté il prendroit la suite.*

On prétend même, que malgré le trouble où il devoit être, il ne laissa pas de composer un Vaudevile contre une Dame qui ne se trouva pas en état de l'assister d'une somme qu'il lui demandoit pour son voiage.

Il s'emporta & fit des menaces terribles d'envoier de Suisse une Satire *contre tous ceux qui l'abandonnoient, ou qui avoient pris le parti du Sr.* Saurin. *La suite ne manquera pas de nous aprendre, que ce n'est pas en vain qu'il a protesté de se venger.*

Aura-t-il perdu l'espoir de retourner en France, il fera tomber des montagnes de Suisse un torrent de bile & de fiel jusque dans le cœur du Roiaume.



RON-

RONDEAU.

LA Piéce qu'il faut pour plaider,
C'eſt le bon droit ; car ſe fonder
Qu'Innocence ſera moins forte
Que fraude & toute ſa cohorte,
C'eſt ma foi beaucoup haſarder.

Ne pouvant Juſtice frauder,
Rouſſeau contraint de s'évader,
Fait des vers, où ſa Muſe emporte
La Piéce.

Mais comme l'art de brocarder
Peut faire bien des gens gronder,
Sans que grand profit il raporte ;
Il faudra que de porte en porte
Pour vivre il aille demander
La Piéce.



Ses

Ses Amis de débauche se lasseront bien-tot de lui envoier de quoi subsister, & alors je ne vois pas comment il se tirera d'intrigue. Quelques-uns disent qu'il ira en Païs ennemi, où il écrira contre la France: pitoiable ressource! car nous ne sommes plus au tems que la plume avoit presque autant de part que l'épée dans la guerre entre les Princes.

De plus, nos Ennemis sont bien revenus de la bassesse qu'il y a, de proteger de malheureux Ecrivains qui ne s'occupent qu'à difamer les Têtes Couronnées du parti contraire. Un pareil Faiseur de Libelle ne trouvera pas de l'eau à boire en Hollande, & même courroit risque d'y être châtié sévérement.

Il fera, disent quelques autres, des Ouvrages sérieux & moraux, des Oeuvres galantes & badines; mais dès que vous lui oterez son fiel, il n'y a nulle aparence qu'il puisse jamais rien produire d'assez agréable pour dédomager un Libraire des frais de l'impression, aussi bien que du Présent qu'on lui auroit pu faire.



RON-

RONDEAU.

Sans croix ni pile, ou pour mieux dire,
N'aiant que du fiel de Satire,
Rousseau monté sur un Malier,
Gagne au plus vite le hallier,
Et chez les Suisses se retire.

Or pour y trouver de quoi frire,
S'il n'a rien dans sa tirelire,
Je le tiens pis qu'un Chevalier
Sans croix.

Encore s'il pouvoit réduire
Sa plume à sagement écrire,
Il auroit son pain journalier;
Mais n'aiant ce tour familier,
Je ne crois pas le pauvre Sire
Sans croix.

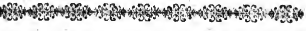


Le seul parti qu'il puisse prendre, & que son cœur malin lui fera prendre infailliblement, ce sera de vendre sa veine à des gens qui voudront se venger de leurs ennemis, ou de s'atacher à noircir des personnes de mérite & respectables par leur dignité.

Mais le vrai moien de rabatre ses fougues satiriques, c'est de le faire connoître pour un Imposteur & un Calomniateur insigne. C'a été le seul dessein de ce Livre, & j'espére par là faire une diversion si forte en m'attirant toute sa colére, qu'il laissera les autres en repos. Plus cet Ecrivain est redoutable, & plus on me doit savoir gré de ma hardiesse à l'ataquer, quand même je lui serois inférieur dans l'Art Poëtique.

Mais l'avantage que la Vérité a sur le Mensonge & l'Imposture, c'est qu'elle peut se passer des armes même de l'éloquence pour triompher de ses ennemis. Plus elle est simple & nue, plus elle est forte & victorieuse.





RONDEAU.

LE devant faire, à cor, à cri
J'ai mis *Rousseau* dans le décri,
Et sur sa Muse boucaniére
J'ai daubé de belle maniére,
Dont certes je ne suis marri.

Dans mes vers en cent lieux flétri,
Comme *la Noue* au pilori,
Chacun lui peut voir le derriére,
Le devant.

On dit qu'au dernier point aigri,
Ce Rimeur étant à l'abri,
Sur moi se donnera carriére:
Mais je le vois fort en arriére,
Tant j'ai pris en homme aguérri
Le devant.

Que s'il prend le parti de rester dans le silence par mépris pour moi, ou parce qu'il se sentira digne de la note d'infamie dont je le charge, je me contenterai de ce petit Volume, & je ne pousserai pas la chose plus loin.

Mais pour peu qu'il veuille rentrer dans ses fureurs Poëtiques contre Dieu, le Prochain, & les bonnes Mœurs, je lui ferai voir qu'il a à faire à un Ennemi infatigable, & qui saura le poursuivre jusques dans l'asile le plus impénétrable aux Puissances même. La jurisdiction du Parnasse s'étend bien loin, & par tout où il y a des hommes qui savent lire, il peut s'assurer qu'on leur donnera des scénes à ses dépens.

La matiére est si ample, qu'il n'y a pas sujet de craindre qu'elle me manque, & je me sens si disposé à rimer sur son chapitre, qu'il ne doit pas espérer que je me lasse : cet échantillon lui doit être un bon garand de la promesse que je lui fais,

De le suivre par tout comme un chien fait sa proie.



RON-

RONDEAU.

Tambour batant & plus obſcéne
Que le Cinique *Diogéne*,
Rouſſeau célébrant les apas
D'un *Ganiméde*, ou d'un *Hylas*,
Enſeigne amour hétérogéne.

Pour lui faire ſoufrir la peine
Due à doctrine ſi vilaine,
On mit des Sergens ſur ſes pas
Tambour batant.

Mais leur diligence fut vaine;
Craignant une tragique ſcéne
Rouſſeau ne les atendit pas;
Il s'éclipſa, ce *Marſyas*,
Que ma Satire ataque & méne
Tambour batant.

Je souhaite pourtant de tout mon cœur, qu'il me dispense de continuer à le traiter selon ses mérites, & je lui conseille de tâcher au moins de devenir honnête homme, s'il ne veut pas travailler à devenir bon Chrétien; ce qui ne va pourtant guère l'un sans l'autre.

Je ne sai cependant, si ce n'est point souhaiter l'impossible; au moins, les Oracles Sacrés nous disent, que l'homme impie dès son bas âge, est sicut canis revertens ad vomitum. *Que si cette autorité ne le touche pas, il trouvera dans* Horace, *Qu'il est bien dificile qu'un vase quitte l'odeur qu'il a une fois contractée.*

Quo semel imbuta recens servabit odorem
Testa diu. . . . .

Mais puisque je tombe insensiblement sur Horace, *que ne prend-il quelque peu de teinture de la Philosophie de ce Sage Paien, dont il fait gloire, quoi qu'à faux titre, d'être l'Imitateur!*

Pour peu qu'il y réfléchisse avec atention, il y trouvera des préceptes bien contraires à la vie qu'il a menée jusques-ici.

RON-

RONDEAU.

D'Un mur d'airain, ferme, immobile,
Le Sage entoure son asile;
Tel, du vice aimable Censeur,
Horace, nous dépeint son cœur,
Plein d'une fermeté virile.

Que *Rousseau*, ce Rimeur servile,
N'abhorre un pareil Evangile,
Il ne s'en faut pas l'épaisseur
D'un mur.

Du moins l'action la plus vile
Est par lui loüée en beau stile:
Or l'engager par la douceur
A rendre au vice sa noirceur,
Vous tireriez plutot de l'huile
D'un mur.

Qu'il me fasse mentir, je l'en défie publiquement: je serai bien aise de passer pour faux Prophéte;

Et de la même main dont j'ai peint ses forfaits,
On me verra par d'autres traits
Tracer le sage caractére
D'un cœur de remords combatu;
Et par un éloge sincére
Célébrer son retour du vice à la vertu.

Pour cela il n'a qu'à détester toutes ses Poësies infames *ou pleines d'impiété; promettre de n'en plus faire de semblables, & demander pardon solennellement à tous ceux qu'il a déchirés par ses calomnies, & particuliérement au Sr.* Saurin.

Mais le principal c'est qu'il doit demander à Dieu la grace d'une véritable conversion; & ne plus songer à tromper les hommes par les hipocrites dehors d'un feint repentir, comme il a déja fait plusieurs fois.

Quelque ignominieux que soit l'Arrêt qui interviendra contre lui, loin d'en prendre ocasion d'alumer sa rage calomnieuse, il doit le recevoir avec un cœur contrit, humilié, & comme un instrument dont le Ciel s'est servi pour le remettre dans le bon chemin.

RON-

RONDEAU.

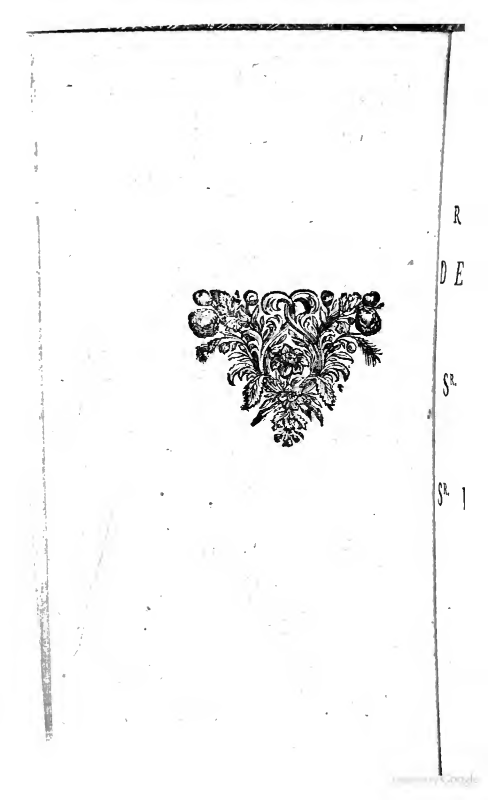
FIn dans l'art de tourner un métre,
Rousseau se force de transmétre
Son nom à la postérité,
Et cherche par l'iniquité
Ce que la Vertu seule impétre.

Fuiant, de peur de se commétre
Avec *Thémis*, dont l'œuil penétre,
Ce Rimeur a sans doute été
Fin.

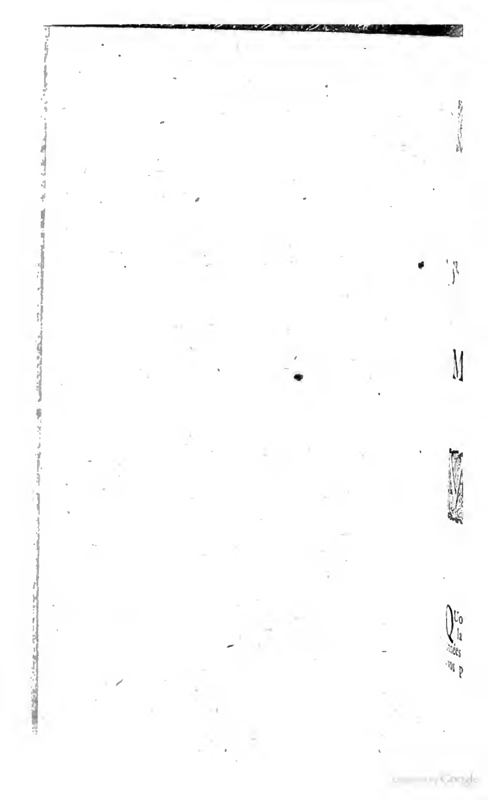
Contre lui pour ne rien omettre
Je ferois encore à la lettre
Cent *Rondeaux* pleins de vérité:
Mais crainte de prolixité,
A mes Refrains je m'en vais mettre

F I N.





RECUEIL
DE PIECES
DU
S[R.] SAURIN,
CONTRE LE
S[R.] ROUSSEAU.





LETTRE DU S[R.] SAURIN, *A* M[ME.] VOISIN.



ADAME,

QUoique j'aie le malheur de n'être connu à la Cour que par les afreuses idées qu'y a données de moi un cruel Ennemi, j'ose me jetter à vos piés & implorer votre justice contre la

R 7 pro-

protection même que Vous avez accordée à mon Acusateur. Il en fait ici contre moi, MADAME, un violent abus; elle prévient les Juges. Que ne peut point contre un homme de ma sorte, la protection d'une personne de Votre rang, qui joint encore à cette élévation les plus grandes lumiéres, & la plus haute réputation de piété! Hé, quel regret, n'auriez-vous pas, MADAME, si Vous reconnoissiez dans la suite, que cette puissante protection eut servi à oprimer un Innocent? Je l'oserai dire avec la confiance & le courage que donne à un homme de bien, le témoignage de sa conscience, on Vous expose à ce danger. Il ne s'agit pas de justifier & de sauver le Sieur *Rousseau*; il s'agit de me rendre coupable & de me perdre. Je laisse, MADAME, à Votre sagesse, & à Votre piété à juger, si Vous me connoissez assez, pour ne pas douter que je ne sois un Scélérat, que Vous pouvez sans scrupule acabler sous le poids des plus vives solicitations. Nous sommes tous sous les yeux de Dieu, le Souverain Juge, devant qui toute la grandeur humaine s'éclipse. Pesez, MADAME, en sa présence ce que j'ai l'honneur de Vous représenter. Si vous examinez à sa lumiére les démarches où vous ont engagé les artifices, & les feintes larmes de celui qui me persécute, j'ose atendre, MADAME, d'un cœur comme le Vôtre, droit, grand, généreux, plein de bonté, & de Religion, que Vous réparerez le mal qu'elles m'ont fait, ou que Vous suspendrez du moins à l'avenir Votre protection, dans l'incertitude, où Vous devez être à mon égard. Un jour, MADAME, Vous en ferez davantage; Vous serez indignée de la surprise

qu'on

qu'on Vous a faite, & Vous plaindrez l'infortune d'un *Philosophe*, d'un *Géometre*, dont le caractére d'esprit a toujours été très-éloigné du gout de la Poësie, qui se voit emprisonné pour des *Vers infames*, faits contre ses plus particuliers Amis, & contre lui-même, acusé d'en être l'Auteur, par celui-là même, à qui toute la terre les atribue; *Poëte de profession*, *Poëte Satirique & Libertin*, dont toute la réputation n'est fondée que sur de violentes *Satires*, & des *Epigrammes* dignes du feu, qu'il ne rougit pas d'avoüer. Tel est, MADAME, de notoriété publique mon Acusateur. Mon respect pour la considération qu'il a surprise auprès de Vous, ne me permet pas d'en dire davantage. Je suis avec tous les sentimens d'une profonde vénération,

MADAME,

Votre, &c.

Du Châtelet,
le 8. *Octobre* 1710.





REQUETE, OU MEMOIRE

A MONSIEUR LE LIEUTENANT CRIMINEL, ET A MESSIEURS LES CONSEILLERS TENANS LA CHAMBRE CRIMINELLE DU CHATELET.

SUplie humblement JOSEPH SAURIN, de l'Académie des Sciences, DISANT, qu'il est acusé d'avoir composé & publié le premier des *Couplets de Chansons* infames & satiriques.

Le Sr. *Rousseau* qui l'en acuse, en a été lui-même acusé le premier par le Sr. *De la Faye*, Capitaine aux Gardes. Il n'a fait cesser les poursuites faites contre lui, que par un désistement, qu'il

a

a obtenu de ſon Acuſateur, en conſéquence duquel il a été déchargé ſans dommages & interêts, & ſans dépens, par un *Arrêt* qu'il a fait rendre à l'Audience *par défaut.*

Quelques Préjugés établis ſur des Faits notoires, ou ſur des preuves inconteſtables, ne permettent pas à ceux qui en voudront juger ſans prévention, de douter qui du Sr. *Rouſſeau*, ou du Sr. *Saurin* eſt l'Auteur des *Couplets* qui font la matiére du *Procès.*

Le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'en tenir aux Prejugés : après les avoir expliqués, il prouvera par l'Irrégularité de la Procédure du Sr. *Rouſſeau*, par les *Informations* faites à ſa REQUETE, par la qualité de ſes Témoins, par la *Confrontation*, & par ce qu'ils ont déclaré à la Confrontation.

I. Que l'acuſation dont il s'agit, n'eſt fondée que ſur les déclarations de *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, gagné & corrompu par argent, & ſur des oüi-dire de ce Garçon ſuborné, raportés par des Témoins préparés, apoſtés & paiés par ledit *Roûſſeau.*

II. Que les déclarations qu'on a afecté de faire faire au *Savetier* par des Interrogatoires, en qualité d'Acuſé, & celles que quelques-uns des autres Témoins dépoſent avoir entendu de ſa bouche, ſont fauſſes, contradictoires les unes aux autres dans des circonſtances importantes, détruites par une déclaration contraire que le même *Savetier* a faite en préſence d'un grand Magiſtrat, & d'autres perſonnes de conſidération; & ſi pleines d'abſurdités, qu'elles ſont mêmes incroiables à tout homme de bon ſens.

PRE-

PREJUGÉS

CONTRE LE

Sr. ROUSSEAU.

I. Le Sr. *Rousseau* est *Poëte de profession.* Son caractére particulier est d'imiter le stile de *Marot*; il fait des *Chansons licentieuses* & des *Satires outrées.* Tous ceux qui le connoissent, savent que c'est principalement à cette espéce de Poësie, qu'il doit sa réputation. Il est lui-même obligé d'avoüer qu'il a fait des *Epigrames* & d'autres *Vers*, dont il ne peut excuser la licence & le débordement dans le Public, qu'en voulant les faire passer pour des fautes échapées à sa jeunesse, & à une passion trop forte d'imiter le stile de *Marot*.

II. Il y a eu des *Couplets* faits il y a neuf ou dix ans, de même qualité que ceux en question. Plusieurs personnes qui vont au *Café* de la *Veuve Laurent*, y étoient fort maltraitées. On les attribuoit publiquement au Sr. *Rousseau*. Il n'est pas possible que la *Veuve Laurent*, qu'il a fait entendre, & qui avoit été réduite à le prier de ne plus venir chez elle, à cause des querelles qu'il y causoit à l'ocasion de ces *Vers*, n'en ait parlé dans sa déposition.

Le

PREJUGÉS

EN FAVEUR DU

Sr. SAURIN.

I. *Le Sr.* Saurin *n'a jamais fait de* Chanson, *ni aucune Rime depuis l'âge de quinze ans, à l'exception d'une* Epître au Sr. De la Motte *son Ami particulier, qu'il a lue à cet Ami, qui lui-même l'a corrigée avec quelques autres, sur une matière bien oposée à celles des* Chansons *dont il s'agit. Elle est au* Procès; *le Sr.* Rousseau *l'a fait imprimer & l'a débité.* Messieurs les Juges *sont priés d'en faire la comparaison avec les* Couplets *qu'on veut imputer au Sr.* Saurin, *& il se tient assûré qu'ils demeureront pleinement persuadés, que l'Auteur d'une* Epître *si pleine de sentimens de piété & de religion, ne peut être celui des* Chansons, *qui sont le sujet du* Procès.

II. *Personne n'a jamais attribué aucuns* Vers *licentieux & satiriques au Sr.* Saurin. *Il fait sa principale étude de la Géométrie; il méne une vie très-réguliére: les Savans l'estiment; les Gens de bien l'aiment; le Sr.* Curé de Saint Landry, *homme d'un mérite distingué, de qui il est Paroissien, rend publiquement un témoignage avantageux de ses mœurs & de sa conduite: il n'y a que le Sr.* Rousseau, *qui, pour se disculper des* Vers *en question, les veut rejetter sur le Sr.* Saurin.

D'ail-

Le Sr. *Rousseau* étoit d'ailleurs piqué contre la plupart de ceux qui vont au même *Café :* il n'a pu s'empécher de faire demander au Sr. *Boindin*, Art. 2. de son Interrogatoire, *S'il n'y a pas eu un Complot fait dans le Café de la* Veuve Laurent, *pour empécher le Sr.* Rousseau *d'être de* l'Académie Françoise, *& si plusieurs personnes d'esprit, qui s'y assemblérent, ne s'y trouvérent pas à cette ocasion?*

Dans l'Interrogatoire de la Servante du Sr. *Saurin*, Art. 28. *Si le Sr.* Saurin *n'a pas dit qu'il empécheroit bien que le Sr.* Rousseau *fut de l'Académie ?*

Quel motif de vengeance pour un Poëte ? quelle raison pour croire qu'il est l'Auteur des *Vers outrageans* contre ceux, par qui il s'imagine avoir été ofensé par un endroit si sensible ?

III. Le Sr. *Rousseau* n'est point ataqué dans les *Couplets*, on n'y parle point de lui, ni en bien, ni en mal : il prétend que c'est pour faire croire plus facilement qu'il en est l'Auteur, & que le Sr. *Saurin*, à qui il les atribue, a afecté d'y parler de lui-même, mais avec ménagement.



D'ailleurs, presque tous ceux dont l'honneur est scandaleusement & cruellement déchiré dans les Couplets, *sont unis d'amitié avec le Sr.* Saurin. *De quelle rage faudroit-il qu'un homme fut frapé pour faire de pareils* Vers *contre ses meilleurs Amis?*

Il faut encore ajouter, que ceux qui sont le plus cruellement outragés dans les Couplets, *Personnes d'esprit & d'érudition, Poëtes eux-mêmes pour la plupart, qui connoissent le stile & le génie du Sr.* Rousseau, *Experts très-capables d'en juger, sont très-persuadés qu'il en est l'Auteur.*

Il a beau publier que le Sr. Saurin *les a faits, aucun n'a voulu l'en croire: ils persistent tous à dire, que les* Couplets *sont certainement du génie & du stile du Sr.* Rousseau, *& que le Sr.* Saurin *n'est pas capable d'un tel Ouvrage, ni par son cœur, ni par son esprit: toutes ces Personnes habiles & intéressées dans les* Couplets, *en pensent & en disent encore ce qu'ils en ont dit & pensé, lors que les* Couplets *ont paru.*

III. *Le Sr.* Saurin *au contraire est traité dans les* Couplets *de la maniére la plus cruelle & la plus atroce: il y est traité d'*ame double, *d'homme* qu'aucune religion ne touche, qui rit au dedans du Dieu qu'il confesse de bouche, *de* Scélérat hipocrite, *d'*Athée, *conduisant les autres dans* l'Athéïsme, & dans le Péché abominable.



Ce

Ce sont là, selon le Sr. *Rousseau* des ménagemens à l'égard du Sr. *Saurin*, des injures vagues & sans conséquence, qu'il s'est dit à lui-même seulement pour détourner la pensée qu'il fut l'Auteur des *Couplets*, comme s'il avoit pu prévoir qu'il en seroit acusé, lui à qui on n'a jamais rien imputé dans ce genre.

Ne voit-on pas au contraire que ces injures ataquent le Sr. *Saurin* par l'endroit le plus sensible? Que peut dire l'ennemi le plus cruel, dont la conséquence soit plus dangereuse contre lui? A quoi se verroit exposé un Ministre converti, qui subsiste avec une famille nombreuse des pensions du Roi & du Clergé, qu'il doit à la bonne opinion qu'on a de sa probité & de la sincérité de sa conversion; si on pouvoit le soupçonner d'irreligion, d'athéisme, & de l'horrible péché dont on l'acuse dans les *Couplets?* Peut-on seulement imaginer, qu'un homme d'esprit & de bon sens, tel que le Sr. *Rousseau* représente lui-même le Sr. *Saurin*, ait pu se peindre avec des traits si noirs & si dangereux pour lui, dans l'espérance bizarre & incertaine de faire tomber sur *Rousseau* le soupçon d'avoir fait les *Couplets?*

Enfin, le Sr. *Rousseau* a fait informer contre le Sr. *De la Faye*, du mauvais traitement qu'il prétendoit en avoir reçu, qu'il qualifie d'assassinat dans sa *Plainte* du 26. Février dernier.

Le Sr. *De la Faye* de sa part fit informer contre le Sr. *Rousseau*, qui fut acusé d'être l'Auteur des *Couplets*, & décrété de prise de corps.

Il est vrai que par *Arrêt* du 24. Mai dernier, le Sr. *Rousseau* fut renvoié de l'acusation : mais de quelle nature est ce renvoi? C'est un *Arrêt par défaut*

défaut poursuivi à l'Audience, à la diligence du Sr. *Rousseau*, qui a demandé *d'être renvoié de l'acusation, attendu le désistement* qu'il n'avoit obtenu du Sr. *De la Faye*, qu'en se désistant lui-même des poursuites qu'il faisoit pour raison du mauvais traitement qui n'étoit pas dénié, & qui étoit de la nature, que tout le Public a su; & encore il est renvoié sans dommages & interêts, & sans dépens. A la vérité, l'*Arrêt* porte que *Monsieur de Lamoignon*, *Avocat Général*, *a été oui*; mais il ne porte point qu'il ait fait *le récit des Charges.* Ceux qui sont instruits de la Procédure Criminelle, savent que c'est par cette diférence qu'on distingue les *Arrêts* qu'on regarde, quoique *par défaut*, comme étant rendus en connoissance de Cause, & devant subsister, de ceux qu'on regarde comme sujets à être anéantis par l'Oposition.

Un homme qui se seroit senti innocent, auroit-il poursuivi un pareil *Arrêt*, s'en seroit-il contenté? Le Sr. *Rousseau* a-t-il bien raison de se glorifier autant qu'il fait d'avoir été renvoié de l'acusation formée contre lui, d'être l'Auteur des *Couplets* en question par un *Arrêt* rendu sur les conclusions de *Messieurs les Gens du Roi?*

Ne voit-on pas que c'est une grace qui lui a été acordée par compensation de la peine que le Sr. *De la Faye*, se faisant justice à lui-même, lui avoit déja fait soufrir?

Subornation du Garçon Savetier.

Le Sr. *Rousseau* reconnoît lui-même dans sa *Plainte* du 23. Septembre, que l'*Arrêt* ne le justifie pas dans l'esprit du Public. Il se garde bien de dire,

dire, que c'eſt parce qu'il l'a obtenu *par défaut* ſur un déſiſtement du Sr. *De la Faye*, ſans dommages & interêts, & ſans dépens, & ſans que Monſieur l'*Avocat Général* ait fait *le récit des Charges*. Il dit ſimplement qu'il reſte contre lui, nonobſtant l'*Arrêt*, *une impreſſion odieuſe dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, & principalement de ceux qui ont été ofenſés par les* Chanſons. Il débite par tout, *qu'il s'atache plus à ſe diſculper, qu'à rendre odieux le Sr.* Saurin, qu'il apelle *ſon ennemi.*

Voilà le motif de l'acuſation du Sr. *Rouſſeau.* Il n'avoit point d'autre reſſource pour ſuſpendre l'éfet de l'indignation publique dans l'eſprit de ceux qui le protégent, que d'acuſer quelqu'un d'être l'Auteur des *Chanſons.*

Si l'on cherche, pourquoi il s'eſt ataché au Sr. *Saurin* plutot qu'à un autre; peut-être eſt-ce parce que c'eſt un de ceux qu'il haïſſoit le plus: il cherche à ſe diſculper & à ſatisfaire ſa haine en même tems.

Peut-être auſſi eſt-ce parce qu'il a cru réuſſir avec plus de facilité contre le Sr. *Saurin.*

Milet, Exempt de la Compagnie de Monſieur le *Lieutenant de Robe Courte*, a été le principal Acteur, dont le Sr. *Rouſſeau* s'eſt ſervi. Il eſt voiſin du Sr. *Saurin*; *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, demeure à ſa porte. Il ſavoit que ce Garçon avoit l'entrée dans la maiſon du Sr. *Saurin*, qui ſe ſervoit de lui pour des *Meſſages en Ville*; il a cru qu'il ſeroit facile de corrompre ce miſérable.

Il faut expliquer les moiens qu'il a emploiés, après avoir remarqué la qualité des Témoins qu'il a fait entendre.

Outre

Outre *Guillaume Arnoült*, qui a été interrogé comme Acusé, (on verra dans la suite, par quelle voie on y est parvenu) le Sr. *Saurin* a su qu'il y a dix Témoins, qui ont été entendus dans cinq diférentes *Informations.* Dans la premiére on a entendu *Charles Olivier*, Décroteur, qu'on dit être âgé de seize ans.

Jacques Fleury, Garçon Charron, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, *Marie Bidaut*, femme du Témoin précédent, soi-disant Maîtresse Sage-Femme; ces deux Témoins ont été long-tems prisonniers au Châtelet, acusés de vol: leur Ecroue sera produite avec la présente Requête, il n'est point raié; ils sont par conséquent sortis sans avoir été déchargés.

Il est de plus, notoire au Greffe & dans les prisons du Châtelet, que *la Bidaut* pendant sa détention, fut surprise dans un commerce infame avec un Guichetier, nommé *Hubert*, qui fut chassé pour cela. Le Sr. *Saurin* qui n'étoit pas instruit de ce reproche, lorsqu'il fut confronté à la *Bidaut*, l'a proposé à la Confrontation d'*Anne Vilmaire*, Servante de la *Bidaut*, faite huit jours après celle de sa Maîtresse; il a dit à Monsieur le *Lieutenant Criminel*, qu'il avoit lui-même connoissance de ce fait. *Messieurs les Juges* peuvent en être facilement éclaircis.

Anne Vilmaire, Servante de *Fleury*, & de la *Bidaut*, est le quatriéme Témoin.

Loüis Limousin, Huissier au Châtelet, est le cinquiéme. Il a été interdit par *Arrêt* pour avoir fait un emprisonnement sur un ordre faux & supposé. Son principal emploi est d'être la *Mouche* de *Milet*: à la Confrontation il est demeuré d'acord

de l'interdiction, & a soutenu, *qu'il ne travaille point avec* Milet *en qualité de* Mouche, *mais en qualité d'Oficier.* Il y fait une déclaration bien plus importante, dont il sera parlé, & qui prouve d'une maniére invincible la Subornation & le Complot.

Dans deux Informations *par addition*, on a fait déposer *Denis Arnoult*, Savetier, pére de *Guillaume*, *Suzanne Meusnier*, sa mére; un autre *Denis*, aussi Savetier, son frére, pour tâcher de disculper *Guillaume.*

Le Sr. *Rousseau* a aussi fait déposer dans deux autres *Informations* Maître *Coulon*, Procureur au Parlement, & la *Veuve Laurent.* Ces deux Témoins, bien diférens des autres, sont les seuls dont les dépositions auroient pu faire quelque foi. Le Sr. *Rousseau* n'a pas voulu les faire confronter, aparemment parce qu'il n'a pas été maître de les faire parler à son gré, suivant le Complot concerté avec les Témoins de la premiére *Information;* mais l'Ordonnance permet au Sr. *Saurin* de tirer avantage de ce qu'ils peuvent avoir déposé à sa décharge; il suplie Messieurs *les Juges* de faire lire leurs dépositions.

A l'égard de *Guillaume*, du *Décroteur*, de *Fleury*, Compagnon *Charon*, de *la Bidaut* sa femme, d'*Anne Vilmaire*, leur Servante, de *Limousin*, du *pére*, de la *mére* & du *frére* de *Guillaume Savetier*, on ne prétend pas en général que leur indigence & la bassesse de leur condition forment en leur personne une incapacité absolue d'être crus en Justice; mais il faut du moins avoüer, qu'elle sert beaucoup à faciliter leur Subornation, & que leur déposition est très-suspecte, lorsqu'elle n'est accom-

compagnée de celle d'aucun témoin digne de foi par son état : le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'arrêter aux présomptions ; il a des preuves certaines de la Subornation & du Complot.

PREUVES DE LA SUBORNATION *de* Guillaume Arnoult, *& du Complot du Sr.* Rousseau *avec* Milet *Exempt, & les* Témoins, *qu'il avoit préparés, & apostés, pour entendre l'Histoire controuvée, que* Guillaume *devoit conter en leur présence.*

On a déja observé, que *Milet*, qui a conduit toute l'intrigue, est voisin du Sr. *Saurin* & de *Guillaume Arnoult*, qui demeure à sa porte. Il a fait venir ce Garçon Savetier chez lui ; il l'a entretenu & interrogé plusieurs fois à jours & heures diférens.

Il ne s'est pas contenté de l'entretenir & de l'interroger ; il lui a ofert de l'argent ; il lui a détaché un Archer, qui l'a mené boire au Cabaret, par lequel il lui a *fait ofrir trois écus neufs, avec promesse que Mr.* Milet *lui en donneroit bien davantage, s'il disoit ce que le dit Sr.* Milet *vouloit lui faire dire.*

Milet aiant su par ses entretiens avec le Garçon Savetier, qu'il avoit porté un paquet de la part du Sr. *Saurin* à Monsieur l'*Abbé de Tilladet*, le Dimanche gras ; le Sr. *Rousseau*, qui ne manque pas d'invention, forma le plan avec *Milet*, de transférer les circonstances de cet envoi, au fait en

queſtion, & de faire dire par le Savetier, qu'au lieu de ce paquet envoié à Monſieur l'*Abbé de Tilladet*, qui devoit l'envoier à Monſieur l'*Abbé Bignon*, c'étoit un paquet que le Savetier avoit mis entre les mains d'un Décroteur, par ordre du Sr. *Saurin*, le jour du Dimanche gras, pour le faire rendre au Sr. *Boindin*, au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Après avoir corrompu & bien endoctriné *Guillaume Arnoult*, on l'a envoié chez le nommé *Fleury*, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, rue de la Haute Vannerie, pour lui faire conter l'hiſtoire, telle que le Sr. *Rouſſeau* l'avoit compoſée, en préſence de ce *Compagnon Charron*, de la *Bidaut* ſa Femme, & de leur *Servante*.

La piéce étoit trop importante, pour s'en tenir à une ſeule répétition ; le nommé *Fleury* dépoſe, que *Guillaume* lui a répété *pluſieurs fois*; la *Bidaut* ſa femme dit, *plus de douze fois:* qu'il avoit une afaire fâcheuſe à l'ocaſion d'une Lettre cachetée, contenant des *Vers infames*, que le Sr. *Saurin*, duquel il fait journellement les commiſſions, l'auroit chargé de faire porter par le premier Décroteur au *Café* de la *Veuve Laurent*, croit, autant qu'il peut s'en ſouvenir, qu'il lui a dit que c'étoit le Dimanche gras dernier.

La *Servante* dit à-peu-près la même choſe, & marque préciſément, que *Guillaume* a dit avoir porté le paquet le Dimanche gras: elle ajoute ſeulement, qu'elle avoit été chercher *Guillaume* à ſa boutique, à un coin de la rue de l'Hôtel des Urſins, par ordre de ſa Maitreſſe, pour lui dire de venir parler à elle.

Le nommé *Limouſin* dépoſe le 23. Septembre, qu'un

qu'un mois ou environ auparavant, c'est-à-dire, environ le 23. Août, *étant alé voir sur le soir le nommé* Fleury *& sa* femme, *il trouva le nommé* Guillaume, *lequel répéta plusieurs fois, pendant le souper, que le Sr.* Saurin *de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée avec des* Vers des plus infames, *pour la donner à un Décroteur, & la faire par lui porter à un* Café, *rue Dauphine.*

Cette visite de *Limousin* au nommé *Fleury* & sa *femme*, & la rencontre de *Guillaume* chez eux, qui par sa déposition paroit être un éfet du hasard, étoit pourtant une avanture bien concertée par le Sr. *Rousseau. Ce n'est ni* Fleury, *ni sa* femme *qui avoient prié* Limousin *à souper chez eux; c'est le Sr.* Rousseau *qui l'avoit engagé d'y aler, & la* Fleury *lui avoit dit dès le matin, qu'elle feroit jaser* Guillaume *touchant le Sr.* Rousseau.

Limousin l'a ainsi formellement reconnu sur une interpellation qui lui a été faite à la Confrontation du 8. Novembre, où il dit aussi que la *Fleury, Guillaume, lui Témoin & d'autres mangérent un poulet d'Inde, ne sait qui le paia.* Mais il n'est pas dificile de deviner que le Sr. *Rousseau*, qui avoit engagé *Limousin* à ce repas chez le nommé *Fleury*, fut le paieur du poulet d'Inde, & du reste.

On remet à un autre endroit l'examen des autres circonstances de ces dépositions, pour en marquer les contradictions & la fausseté de l'histoire contée par *Guillaume*; il faut suivre ce qui regarde la *Subornation.*

Après que le *Savetier* eut été gagné, & engagé par l'histoire qu'on lui avoit fait conter en présence de tant de Témoins, le Sr. *Rousseau* ala lui-même chercher *Charles Olivier*, Décroteur, chez

le Sr. *Garot*, rue Saint André des Arcs, & le mena à la boutique du Savetier à l'Hôtel des Urfins, pour le reconnoître.

Ce petit *Décroteur*, âgé de feize ans & demi, au tems de fa dépofition du 23. Septembre, crut au mois de Février précédent, avoir reconnu *un autre Décroteur*, adonné au *Café* de *Dupuis* près le Palais Roial, pour être celui qui l'avoit chargé du paquet adreffé au Sr. *Boindin:* c'eft un fait qui s'eft paffé en préfence de la *Veuve Laurent*, & il y a de l'aparence qu'elle ne l'aura pas oublié dans fa dépofition.

Ces deux Décroteurs furent ménés chez le Commiffaire *Chaud*, où *Charles Olivier* interrogé, fi véritablement il reconnoiffoit l'*autre* pour être *celui*, par qui il avoit été chargé du paquet, eut affez de fincérité pour répondre, *Qu'il ne l'avoit pas affez vu, pour pouvoir le reconnoître*, quoiqu'il n'y eut lors que huit ou dix jours, que le paquet avoit été mis entre fes mains; cependant fix mois après, lorfque le Sr. *Rouffeau* le mena à la boutique du *Savetier*, au mois de Juillet dernier, & lorfqu'il dépofe le 24. Septembre, il déclare qu'il le connoit bien.

Comment auroit-il pu refufer de dire, qu'il reconnoiffoit cet homme qui vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit ? Il étoit bien aifé au *Savetier*, gagné par le Sr. *Rouffeau*, qu'il voioit avec le *Décroteur* amené pour le reconnoître, *de chanter*, *de fe taire*, *de paroître interdit*, & de joüer tel perfonnage que le Sr. *Rouffeau* vouloit.

Si au mois de Février, *Olivier*, lors qu'il avoit cru reconnoître un autre Décroteur, pour celui qui lui avoit donné le paquet, avoit trouvé un hom-

homme, qui eut bien voulu être pris pour lui, & qui n'eut pas dénié, si la *Veuve Laurent* & le Sr. *Boindin* (qui firent venir *Olivier* chez le Commissaire *Chaud*) lui avoient ofert de l'argent pour assûrer que c'étoit celui qu'il avoit cru reconnoître; comme on ne peut pas douter que le Sr. *Rousseau* n'en ait ofert à *Olivier* pour reconnoître le *Savetier*, puis qu'il en a ofert, ou fait ofrir au *Savetier* par *Milet*, & par un Archer pour vouloir bien être reconnu: ce jeune *Décroteur* auroit assûtement reconnu l'autre *Décroteur*, pour être celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains.

Le même *Olivier*, Décroteur, qui avoit déclaré au Commissaire *Chaud*, *qu'il n'avoit pas assez vu celui qui l'avoit chargé du paquet pour le reconnoître*, a aussi déclaré à la Confrontation, qu'il ne reconnoissoit pas le Sr. *Saurin*.

Cependant, depuis l'envoi du paquet, il avoit vu le Sr. *Saurin* au *Café* de la *Veuve Laurent*; il l'avoit aussi vu chez le Commissaire *Chaud*; il auroit du par conséquent le reconnoître bien plus facilement que celui qui lui avoit donné le paquet, qu'il n'avoit vu qu'un moment. D'où vient cette diférence? C'est qu'il a été paié par le Sr. *Rousseau*, pour avoir meilleure mémoire, par raport au *Savetier*, qui d'ailleurs vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit, & qu'il n'avoit point été paié pour reconnoître le Sr. *Saurin*, ni pour reconnoître le Garçon mené chez le Commissaire *Chaud*.

Un incident fâcheux faisoit de la peine au Sr. *Rousseau*, & à *Milet*. *Guillaume Arnoult* n'avoit pas sucombé à la premiére tentation, & aux premiéres ofres. Il avoit averti le Sr. *Saurin*, que

Milet lui ofroit & faisoit ofrir de l'argent, s'il vouloit déclarer que c'étoit lui, qui avoit, par ordre du Sr. *Saurin*, fait porter un paquet par un *Décroteur* au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Sur cet avis le Sr. *Saurin* demanda conseil au Sr. *Coulon*, Procureur au Parlement, qui lui dit *qu'il n'y avoit que deux partis à prendre, ou de mépriser l'avis de* Guillaume Arnoult, *ou de faire informer des solicitations & ofres qu'on lui faisoit pour le corrompre & le faire entendre:* il ajouta sagement, *qu'il étoit d'avis, que le Sr.* Saurin *en conférât avec des personnes d'autorité qui pourroient lui donner conseil.*

Le Sr. *Saurin* suivit cet avis; il mena *Guillaume* en la maison de Me. *Chardon*, ancien Avocat, de grande réputation, & là, en présence d'un *Grand-Magistrat* & d'autres personnes de considération, le *Savetier* déclara les solicitations & ofres qu'on lui faisoit, pour le corrompre; entr'autres choses, *Qu'un Archer l'avoit mené au Cabaret, & lui avoit ofert de l'argent pour le faire déposer contre le Sr.* Saurin: à quoi le dit *Arnoult* avoit répondu, tenant un verre de vin à la main; *Je veux que le verre de vin que je tiens à la main, me serve de poison, si ce qu'on veut me faire déposer, est vrai*; & sur cette réponse le dit Archer auroit tiré *trois écus neufs* de sa poche, & les auroit mis devant le dit *Arnoult*, en disant, *Je te donne ces trois Ecus; si tu dis ce que Monsieur* Milet *veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.*

Guillaume Arnoult étoit prêt de déposer ce qu'il venoit de dire; mais le *Grand-Magistrat*, devant qui il venoit de parler, après l'avoir entendu, conseilla au Sr. *Saurin* de mépriser tout cela, & de ne rien

rien faire. Quelques jours après le Sr. *Saurin* dit encore à Me. *Coulon*, qu'il avoit ſuivi ſon avis, & que ce *Magiſtrat*, après avoir entendu le fait, par la bouche du Savetier, & une autre perſonne de grande conſidération, lui avoit conſeillé de ne rien faire. Me. *Coulon* a dépoſé, à la *Requête* du Sr. *Rouſſeau*; il n'y a pas d'aparence qu'il ait oublié des faits auſſi importans dans ſa dépoſition.

Si l'élévation de celui, devant qui le *Savetier* a fait ſa déclaration, qui contient une preuve ſi préciſe de la *Subornation* & du *Complot*, & peut-être même la rigueur de l'*Ordonnance*, ne permettoient pas au Sr. *Saurin*, pendant qu'il eſt encore acuſé, de lui en demander un témoignage judiciaire, il eſt au moins certain, que le mérite de ce digne *Magiſtrat*, plus grand encore par ſa probité & par ſa vertu, que par l'importance de la place qu'il ocupe, le met au deſſus des régles ordinaires; & on ne croira jamais que le Sr. *Saurin* eut eu la hardieſſe de le citer dans l'interpellation qu'il a fait faire au *Savetier* à la Confrontation, de s'expliquer ſur cela, ſi le fait n'étoit pas véritable.

Il eſt vrai même que ce fait n'eſt plus en doute. *Guillaume* préparé à ſes Interrogatoires, qui tiennent lieu de dépoſition contre le Sr. *Saurin*, ne s'eſt pas trouvé ſi bien préparé pour ſoutenir la Confrontation, où il eſt formellement demeuré d'acord du contenu en l'interpellation, qui contient le fait ci-deſſus raporté.

Il y a bien de l'aparence, que pour ſéduire ce *Garçon Savetier*, il a falu augmenter les ofres réelles *des trois Ecus neufs*, qu'on lui avoit fait faire par un Archer; & qu'après qu'il a été entiérement

gagné, il n'a pas manqué d'avertir *Milet* de ce qui s'étoit passé en la maison de Me. *Chardon*.

C'étoit une circonstance embarassante & dificile à tourner dans une déposition de *Guillaume*; s'il confirme ce qu'il a dit chez Me. *Chardon*, il ne peut déposer que contre ceux qui ont entrepris de le séduire : s'il dépose que c'est une fausseté qu'il a certifiée en présence d'un *Grand-Magistrat*, & d'autres personnes de considération, avec une imprécation capable de faire trembler le plus assuré Menteur, quelle foi peut-on ajouter à son témoignage?

C'est ce qui a jetté le Sr. *Rousseau* dans la nécessité de faire interroger le *Savetier*, comme Acusé, pour lui faire dire dans ses *Interrogatoires*, qu'à la vérité, Milet *lui avoit ofert, & fait ofrir de l'argent; mais que ce n'étoit que pour lui faire dire la vérité*, & qu'il a eu la complaisance pour le Sr. *Saurin*, de dire une fausseté en présence d'un *Grand-Magistrat*, mais qu'il n'a pas voulu la déposer chez un Commissaire.

Il faloit encore résoudre le Témoin à soufrir la prison; mais il ne pouvoit plus s'en dédire: il étoit engagé par l'histoire fabuleuse, qu'il avoit tant de fois récitée & répétée en présence du nommé *Fleury*, de sa *femme*, de leur *servante*, & du nommé *Limousin*.

On avoit pris soin de lui faire dire, ou de suposer qu'il avoit dit des circonstances, à la vérité si absurdes, & si ridicules, qu'elles sont incroiables, mais qui ne laissoient pas de rendre coupable un homme qui les auroit dites contre lui-même; telle est, par exemple, la circonstance que le Sr. *Saurin*, *après lui avoir fait lecture, chez lui, de*

de vilains Vers *qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés en ſa préſence, avec une chandelle qu'il avoit été lui alumer, & l'avoit engagé de les faire rendre, ainſi cachetés, au* Café *de la* Veuve Laurent, *rue Dauphine, par le premier* Décroteur.

Telle eſt encore la circonſtance, qu'après avoir fait rendre le paquet par un *Décroteur*, au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine, *le Sr.* Saurin & Guillaume *ſe retirérent précipitamment au Café de la* Veuve Joſeph, *au bout de la rue des Arcis, où le Sr.* Saurin *le régala d'un verre de Ratafia, & lui a donné pour ſa peine une piéce de cinquante ſols.*

Le Sr. *Rouſſeau* a trop d'eſprit, pour ne pas voir lui-même, combien il eſt abſurde & incroiable, que le Sr. *Saurin* ſe ſoit amuſé à faire la lecture à un *Savetier*, d'un Ecrit qui contient *cent vingt-ſix Vers*, avant que de les cacheter, pour les faire porter enſuite dans un *Café*, & qu'après l'avoir fait porter, il ait mené ce même *Savetier* dans un autre *Café*, pour lui faire boire un verre de Ratafia : mais l'aveu de ces faits étoit abſolument néceſſaire, pour obtenir un Décret contre *Guillaume*, & le faire réputer coupable ; un *Garçon Savetier* ne l'auroit pas été pour avoir ſimplement porté ou fait porter un paquet cacheté par ordre du Sr. *Saurin, de qui il avoit acoutumé de faire les Meſſages en Ville*, s'il n'avoit pas ſu qu'il y avoit dans ce paquet des *Vers infames* contre pluſieurs perſonnes.

Il ne reſtoit donc à *Guillaume Arnoult*, que le choix d'être arrêté, malgré lui, ou de l'être de concert avec ſon Acuſateur, qui lui faiſoit promettre par ſes Emiſſaires, qu'il ne reſteroit que trois ou quatre jours en priſon, pourvu qu'il parlât comme il avoit promis de parler. On verra

 par

par quelques réflexions sur la *Procédure*, qu'il a choisi ce dernier parti, & que son emprisonnement a été concerté avec lui-même.

PROCEDURE.

On voit par les dépositions des cinq Témoins de la premiére *Information* du 23. Septembre, que dès le mois de Juillet précédent, ou au moins dès le vingt-trois Août, le Sr. *Rousseau* avoit tout préparé.

Charles Olivier, Décroteur, premier Témoin, dépose, que *dès le mois de Juillet*, Rousseau *l'étoit venu chercher dans la rue Saint André, & qu'il l'avoit mené à la boutique du* Savetier, *à l'Hotel des Ursins, & qu'il l'avoit reconnu, &c.*

Jacques Fleury, la *Bidaut* sa femme, & *Anne Vilmaire*, leur servante, déposent, que *Guillaume* leur avoit déclaré plusieurs fois, que le Sr. *Saurin*, de qui il faisoit journellement les commissions, l'avoit chargé de faire porter le paquet au *Café* de la *Veuve Laurent* par le premier *Décroteur*.

Loüis Limousin, qui est le cinquiéme Témoin, dépose qu'*environ un mois avant sa Déposition*, qui est du 23. Septembre, c'est-à-dire, environ le 23. Août, *étant alé voir le nommé* Fleury, *& sa femme, sur le soir, il y trouva un particulier, qu'on nommoit* Guillaume, *qui dit plusieurs fois en sa présence pendant le souper, que le Sr.* Saurin, *de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée, avec des* Vers les plus infames, *pour les donner à un* Décroteur, *& les faire porter dans un* Café, *rue Dauphine, que le Sr.* Saurin *l'avoit suivi jusques à l'entrée de la rue Dauphine, &c.*

Et

Et à la Confrontation; *Limousin* interpellé de déclarer, *si* Fleury, *sa* femme, *ou* Milet *ne l'avoient pas invité au repas, dont il parle* (dans sa déposition) *pour entendre ledit* Guillaume, *qui y mangeoit aussi, a dit, que ce n'a point été eux qui l'ont invité au dit repas; mais que ç'a été le Sr.* Rousseau, *qui l'y a engagé, qu'ils mangérent là*, Fleury, Guillaume, *lui Témoin, & d'autres personnes, un poulet d'Inde, ne sait qui le paia.*

Interpellé encore, *si avant le repas* Milet *&* la Fleury *ne lui avoient pas parlé de cette afaire, le Témoin a dit, que* la Fleury *lui en avoit parlé le même matin, ne lui en avoit point parlé auparavant, & que* Milet *ne lui en a point parlé avant l'emprisonnement de* Guillaume.

Enfin interpellé, *si* la Fleury *ne lui dit pas le matin, ce que le dit* Guillaume *devoit dire en mangeant ensemble?* a répondu, *qu'elle lui dit seulement, qu'elle le feroit jaser touchant le Sr.* Rousseau.

Sur cela deux observations, d'où naissent deux réflexions naturelles.

La premiére, que de cinq dépositions, les quatre premiéres étoient préparées dès la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août, & celle de *Limousin* le 28. du même mois d'Août, après le souper du même jour; & cependant le Sr. *Rousseau* n'a rendu sa *Plainte*, & fait faire son *Information* que le 23. Septembre. Pourquoi ce retardement? lui qui dit dans sa Plainte, *que nonobstant l'Arrêt qu'il avoit obtenu de la maniére qu'il a été ci-dessus expliqué, il restoit une impression odieuse contre lui dans l'esprit de plusieurs personnes, & que pour réparer l'outrage que sa réputation en soufre, il a donné toute son atention pour rechercher, non*

*ſeulement l'Auteur d'un ſi infame Libelle, mais encore ceux dont on s'eſt ſervi pour le répandre dans le monde, & qu'il a apris qu'*Arnoult, Savetier, *eſt celui qui l'a mis és mains d'*Olivier, Décroteür, *&c.*

Comment acorder cet empreſſement, & cette négligence aparente, ſans rien faire pendant plus d'un mois? N'eſt-il pas viſible que c'eſt parce qu'il a falú du tems pour ménager l'eſprit du *Savetier*, & le réſoudre à être empriſonné, & à répondre ſur des *Interrogatoires*, au lieu de faire une dépoſition?

La ſeconde obſervation. Les interpellations faites à *Limouſin* & ſes réponſes à la Confrontation, font certainement connoître que le Sr. *Rouſſeau* étoit inſtruit de tout; que c'eſt lui qui avoit engagé *Limouſin* au ſouper chez *la Fleury*; que c'étoit une partie faite avec *la Fleury* même, puiſque dès le matin elle avoit averti *Limouſin*, qu'elle feroit jaſer *Guillaume* touchant le Sr. *Rouſſeau.* Elle ne pouvoit pas ignorer ce qu'il devoit dire, puiſqu'elle dépoſe que dès le mois de Juillet, *Guillaume* lui avoit récité l'hiſtoire du Paquet *plus de douze fois.* On ne croira pas non plus que *Limouſin* engagé au ſouper par le Sr. *Rouſſeau*, lui ait fait un miſtére de ce que *Guillaume* avoit dit pendant le ſouper, & même que le Sr. *Rouſſeau* qui envoioit un Témoin exprès pour entendre *Guillaume*, ne fut pas inſtruit par avance de ce qu'il devoit dire. En un mot, c'eſt un Complot fait viſiblement entre l'*Acuſateur*, le prétendu *Acuſé* & les *Témoins:* cependant dans la *Plainte* le Sr. *Rouſſeau* dit ſeulement *qu'il recherche l'Auteur du Libelle, & qu'il a apris que* Guillaume Arnoult *eſt celui*

lui qui l'a mis entre les mains du Décroteur; il afecte de ne point parler du Sr. *Saurin*, quoi qu'il ſut également que les *Témoins* devoient dépoſer qu'*Arnoult* avoit dit que le Sr. *Saurin* lui avoit mis le Paquet entre les mains; & que lui *Arnoult* l'avoit mis en celles du *Décroteur*.

Réflexion. Le Sr. *Rouſſeau* connoiſſoit bien lui-même que ſon Complot avec les *Témoins*, étoit une preuve de la *Subornation* du Savetier, qui devoit charger le Sr. *Saurin*. Il vouloit cacher qu'il eut préparé ces Témoins, & qu'il ſut ce qu'ils devoient dépoſer. C'eſt pour cela qu'il n'a point parlé du Sr. *Saurin*, n'aiant pas pu prévoir que tout le miſtére ſeroit découvert à la Confrontation de *Limouſin*.

Sur l'*Information* du 23. Septembre, Décret de priſe de corps contre *Guillaume Arnoult*, qui eſt arrété le ſoir en ſortant de chez *la Fleury*, & conduit au Fort-l'Evéque.

Le lendemain 24. *Guillaume* eſt interrogé.

Sur ſon *Interrogatoire*, Décret de priſe de corps contre le Sr. *Saurin*, du même jour 24. Septembre.

Le Sr. *Saurin* eſt arrété le même jour 24. à quatre heures & demie, & le ſcellé apoſé ſur ſes papiers.

Le même jour 24. le Sr. *Saurin* eſt interrogé; ſon *Interrogatoire* dura juſques à onze heures du ſoir; il contient *ſoixante & dix-ſept articles*. Sur cet *Interrogatoire* il ſe trouve le même jour 24. une Sentence, qui ordonne le Récollement & la Confrontation des Témoins, & porte expreſſément qu'*Arnoult* ſera récollé en ſon *Interrogatoire*, & confronté au nommé *Saurin*.

Le

Le même jour encore, récollement & confrontation d'*Arnoult* avec le Sr. *Saurin.*

Quelques réflexions sur cette *Procédure précipitée*, prouvent encore le Complot, & même l'emprisonnement de *Guillaume*, fait de concert avec lui.

I. A-t-on jamais vu tant de *Procédures* dans un même jour, dans une afaire de cette qualité? Ne voit-on pas clairement que le Sr. *Rousseau* craignoit les remords du *Savetier*, & quelque rétractation, s'il lui donnoit le loisir de se reconnoître; cela paroit encore en ce qu'il n'a pas eu le même empressement, pour faire récoller & confronter les autres Témoins.

II. On vouloit aussi ôter au Sr. *Saurin* les moiens de chercher les reproches, & de s'instruire de la maniére dont il pouvoit se défendre à la Confrontation.

Un homme de Lettres, apliqué particuliérement à la Géométrie, est peu instruit des formalités de la *Procédure:* on ne vouloit pas lui laisser le tems de prendre conseil, & de s'en instruire.

III. Dans l'article 3. de ce premier *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult*, on lui demande, *s'il sait pourquoi il est arrêté?* & il répond, *qu'il n'en sait rien; que revenant de porter de l'ouvrage dans une maison voisine du Cabaret de l'*Araignée *hier au soir, & suivant de la lumiére, que portoit une femme, il descendit avec elle, & fut surpris que deux Particuliers le prirent & l'emmenérent; qu'entre autres parmi ces deux Particuliers étoit un petit Archer, dont la sœur demeure dans la même maison, où demeure l'oncle de lui Répondant, rue de la Savaterie, apellé* Meusnier.

Cet

Cet article prouve *en premier lieu*, que l'emprisonnement fut fait la nuit, puisque pour sortir de la maison, *Guillaume* eut besoin de profiter de la lumiére, que portoit une femme, & de descendre avec elle.

En second lieu, il dit qu'il sortoit d'une maison voisine du Cabaret de l'*Araignée*; & c'est celle où demeure *la Fleury*, qui a une entrée dans le même Cabaret. *Guillaume* a afecté de ne la pas nommer pour ne pas découvrir l'intrigue.

En troisiéme lieu, c'est un petit Archer, encore un Archer de connoissance, & dont la sœur demeure en même maison que l'oncle de *Guillaume*, qui l'arrête la nuit, & qui le conduit au Fort-l'Evéque avec un autre homme seulement.

Est-il croiable que le Sr. *Rousseau*, si la chose n'avoit été faite de concert, eut confié un emprisonnement de cette qualité, fait pendant la nuit à deux hommes seuls?

Si le Sr. *Rousseau* prétendoit éluder cette preuve du concert, en disant qu'encore que *Guillaume* n'ait vu que deux hommes, comme il le dit par son *Interrogatoire*, il y avoit cependant d'autres Records ou Archers, qu'il n'a pas vu; ce seroit en fournir au contraire une seconde preuve. Pourquoi ménager un homme, qu'on acuse sérieusement, & qu'on fait arréter prisonnier? Pourquoi lui cacher, qu'on le fait escorter par plusieurs Archers, si ce n'est pour ne le pas éfaroucher, & pour lui laisser toujours croire qu'on ne l'arrête, que pour lui faire préter l'*Interrogatoire*, & qu'il ne sera détenu, *que trois ou quatre jours?*

jours * ? Il resteroit toujours qu'on n'a pas eu besoin du secours des autres Archers, ou Records, supofé qu'il y en eut, & que *Guillaume* s'est laissé conduire volontairement pendant la nuit par deux hommes seuls.

A ces réflexions qui prouvent le concert de l'emprisonnement, il en faut joindre quelques autres sur le même Interrogatoire de *Guillaume*, & sur les dépositions, & Confrontations des Témoins de la premiére Information, qui prouvent démonstrativement :

Primò. Le Complot entre le Sr. *Rousseau* Acusateur, *Guillaume* Acusé & les *Témoins*.

Secundò. La fausseté des déclarations de *Guillaume* dans son premier *Interrogatoire*; les contradictions avec les dépositions des *Témoins*, & des *Témoins* entr'eux, dans les principales circonstances.

Tertiò. L'absurdité de quelques-uns des faits déposés, qui les rend incroiables.

On afecte de faire tout dénier par *Guillaume* dans les 24. premiers articles de son Interrogatoire, & on lui fait faire un faux aveu de l'Histoire controuvée & tant de fois répétée chez *la Fleury*, dans la réponse sur le 24. article. Mais on va voir que dans les articles précédens, aussi bien que dans ceux qui ont suivi le faux aveu, il a toujours parlé suivant les instructions de son prétendu Acusateur.

Après les qualités où il dit être fils de *Denis Arnoult*, Maître *Savetier*, demeurant à l'Hôtel des

* *On verra dans la suite que le frére de* Guillaume Arnoult *a déclaré, qu'on avoit promis à son frere, qu'il ne resteroit en prison que* trois ou quatre jours.

des Urſins, on lui demande par le premier article, *S'il y a quelqu'un à Paris qu'il connoiſſe, & qui puiſſe répondre de lui ?*

Pourquoi cet *Interrogatoire* à un homme qui vient de dire, qu'il demeure chez ſon pére à l'Hotel des Urſins ? On en va voir la raiſon par ſa réponſe, *a dit que le Sr.* Saurin *qui eſt de l'Académie des Sciences, & demeure à l'Hôtel des Urſins, répondra de lui, qu'il le connoit particuliérement, & l'envoie aſſez ſouvent porter des papiers chez Monſieur le Procureur Général*, rue pavée.

Si *Guillaume* avoit réſolu de dénier ſérieuſement le fait dont il étoit acuſé, & dont il avoit tant de fois fait le récit chez *la Fleury*, comme il ſemble qu'on a afecté de lui en faire faire la dénégation dans quelques articles ſuivans juſques au 24. compris, il n'auroit eu garde de découvrir d'abord qu'il avoit acoutumé de porter des paquets pour le Sr. *Saurin*, c'eſt cependant ce qu'on lui fait dire ſur le premier article de ce premier Interrogatoire.

Par l'article 8. on lui demande *ſi le Sr.* Saurin *ne lui donna pas dans le tems du Carnaval dernier un paquet ; a dit que* non, *que le nommé* Milet, *Exempt, lui a déja demandé pluſieurs fois la même choſe, & qu'il lui a fait la même réponſe.*

Meſſieurs les Juges ſont priés de ſe ſouvenir de la déclaration que *Guillaume* avoit faite chez Me. *Chardon* ; on vouloit tâcher de la détruire ou de l'éluder ; c'eſt pour cela que *Guillaume* de lui-même parle de *Milet* Exempt, & des demandes qu'il lui a faites.

Sur quelques articles ſuivans, il dénie avoir donné le paquet au Décroteur.

Par

Par l'article 24. on lui demande, *s'il n'est pas vrai qu'on a parlé plusieurs fois à lui Répondant, du paquet en question depuis qu'il a été envoié?* & il répond encore *qu'il n'y a jamais eu que le dit* Milet, *Exempt, qui lui en ait parlé, l'aiant envoié querir exprès.* C'est une suite de l'afectation de parler de *Milet*; on verra encore mieux dans la suite par quel motif.

Par l'article 25. on lui demande, *s'il n'est pas vrai que le dit Sr.* Saurin *lui a recommandé de n'en jamais parler à personne?* (on entend parler de l'envoi du paquet.)

Sur cette demande, dont la dénégation étoit bien facile à un Acusé qui auroit voulu se defendre sérieusement, *Guillaume* répond *qu'il ne peut pas disconvenir plus long-tems de la vérité, qu'il est vrai que le paquet en question*, DONT IL NE SAVOIT POINT LE CONTENU, ET QUI LUI FUT DONNÉ CACHETÉ, *fut mis és mains, de lui Répondant, par le dit* Saurin *chez le dit* Saurin *même, avec ordre de le remettre entre les mains d'un* Décroteur, *pourquoi il lui donna deux sols neufs, valant trois sols, & lui dit de le faire porter au Café de la* Veuve Laurent, *que le dit* Saurin *suivit lui Répondant, & le dit* Décroteur, *à qui lui Répondant l'avoit remis, le dit* Saurin *ne voulant pas être reconnu de celui à qui il donneroit le paquet.*

Dit de soi, que quand le paquet de question eut été porté par le dit Décroteur *au Sr.* Boindin, RUE GARENCIERE OÙ LEDIT SAURIN L'AVOIT SUIVI, *le dit* Saurin *&* lui Répondant *retournérent à l'Hôtel des Ursins, se souvient que le dit* Saurin *lui donna pour sa peine douze ou quinze sols, mais ne furent*

furent point boire ensemble dans aucun Café, ni ailleurs.

On remarquera plus bas, combien cet aveu concerté de l'Histoire aprise & répétée chez *la Fleury*, est contraire à la vérité, aux dépositions des *Témoins*, aux déclarations de *Guillaume* lui-même dans la suite de ce premier *Interrogatoire*, & dans un second qu'il a prété.

Par l'article 26. *enquis si le dit paquet n'étoit pas écrit de la main dudit* Saurin? *a dit, que ledit* Saurin *ne lui en convint pas.*

Cette demande & cette réponse n'ont certainement aucun raport à *Milet*; & cependant *Guillaume* revient à *Milet*, *& dit de lui* sur le même article, *que* Milet, *Exempt, lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la vérité, & qu'il ne lui a pas voulu avoüer.*

C'est ici une preuve bien évidente du Complot; on auroit pu prétexter que lorsque *Guillaume* a parlé de *Milet* dans les articles qui précédent le 25. pendant qu'il se défendoit d'avoir porté le paquet, il en a parlé pour se disculper: mais après le faux aveu qu'il venoit de faire; pourquoi dire de soi sur l'article 26. & hors de propos que *Milet* lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la vérité? Peut-on douter que ce ne soit une instruction qui lui avoit été donnée pour éluder la force de la déclaration faite chez Me. *Chardon*, en faisant dire, sans même qu'on le lui demande, que si *Milet* lui a voulu donner de l'argent, c'est pour le faire convenir de la vérité? On prouvera dans un moment que c'est au contraire pour l'engager à déposer faux.

Par l'article 28. on lui demande, *S'il ne sait pas*

que

que c'étoient des Vers contre des personnes de condition qui étoient enfermés dane la dite Lettre, & que c'étoit le Sr. Saurin *qui les avoit composés?*

A dit qu'il n'en savoit rien: mais *dit de soi, que la boutique où il travaille est vis-à-vis la chambre où couche le dit Sr.* Saurin, *& que le jour qu'il remit entre les mains du* Décroteur *le paquet dont il s'agit, le dit Sr.* Saurin *l'apella le matin par sa fenêtre; qu'il y fut, & qu'ensuite l'afaire se passa ainsi qu'il nous l'a dit, qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.* Cette circonstance est importante, elle fournit une preuve démonstrative qui sera ci-après expliquée de la fausseté de toute la Déclaration du *Savetier*, qui a prétendu avoir été chargé du paquet, *un jour de Dimanche.*

Par l'article 42. on demande à *Guillaume, comment étoit le juste-au-corps que lui Répondant avoit le jour qu'il donna au* Décroteur *le paquet de lettre à l'adresse du Sr.* Boindin?

A dit, qu'il avoit le même juste-au-corps qu'il a présentement, dont les manches sont à la matelotte; qu'il l'a repris depuis quelque tems, aiant été environ trois ou quatre mois sans le mettre.

C'est encore ici une preuve du Complot. Un homme qui répond que lors du prétendu envoi du paquet, il avoit le même juste-au-corps qu'il a présentement sur lui, a-t-il besoin de dire autre chose? Le Juge en voiant l'Acusé ne voit-il pas de quelle maniére son juste-au-corps est fait? Quelle est cette affectation de faire remarquer sans en être enquis, que les manches du juste-au-corps qu'il a sur lui sont à la matelotte? On ne devineroit pas par quelle raison *Guillaume* fait lui-même cette remarque, si on ne savoit qu'*Olivier* Décroteur

teur avoit déposé au mois de Février dans l'Information faite à la requête du Sr. *De la Faye*, que celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains, étoit vétu d'un juste-au-corps de pinchina clair, dont les manches étoient à la matelotte. C'est pour celà que *Guillaume* prend soin de faire *de soi-même* cette remarque, pour avertir le Juge que les manches de son juste-au-corps sont faites à la matelotte.

Le Sr. *Saurin* ne croit pas après ce qu'il a ci-dessus observé, avoir besoin d'autre moien pour montrer que *Guillaume* a été *suborné*; & que toute l'Histoire qu'il a contée, est controuvée. Il est seulement nécessaire de réfléchir sur ce qu'il a dit pour éluder la déclaration qu'il avoit faite en présence d'un *Grand-Magistrat*, que *Milet* lui avoit ofert de l'argent, & fait ofrir *trois écus neufs*, avec promesse de lui en donner davantage pour l'engager à déposer contre le Sr. *Saurin*.

On a vu ci-dessus que dans son premier *Interrogatoire*, il a afecté de dire, devant & après qu'il eut avoué son Histoire prétendue, que *Milet* lui a demandé plusieurs fois si c'étoit lui, à qui le Sr. *Saurin* avoit donné le Paquet pour le faire porter au *Café*, & que *Milet* lui avoit ofert de l'argent; tout cela sans en être enquis & hors de propos, pour avoir seulement ocasion de dire que si on lui a ofert de l'argent, cè n'étoit que pour l'obliger à déposer la vérité.

Le Sr. *Rousseau* a trouvé que *Guillaume* ne s'étoit pas encore assez expliqué sur cela : il vouloit lui faire dire expressément que la déclaration faite chez Me. *Chardon* étoit fausse, & que *Guillaume* ne l'avoit faite qu'à la priére du Sr. *Saurin*, mais qu'il avoit

avoit refusé de déposer la même chose chez un Commissaire.

Dans cette vue le Sr. *Rousseau* a fait préter un second Interrogatoire à *Guillaume* le 17. Octobre.

Par l'Article 15. il lui fait demander, *si lui Répondant a dit au dit Sr.* Saurin *que* Milet, *Exempt, l'avoit voulu engager à dépôser la vérité?* Surquoi il répond, *qu'oui, & que le Sr.* Saurin *aiant su* de lui Répondant, *qu'il n'avoit pas voulu l'avoüer au dit* Milet, *a dit qu'il avoit bien fait de ne lui pas dire, & que s'il l'envoioit chercher une seconde fois, il l'envoiât promener : le mena ensuite chez Me.* Chardon *pour lui dire ce que* Milet *lui avoit demandé, & la réponse qu'il lui avoit faite; & voulut ensuite le mener chez un* Commissaire *pour en faire une* Plainte, *ce que* lui Répondant *ne voulut pas; & le dit* Milet *aiant quelque tems après envoié chercher* lui Répondant, *il en donna avis au Sr.* Saurin, *qui lui dit de n'y point aler, & de l'envoier promener, nonobstant quoi il ala chez le dit* Milet, *qui l'exhorta une seconde fois à dire la vérité, ce que* lui Répondant *ne voulut pas faire.*

Sur l'Article 16. *enquis ce que le dit* Saurin *lui avoit recommandé de dire chez Me.* Chardon? *A dit, qu'il lui avoit dit de dénier la vérité au dit Sr.* Chardon.

Deux Réflexions sur ce second *Interrogatoire.*

La première, qu'il n'y avoit aucune ocasion pour interroger *Guillaume* une seconde fois. Le Sr. *Rousseau* depuis son *Interrogatoire* du 24. Septembre, avoit fait faire *deux Informations par addition.* Dans l'une il a fait entendre Me. *Coulon*, Procureur; & dans l'autre *la Veuve Laurent*; mais

mais il n'a pas seulement entrepris de les faire récoler, ni confronter. A quel propos un second Interrogatoire le 17. Octobre, puisqu'il n'étoit survenu aucunes nouvelles charges ?

Seconde Réflexion. Pourquoi faire demander à *Guillaume Arnoult*, si *Milet*, Exempt, avoit voulu l'engager à déposer, & ce que le Sr. *Saurin* lui avoit recommandé de dire chez Me. *Chardon* ? Cette demande pouvoit-elle tendre à autre chose qu'à donner ocasion à *Guillaume* de dire, que la déclaration qu'il avoit faite en présence d'un *Grand-Magistrat*, n'étoit pas véritable, & lui fournir en même tems un prétexte pour se disculper, en disant, qu'il avoit refusé de faire la même déclaration chez un *Commissaire*, & d'en rendre plainte. On verra dans un moment qne l'événement a trompé l'atente du Sr. *Rousseau*, parce qu'à la Confrontation sur ce second Interrogatoire *Guillaume* a confirmé lui-même la déclaration qu'il avoit faite chez Me. *Chardon*, & détruit tout ce qu'on lui avoit suggéré de dire dans ses Interrogatoires, pour tâcher d'en éluder la force.

Tout ce que le Sr. *Rousseau* a prétendu tirer de ces évasions suggérées au *Savetier*, se réduit à insinuer adroitement, que si *Milet* a ofert & fait ofrir de l'argent à *Guillaume Arnoult*, (car on ne le peut pas nier) ce n'est que pour lui faire dire la vérité, & que sa déposition n'en est pas moins vraie.

Deux Réponses. La premiére, que suposant pour un moment, que *Milet* n'eut ofert & fait ofrir de l'argent au *Savetier*, que pour lui faire dire la vérité, sa déposition n'en dévroit pas moins être rejettée. Le §. *Sed & si* de la Loi 17. au Code *de*

T *Testi-*

Testibus, porte, *Sed & si liquidis probationibus datione vel promissione pecuniarum eos* (testes) *corruptos esse ostenderit, etiam eam allegationem integram servari præcipimus.* Une excellente Note de *Godefroy* sur ce Paragraphe, ajoute, *Satis est ad elevandam testis fidem, si probetur ei data vel promissa pecunia.* Dans un Traité, *de Reprobatione Testium*, inséré dans *Bartole*, nomb. 22. *Reprobantur, si promissione pecuniæ vel donatione, verum vel falsum tulerint testimonium.*

En éfet, quel moien y a-t-il de distinguer si le don ou promesse d'argent fait au Témoin, est pour lui faire déposer la vérité, ou pour l'engager à rendre un faux témoignage ? De quelques termes que se serve le séducteur, peut-il trouver une voie plus facile pour corrompre, que celle d'ofrir & de donner de l'argent ? Cette régle ne doit-elle pas sur tout avoir son aplication dans une espéce comme celle-ci, ou toute l'acusation ne roule que sur la déclaration de celui, à qui l'argent a été ofert, & sur des oüi-dire de lui-même ?

Seconde Réponse. Cette évasion, que *Milet* n'a ofert & fait ofrir de l'argent au *Savetier* que pour l'engager à déposer la vérité, n'est point véritable dans le fait.

Pour le prouver il n'y a qu'à se souvenir de ce qui a déja été remarqué, qu'après le second *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult* du 17. Octobre, il a été confronté au Sr. *Saurin* le 24., & qu'à la Confrontation en finissant, *& avant de signer, le Sr.* Saurin *a encore requis* Monsieur le Lieutenant Criminel *d'interpeller* Guillaume Arnoult, *s'il n'est pas vrai qu'il a dit à lui Acusé chez le Sr.* Chardon, *Avocat, en présence d'un* Grand-Magistrat, nommé

mé dans la *Confrontation*, *entr'autres choses*, *qu'un* Archer *l'avoit mené au Cabaret*, *& lui avoit ofert de l'argent pour le faire déposer contre* lui Acusé ? *à quoi le dit* Arnoult *avoit répondu*, *tenant un verre de vin à la main*, Je veux que ce verre de vin que je tiens à la main, me serve de poison, si ce qu'on veut me faire déposer, est vrai; *& sur cette réponse le dit Archer auroit tiré* trois écus neufs *de sa poche*, *& les auroit mis devant le dit* Arnoult, *en disant*, Je te donne ces trois écus; si tu dis ce que Mr. *Milet* veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage, *& le dit* Guillaume Arnoult EST DEMEURE' D'ACORD DU CONTENU EN LADITE INTERPELLATION.

Messieurs les Juges sont supliés de pardonner au Sr. *Saurin* la répétition de cet endroit de la *Confrontation*, qui a déja été citée. Il est si important, qu'on ne peut se dispenser de le répéter pour en faire une aplication.

En premier lieu. C'est après qu'*Arnoult* a dit à l'Archer avec imprécation, que ce qu'on vouloit lui faire déposer contre le Sr. *Saurin*, n'étoit pas vrai, que l'Archer tire *trois écus neufs* de sa poche, & les met devant lui *Arnoult*, en lui disant, *Je te donne ces trois écus neufs : si tu dis ce que Mr.* Milet *veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.*

Ce n'est donc pas pour lui faire déposer la vérité qu'on lui ofre de l'argent, & qu'on lui en promet *bien davantage*; c'est au contraire pour l'engager à déposer ce que Mr. *Milet* vouloit lui faire dire, & cela après la réponse que lui *Arnoult* avoit déja faite à l'Archer, qu'il vouloit que le verre de vin qu'il tenoit à la main, lui servit de poison, *si ce qu'on vouloit lui faire déposer étoit vrai.*

 Cette

Cette reconnoiſſance du contenu en l'*Interpellation*, qui détruit toutes les déclarations des *Interrogatoires* d'*Arnoult*, eſt faite purement & ſimplement ſans aucune reſtriction à ſa derniére Confrontation.

Si l'on entreprenoit encore de lui faire donner de nouvelles explications ſur ce qu'il a dit, pourroit-on ajouter quelque foi à un homme qui rétracteroit ce qu'il eſt demeuré d'acord d'avoir aſſûré avec une telle imprécation?

Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt encore imaginé qu'il pourroit faire confirmer les déclarations de *Guillaume Arnoult*, par les dépoſitions de *Denis Arnoult*, *Savetier*, ſon pére, de *Suzanne Meuſnier*, ſa mére, & de *Denis Arnoult*, auſſi *Savetier*, ſon frére. Il les a fait entendre dans deux *Additions d'Informations*; *la premiére*, du 20. d'Octobre, dans laquelle le pére & la mére ont été entendus, *&* *la ſeconde*, du 21. Novembre, dans laquelle il a fait entendre le frére.

Voici de quelle maniére il s'y eſt pris, pour exiger la dépoſition du pére & de la mére. Après le ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume* fait au Châtelet le 17. Octobre, il a été reconduit aux Priſons du Fort-l'Evéque par *Bertier*, Exempt de la même Compagnie que *Milet*. Auſſi-tot qu'ils furent arrivés au Fort-l'Evéque, cet Exempt *ſans ordre* & ſans aucune raiſon, fit reſſerrer *Guillaume Arnoult*, avec défenſes expreſſes de le laiſſer parler à perſonne; c'eſt un fait dont il n'eſt pas poſſible de raporter la preuve par écrit; mais *Meſſieurs les Juges* en peuvent être facilement éclaircis.

Le lendemain 18. Octobre, le Sr. *Rouſſeau* donna ſa *Requête*, afin d'avoir permiſſion d'informer *par*

par addition. On ne manqua pas de faire ſavoir au pére & à la mére que leur fils étoit reſſerré, & en danger d'étre puni comme faux Témoin. Ils dépoſérent le 20.

Denis Arnoult pére dépoſe, qu'un jour du Carnaval dernier, qu'il ne peut coter, *Guillaume* ſon fils vint lui demander ſon habit, lui diſant que le Sr. *Saurin* lui avoit dit de quiter ſa veſte rouge, parce qu'il avoit porté un paquet, qu'il avoit donné à un *Décroteur*, pour le faire rendre au *Café* de la *Veuve Laurent*; que ſon fils avoit été quatre mois ſans porter ſa veſte; que le Sr. *Saurin* lui avoit donné un juſte-au-corps noir; & il ajoute, que la ſervante du Sr. *Saurin* eſt venue pluſieurs fois recommander à ſon fils, en ſa préſence, de garder le ſecret, & que ſa femme lui a dit, *qu'elle avoit empéché leur dit fils d'aler chez un* Commiſſaire, *où le Sr.* Saurin *le vouloit mener, pour faire une déclaration fauſſe, de n'avoir point porté le paquet rue Dauphine, au* Décroteur, *par lequel il l'a fait rendre au* Café *de la* Veuve Laurent.

Suzanne Meuſnier dit à-peu-près la même choſe: Qu'un jour du Carnaval dernier, ſon fils qui s'étoit abſenté plus de deux heures, lui avoit dit, étant de retour, *Que* le Sr. *Saurin* l'étoit venu prendre pour le mener rue Dauphine, & lui faire porter un paquet, &c. *Que* Milet, *Exempt, leur voiſin, aiant fait au mari d'*elle Dépoſante, *&* à leur dit fils, *pluſieurs queſtions au ſujet du dit paquet, porté au* Café, *pour en ſavoir la vérité, ſon fils, qui a peu d'eſprit, le ſeroit alé dire au dit Sr.* Saurin, *&c.* Elle dit, de plus, qu'étant un jour à la fin de Juillet, ou au commencement d'Août, chez le Sr. *Aroüet*, Tréſorier de la

 Cham-

Chambre des Comptes, où elle va presque tous les jours faire la grosse besogne de la maison, son fils y est venu lui demander la clef du cofre où elle serre son juste-au-corps gris, lui disant que le Sr. *Saurin* l'atendoit chez lui pour le mener chez un *Commissaire*, pour y faire sa déclaration, qu'il n'avoit point porté le paquet en question cacheté; & cela dans la vue que *Milet* cessât de s'en informer; qu'*elle Déposante*, aiant dit à son fils, qu'elle ne vouloit pas qu'il eut la témérité de faire en Justice une fausse déclaration, lui représentant qu'un Bedeau de leur Paroisse, pour une afaire semblable avoit été pendu en éfigie, & l'auroit été en éfet, s'il ne s'étoit sauvé; qu'elle s'en vint en même tems dire la même chose au Sr. *Saurin*, *qui par composition avec* elle Déposante, la pria de permettre à son fils de venir seulement faire sa déclaration verbale chez la Dame *Chardon*, de n'avoir point porté le dit paquet avec lui dans la *rue Dauphine*, d'où son fils de retour lui auroit dit, qu'il l'avoit ainsi faite, en présence de trois Messieurs, qui lui avoient paru de conséquence; qu'elle a regret d'avoir permis à son fils de faire cette démarche, & ne l'a faite que par considération de la femme du Sr. *Saurin*, qui étoit malade, & de leur famille composée de sept enfans.

On a fait écrire dans la Déposition de *Denis Arnoult*, frére de *Guillaume*, *Qu'il se souvient qu'au mois de Juillet dernier*, Guillaume Arnoult, *son frére, lui parut chagrin, & que lui en aiant demandé le sujet, il lui dit que* Milet, *Exempt, lui avoit fait plusieurs questions au sujet d'un paquet cacheté qu'il avoit porté, &c. A aprís de sa mére que le dit Sr.* Saurin *avoit voulu mener son frére chez un* Com-

Commiſſaire, *pour déclarer contre vérité, qu'il n'avoit point porté le dit paquet cacheté, même avoit été trouver le dit Sr.* Saurin *pour lui dire, qu'elle ne vouloit point qu'il fit faire à ſon fils une fauſſe déclaration, & que malgré tout ce qu'elle avoit dit au dit Sr.* Saurin, *il avoit mené ſon frére chez la Dame* Chardon, *où il lui avoit fait dire tout ce qu'il avoit voulu, profitant du peu de génie de ſon frére; a oüi dire à ſes pére & mére, que* Charlote, *Servante du dit Sr.* Saurin, *depuis cette démarche, eſt venue pluſieurs fois dire à ſon frére de la part du dit Sr.* Saurin, *de garder le ſecret, & de ne parler à perſonne du paquet cacheté; mais la dite* Charlote *n'en a jamais parlé au dit* Dépoſant, *non plus que le dit Sr.* Saurin, *ni autre de ſa part.*

Il eſt aiſé de faire voir que ces trois dépoſitions du *pére*, de la *mére* & du *frére* de *Guillaume*, n'ont été faites que pour tâcher de le diſculper, qu'elles ſont pleines de fauſſetés & de contradictions; & que le *Commiſſaire* qui les a écrites, n'y a pas aporté l'exactitude qu'il devoit.

A la *Confrontation*, *Denis Arnoult*, frére de *Guillaume*, ſur les interpellations qui lui furent faites, a déclaré entre autres choſes, *qu'il ne ſe ſouvenoit pas bien du tems que ſon frére lui avoit paru triſte, que le* Commiſſaire *mit de lui même le mois de Juillet dernier, ſans qu'il lui ait dit, qu'il eſt vrai que le* Commiſſaire *lui demanda ſi ce n'étoit pas dans le dit mois? Sur quoi il lui répondit qu'il ne pouvoit pas s'en ſouvenir.*

Pourquoi le *Commiſſaire* afecte-t-il de faire dire que la triſteſſe de *Guillaume* a paru à ſon frére au mois de Juillet, pour la faire quadrer avec la dépoſition du nommé *Fleury* & ſa *femme*? Mais de

plus, pourquoi l'écrit-il *de lui-même* sans que le Témoin le lui ait dit, & lorſqu'il lui a répondu au contraire, qu'il ne pouvoit pas s'en ſouvenir?

Ce Témoin fait encore une réponſe plus importante à une autre interpellation.

Interpellé de déclarer, ſi ç'a été Guillaume Arnoult *ſon frére qui lui a dit, que lui Acuſé l'ait voulu mener chez un* Commiſſaire *faire une fauſſe déclaration, & s'il l'a dit ainſi devant le* Commiſſaire *où il a dépoſé. Et par le Témoin a été dit, que ſon frére lui a dit que l'Acuſé l'avoit voulu mener faire une déclaration chez un* Commiſſaire, *mais ne lui a point dit que c'étoit pour faire une* fauſſe déclaration, *& que ce terme de* fauſſe *a été ajouté par le* Commiſſaire.

On a déja obſervé que la principale vue du ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume* & de l'information *par addition*, dans la quelle le Sr. *Rouſſeau* a fait entendre ſon pére & ſa mére, étoit pour le diſculper d'avoir rendu un *faux témoignage* au préjudice de la déclaration qu'il avoit faite chez la Dame *Chardon*, en préſence de pluſieurs perſonnes de conſidération. Il faloit pour cela faire dire que cette déclaration étoit fauſſe; le frére dépoſe que ſa mére lui a dit, que le Sr. *Saurin* avoit voulu mener ſon frére faire une déclaration chez un *Commiſſaire*, ce qui ne ſervoit de rien à l'intention du Sr. *Rouſſeau*. C'eſt pourquoi on trouve dans la dépoſition *une fauſſe déclaration*; mais à la Confrontation, le Témoin n'a pas eu l'aſſûrance de le ſoutenir. Il déclare, que ce terme de *fauſſe* a été ajouté par le *Commiſſaire*, & que lui Témoin *ne l'a point dit.*

Ce n'eſt pas le ſeul endroit où la foi du *Commiſſaire*

missaire est suspecte. Dans la déposition d'*Anne Vilmaire*, Servante de *la Fleury*, on lui fait dire, *qu'aiant été chercher* Guillaume Arnoult *à sa Boutique, de la part de sa Maitresse pour venir parler à elle, comme ils venoient ensemble, une fille de sa connoissance, à lui, les auroit joints, & lui auroit demandé où il aloit, & dit qu'il prit garde à cause de l'afaire qu'il avoit où il aloit, & les auroit quités.*

Il n'y a personne qui ne croie en lisant cette déposition, que la Servante de *la Fleury* Témoin, a elle-même entendu ce discours de la bouche de la fille rencontrée par hasard en chemin. Cependant dans sa *Confrontation, Interpellée de déclarer, si elle a entendu de la propre bouche de la dite fille de n'aler pas où il aloit, à cause de l'afaire qu'il avoit?* a répondu, *qu'elle n'a point entendu de la bouche de la fille ce discours, & ne l'a su que par le raport que le dit* Guillaume *lui en a fait.* Ces déguisemens, ces altérations, ces détours adroits de ce que dépose le Témoin d'un sens à un autre, ne sont pas certainement des preuves de sincérité & d'exactitude.

A la même *Confrontation* de *Denis Arnoult*, frére, le Sr. *Saurin* a proposé pour reproches que ce Témoin aiant su que le Sr. *Saurin* faisoit rechercher la vie de son frére, a été chez lui *Saurin* faire des menaces en ces termes: *On recherche la vie de mon frére; mais je saurai bien parler & m'en venger, & que le Témoin trois semaines ou environ après l'emprisonnement de son frére*, (c'est-à-dire quelques jours après la déposition de la *Veuve Laurent*) *ala au* Café *de* la dite Veuve, *& lui demanda où demeuroit le Sr.* Rousseau, *laquelle lui aiant répondu, pourquoi il lui faisoit cette demande? le*

Témoin avoit dit, qu'il vouloit l'aler voir, sur ce qu'il tenoit son frére prisonnier si long-tems, puisqu'il avoit promis qu'il n'y resteroit que trois ou quatre jours.

Sur le premier de ces reproches, le Témoin avoue qu'il a été chez le Sr. *Saurin*, & dénie seulement qu'il y ait fait des menaces. Pourquoi donc y aloit-il dans le tems qu'il déclare lui-même avoir su que le Sr. *Saurin* faisoit rechercher la vie de son frére?

Sur le second reproche, le Témoin demeure aussi d'acord, *qu'il est vrai que depuis l'emprisonnement de son frére, il a été au Café de la* Veuve Laurent, *qu'il lui demanda où demeuroit le Sr.* Rousseau; *ne lui parla point, qu'il eut envie d'aler voir le Sr.* Rousseau, *quoi qu'il en eut envie.*

Ce fait, quoique dénié en partie, ne laisse pas d'être très-important. Ce Témoin avoue qu'il a été chez la *Veuve Laurent* pour lui demander la demeure du Sr. *Rousseau*, & qu'il avoit envie de l'aler voir, quoiqu'il supose n'avoir pas dit à la *Veuve Laurent* cette envie qu'il avoit. Il dénie aussi avoir déclaré que c'étoit au sujet de ce qu'il tenoit son frére prisonnier si long-tems, après avoir promis qu'il ne le seroit *que trois ou quatre jours.*

Pour peu qu'on réfléchisse sur la déclaration de ce Témoin, il n'y a personne qui ne soit persuadé qu'il ait eu envie d'aler voir le Sr. *Rousseau*, pendant qu'il retient son frére en prison, & qu'il le poursuit en aparence, pour autre chose que pour lui faire des reproches de ce qu'il ne tient pas la parole qu'il avoit donné, que *Guillaume* ne seroit prisonnier *que trois ou quatre jours.* C'est en éfet ce

ce que *Denis-Arnoult*, frére a déclaré en présence de plusieurs Témoins.

D'ailleurs les contradictions & la fausseté de ces trois dépositions sont visibles : la mére dit qu'elle a empéché *Guillaume* de déposer chez le *Commissaire*, & que par composition elle lui a permis d'aler faire la déclaration chez Me. *Chardon.*

Denis Arnoult au contraire dit, que la mére défendit à *Guillaume* d'aler chez Me. *Chardon*, & que nonobstant sa défense il y ala.

Au reste il n'est plus douteux que la déclaration faite par *Guillaume* chez Me. *Chardon*, ne soit véritable, puisqu'il l'a ainsi reconnu à la *Confrontation.* Le Sr. *Saurin* est bien assuré que le *Magistrat*, en présence duquel cette déclaration a été faite, ne refusera pas de témoigner que c'est lui, qui a conseillé de ne rien faire, & que *Guillaume* étoit tout prêt d'aler faire sa déposition. Il y a même lieu de croire, qu'il s'en trouvera une preuve dans la déclaration de Me. *Coulon*, qu'on n'a pas voulu faire confronter, parce que le Sr. *Saurin* lui avoit rendu compte, que c'étoit par le conseil du même *Magistrat* qu'il méprisoit l'avis du *Savetier*, & ne le feroit point déposer.

Il y a une autre contradiction, en ce que la mére du *Savetier* dépose, que *Milet* a interrogé plusieurs fois son mari & son fils à jour & heures diférens sur l'envoi du paquet en question, & le mari au contraire a dit à la Confrontation, *qu'il a été une fois chez* Milet, *dont la femme l'avoit mandé à l'ocasion de l'afaire en question, laquelle lui demanda, si son fils avoit porté une Lettre pour Mr.* Saurin *dans la rue Dauphine? Sur quoi il répondit, qu'il n'en savoit rien.* Cela est bien éloigné

de ce que la femme a dit, *que* Milet *l'avoit interrogé plusieurs fois à jour & heures diférens.*

On ne s'arrétera point ici à réfuter ce que le mari & la femme ont dit, que le Sr. *Saurin* avoit fait présent à *Guillaume* d'un habit noir, pour faire apuier ce que leur fils a dit dans ses *Interrogatoires* & chez *la Fleury*, que cet habit avoit été donné, afin qu'il ne portât plus celui qu'il avoit lors de l'envoi du paquet, de peur d'être reconnu. Tous ces Témoins ont eux-mêmes reconnu à la *Confrontation* que le Sr. *Saurin* avoit acoutumé de donner de vieux habits à *Guillaume*; & le frére a aussi reconnu qu'il lui en donnoit aussi dans le tems qu'il faisoit ses *Commissions.*

Il n'y a pas moins d'absurdité dans ce que le pére & la mére de *Guillaume* ont déposé, que depuis le prétendu envoi du paquet, la Servante du Sr. *Saurin* lui avoit recommandé plusieurs fois de garder le secret, & de ne point parler de ce paquet qu'il avoit porté.

Est-il possible de croire que le Sr. *Saurin*, qui voioit tous les jours le *Savetier*, qui pouvoit lui-même lui recommander le prétendu secret, se soit avisé de le divulguer ; aussi la Servante du Sr. *Saurin* a formellement dénié ces faits dans son *Interrogatoire.*

La *fausseté* des Déclarations de *Guillaume* dans ses *Interrogatoires* & ses *Contradictions* avec lui-même, & avec les *Témoins*, ne sont pas moins sensibles.

Il y en a une très-importante, parce qu'elle est décisive de *la fausseté* du point principal de l'acusation, & qu'elle influe même sur tous les autres faits.

Par

Par la premiére *Information* du 23. Septembre 1710. *Jacques Fleury* dépose, que *Guillaume* parlant du paquet qu'il prétend avoir porté, lui a dit *l'avoir fait porter un* Dimanche *matin, croit autant qu'il peut s'en souvenir, que c'étoit le* Dimanche Gras; *il ajoute plus bas, que le Sr.* Saurin *l'auroit acompagné le dit jour* Dimanche.

La *Bidaut*, femme de *Fleury*, dit à la vérité dans sa Déposition, que c'étoit *un Dimanche matin au mois de Février.* Mais à la Confrontation elle dit formellement que *c'étoit le Dimanche Gras.*

Anne Vilmaire dit de même dans sa déposition, que c'étoit le *Dimanche Gras.*

Guillaume lui-même, dans l'article 4. de son second *Interrogatoire, s'il n'est pas vrai qu'il a dit au dit* Fleury *& à sa* femme, *qu'un* Dimanche *matin, au mois de Février le dit* Saurin *lui avoit fait lecture de* vilains Vers *qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés, & l'avoit engagé de les faire rendre par un* Décroteur *au* Café *de la* Veuve Laurent? *a dit, que tout cela est véritable, excepté qu'il n'a point dit que le dit* Saurin *lui a fait la lecture de* vilains Vers, *ni qu'il les ait vu cacheter.*

Il est donc vrai, suivant *Guillaume*, aussi bien que suivant la Déposition des *Témoins*, que cela s'est passé un *Dimanche* matin.

Cependant dans son premier *Interrogatoire*, après le faux aveu de l'histoire controuvée sur l'article 25. il dit de soi sur l'article 29. *Que la Boutique où il travaille, est vis-à-vis la chambre où couche le Sr.* Saurin, *& que le jour qu'il remit entre les mains du* Décroteur *le paquet dont il s'agit, le Sr.* Saurin *l'apella le matin par la fenêtre, qu'il y fut, & qu'ensuite l'afaire se passa ainsi qu'il nous l'a*

T 7 *dit,*

dit, & qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.

Quelle contradiction! Quelle preuve de fausseté! Les trois Témoins déposent qu'il leur a dit que c'étoit un *Dimanche* matin; ils ajoutent même, le *Dimanche Gras. Guillaume*, dans le second *Interrogatoire*, dit que c'est un *Dimanche*, & cependant il dit,

Au contraire, dans le premier *Interrogatoire*, après son faux aveu, qu'il étoit à sa boutique, où il travaille, sous la fenétre de la chambre du Sr. *Saurin*, d'où il l'apella, & qu'ensuite l'afaire se passa comme il l'a conté.

Il ne peut pas y avoir une *contradiction* plus évidente, ni qui marque plus certainement la fausseté.

Aussi la mére dans sa *Confrontation*, a voulu dire, que c'étoit un *jour ouvrable*; mais peut-elle en être crue, pour disculper son fils contre ce qu'il a dit lui-même, & contre ce que les *trois Témoins* ont déposé qu'il leur a dit?

De cette *contradiction* deux Conséquences nécessaires & décisives de la fausseté de la Déclaration de *Guillaume*.

La première, qu'il n'est pas possible que ce soit *Guillaume* qui ait reçu du Sr. *Saurin* le paquet mis entre les mains du *Décroteur*, & porté au *Café* de la *Veuve Laurent*, & de là chez le Sr. *Boindin*, puisqu'il paroit par l'*Information* du Sr. *De la Faye*, que ce paquet avoit été porté plus de quinze jours avant le *Dimanche gras*, qui étoit le 2. Mars, & que *Fleury*, sa *femme* & leur *servante* déposent que *Guillaume* leur a dit plusieurs fois avoir été chargé du paquet par le Sr. *Saurin*, le dit jour *Dimanche gras.*

Secon-

Seconde Conséquence. Guillaume a conté à *Fleury*, & à la *Bidaut*, sa femme, que le Sr. *Saurin*, après lui avoit fait porter le paquet, lui avoit dit d'*aler au plus vite changer d'habit, à cause de la veste rouge qu'il avoit alors, afin de n'être plus reconnu, qu'il a porté pendant deux mois son habit des Dimanches, & que pour le dédommager, de porter ainsi le dit habit qu'il usoit, le dit* Saurin *lui en a donné un noir des siens qu'il a vendu. La* Bidaut *ajoute, que le dit* Saurin *a dit à* Guillaume *de porter quelque tems son habit des Dimanches.*

Comment acorder cela avec ce qui vient d'être marqué, que le paquet a été porté un *Dimanche* matin: s'il avoit falu changer d'habit, de peur d'être reconnu, c'étoit celui des Dimanches qu'il auroit falu quiter, bien loin de l'user en le portant tous les jours.

Si on s'avisoit de varier pour sauver cette *contradiction*, & de dire aujourd'hui, que ce n'est pas l'habit des Dimanches, que *Guillaume* avoit lors de l'envoi du paquet ; pourquoi donc avoir dit, que c'est pour le dédommager d'avoir usé l'habit des Dimanches, que le Sr. *Saurin* lui en a donné un autre ? Quelle foi peut-on ajouter à des gens capables de tant de variations sur un fait important ?

Après tout, le bon sens ne permet pas de douter que tout ce qui a été dit par *Guillaume* & par tous les *Témoins* à l'ocasion du changement d'habit, de peur d'être reconnu, ne soit une fable mal imaginée. *Guillaume* se dépeint lui-même, & tous les *Témoins* le dépeignent aussi comme un homme triste, agité de la crainte d'être reconnu. Il dit avoir changé d'habit pendant les quatre premiers mois,

mois, & lorſqu'il eſt le plus inquiet, au mois de Juillet, lorſqu'il eſt interrogé par *Milet* tant de fois, lorſque le Sr. *Rouſſeau* le fait voir par le *Décroteur* pour le reconnoître, lorſqu'il ſupoſe que le Sr. *Saurin* l'a voulu mener chez un *Commiſſaire*, & qu'il l'a éfectivement mené chez Me. *Chardon*, c'eſt en ce tems-là qu'il reprend l'habit qu'il avoit dans le tems qu'il prétend avoir porté le paquet, & c'eſt avec ce même habit qu'il a été empriſonné: y eut-il jamais une abſurdité ſemblable, & une preuve de Complot & de fauſſeté plus manifeſte? Ne voit-on pas que toute l'hiſtoire de l'habit a été inventée, pour y apliquer malicieuſement le don d'un vieux habit noir, que le Sr. *Saurin* ne lui avoit donné que ſuivant la coutume où il étoit de lui donner de tems en tems de vieux habits, de même qu'à ſon frére, dans le tems qu'il faiſoit ſes commiſſions, ainſi que le pére & le frére l'ont avoué à la *Confrontation*?

Il y a une infinité d'autres contradictions. *Par exemple*, ſur l'art. 25. du premier *Interrogatoire*, après le faux aveu fait par *Guillaume*, il dit de ſoi que quand ce paquet eut été porté par le *Décroteur* au Sr. *Boindin*, rue Garenciére, où ledit *Saurin* l'avoit ſuivi, ledit *Saurin* & *lui Répondant* diſparurent tous deux de la vue du *Décroteur*, & s'en retournérent à l'Hotel des Urſins.

Il dit au contraire ſur l'Article dernier du même *Interrogatoire*, *que le Sr.* Saurin *&* lui *ne virent point porter par le* Décroteur *la Lettre en queſtion au Sr.* Boindin, *rue Garenciére*, *mais le ſuivirent ſeulement de vue juſques au* Café *de la* Veuve Laurent, *après quoi le Sr.* Saurin, *&* lui Répondant *retournérent à l'Hotel des Urſins.*

Sur

Sur le même article 25. du premier *Interrogatoire*, *Guillaume* dit, *que le Sr.* Saurin *lui donna pour sa peine douze ou quinze sols; mais ne furent point boire ensemble dans aucun* Café.

Fleury, sa *femme*, & *Limousin* déposent au contraire, que *Guillaume* leur a dit, *que le Sr.* Saurin *lui avoit donné cinquante sols, & qu'en sortant de la rue Dauphine après le paquet porté, il l'avoit mené dans un autre* Café *de la rue des Arcis, où il lui avoit fait boire un verre de Ratafia.*

Guillaume lui-même après avoir dit dans le premier *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* ne l'a mené dans aucun Café, s'est contredit dans le second, où sur l'art. 20. il dit *que le Sr.* Saurin *l'a mené dans un* Café, *rue des Arcis*, & lui a donné un verre de Ratafia, & cinquante sols.

Il est vrai, que pour se contredire le moins qu'il pouvoit, avec la déposition de *Fleury* & sa *femme*, il a ajouté que le Sr. *Saurin* lui avoit fait faire auparavant plusieurs commissions qu'il ne lui avoit pas paiées ; vain détour pour sauver sa contradiction, aussi-bien que celle de la prétendue pension de cinquante sols par semaine, que les Témoins de la premiére *Information* déposent qu'il leur a dit, que le Sr. *Saurin* lui donnoit pour l'obliger à se taire; ce que *Guillaume* lui-même a dénié dans tous ses *Interrogatoires.*

Les Témoins de la premiére *Information* déposent encore, que *Guillaume* leur a dit que le Sr. *Saurin* avoit cacheté devant lui le paquet où étoient les *Vers infames*, * après lui en avoir fait la

* Nota. *Il y a cent vingt & six Vers, dont on prétend que le Sr.* Saurin *a fait la lecture au* Savetier.

la lecture. Cela est absurde & choque le sens commun ; mais il étoit nécessaire de le faire déposer, comme on a dit, pour rendre *Guillaume* coupable, obtenir un Décret & le faire interroger comme Acusé. De sa part il a toujours dénié cette circonstance, & a dit seulement dans son second *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* quelques jours après l'envoi du paquet, lui avoit dit, *qu'ils étoient droles.*

Quoique toutes ces contradictions paroissent grossiéres, il y a neanmoins beaucoup d'adresse & un tour de malice fort caché, parce qu'on a voulu faire paroître *Guillaume* coupable, seulement pour le faire décréter, & l'excuser ensuite autant qu'on a pu par des réponses, dans lesquelles on voit qu'il afecte de s'acorder avec les dépositions autant qu'il le peut, sans se rendre véritablement coupable. C'est aussi en cela que son pére, sa mére & son frére tachent de l'aider dans leurs dépositions.

Après des preuves aussi évidentes de la *Subornation* de *Guillaume*, & de la fausseté de ce qu'il a dit dans ses *Interrogatoires*; il ne reste qu'à répondre aux inductions que le Sr. *Rousseau* prétend tirer de la copie des *Couplets* écrite de la main du Sr. *Saurin*, qui a été trouvée sous les scellés.

Il est naturel, comme le Sr. *Saurin* l'a remarqué dans son second *Interrogatoire*, qu'étant intéressé & ataqué dans les *Couplets*, il en ait gardé une copie pour tâcher d'en découvrir l'Auteur, & il n'y a rien en cela que de très-innocent.

Aussi le Sr. *Rousseau* s'éforce de persuader, que cette copie écrite de la main du Sr. *Saurin* doit être regardée tout au moins comme un second Origi-

Original. Il le veut persuader par deux circonstances: *l'une*, sur ce que *Guillaume* a déclaré par son *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* avoit les *Vers* en question dans son tiroir, où ils étoient éfectivement, & que trois jours après l'envoi fait au Sr. *Boindin*, il lui avoit dit *que ces* Vers *étoient drôles*: *l'autre*, qu'il se trouve des ratures dans cette copie trouvée chez le Sr. *Saurin*.

Il n'y a rien à induire de la *première* circonstance: il n'étoit pas difficile à *Guillaume* qui avoit l'entrée facile chez le Sr. *Saurin*, dont il faisoit les Commissions, de savoir ou de juger que cette copie des *vers* étoit dans un tiroir, où le Sr. *Saurin* a acoutumé de mettre ses papiers, & qui n'est jamais fermé, n'y aiant point de serrure.

A l'égard de ce que le Sr. *Rousseau* ajoute, que *Guillaume* déclare que le Sr. *Saurin* lui a dit trois ou quatre jours après l'envoi du paquet, que les *vers étoient drôles*, outre qu'on a déja prouvé, que *Guillaume* est un faux Témoin, gagné & corrompu, il y a une absurdité dans ce qu'il a dit, qui rend le fait incroiable. Les *Vers* dont il s'agit, contiennent d'afreuses calomnies, & ne contiennent rien qui puisse être apellé *drôle*, par raport à un Garçon *Savetier*.

Pour ce qui est des ratures qui sont dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin*, écrite de sa main, elle est au *Procès*. Il ose dire avec confiance que la seule inspection suffit pour convaincre que ce n'est qu'une simple copie; & il n'a éfectivement point d'autre réponse à faire par raport à *Messieurs les Juges* que de les prier de la voir.

Mais par raport au Public qui ne verra pas cette copie, il fera quelques observations, qui feroient

roient inutiles, si la nature de ces *Vers* lui permettoient de donner une copie figurée de celle qui a été trouvée dans ses papiers. Il aime mieux perdre cet avantage, & tâcher d'y supléer par les observations suivantes qui donneront autant qu'il est possible une idée exacte de la Piéce.

I. Que tout le Libelle est composé de *quatorze Couplets*, *chacun* de *neuf vers*.

II. Que dans chaque *Couplet* il y a un repos après le quatriéme *vers*, ensorte que chaque *Couplet* se trouve comme partagé en deux Parties, dont les *quatre premiers vers* composent la premiére, & les *cinq autres* la derniére. Cette observation va recevoir son aplication.

III. Que chaque Strophe commence par un *vers*, dont la terminaison est masculine, suivi d'un autre, dont la terminaison est feminine; & qu'au contraire, les deux premiers *vers* des *cinq* qui composent la seconde Partie de chaque *Couplet*, sont deux masculins. Cette observation aura aussi son aplication.

Que le V. le VI. & le VII. *Couplets* sont contre le Sr. *Saurin*, & contre deux autres personnes; que les deux premiers sur tout, contiennent les injures les plus afreuses contre le Sr. *Saurin*, & même que la fin du sixiéme, & le commencement du septiéme n'ataquent les deux autres personnes que pour imputer au Sr. *Saurin*, que c'est lui qui les a *débauchés*.

A l'égard de la copie en elle-même, telle qu'elle a été trouvée chez le Sr. *Saurin*; on voit,

I. Qu'elle est intitulée, *Copie des nouveaux Couplets répandus dans le Public.*

Le Sr. *Rousseau* prétend que ce Titre n'est que l'éfet

l'éfet d'une précaution du Sr. *Saurin :* mais s'il avoit songé à prendre une précaution, n'étoit-il pas plus facile de bruler cette copie?

II. Que le cinquiéme *Couplet* qui est le premier de ceux qui regarde le Sr. *Saurin*, est écrit dans son entier, sans aucune erreur, ni rature, finissant au mot *Hypocrite.*

III. Qu'ensuite au lieu d'écrire les *quatre premiers vers* du sixiéme *Couplet*, qui en font la premiére partie; le Sr. *Saurin* les a sautés par mégarde, & a commencé par écrire les *quatre premiers vers* de la seconde Partie, commençans par ces mots, *C'est par lui*, & la premiére lettre du *cinquiéme vers* qui devoit finir, & qui finit éfectivement cette seconde partie & le *Couplet.*

IV. Qu'ensuite s'apercevant de son erreur, il a baré ces quatre *vers*, & la lettre qui devoit commencer le cinquiéme ; & qu'il a écrit le cinquiéme *Couplet* en son entier, tel qu'il doit être, commençant par les mots : *Je le vois ce perfide*, & finissant par le mot, *Desavoue*, qui finit & le *Couplet* & la page.

V. Qu'en recommençant l'autre page, il a récrit une seconde fois les cinq derniers *vers* du sixiéme *Couplet* qu'il venoit d'écrire de l'autre côté ; & que s'apercevant de son erreur, il les a raiés, & a passé ensuite au septiéme *Couplet*, & au suivant.

VI. Qu'à la réserve du mot, *Nouveau*, qui est de trop au second *vers* du premier *Couplet*, & qui n'est baré qu'avec du craion, il n'y a d'ailleurs aucune rature dans toute cette copie, & qu'elle est écrite proprement.

Avant que de passer aux réflexions naturelles qui naiss-

naissent de ces observations, il est encore nécessaire de remarquer, que dans l'exemplaire des mêmes *Vers* trouvé chez le Sr. *Malafaire*, & qui est au *Procès*, il paroit qu'il n'y avoit d'abord que *treize Couplets:* que du cinquiéme *Couplet*, qui a été coupé, il en a été fait deux, en ajoutant *cinq vers* à la premiére partie de ce cinquiéme *Couplet*, & en ajoutant ensuite *quatre autres vers* à la tête des *cinq vers* commençans par les mots : *C'est par lui que s'est égaré*, qui paroissent avoir fait originairement la seconde partie du cinquiéme *Couplet*, & qui sont devenus la seconde partie du sixiéme.

Les *cinq vers* d'une part, & *quatre vers* d'autre, ont été ajoutés de suite dans cet exemplaire par un renvoi sur un petit quarré de papier séparé.

De ces observations de fait, sensibles, lorsqu'on a la piéce devant les yeux, naissent trois réflexions naturelles, qui détruisent tous les raisonnemens du Sr. *Rousseau.*

Premiére réflexion. Si *cette copie étoit un second Original*, pour se servir des termes du Sr. *Rousseau*, le Sr. *Saurin* auroit écrit d'abord le cinquiéme *Couplet* entier, tel qu'il est dans l'exemplaire du Sr. *Malafaire* sans le renvoi, c'est-à-dire, que les quatre premiers *vers* finissant par le mot, *ame double*, seroient suivis des *cinq vers* commençant par les mots, *C'est par lui que s'est égaré*, au lieu qu'il a écrit ce cinquiéme *Couplet* dans son entier sans rature ni correction, ensorte que les *quatre premiers vers* se trouvent immédiatement suivis de *cinq vers* commençant par les mots, *Son zéle*, & finissant par les mots, *Scélérat hipocrite*; quoique dans l'exemplaire du Sr. *Malafaire*, ces *cinq vers* ne soient écrits

écrits qu'après le renvoi ſur le quarré de papier qui eſt ſéparé.

Seconde réflexion. Le Sr. *Rouſſeau* alégue comme une preuve, que le Sr. *Saurin* eſt Auteur des *Vers*, qu'on y voit qu'il a eu des ménagemens pour lui-même, & qu'il s'étoit même d'abord renfermé dans l'injure *d'hipocrite: car dans la copie* (ce ſont les termes du Sr. *Rouſſeau*) *qui a été trouvée chez lui, après le* vers *qui finit par le mot d'*hipocrite, *il paſſoit tout d'un coup à l'article du Sr.* Boindin; *mais aiant aparement jugé que cela n'étoit pas aſſez fort, il a éfacé les quatre vers contre* Boindin *qu'il avoit déja écrits, & revient ſur* lui-même *dans quatre autres* vers, *où il traite le Chapitre de ſon* Athéiſme, *après quoi il rend au Sr.* Boindin *la place qu'il lui avoit ôtée.*

C'eſt ici que ſe fait l'aplication de l'obſervation qui a été faite, que la premiére partie de chacun des *Couplets* commence par deux *vers*, dont l'un a la terminaiſon maſculine, & l'autre féminine; & qu'au contraire la ſeconde partie de chaque *Couplet* conſiſtant en *cinq vers*, commence néceſſairement par deux *vers* maſculins. Cette néceſſité étoit d'autant plus indiſpenſable, que les *Couplets* ſont parodiés.

Il s'enſuit de là, par une conſéquence infaillible, que les *vers* qui ſont contre le Sr. *Boindin*, n'ont jamais pu faire dans la compoſition le commencement d'un *Couplet*, & qu'au contraire ils en ſont néceſſairement la ſeconde partie; parce qu'ils commencent par deux *vers* maſculins.

Il y a donc de l'abſurdité à ſupoſer, comme le fait le Sr. *Rouſſeau*, qu'après le mot *hipocrite*, qui dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin* finit une ſtro-

ſtrophe, il ait prétendu paſſer à l'article du Sr. *Boindin*, puiſque cet article auroit commencé par deux *vers* maſculins dont les premiers mots ſont, *C'eſt par lui que s'eſt égaré.*

Cette abſurdité n'a pu ſans doute échaper aux lumiéres d'un Poëte auſſi habile que le Sr. *Rouſſeau*; mais il en avoit beſoin pour donner une couleur à l'idée chimérique, que *cette copie eſt un ſecond original.*

Troiſiéme réflexion. On doit conſidérer dans quelle ſituation devoit être le Sr. *Saurin*, lorſqu'il a fait cette copie, & celle qu'il a envoié à Mr. l'*Abbé Bignon.* Il avoit vu, & l'Exemplaire du Sr. *Boindin*, & celui du Sr. *Malafaire.* Il ne faut pas douter qu'il ne les eut lu pluſieurs fois; ainſi lorſqu'il copioit ſur l'Exemplaire qui étoit devant ſes yeux, il copioit en partie de mémoire, pour ſuivre l'activité ordinaire à un homme qui ne ſonge qu'à finir prontement ſa copie.

Faut-il donc s'étonner que le Sr. *Saurin* ait fait quelque erreur en copiant ces *Couplets*, & qu'il ait enſuite fait des ratures? Mais heureuſement ces erreurs ſont directement opoſées à l'idée de *ſecond original.* Un homme qui auroit compoſé, feroit-il tombé dans l'erreur d'écrire après un *Couplet* fini, *quatre vers* qui jamais ne pouvoient faire le commencement d'un autre *Couplet*, comme il a été démontré? C'eſt cependant *la première erreur.*

La ſeconde erreur, eſt d'avoir recopié au haut de la page les *cinq vers* qui étoient écrits à la fin de la page précédente, commençant par les mots, *C'eſt par lui que s'eſt égaré*, & faiſant la fin du ſixiéme *Couplet.*

Il

Il eſt viſible que c'eſt une ſimple erreur de Copiſte, qui paſſe d'une page à une autre.

Peut-on dire qu'un homme compoſe, lorſqu'il écrit deux fois de ſuite, & ſans aucun intervale *cinq vers*, ſans y changer un ſeul mot; & que s'apercevant de ſon erreur, il bare les *cinq derniers?*

On ne ſauroit trop remarquer, que dans toute la copie il n'y a pas un mot de corrigé dans les *vers*, ſi ce n'eſt le mot *Nouveau*, qui eſt de trop dans le *ſecond vers* du premier *Couplet*.

A l'égard de ce mot, il n'eſt baré qu'avec du craion : ce qui montre qu'il y a eu de l'intervale entre la faute & la correction, puiſqu'autrement le Sr. *Saurin* auroit raié ce mot ſur le champ avec la même plume & la même encre, comme il a fait les autres ratures.

Il a même expliqué dans ſon ſecond *Interrogatoire*, de quelle maniére le Sr. *Alarie* lui a fait apercevoir & corriger au *Café* la faute du mot, *Nouveau*, qui étoit de trop dans le *ſecond vers*; car cette même *copie* que l'on voudroit faire paſſer pour un *ſecond Original*, a été pluſieurs jours entre les mains du Sr. *Alarie*.

Il a auſſi été obſervé ci-deſſus, que ces *Couplets de Chanſons* ſont parodiés; & qu'ainſi la meſure de chaque *vers* eſt déterminée à un certain nombre de ſillabes, qui ne peut être augmenté ni diminué.

Le ſecond *vers*, par exemple, dans chaque *Couplet* doit être néceſſairement un *vers* féminin de neuf ſillabes. Seroit-il poſſible qu'un homme qui auroit compoſé, eut écrit le *ſecond vers* d'onze ſillabes tel qu'il ſeroit, en y laiſſant le mot, *Nouveau?*

veau? Seroit-il possible qu'il ne se fut pas du moins aperçu aussi-tot de son erreur?

Le Sr. *Saurin* qui ne s'est déja que trop arrété à cette discution sur la copie des *Couplets* trouvés chez lui, se dispensera de suivre le Sr. *Rousseau* dans ses *Dissertations Poëtiques.* Il suplie seulement *Messieurs les Juges* de lire avec atention ses *Réponses* sur son *second Interrogatoire* du 23. Octobre. Le Sr. *Rousseau* lui fit faire dès lors les mêmes objections qu'il débite à présent; & il croit y avoir pleinement satisfait dans cet *Interrogatoire.*

Le Sr. *Rousseau* se flate, s'il croit par ses *Dissertations Poëtiques* éfacer les preuves convaincantes, qui sont au *Procès*, de son complot pour *suborner & corrompre Guillaume Arnoult* dans les fausses déclarations, qui font tout le fondement de son acusation.

On ne peut se dispenser d'observer avant de finir, que le Sr. *Rousseau* ne peut soutenir l'acusation qu'il a formée contre le Sr. *Saurin*, que sur les déclarations de *Guillaume Arnoult* dans ses *Interrogatoires*; tous les autres *Témoins* ne déposent que de ce qu'ils prétendent lui avoir oüi-dire.

Un Témoin unique ne peut jamais faire foi en Justice: *Etiam si præclara Curiæ honore fulgeat*, l. 9. Cod. *de Testibus.* A plus forte raison un malheureux *Garçon Savetier*, toujours tenté par son indigence. Cela seul sufiroit pour faire rejetter le témoignage de *Guillaume Arnoult*; mais le Sr. *Saurin* a encore l'avantage, que ce *Garçon Savetier* demeure d'acord, que *Milet* lui a ofert de l'argent pour l'engager à déposer, & qu'il est évident par ce qui a été observé, tiré des *Interrogatoires* & des *Confrontations*, que ce Mal-

Malheureux a ſucombé à la tentation, & s'eſt laiſſé gagner & corrompre.

Ce conſidéré, MESSIEURS, il vous plaiſe donner Acte au Supliant, de ce que pour défenſes par aténuation contre l'acuſation formée contre lui par le Sr. *Rouſſeau*, il emploie le contenu en la préſente REQUÊTE, lui permettre de produire l'Ecroue de *Jacques Fleury*, & *Marie Bidaut* ſa femme, & l'*Arrêt par défaut* obtenu par le dit *Rouſſeau* le 24. Mai dernier ſur le *déſiſtement* du Sr. *De la Faye*, aux inductions qui en ont été ci-deſſus tirées; renvoier le Supliant quite & abſous de la dite acuſation; ordonner que ſon Ecroue ſera raié & biſé; condanner dès à préſent le dit *Rouſſeau* en *dix mille livres de réparations, dommages & interêts, & en tous les dépens*: & pour parvenir à une plus ample réparation, lui permettre d'informer de la *ſubornation* du dit *Guillaume Arnoult*, *Savetier*, & des autres faits expliqués par la préſente REQUÊTE; & vous ferez bien.

SAVIN, *Procureur*.

Jugé le 12. *Decembre* 1710.



FACTUM,

OU

MEMOIRE

POUR LE

S[R.] SAURIN,

PENSIONAIRE GEOMETRE DE L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES,

CONTRE LE

S[R.] ROUSSEAU.

IL vient de paroître pour ma défenſe un *Mémoire* en forme de *Requête*. On s'y eſt renfermé dans la diſcuſſion des charges qui ſont au *Procès*, & dans l'expoſition des moiens qui pouvoient établir mon innocence auprès des Juges.

Je dois au Public quelque choſe de plus. Que n'exige point de moi l'honneur qu'il m'a fait, de ſe déclarer en ma faveur? Son ſufrage, qui a été, & qui eſt encore aujourd'hui toute ma conſolation & toute ma force, l'intéreſſe dans ma propre juſtifi-

juſtification, & me la rend par là plus chére à moi-même. Quelle gloire pour un Acuſé, d'avoir à juſtifier avec ſon innocence la voix du Public ? Il faut mériter cette gloire par une juſtification ſi pleine & ſi entiére, que mes Ennemis ſoient confondus, & ſur l'indigne acuſation qui m'eſt intentée, & ſur les bruits calomnieux qu'ils répandent contre mon honneur, pour rendre l'acuſation moins odieuſe.

Jamais acuſation ne le fut davantage. Cruellement outragé dans les *Chanſons* qui en font le ſujet, je me vois pourſuivi par l'Auteur même de ces infames *Chanſons*, & expoſé par ſes noirs artifices à porter la peine des propres outrages qu'il m'a faits. Qui auroit jamais prévu, que j'euſſe à me juſtifier du crime de m'être traité moi-même dans des Vers d'*Ame fauſſe & double*, de *Cœur perfide*, de *Scélérat hipocrite*, *ſans Religion*, *ſans Dieu*, *Coupable de ces infamies*, qui ont aciré le feu du Ciel? Telle eſt cependant la triſte & douloureuſe néceſſité où me réduit ici la Calomnie. Mais portons notre vue plus haut, & ſoumettons-nous à cette mortification comme à une épreuve que la Providence nous envoie. Je vais faire un éfort ſur moi-même, & ſuſpendre, autant qu'il me ſera poſſible, tous les mouvemens d'indignation qui s'excitent dans mon cœur, profondément bleſſé.

Je diviſerai ce *Mémoire* en deux Parties. Dans *la premiére* je me propoſe de faire d'abord l'Hiſtoire des *Couplets anciens* & *nouveaux*, & de la conduire juſqu'au jour de mon empriſonement. Cette Hiſtoire ſera ſuivie du portrait, de l'eſprit & du cœur du Sr. *Rouſſeau*, apuié par des faits. A ce portrait je joindrai le mien, tiré de même de faits con-

constans : c'est en cet endroit que je ferai obligé de décrire une partie de ma vie, pour me justifier de toutes les autres calomnies que le Sr. *Rousseau*, & ce qu'il y a de plus vil entre ses Partisans, sément en tous lieux contre moi. De l'Histoire même des *Couplets*, & de l'oposition de nos caractéres, je tirerai une démonstration de mon innocence, peut-être aussi forte qu'une démonstration géométrique, & qui fera retomber l'acusation sur l'Acusateur même, sur qui elle étoit déja tombée avec tant de justice.

Dans *la seconde Partie* j'entrerai dans l'examen du *Procès* même, & par une exacte discussion des Piéces, j'établirai encore mon innocence. On y verra l'ouvrage d'un noir Complot formé contre moi par le Sr. *Rousseau*, qui a mis en usage la plus infame *Subornation* pour me perdre.

Je ne donne pas ici cette *seconde Partie*; je prie très-humblement le Public de trouver bon, que je la lui fasse atendre quelques jours, pour y pouvoir ajouter des choses qui répandront une nouvelle lumiére sur mon innocence ; mais qui demandent encore quelque délai. Je me flate qu'on sera d'autant plus disposé à m'acorder cette grace, que *ma Requête*, si je ne me trompe, ne laisse guére de *seconde Partie* à désirer.

PREMIERE PARTIE.

L'Histoire des *Couplets*, par où je vais commencer, sufiroit seule pour me justifier aux dépens de mon Acusateur. Je la reprendrai dès son origine; je n'omettrai aucuns des faits qui y ont raport, parce qu'il n'y en a pas un qui ne désigne l'Auteur; &

& que, pris tous ensemble, s'ils n'établissent pas une preuve juridique, ils emportent du moins une conviction morale.

J'en raporterai les circonstances avec d'autant plus de fidélité, qu'elles sont toutes importantes, & je consens que mon absolution dépende du moindre des faits que j'avancerai sans preuves.

Il y a neuf ou dix ans que le Sr. *Rousseau* donna au Public sa Comédie du *Capricieux*. Il venoit alors au *Café* de la *Veuve Laurent*; il y étoit lié avec tout le monde, & avec moi-même; & il ne sauroit dater cette inimitié tant aléguée pour nous rendre suspects, que d'après les *premières Chansons*, dont il fut généralement soupçoné l'Auteur.

La Comédie du Sr. *Rousseau* fut siflée. Ses Amis du *Café* souscrivirent au jugement du Public : je fus peut-être celui de tous, qui portai de sa Comédie le jugement le plus avantageux, & il n'eut point en cette ocasion de plus zélé Partisan. Il s'indigna cependant de n'avoir pu plaire à tout le monde, & il songea aparemment dès-lors à se venger de la sincérité de ses Amis.

Quelque tems après, dans la nouveauté de l'Opéra d'*Hésione*, le Sr. *Rousseau* vint au *Café*; il dit à Mr. *de la Motte*, croiant n'être entendu d'aucun autre, le *Couplet* contre Mrs. *Colasse*, *Campra*, *Bérin*, & *Pécourt*. Il pria Mr. *de la Motte* de le dire, & de l'atribuer à Mr. l'*Abbé Pic*, contre qui le Sr. *Rousseau* avoit déjà fait une * *Satire*. Mr. *de la Motte* lui déclara, que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de ne le pas nommer lui-même; &

 réci-

* *Elle est intitulée* LA PICADE. *On la trouvera dans les Oeuvres du Sr.* Rousseau, *tome* 1. *pag.* 232.

récitant le *Couplet* à quelqu'un, après que le Sr. *Rousseau* fut sorti, Mr. *de Maunoir*, qui étoit présent, dit, *Nous ne vous en demandons point l'Auteur*; Rousseau *vous l'a dit trop haut, & il m'a mis du secret sans le vouloir*. Ce *Couplet* étoit sur un air de l'Opéra d'*Hésione*, & c'est le premier de près de *cent Couplets* que le Sr. *Rousseau* a faits depuis sur le même air.

Sur ce *premier Couplet*, le Sr. *Rousseau* a comme ébauché la conduite monstrueuse qu'il tient aujourd'hui sur les autres. Il prévint par des embrassemens le Sr. *Pécourt*, au Cul de Sac de l'Opéra, & il lui tint ce discours : *Il paroît dans le monde une Chanson contre vous, que des gens malins m'atribuent; mais je vous ai trop d'obligation, & vous avez trop de raison de me compter entre vos amis; vous ne me croirez jamais ni assez ingrat, ni assez fou pour vous avoir joüé un pareil tour.* Il joignit les sermens aux embrassades; & bon Comédien qu'il est, il se donna un air d'innocence qui convainquit peut-être le Sr. *Pécourt*. Voilà la scélérate hipocrisie ajoutée à la calomnie qu'il avoit voulu jetter d'abord sur Mr. l'*Abbé Pic*. On verra par la suite de cette Histoire, combien le Sr. *Rousseau* s'est perfectioné dans ce malheureux art.

Qu'on remarque présentement ces circonstances; le *Couplet* fait par le Sr. *Rousseau*, atribué par lui-même à un homme qu'il avoit outragé ; nié avec serment à celui que le *Couplet* ofense; les raisons d'extravagance & d'ingratitude emploiées pour s'en justifier; & enfin le *Couplet* avoué dans la suite par le Sr. *Rousseau* lui-même. Tout est pareil dans l'afaire d'aujourd'hui, & je ne désespérerois pas que l'aveu du Sr. *Rousseau*, ne consommât la ressem-

reſſemblance, s'il n'y avoit pas de châtiment à craindre.

Peu de jours après l'aventure de ce *Couplet*, on en jetta ſous les Tables du *Café cinq* ou *ſix autres*; ils n'ataquoient encore que le ridicule; tout le monde en rit, hors les intéreſſés, qui n'héſitérent pas un moment ſur l'Auteur. *C'eſt* Rouſſeau, *c'eſt ce mauvais cœur*; *je lui citois* Hérodote *avant hier*, diſoit l'un; *Je n'ai dit cette circonſtance qu'à lui*, diſoit l'autre: ce ne fut qu'une voix.

Le Sr. *Rouſſeau* vint au *Café* le lendemain, ou le jour ſuivant. A ſa préſence les murmures s'élevérent; il n'entendoit autour de lui que menaces & qu'injures; il tira Mr. *de la Motte* à part, le plus loin qu'il put, de cette importune converſation, & il lui récita à propos de rien des *Vers*, qu'il ne faiſoit que bégaier; diſtrait ſans doute par tout ce qui parvenoit à lui des ſoupçons & de la colére des autres. Mr. *de la Motte* m'a aſſuré, ſans en rien conclure, que pendant le récit des *Vers*, la main du Sr. *Rouſſeau* trembloit dans la ſienne, & que tout ſon corps étoit dans un mouvement convulſif: je ne prétens pas moi-même faire valoir cette circonſtance plus qu'elle ne vaut.

On jetta bien-tot après dans le *Café* de *nouveaux Couplets* plus aigres que les premiers. Plus le Sr. *Rouſſeau* ofenſoit, plus il haïſſoit. Je ne ſai ſi ce fut dans ceux-là, ou dans les premiers; mais ce fut ſûrement dans les uns ou dans les autres, toujours écrits de la même main, que ſe trouva le *Couplet* contre le *Café* en général, & en particulier, contre Mrs. *Dionis*, *Maumenet* & *Raguenet*, dont le Sr. *Rouſſeau* a avoué depuis à pluſieurs perſonnes la derniére partie, en niant conſtament la

premiére, quoique dans le tems il l'eût dite comme de lui à Mr. *Périnet*. On voit toujours le caractére du Sr. *Rousseau* : il ne peut s'empêcher de faire des Satires, & il les nie, ou les avoue selon les personnes & les ocasions.

Le trouble croissoit : le Sr. *Rousseau* ne venoit plus au *Café*. Il y vint pourtant extraordinairement un matin : il étoit déjà tard, & il n'y trouva plus que Mr. *de la Motte*, Mr. *Malafaire* & moi. Il se plaignit des idées injurieuses qu'on avoit de lui. Je lui dis alors, & même avec un reste d'amitié, qu'il ne devoit pas trouver si étrange qu'il tombât quelques soupçons sur lui, que l'*Auteur des Couplets* marquoit beaucoup d'esprit & beaucoup de malice ; qu'on ne le soupçonoit que par le talent, & que sur le mauvais cœur, on s'arrétoit. Il lacha quelque injure contre ceux-mêmes qui le soupçonoient par le premier endroit. Je l'arrétai, en lui avoüant, que j'étois moi-même de ceux-là ; & ses premiéres aigreurs auroient eu peut-être de plus grandes suites, si l'on ne nous eut séparés, & si Me. *Laurent* n'eut prié le Sr. *Rousseau* de ne revenir plus désormais chez elle ; & de là vint bien-tot après *un Couplet* des plus infames contre Me. *Laurent*.

Voilà la derniére conversation que j'ai eue avec le Sr. *Rousseau :* sans doute elle détermina sa haine, qui ne fit que croître depuis, & qui méditant sans relache les moiens de me perdre, les a préparés par des calomnies atroces, qu'il a répandues assidument contre moi dans toutes les maisons, où son caractére d'esprit lui donoit accès.

Depuis la défense de Me. *Laurent*, le Sr. *Rousseau* ne vint plus au *Café*, & l'on ne jetta plus aussi

auſſi des *Couplets* ſous les Tables ; mais on en adreſſa à Me. *Laurent* par la Poſte de Verſailles, où le Sr. *Rouſſeau* étoit alors emploié. Les conſéquences de tous ces faits ſe tirent d'elles-mêmes, & mon Acuſateur n'auroit d'autre reſſource que de les nier, s'ils n'étoient pas auſſi aiſés à prouver qu'ils ſont vrais.

Ce fut à-peu-près dans ce même tems que le Sr. *Rouſſeau* prit le parti d'aler ſe juſtifier lui-même chez les plus ofenſés ; conduite déjà eſſaiée à l'égard du Sr. *Pécourt.*

Il ala dans la même matinée chez Mrs. *de-Villiers*, *de Grimareſt*, & *Boindin.* Il pleura chez Mr. *de Villiers* ; il y proteſta de ſon innocence, & ce faux Pathétique ébranla un peu les ſoupçons de Mr. *de Villiers.* Il ne trouva chez Mr. *de Grimareſt* que Me. *ſa femme*, & il n'en ſortit que plus piqué du froid acueil qu'elle lui fit. Chez Mr. *Boindin*, les proteſtations du Sr. *Rouſſeau* n'eurent pas plus d'éfet. Mr. *Boindin* lui dit, que ſoupçonné avec autant de fondement, qu'il l'étoit, il n'y avoit d'autre juſtification pour lui, que de découvrir l'Auteur des Vers, & quita le Sr. *Rouſſeau* avec cette réponſe.

Tout cela s'étoit fait à midi, & ſur les deux ou trois heures, on jetta ſous la porte de la Penſion, où logeoit Mr. *de la Motte*, un paquet cacheté, où il ſe trouva *douze Couplets* contre tous ceux qui devoient s'aſſembler le ſoir chez Mr. *de Villiers.*

*Mr. *de la Motte* aporta les *nouveaux Couplets* à la Compagnie ; l'Auteur nous y menaçoit d'un redoublement de rage ſur les nouveaux outrages qu'on lui faiſoit, & il ſe déclaroit enfin notre Perſécuteur infatigable.

C'est Rousseau ; *j'en tiens la démonstration*, s'écria Mr. *Otrost*, à un des *Vers* des *Couplets :* ce qu'il dit là, est vrai : mais je ne l'ai jamais confié qu'à lui, & d'ailleurs il m'a assuré, il n'y a pas deux mois, qu'il ne mourroit point, qu'il n'eut fait les deux Ouvrages, *l'un* contre *la Cour*, & *l'autre* contre *le Café*, aux quels il donnoit des titres, que la modestie ne permet pas de nommer. Ainsi de jour en jour les soupçons dévenoient une évidence parfaite.

Enfin les *Couplets* toujours jettés dans le *Café*, tant que le Sr. *Rousseau* y vint, adressés par la Poste, ou jettés sous les Portes, dès qu'il cessa d'y venir, parvinrent jusqu'au nombre de *soixante & douze* ou *soixante & treize.* Ils furent la plupart déposés chez le *Commissaire.* L'Auteur alors suspendit son travail ; & les discours, aussi bien que les mesures, qu'on devoit prendre sur les *Couplets*, cessérent avec les *Couplets* mêmes.

Pendant cette tréve, Mr. *de la Motte*, (je lui dois cette justice,) m'a remis vingt fois sur ce sujet, & me touchant moi-même sur le malheur du Sr. *Rousseau*, d'être soupçonné aussi généralement & aussi violemment des *Couplets*, si malgré les aparences il n'en étoit pas l'*Auteur*, nous rapellions, nous examinions toutes les circonstances de cette avanture, avec autant d'exactitude & de discussion, que s'il s'étoit agi de justifier notre frére ; mais il faut avoüer aussi, que nous n'avons jamais pu réussir à détourner nos soupçons sur un autre.

Le tems arriva que Mr. *de la Motte* donna ses *Odes* au Public : il parut aussi-tot un *Epigramme* du Sr. *Rousseau* contre lui ; & de plus, il eut l'audace

dace de finir une *Ode*, qu'il adressa à MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE, par une Critique à contre-tems des *Odes* de Mr. *de la Motte*.

Mr. *de la Motte* mortifié, d'avoir un Ennemi si obstiné, & qui n'avoit d'autre raison de le haïr, que de l'avoir ofensé, fit une * *Ode* sur le *Mérite personnel*, qu'il adressa à Mr. *Rousseau*, où il fait voir, que la naissance, quelque basse qu'elle soit, ne nous avilit jamais aux yeux des gens sensés ; que la vertu est la noblesse essentielle, & qu'un Poëte, qui fait un bon usage de ses talens, est d'autant plus estimable, qu'il a eu à vaincre l'obstacle de la naissance & de l'éducation. Il ne la donna pourtant point, de peur de chagriner le Sr. *Rousseau* ; & c'est la mémoire de quelques-uns qui la lui entendirent réciter, qui a trahi sa discrétion.

Mr. *de la Motte* aiant été quelque tems après chez Mr. *Despréaux*, il se plaignit à lui du procédé du Sr. *Rousseau*. Il lui marqua combien cette inimitié lui pesoit, & que n'aiant ni haine, ni injure à rendre, l'archarnement du Sr. *Rousseau* contre lui aloit empoisonner toute sa vie.

Le Sr. *Rousseau* arriva dans le moment chez Mr. *Despréaux*. Mr. *de la Motte* se plaignit à lui-même; il lui dit, qu'il se trouvoit bien malheureux d'avoir un Ennemi si opiniâtre, & qu'il ne s'étoit point atiré. L'émotion de Mr. *de la Motte* gagna le Sr. *Rousseau* : l'atendrissement fut réciproque, & à la vue de Mr. *Despréaux*, qui les exhorta à se réunir, tout fut oublié dans un embrassement.

V 7 Au

* *Elle est ci-dessus, pag.* 231.

Au sortir de chez Mr. *Despréaux*, le Sr. *Rousseau* pria Mr. *de la Motte* de le réconcilier avec tous ses Amis, & sur tout avec moi: il s'ofrit à tout faire pour me regagner, jusqu'à venir m'en prier lui-même, s'il le faloit. Mr. *de la Motte* promit de n'y rien épargner, & il vint sur le champ me raconter sa réconciliation, se félicitant d'être délivré d'un fardeau qui le surchargeoit depuis longtems; il me pressa d'en faire de même. Je lui répondis naïvement, & c'est ce que je pense encore, que je ne trouvois rien à redire à ce qu'il avoit fait, qu'il avoit cédé à son tempérament, & que son intérêt même le demandoit; que pour moi, j'étois disposé à ne nuire jamais au Sr. *Rousseau*, quelque ocasion que j'en eusse; que s'il me faisoit voir qu'il n'étoit pas l'*Auteur des Couplets*, j'irois chez lui moi-même lui faire toutes les réparations imaginables, & lui demander pardon de mon erreur; mais que tant que j'aurois contre lui un soupçon aussi violent & aussi-bien fondé que le mien, la raison & la conscience me défendoient de renoüer aucun commerce avec un homme aussi dangereux.

Me permettra-t-on de m'arrêter un moment sur cet empressement du Sr. *Rousseau* à se remettre bien avec moi? Pendant cinq années écoulées, depuis l'origine des *premières Chansons*, jusqu'alors, il n'avoit cessé de répandre contre ma réputation les mêmes calomnies qu'il répand encore aujourd'hui: les croioit-t-il des vérités, ces calomnies? quelle indignité à lui, de rechercher l'amitié d'un homme sans probité & sans honneur? Les croioit-il en éfet des calomnies? où étoit l'honneur & la probité du Sr. *Rousseau*, de ca-

calomnier avec cet acharnement un homme de bien, dont il jugeoit l'amitié digne d'être recherchée ?

Tel eſt ſon caractére, toujours prét à embraſſer tendrement ceux-même dont il voudroit avoir percé le ſein ; il me hait, il me difame, & il me recherche ! Tel eſt mon caractére, peu conforme aux maniéres du ſiécle, & je m'en glorifie ; jamais de retour pour les perfides : je repouſſe le Sr. *Rouſſeau*, lorſqu'il revient à moi ; mais ſans haine, & ſans déſir de vengeance. J'ateſte tous ſes Amis, tous ſes Protecteurs, ſur l'idée qu'il leur a donnée de moi. Je ne veux point d'autre Témoins de l'animoſité avec laquelle il a toujours déchiré ma réputation : & au contraire, je le défie de me marquer une ſeule Maiſon, où il me ſoit jamais venu dans l'eſprit de le détruire ; de me nommer une ſeule Perſonne auprès de qui j'aie voulu traverſer par des médiſances ſes deſſeins & ſa fortune.

Mr. *de la Motte* s'eſt toujours loüé depuis ſa réconciliation du procédé du Sr. *Rouſſeau.* Il s'eſt déclaré ſon Ami, & ſur la foi de ſa propre ſincérité, il comptoit ſur celle de ſon Ennemi couvert, dont la haine s'eſt toujours aigrie contre moi par l'opiniatreté de mes ſoupçons.

On fut tranquile juſqu'au tems de la réception de Mr. *de la Motte* à l'Académie Françoiſe : ſe trouvant alors deux places vacantes, Mr. *Rouſſeau* déſira avec ardeur de partager la gloire de Mr. *de la Motte*, & d'être reçu avec lui.

Comme ſes démarches étoient publiques, on parla au *Café* de ſes prétentions, comme on y parle indiféremment de toutes choſes. Tout le

monde

monde jugea, qu'il auroit mérité cet honneur par ses talens, s'il ne s'en étoit rendu indigne par l'usage qu'il en avoit fait. La plupart ne comprenoient pas, que *Messieurs de l'Académie Françoise*, à qui la probité est encore plus prétieuse, que l'esprit, voulussent admettre parmi eux un homme, dont la réputation n'étoit fondée que sur des *Satires* & des *Epigrames* plus détestables par la matiére, qu'estimables par le tour & le génie des *Vers*. Il est vrai, disoit-on, qu'il a traduit quelques *Pseaumes*, peut-être assez noblement, mais c'est un nouveau crime pour lui, que ces mêmes *Pseaumes* précédés & interrompus, suivis par tant d'Ouvrages infames & impies, qu'un honnéte-homme ne sauroit lire sans répugnance, ni un Chrétien sans horreur.

Tous ces discours revenoient sans doute au Sr. *Rousseau*, qui n'en étant pas le Témoin luimême, les atribuoit au hazard à ceux qu'il s'imaginoit le haïr.

Il courut alors *une* * *Chanson* dans la maniére de celles *du Pont-Neuf*, faite long-tems auparavant, où l'on sentoit une allusion suivie à la naissance, aux mœurs, & aux Ouvrages du Sr. *Rousseau*. Il parut encore pour surcroit une prétendue *Centurie de Nostradamus*, qui menaçoit l'*Académie Françoise* d'avilissement, si le Sr. *Rousseau* y entroit. Joignez à tout cela la place manquée. Voilà le fondement de sa nouvelle fureur contre le *Café* de la *Veuve Laurent*.

En éfet, quelques jours après la réception de Mr. *de la Motte*, on porta le paquet des *nouveaux Couplets* en question chez Mr. *Boindin*, & l'on en

* *Elle est ci-dessus, pag.* 223.

en jetta un pareil fur l'efcalier de Mr. *Malafaire.* Ils les tinrent fecrets trois ou quatre jours : & pendant cet intervale, voici ce qui fe paffa chez Mr. *le Comte de Verdun.* Je ne fais point d'excufe à tous les honnétes gens que je cite ; c'eft une obligation, & ce doit être même un plaifir pour eux de contribuer à la juftification de l'innocence.

Monfieur *le Comte de Verdun* donnoit à diner à Meffieurs de *Fontenelle*, *Hainault*, *la Motte*, *Rouffeau*, & quelqu'autres. Le Sr. *Rouffeau*, à fon ordinaire, divertiffoit les préfens aux dépens des abfens ; il faifoit trophée de fes *Satires*, & Mr. *de la Motte* aiant dit en riant, *Voilà un homme né pour faire trembler le genre humain ! N'alez point faire courir ces bruits-là*, reprit le Sr. Rouffeau; *on n'en dit déja que trop.*

Mr. *de la Motte* fortit avant la fin du repas pour fe rendre à l'*Académie* ; & le Sr. *Rouffeau* récita aux autres en fon abfence, une *Epitre à Marot*, femée de plufieurs traits de Satire. On lui confeilla de retrancher ces endroits, & à cette ocafion de fe racommoder, s'il étoit poffible, avec Mr. *Boindin* & avec moi. C'eft alors qu'il laiffa éclater toute fa haine ; il parut auffi envenimé contre nous, que fi nous lui avions fait les outrages que nous avons reçus de lui.

Les *Chanfons* étoient encore fecrétes ; mais je ne fai quelles circonftances engagérent Mr. *Boindin*, & Mr. *Malafaire* à s'avoüer l'un à l'autre, qu'ils avoient reçu un paquet des *Vers en queftion.*

Mr. *Boindin* vouloit qu'on n'en parlât à perfonne ; mais Mr. *Malafaire* fut d'avis d'en parler à

Mr.

Mr. *de la Motte*, de peur que s'il recevoit un pareil paquet, il n'y fit pas tant de façons. Il crut aussi qu'ils ne m'en devoient pas faire un mistére. Et enfin Mr. *Boindin*, Mr. *Malafaire* & moi, nous alâmes avec Mr. *de Rouvroy*, qui nous suivoit sans rien savoir, chez Mr. *de la Motte*.

On y lut les *Vers*, que ces Mrs. jugérent tous de la même main & du même stile que les *anciens*. J'hésitai d'abord, frapé de l'infamie qui y régne; mais enfin m'étant rendu à leur jugement, mon avis fut le même qu'avoit été, & qu'étoit encore celui de Mr. *Boindin*, de les *bruler*, de n'en *parler* à qui que ce soit, & de ne point amuser le Public à nos dépens; ajoutant qu'il arriveroit de deux choses l'une; ou que l'Auteur s'en tiendroit là, & en ce cas nous serions en repos, de même que s'il n'y avoit point eu de *Couplets*; ou qu'il chercheroit à distribuer de nouvelles copies; & qu'à force d'y revenir, il nous donneroit peut-être lieu de le découvrir.

Mr. *de la Motte* pensa autrement: il dit que l'intérêt que nous avions à découvrir, s'il étoit possible, un Ennemi opiniâtre, dont la haine depuis dix ans n'avoit pu se rallentir, demandoit que nous fissions voir les *Couplets* aux personnes outragées. Que puisque nous convenions, qu'on ne devoit rien négliger pour en connoitre l'Auteur, il faloit intéresser le plus d'yeux que nous pourrions à veiller à la vérité; qu'il faloit au moins le dire à Mr. *de la Faye le Cadet*, qui voioit tous les jours le Sr. *Rousseau*, & qui par la facilité de suivre, & d'étudier sa conduite, étoit plus à portée que nous de découvrir la vérité.

Mr. *de la Motte* ajoutoit, qu'il avoit un intérêt par-

particulier de raisonner ainsi. Ami déclaré qu'il étoit du Sr. *Rousseau*, il eut voulu savoir à quoi s'en tenir avec lui, & n'être pas exposé à la perfidie déguisée sous le nom de l'amitié.

Malgré ces raisons de Mr. *de la Motte*, je m'obstinai dans mon avis; & apuié de Mr. *Boindin*, qui étoit du même sentiment, j'obtins enfin que les *Couplets* seroient suprimés, & qu'on n'en parleroit à personne. Mais le lendemain Mr. *de la Faye le Cadet*, étant assis dans le *Café* auprès de Mr. *de la Motte*; Mr. *de la Motte* eut la foiblesse (il me permettra de le dire,) de lui révéler l'envoi des *Couplets*. Il voulut les voir: tous les intéressés les surent bien-tot, & avec eux tout le *Café*. Le soupçon fut promt, invariable, & unanime; on a su les suites de ce soupçon violent que chacun apelloit *certitude*.

Un des ofensés, respectable par son emploi, & par sa valeur, n'a pu résister à son ressentiment. Ce ressentiment a deshonoré dans le monde le Sr. *Rousseau*, qui pressé par le témoignage de sa conscience, & par la crainte que d'autres infamies, dont il est notoirement l'Auteur, ne servissent à le convaincre de celle-ci, a mis lui-même le sceau à son deshonneur par un *désistement* pur & simple; & s'est ainsi déclaré de sa propre main indigne de toute réparation.

C'est par cette honteuse voie, que n'aiant plus de partie, il est enfin parvenu à obtenir un *Arrêt de décharge*, Arrêt *par défaut*, Arrêt *sans dépens*, sans *dommages* & *interêts*; Arrêt enfin *surpris* avec des circonstances qui ne sont propres qu'à justifier, & à confirmer celui que le Public avoit déja rendu contre lui.

Désés-

Déſeſpéré de ſe voir chargé, malgré ſon *Arrêt de décharge*, de toute l'ignominie qu'il méritoit, il a mis en uſage tous ſes artifices pour détourner ſur ceux-même qu'il déchire dans ſes *Chanſons*, la honte de ſon crime, & l'horreur du Public. Sa haine, qui me rend préſent à ſon eſprit, lui a fait voir plus de facilité à me perdre qu'un autre: étranger dans Paris, ſans biens, obſcur, aimant l'obſcurité; plus ocupé de mon travail & de mes études, que du ſoin de me faire des Amis & des Protecteurs, ci-devant Miniſtre, que de raiſons à qui me hait violemment, pour me choiſir. Ajoutez à cela les nouvelles facilités ofertes à ſa haine par le hazard d'un jeune *Garçon Savetier*, travaillant vis-à-vis de mes fenêtres, & faiſant mes commiſſions, propre à être *ſuborné*; & d'un Exempt, nommé *Milet*, demeurant à quelques pas de là, dévoüé au Sr. *Rouſſeau*, & plus propre encore à être *Suborneur*.

Toutes ces conſidérations l'ont déterminé à fixer ſur moi les idées du deſſein plein de trahiſon qu'il méditoit.

Milet eſt un Exempt, emploié principalement à la découverte des mauvais lieux. Cet emploi lui donnant tout pouvoir ſur les femmes de mauvaiſe vie, il n'a pas eu de peine à faire entrer dans le Complot du Sr. *Rouſſeau*, une de ces femmes publiques, que la proſtitution pouſſée aux derniéres infamies, rend capable de toute ſorte de crimes. Celle dont il s'eſt ſervi, connue pour ce qu'elle eſt par Mr. *le Lieutenant Criminel* lui même, s'apelle *Marie Bidaut*: cette femme, un miſérable Valet d'Archer, nommé *Fleury*, ſon mari prétendu, tous deux dans les liens de la Juſtice pour

pour vol avec éfraction; *leur Servante*, & un certain *Limousin* Huissier, interdit par Arrêt, *Mouche* de *Milet*, & à ses gages, font les quatre Témoins qui déposent dans l'*Information* ce qu'ils ont *oüi*, & *fait dire* au *Garçon Savetier.*

La *Bidaut*, principale Actrice dans cette intrigue, sous la direction de *Milet*, Protecteur de son infame commerce, a d'abord atiré chez elle le *jeune Savetier*, sous prétexte de lui donner de l'ouvrage, & faisant servir à son dessein toute sorte de débauche; elle est aisément venue à bout de le corrompre, & d'achever la subornation que *Milet* avoit commencée de la maniére que je vais le raconter; car les pratiques de cet Exempt entrent dans la suite de l'Histoire que je fais.

Il y a environ cinq mois que le *Garçon Savetier* me vint trouver, & me dit que *Milet l'avoit envoié querir; qu'il lui avoit fait des questions, & qu'il ne savoit pourquoi.* Que d'abord il lui avoit demandé, si ce n'étoit pas lui qui faisoit mes commissions? A quoi, *lui Savetier*, avoit répondu qu'oui. Qu'il lui avoit demandé en suite, si vers le mois de Février je ne lui avois pas donné un Paquet à remettre à un *Décroteur* pour le porter à Mr. *Boindin* au *Café* de la *Veuve Laurent*? Qu'à cela il avoit répondu, qu'il ne savoit ce que c'étoit, & qu'il ne se souvenoit pas d'avoir jamais donné de Paquet de moi à aucun *Décroteur.* Que sur cette réponse, l'Exempt après avoir insisté quelque tems, avoit ajouté: *Tant pis; je voudrois que ce fut toi, qui eut porté ce Paquet; si c'étoit toi, je te donnerois tout ce que tu voudrois*, & qu'il avoit répété plusieurs fois la même chose. C'est tout ce qui me fut raporté alors par le *Savetier*, dont

dont je méprisai l'avis comme un discours frivole.

Après cette premiére tentative, *Milet* aiant encore fait venir le *Savetier* chez lui deux diférentes fois, & en diférens jours, se déclara ouvertement & le pressa beaucoup. Il commença par lui dire, qu'il savoit qu'il avoit porté le Paquet dont il s'agit, & *qu'il étoit bien sot de ne vouloir pas gagner de l'argent.* Il lui ofrit plusieurs fois de lui en donner *autant qu'il voudroit*, ajoutant qu'*il n'avoit qu'à parler.* Mais le *Garçon* répondant toujours, qu'il ne pouvoit pas dire une chose fausse; l'Exempt prit un ton menaçant, & lui répéta plusieurs fois, *Prens garde à toi, je m'en vais te faire mettre en Prison; je sai que tu és un Fripon* *; *je te ferai mettre dans un cul de basse-fosse.* A ces menaces il joignit encore les ofres de lui donner de l'argent; après quoi la femme de l'Exempt continua de le soliciter.

Le même jour que le *Savetier* me raporta ce qui s'étoit passé la derniére fois entre *Milet* & lui, je le racontai en plaisantant à plusieurs de mes Amis au sortir du *Café* de la *Veuve Laurent.* Quelques-uns, entr'autres Mr. *Gaulard*, Procureur de la Chambre des Comptes, & Mr. *de la Motte* prirent la chose sérieusement, & étoient d'avis d'agir contre *Milet*; mais très-éloigné de croire que cela put avoir des suites, je continuai à plaisanter, & je demeurai en repos.

A

* *Cette menace pouvoit d'autant plus l'intimider, qu'en éfet il étoit coupable de vol, & de plusieurs autres friponneries.*

A quelque tems de là rentrant le soir chez moi, le *Garçon Savetier* m'aborda, & me dit qu'il avoit été régalé au Cabaret par un Archer du même Exempt; qu'ils avoient fait un écot de vingt-sept ou vingt-huit sols; qu'en buvant, cet Archer avoit voulu l'engager à déposer contre moi sur le Paquet en question; qu'il lui avoit répété plusieurs fois, qu'*il étoit bien fou de refuser l'argent de* Mr. Milet, *qui à la moindre chose qui lui arriveroit, le feroit mettre en prison.* Qu'à ce discours, lui, tenant un verre de vin à la main, répondit à l'Archer, *Je veux que ce vin me serve de poison, si je sai rien de ce que Mr.* Milet *veut me faire dire: je ne veux pas dire une chose fausse pour de l'argent.* Qu'à l'instant l'Archer avoit tiré de sa poche *trois écus neufs*, & les avoit mis sur la table devant *lui Savetier*, en disant, *Tien, je te donne ces* trois écus, *si tu le dis, & je te promets que Mr.* Milet *t'en donnera bien davantage, & tant que tu voudras.*

Cette persévérance de *Milet* à vouloir *suborner* ce *Garçon*, très-facile d'ailleurs à être *suborné*, me fit enfin quelque peine; & aiant rencontré par hazard dans le même tems un Procureur de ma connoissance, nommé *Coulon*, homme d'honneur & de probité, je lui apris toutes ces menées. Il hésita quelques momens entre le parti de *demeurer en repos*, & celui de *rendre plainte devant un Commissaire*; & puis aiant un peu révé: *Mais*, me dit-il, *vous avez des Amis si considérables & si éclairés, Mr.* l'ABBE' BIGNON, *Mr.* l'*Avocat Général* DE FLEURY; *voiez les, ils vous diront bien mieux que moi ce que vous devez faire.*

Je suivis cet avis, & dès le lendemain j'eus l'honneur d'en parler à Mr. *l'Avocat Général.* Ce fut

fut devant ce *sage Magistrat*, & en présence de Mr. *l'Abbé Caillard*, & de Me. *Chardon*, sa sœur, si distinguée par sa piété & par ses lumiéres, que le *Garçon Savetier*, que j'avois mené avec moi, raporta ce qu'on avoit fait pour le corrompre. Sur ce récit, je demandai quelles mesures il y avoit à prendre contre de telles pratiques, & s'il ne seroit pas à-propos que je rendisse plainte devant un *Commissaire ?* Mr. l'*Avocat Général* ne fut pas de cet avis ; il me conseilla de mépriser tout cela, en me disant que ces mauvaises démarches ne pouvoient tourner qu'à la confusion de ceux qui les faisoient.

Ce conseil étoit sage, quelque évenement qui l'ait suivi ; je m'y tins sans balancer, & ne songeai plus à prendre aucune précaution: mais dans le tems que j'étois le plus tranquile, on travailloit avec le plus de vivacité à ma perte. D'un coté cette femme prostituée, dont j'ai parlé, emploiée par *Milet*, & animée par la promesse de *deux cent livres* pour elle, & d'un emploi pour son mari, n'oublioit rien pour achever de corrompre le jeune *Savetier* ; & de l'autre le Sr. *Rousseau* redoubloit ses éforts à la Cour pour m'y détruire par toutes sortes de calomnies, & pour s'ouvrir par le crédit de ses Protecteurs une voie sûre à m'acabler tout d'un coup. Enfin, la *subornation* étant au point où il la souhaitoit, il surprend un ordre favorable à son pernicieux dessein.

C'est par ces menées sourdes & pleines de perfidie, qu'à la *Requête* de Mr. *le Procureur du Roi*, & sur la simple déclaration d'un misérable *Garçon Savetier*, manifestement *suborné*, je me suis vu *décrété de prise de corps* le 24. de Septembre, & en-

enlevé avec éclat dans mon Cabinet, où l'on mit le scellé sur mes Papiers, ce qui est sans exemple en pareil cas; mais qui dans le projet de mon Ennemi étoit un point essentiel, & le principal fondement du succès qu'il espéroit.

A peine étois-je entré dans la Prison, que Mr. le *Lieutenant Criminel* vint m'interroger. L'instruction commença sur les six heures après midi, & fut continuée sans relâche, jusqu'à onze heures & demie. Il n'y eut point d'intervalle entre l'*Interrogatoire*, le *Récollement*, & la *Confrontation*. Toute cette *Procédure* se fit avec une rapidité capable de faire trembler l'homme le plus innocent, & le plus aguéri dans ces sortes d'afaires.

La veille de mon emprisonnement le *Garçon Savetier* avoit été conduit au Fort-l'Evêque avec beaucoup de secret: on n'étoit pas alé moins vite. *Plainte* du Sr. *Rousseau*, *permission d'informer*, *Information*, *quatre Témoins oüis*, *Décret de prise de corps*, *exécution du Décret*, tout dans le même jour: tant il est vrai que tout étoit concerté, & que l'on avoit à la main & les Témoins & le *Savetier*. Mais je renvoi ces observations, & toute la suite de cet injuste & violent *Procès* à la *seconde Partie*, que j'ai promis de donner à ce *Mémoire*.

Je remarquerai seulement ici, que ce fut immédiatement après la *Procédure*, dont je viens de me plaindre, que le Sr. *Rousseau* se déclara partie.

Quand il vit le scellé aposé à mon Cabinet, il crut que le coup étoit frapé; car il comptoit peu sur ses misérables Témoins, dont l'indignité & le Complot pouvoient aisément se découvrir. Mon emprisonnement, & l'aposition du scellé étoient

 tout

tout l'avantage qu'il en avoit espéré, & dans son projet je devois être si subitement oprimé par là, que je n'aurois pas le tems de me reconnoître.

Jugeant de mon cœur par le sien, il ne doutoit pas, que mauvais François ou mauvais Catholique, on ne trouvât dans mes Papiers dequoi me perdre; ou me rendant quelque justice, il se flatoit que même bon François & bon Catholique, on y trouveroit encore quelque écrit, innocent en lui-même, à la vérité, mais de nature à pouvoir être tourné par ses artifices à ma perte. Ses espérances ont été confondues, & il se voit réduit à trainer en longueur un *Procès*, qui ne peut finir qu'à sa honte, pour ne rien dire ici qui l'éfraie.

Mais poursuivons le dessein de ce *Mémoire*. Je viens de faire l'*Histoire des anciens Couplets & des nouveaux*; je l'ai conduite jusqu'à mon emprisonnement, ainsi que je l'avois promis. Je me suis aussi engagé à donner par des *faits certains*, l'idée du *caractére* du Sr. *Rousseau*, & du *mien*, pour tirer ensuite & des circonstances de l'Histoire des *Couplets*, & de la diférence de nos caractéres; des preuves qui justifient mon innocence, & qui convainquent le Sr. *Rousseau* du crime dont il m'acuse. Je vais satisfaire à cet engagement, après avoir dit un mot des *Vers* mêmes qui font le sujet de l'acusation, ou *le corps du délit*, pour parler le langage de la *Procédure*, qui m'est si nouveau.

Ce sont *quatorze Couplets* de Chanson, où je suis *un* des plus maltraités, & où, à la réserve de quelques autres avec moi, l'Auteur ne se déchaine que contre des Poëtes. *Circonstance* qui doit être

être de quelque poids pour ceux qui connoiffent le caractére jaloux du Sr. *Rouffeau*.

Je fuis fâché que les expreffions infames, dont ils font remplis, m'empéchent de les mettre ici fous les yeux du Public; la feule lecture me juftifieroit. Je n'ai à ce défaut d'autre reffource que d'en donner l'idée la plus exacte qu'il me fera poffible. Peut-être cela produira-t-il le même éfet.

Il faut les regarder fous deux égards, du coté des chofes, & du coté de la verfification.

Le *premier* coté ne repréfente que des calomnies atroces, infames, & où la pudeur n'eft pas même ménagée par les termes. J'y fuis traité moi de *Scélérat hipocrite*, d'*Ame double & perfide*, d'*Athée*, *Chef de Secte*, & *faifant des Difciples*, & de *Sodomite*. Les autres y font condamnés à la *rouë*, au *feu*, & chargés d'*épithétes* qui font horreur. L'Auteur qui en commençant fait profeffion de *rage* & de *perverfité*, ne fe dément pas un feul inftant dans fon Ouvrage.

Ce fonds d'impudence & d'infamie a tellement bleffé quantité d'honnétes gens, qu'ils ont été jufqu'à croire la verfification mauvaife; illufion loüable, & dont je puis me vanter moi-même, puifque la groffiéreté des injures m'a caché d'abord, ainfi que je l'ai déja dit, le mérite des tours, & que j'héfitai quelque tems à croire que l'Ouvrage fut d'un bon Poëte.

Du coté de la verfification, on y fent de la force, & même un déteftable entoufiafme: les rimes, quoique très-riches, ne coutent jamais rien au fens; beaucoup d'expreffions de génie, des tours finguliers, & même fins; nulle cheville.

Il y a cependant quelques licences ; mais on voit bien que l'Auteur les a afectées, ou du moins qu'il ne les a prises qu'en faveur de la précision ; & tout coupable qu'il est, d'avoir voulu dire des choses aussi infames, il a toujours le mérite d'avoir dit fortement ce qu'il vouloit dire.

Si ma description est juste, & je m'en raporte aux Connoisseurs, on voit que l'Auteur de l'Ouvrage doit avoir en même tems beaucoup d'esprit poëtique, & beaucoup de noirceur & d'impudence. Il s'agit présentement de faire connoître l'Acusateur & l'Acusé, & il ne sera pas dificile de juger par leurs caractéres, auquel des deux les *Vers* conviendront davantage.

Il y a près de vingt ans que je connois le Sr. *Rousseau*. Avant les *premiers Couplets*, je l'ai vu presque tous les jours durant plusieurs années; c'en est assez pour connoître un homme à fond. Ses dehors flateurs ne m'ont jamais imposé, & je ne comprens pas même comment ils peuvent imposer à personne. Il a dans ses maniéres caressantes quelque chose de si afecté, & souvent même de si outré, qu'on y sent le caractére de cet Animal *doux*, qui sous *une humble contenance, & un regard modeste*, cache des *dents* & des *grifes* prêtes à *mordre* & à *déchirer*.

Quoique je l'aie toujours connu double, & dangereux, j'avoue, que je ne l'aurois jamais cru capable de ces excès de noirceurs où il est parvenu. Comme je ne me suis jamais avisé de rechercher sa vie, ses avantures & ses actions ne sont guéres venus à ma connoissance, que par des bruits publics: mais quoi qu'ils soient tellement circonstanciés, qu'ils peuvent tenir lieu d'une certitude en-

entiére; j'ometrai tout ce que je ne ſai que de cette ſorte, & je ne raporterai rien dont je n'aie la preuve. Que ſes Amis donc, que tous ceux qui le connoiſſent, en ne voiant point ici mille traits qu'ils ſavent, ne croient pas que je les ignore; je ſuis plus inſtruit que je ne le paroitrai; mais c'eſt encore une fois, que je n'aime pas à en dire plus, que je n'en puis prouver. *Fils ingrat*, *Domeſtique infidéle*, *perfide Ami:* voilà comme je l'ai toujours vu peindre.

Déſolé d'une *naiſſance*, qui eut été pour lui un nouveau mérite, s'il n'en avoit pas rougi, il ne voulut pas même porter le nom de ſon pére. Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt apellé quelque tems *Verniettes*; & c'eſt ſur ce faux nom que quelques-uns de ſes Amis même firent cette Anagramme, *Tu te renies.*

A la premiére repréſentation du *Flateur*, Comédie du Sr. *Rouſſeau*, & où l'on prétend qu'il s'eſt peint lui-même, ſon pére, qui étoit entré à la Comédie pour ſon argent, fut ſenſible autant qu'on le peut juger, aux aplaudiſſemens qu'on donnoit à l'Ouvrage de ſon fils. Il ne put contenir ſa joie, & il fit connoître à ceux qui l'environnoient, qu'il étoit le pére de l'Auteur; qu'il n'avoit rien épargné pour ſon éducation; qu'encore que ſon fils pouſſa l'ingratitude juſqu'à éviter de le voir, il ne pouvoit s'empécher d'être touché de ſes ſuccès.

La Piéce finie, le pére tout ému cherchoit avec empreſſement à embraſſer ſon fils. Il l'arréta au ſortir du Théatre, lui fit un diſcours touchant qui finiſſoit par ces mots, *enfin je ſuis votre pére. Vous mon pére!* s'écria le Sr. *Rouſſeau*, & dans le

moment il s'enfuit, & laiſſa ce pauvre pére pénétré de douleur & fondant en larme.

Tout le monde eſt plein de témoignages, qu'il ne le voioit point, qu'il le deſavouoit, qu'il fuioit ſa préſence & s'évanoüiſſoit preſque à ſon nom. Il lui a même refuſé les derniers devoirs, & s'il a été à ſon enterrement, du moins n'en a-t-il point porté le deüil. Qu'il me défie, s'il l'oſe, de prouver ce que j'avance. Peut-être par la fauſſe acuſation qu'il m'intente, trame-t-il lui-même ſa punition, que tant de gens lui ont prédite. Mais quoi qu'il en ſoit, je n'ai d'autre objet ici que de me juſtifier.

Il a eu pluſieurs Maîtres, & n'a pu reſter chez aucun. Il s'eſt répandu ſur ſes changemens des bruits circonſtanciés qui reviennent tous à l'afaire d'aujourd'hui. Des *Satires* atroces contre ſes Maîtres & ſes Bienfaicteurs, niées d'abord avec des ſermens & avoüées après la conviction avec des priéres inſtantes de ne le point perdre.

Peut-être que ſes Maîtres par une pitié généreuſe n'ont pas voulu révéler ſes noirceurs; mais enfin ce qui étoit loüable juſqu'ici, ceſſe aujourd'hui de l'étre. L'innocence eſt oprimée par le *Scélérat* qu'ils connoiſſent, & ils ſentent bien que leur circonſpection les rend complices de la perſecution que je ſoufre. Je ne crains donc pas d'atteſter là-deſſus un *Magiſtrât illuſtre*, & rien ne me répond mieux de ſon témoignage pour juſtifier l'innocence que la pitié même qu'il a eüe pour le Coupable, quand il ne s'agiſſoit que de lui faire grace.

Autant ou plus encore perfide dans l'amitié, Mr. *de St. Vaſt* nous a aſſuré, que chez Mr. *Foiſſin*, le

le Sr. *Rousseau* fit un jour, en atendant le diner, *un Vaudeville injurieux* contre toute une Maison illustre qui l'avoit honoré jusques là de sa protection. Je croi même que les Intéressés n'en ont pas douté; mais que par grandeur d'ame, ou par Religion, ils ont pris le parti de l'oubli, au lieu de celui de la vengeance.

Qui ne connoit les * *Satires* contre Mr. *de Francine* & Mr. l'*Abbé Pic?* Il ne les désavoue pas lui-même, & qu'il ne dise pas, comme il l'a déja dit, que puisqu'il avoue celles-là les aiant faites, c'est une preuve qu'il n'a point fait les autres, qu'il désavoue. L'aveu des unes marque bien dans le Sr. *Rousseau* de l'imprudence ajoutée à la noirceur; mais il étoit impossible que son imprudence, toute grande qu'elle est, alât jusqu'à ne pas désavoüer les *Chansons* en question, qui par le grand nombre & la nature des calomnies ne peuvent réjouïr personne, & qui devoient d'ailleurs lui faire craindre la vengeance publique, outre celle des particuliers.

En voilà, ce me semble, sufisamment pour le cœur. Regardons le Sr. *Rousseau* du coté de l'esprit. Je lui rendrai exactement justice; mais je ne veux point tomber dans l'exagération par la bienséance qu'il y a quelques-fois à dire de son Ennemi plus de bien qu'on n'en fait.

Le Sr. *Rousseau* s'est apliqué toute sa vie à la Poësie. Il a sur tout étudié *Marot* & *Rabelais*, & il faut avoüer qu'il ne réussit pas mal à suivre ses Maîtres. Il a une imagination assez délicate, un

 grand

* *On les trouvera l'une & l'autre dans les Oeuvres du Sr.* Rousseau, *pag.* 227. 233.

grand amour de la richesse des rimes, un bon gout d'expressions & de tours, sans nouveauté pourtant, & je ne le regarde que comme le premier entre les Plagiaires.

Rebuté du Théatre, il s'est ataché à l'*Epigrame*, petit Poëme qui ne demande qu'un esprit superficiel, sur tout, lorsque, comme le Sr. *Rousseau*, on n'imagine point la matiére, & qu'on ne fait que rimer des mots infames & des *Contes* libertins répandus par la Ville.

De près de cent *Epigrames* qu'a fait ainsi le Sr. *Rousseau*, il n'y en a presque pas une, qui par la saleté où l'impiété de la matiére puissent être avoüées devant d'honnétes gens. Tout le monde m'est Témoin, que quand on en aportoit au *Café*, j'avois peine à les entendre, & que je ne pouvois presque pas me résoudre à faire atention aux tours, & au génie des *Vers*, qui ne méritoient pas à mon sens tant d'éloge que la matiére méritoit d'indignation.

Le Sr. *Rousseau* avoit fait de bonne heure son aprentissage en ce genre; on a encore de lui une * *Satire* contre *Moïse*, dont l'impiété présageoit assez ce que l'Auteur devoit faire dans la suite.

Voilà le caractére du Sr. *Rousseau*; je suis réduit à présent à me peindre moi-même; mais je ne le ferai que par des faits. Je serois suspect autrement sur l'idée que je donnerois de moi.

Né dans la Religion Pretendue Reformée d'un pére Ministre, je fus fait Ministre moi-même deux années avant la Révocation de l'*Edit de Nantes.*

* *Elle est dans ses Oeuvres sous le nom de l'*INCREDULE, *pag.* 223.

tes. A peine en avois-je exercé quelques mois les fonctions, qu'une afaire de Religion m'obligea d'en sortir. Je me refugiai d'abord à Genéve, où m'ont vu pendant le peu de tems que j'y demeurai, quelques personnes de mérite qui sont présentement à Paris, & qui peuvent me rendre sur la réputation que je m'y fis, & sur les honneurs que j'y reçus, un témoignage, que la bienséance ne permet pas que je me rende moi-même.

De Genéve, je passai à Berne, où Leurs Excellences eurent la bonté de m'arréter, en me faisant espérer un établissement dans cette partie de leur Canton, que l'on apelle *le Païs de Vaux.*

Pendant cet intervale, l'*Edit de Nantes* fut révoqué, & cette Révocation fit passer dans ce Canton un grand nombre de Ministres François. *La Cure de Berthier*, une des plus considérables du Bailliage d'Yverdun, étant venu à vaquer dans ce tems-là, elle me fut donnée. Comme j'étois alors le seul des Ministres François réfugiés, établi, cette distinction me fit honneur; mais elle m'atira aussi la jalousie des Ministres étrangers, & de ceux du Païs.

Il y avoit déja quelques années que je desservois ma Cure, quand ces derniers pour fermer la porte à l'établissement des autres, s'avisérent de rendre leur doctrine suspecte, & insinuérent à Leurs Excellences, qu'il seroit bon d'exiger d'eux la signature d'un *Formulaire*, que ceux qui se destinoient au Ministére en Suisse & à Genéve, étoient obligés de signer à leur réception.

Ce *Formulaire* avoit été fait autrefois à l'ocasion d'une nouvelle Méthode d'expliquer le Systéme si connu de *Calvin* sur la Grace, Méthode in-

ventée par *Caméron*, un des plus célébres Docteurs Calvinistes du siécle passé.

Cette nouveauté avoit excité de grandes disputes dans la Réforme, mais sur tout à Genéve, où sous deux Professeurs très-estimés il se forma deux Partis, qui s'échauférent extrémement, & poussérent les choses fort loin. *Messieurs les Suisses* apuiant ceux qui s'oposoient aux nouveaux sentimens, le *Formulaire* en question fut dressé pour en arréter le progrès.

En France ces sentimens prirent le dessus, & parmi les Ministres réfugiés dans le Canton de Berne, il y en avoit peu qui n'eussent adopté la Méthode de *Caméron*. J'étois du grand nombre que le *Formulaire* n'acommodoit pas.

L'ordre de signer étant venu, tous les Ministres François, tant ceux qui suivoient l'opinion communément reçue, que ceux qui avoient embrassé la nouvelle, se réunirent, & refusérent de concert la signature comme une espéce d'oprobre que des Fréres si pleins d'ailleurs de compassion & de charité, ne devoient pas ajouter aux peines de leurs Fréres.

Cette généreuse résolution ne dura pas longtems. Tous les jours il se détachoit quelqu'un qui aloit signer; & il se trouva qu'enfin ils avoient tous signé les uns après les autres. Je demeurai seul ferme dans le refus de souscrire à des sentimens, qui n'étoient pas les miens, résolu de quitter plutot mon Eglise, & de passer en Hollande. Le savant Mr. *Bernard*, qui fait depuis plusieurs années *les Nouvelles de la République des Lettres* avec tant d'aplaudissement, partoit pour y aler. J'etois étroitement lié avec lui, & ne doutant pres-

presque pas que je ne fusse obligé à me retirer, je l'engageai à m'atendre à Zurich quelque tems, & je lui promis de le joindre incessamment, si une démarche que j'avois dessein de faire, ne réussissoit pas. Cette démarche fut d'aler à Berne, & de tenter si par le crédit de mes Amis, & de mes Protecteurs, je n'obtiendrois point, que l'on se contentât à mon égard du silence que j'étois prêt à signer. J'ai toujours cru ne suivre dans tout cela que les mouvemens de ma conscience; mais s'il y avoit de la vanité, j'en fus bien puni: ma fermeté ne me fit point d'honneur; elle passa pour une présomption de jeune homme; on me reçut fort mal par tout; & je m'en retournai chez moi très-mortifié. On ne laissa pas de m'écrire de Berne quelques jours après mon retour, que l'on ne me diroit rien, si je demeurois en repos, & si je pouvois me conduire avec tant de ménagement & de prudence, que ma *Classe* (c'est ainsi qu'on apelle en Suisse l'Assemblée des Ministres de tout un Baillage) ne s'avisât point de remuer. Cet avis me fit prendre le parti de rester, & d'écrire à Mr. *Bernard* qu'il pouvoit continuer son voiage.

Je fus près d'un an sans être inquiété: mais à la premiére *Classe* qui se tint, on ne manqua pas de me demander un Certificat de ma signature. Je tachai d'éluder cette demande en disputant à la *Classe* le droit de me la faire, aléguant que les *Classes* n'avoient reçu sur cela aucun ordre de Leurs Excellences; & que puisqu'on étoit content de moi à Berne, d'où étoit venu l'ordre d'exiger les signatures, & à Lausanne, où il avoit été adressé au Recteur de l'Académie, la *Classe*

devoit être contente aussi. Elle ne le fut pas, & l'on m'ordonna de mettre dans trois mois entre les mains du Baillif ou du Ministre d'Yverdun le *Certificat* qu'on me demandoit. Je repris alors mon prémier dessein de tout abandonner.

Le Recteur de l'Académie de Lausanne cette même année, étoit un des Professeurs en Théologie, nommé Mr. *Merlat*, Ministre François, qui avoit passé en Suisse long-tems avant la Révocation de l'*Edit de Nantes*. Comme il avoit pour moi une amitié particuliére, & que j'honorois aussi beaucoup son mérite, & sa vertu, j'alai à Lausanne pour le voir, & lui faire part de ma résolution; elle l'afligea, & il vint à bout de m'en détourner: il me proposa une signature, qui sans être pure & simple, ajoutoit néanmoins quelque chose au silence; & en même-tems il m'ofrit un *Certificat* à l'ordinaire conçu en termes généraux, & où n'entrant point dans la maniére dont j'aurois signé, il diroit seulement que j'avois signé. Je témoignai quelque répugnance à accepter un pareil *Certificat* sur une signature faite avec restriction; il combatit & vainquit mes scrupules: je signai de la * maniére qu'il l'avoit proposé, & je pris le *Certificat* qu'il me donna.

Quelque afection que Mr. *Merlat* eut pour moi, je suis encore surpris aujourd'hui de la facilité

* *Amore pacis atque scandali metu adductus polliceor, non modò nihil me docturum contra hanc* Formulam Consensûs; *sed & quando de his agendi se dabit occasio, doctrinam expositurum, quæ hic subscribenda proponitur, tanquam vulgò receptam, haud verò ut calculo meo approbatam.*

lité que je trouvai auprès de lui. C'étoit un de ces hommes droits & roides qu'aucun égard humain ne fait plier; mais expliquant favorablement les intentions de *Messieurs de Berne*, il crut qu'ils devoient être contens de ma signature, & qu'ils n'en pouvoient pas demander davantage.

Je me vis ainsi tout d'un coup à couvert de toutes les recherches de ma *Classe*, & je ne songeai plus qu'à vivre tranquillement, & à remplir avec soin les devoirs de mon emploi. Ce fut alors que je me mariai; j'eus l'honneur de m'alier à une des premiéres familles du *Païs de Vaux*; c'est la famille de *Crouza* d'une ancienne Noblesse. J'étois étranger en Suisse, sans autre bien, qu'un établissement médiocre. Je laisse au Public à juger par cette aliance de l'estime, dont on étoit prévenu en ma faveur.

Mon mariage n'afermissoit pas seulement ma petite fortune; il m'ouvroit encore une voie sûre à des établissemens plus considérables. Deux traits de jeunesse, & par conséquent d'imprudence me rejettérent dans l'embarras; ocasion ménagée par la Providence pour me conduire, où la grace du Seigneur m'apelloit depuis quelque tems.

Le *Certificat* de ma signature n'étoit pas diférent, ainsi que je l'ai déja dit, de tous ceux qu'on avoit donnés. Tout le monde crut, à la réserve de quelques Amis, à qui je m'étois ouvert, qu'après avoir fait tant de bruit, j'avois enfin signé purement & simplement. Cette opinion publique, & la secréte joie que je voiois dans mes Confréres, mortifioient mon orgueil. Je gardai moins de mesures après mon mariage, que je n'avois fait auparavant, & en plusieurs ocasions où ma vanité

se trouvoit piquée, j'eus la foiblesse de parler, & tout m'échapa. Quelques-uns de mes Amis eurent la même foiblesse, & pour me faire honneur, ils trahirent aussi mon secret. Voilà un des deux traits d'imprudence; voici l'autre.

Dans un Sermon que je prêchai à l'ouverture d'une *Classe* qui se tint à Yverdun même, je me hasardai d'exposer des sentimens qui n'avoient aucun raport au *Formulaire*, mais qui étoient néanmoins très-éloignés du pur Calvinisme. Je fis plus; je m'en vantai, & la chose ne tarda pas à devenir publique. Ce fut pourtant bien moins par mon indiscrétion que par celle d'un jeune homme qui étudioit en Théologie, & qui s'étoit ataché particuliérement à moi. Il achevoit ses études à Genéve: il lui arriva dans une compagnie où se trouvérent quelques Etudians du *Païs de Vaux*, de parler des Ministres de ce Païs-là, & de leurs lumiéres avec moins d'estime qu'il ne devoit; il ne manqua pas de citer imprudemment mon Sermon, & d'apuier sur les sentimens que j'avois prêchés en leur présence, sans qu'ils s'en fussent aperçus. Tout cela fut écrit à Yverdun; la plupart de mes Confréres en furent irrités, & il se forma contre moi un orage qui devoit éclater au premier Sinode.

Peut-être que dans la considération où j'étois, & à la faveur de l'alliance où je venois d'entrer, j'aurois trouvé encore assez de protection pour dissiper ce nouvel orage; mais il y avoit déja quelque tems, qu'indéterminé sur la Religion je n'étois presque plus retenu dans celle que je professois, que par un reste d'habitude, par ces liens qui nous atachent à nos Parens, à nos Amis, & en général à tous ceux avec qui nous avons vécu, & par

par la fauſſe honte de changer, plus dificile cependant à vaincre dans les eſprits d'un certain caractére, que l'on ne ſauroit s'imaginer. La tempête qui ſe préparoit me détermina, & je ne m'ocupai dès lors que du deſſein que Dieu m'a fait la grace d'exécuter.

Je ne ſuis pas aſſez rempli de moi-même pour ne point ſentir, que le Public doit être fatigué du long & ennuieux détail que je viens de faire, en lui en demandant très-humblement pardon ; j'oſe encore, quelle audace à moi ? ou quelle confiance en ſa bonté ? lui demander la grace de permettre, qu'avant que d'en venir à ma réunion dans le ſein de l'Egliſe, je lui raconte en peu de mots par quels dégrés s'étoit formée dans mon eſprit la diſpoſition où je me trouvois par raport à la Religion Catholique, quand je pris enfin la réſolution de quiter la Suiſſe & la Réforme.

Lorſque je ſortis de France, j'arrivai à Genéve le plus rigide & le plus zélé Calviniſte qui fut jamais. J'y fis une connoiſſance particuliére avec un Profeſſeur habile, que la crainte de lui faire de la peine m'empéche de nommer. Il me pouſſa ſur la matiére de la *Prédeſtination* & de la *Grace* bien loin au delà de *Caméron*, & il m'auroit rendu Pélagien, ſi je n'avois été retenu par les idées philoſophiques du *R. P. Malebranche* ſur ces queſtions. Je fais ici l'Hiſtoire de mes ſentimens avec toute la ſincérité d'un homme, qui n'a aucun égard à ce qui peut lui ſervir ou lui nuire. Deſabuſé du Syſtême dur de *Calvin*, je ne regardai plus ce *Réformateur*, dont je m'étois fait une idole, que comme un de ces Eſprits exceſſifs, qui outrent tout, & qui ſont toujours au delà du vrai.

Tels

Tels me parurent en général les premiers Auteurs de la Réforme, & cette juste idée de leur caractére d'esprit me fit bien-tot revenir d'une infinité de préjugés. Je vis sur la plupart des articles qui font le plus de peine à nos Fréres séparés, comme l'*Invocation des Saints*, *le Culte des Images*, *la Distinction des Viandes*, *&c.* qu'on avoit fort exagéré les abus inévitables du Peuple; que ces abus exagérés avoient été mis sur le compte de l'Eglise Romaine, & donnés par les *Réformateurs* pour sa doctrine, & que sa doctrine même sur ces points, separée des abus, avoit été mal prise & tournée d'un maniére odieuse.

Une des choses dont je fus le plus frapé, quand mes yeux commencérent à s'ouvrir, ce fut de la fausse idée, quoiqu'en aparence pleine de respect pour la parole de Dieu; de la fausse idée, dis-je, qu'on a dans la Réforme sur *la suffisance & la clarté de l'Ecriture Sainte*, & de l'abus manifeste des passages dont on se sert pour apuier cette idée; car cet abus est un point qui peut être démontré.

Deux ou trois articles faisoient encore une profonde impression dans mon esprit contre l'Eglise Romaine, *la Transubstantiation*, *l'Adoration du Saint Sacrement*, *l'Infaillibilité absolue de l'Eglise.* De ces trois articles, celui de *l'Adoration du Saint Sacrement* m'obligeoit à regarder l'Eglise Romaine comme idolâtre, & m'éloignoit infiniment de sa Communion. Un Livre que je trouvai par hasard sur la table d'un Ministre de mes Amis, & que j'ouvris sans dessein, m'ota sur le champ cette idée. On ne devineroit jamais le Livre; c'étoit un Livre Latin, intitulé *Cogitationes rationales Poireti*, les Pensées raisonnables de *Poiret.* Mr. *Poiret*

ret étoit un Philosophe Cartésien, qui à la honte du Cartésianisme est devenu une espéce de Quiétiste dans l'Ecole de la fameuse *Bourignon*. Parmi une infinité d'idées bisarres, dont est rempli l'Ouvrage que je viens de citer, il y a quelques endroits qui répondent au titre, & qui sont très-sensés: tel est celui, sur lequel je tombai heureusement, où supofé que la *présence réelle* soit une erreur. Il ne laisse pas de justifier l'Eglise Romaine du crime d'idolatrie, en distinguant dans l'*Adoration du S. Sacrement*, *l'erreur de lieu* de l'*erreur d'objet*. Le Catholique adore dans l'*Eucharistie* JESUS-CHRIST, *objet* vraiment adorable; nulle erreur à cet égard: JESUS-CHRIST n'est-il point réellement dans l'Eucharistie? Le Catholique qui l'y adore, l'adore où il n'est pas, simple *erreur de lieu*, nul crime d'idolatrie.

Je fus étonné que cette pensée qui se présente si naturellement à l'esprit, ne se fut point encore oferte à moi; elle me troubla, & peu de tems après l'*Exposition* de feu Mr. l'*Evêque de Meaux*, Ouvrage qui ne sera jamais assez dignement loüé, & son Traité des *Variations* achevérent de renverser toutes mes idées, & de me rendre la *Réforme* odieuse.

Touché de l'insufisance des motifs qui avoient porté les Pretendus Réformateurs à se séparer de l'Eglise Romaine, & pleinement convaincu de la néceffité de rentrer dans son sein, je ne laissois pas de regarder toujours le dogme de la *présence réelle*, comme une erreur innocente à la vérité, mais grossiére. Cette prétendue erreur jointe à quelques autres plus légéres, ne me permettoit pas d'acorder à l'Eglise une *infaillibilité parfaite & absolue*,

solue, mais aussi ne voiant d'espérance de salut que dans sa communion, j'étois obligé d'y reconnoître au moins un soin particulier de la Providence pour la conservation des vérités essentielles à la foi. J'en étois là ; lorsque les mouvemens qui s'excitoient contre moi dans les esprits des Ministres de ma *Classe*, vinrent fraper le dernier coup, & hâter l'exécution d'un dessein que je méditois, mais sur lequel j'aurois peut-être encore long tems balancé.

Je le cachai à tout le monde, & à ma femme même, à qui je fis entendre comme aux autres, que j'avois quelques intérêts à démêler avec ma famille retirée en Hollande, & qu'il étoit important que j'y fisse un voiage pour les régler, avant que ma mére qui étoit fort âgée, vint à mourir; c'étoit un prétexte, mais il étoit vrai.

Il n'y avoit qu'un an que j'étois marié. Ma femme eut de la peine à me laisser partir, & j'eus aussi un grand éfort à faire sur moi-même pour m'arracher d'auprès d'elle. Je demeurai en Hollande cinq ou six mois, que je passai presque tout entier en diverses conférences avec plusieurs Ministres habiles. Je trouvai dans quelques-uns des sentimens assez raisonnables, & sans m'ouvrir à personne, je me confirmai de plus en plus dans les miens.

N'aiant pu rien tirer de ma mére, qui avoit fait passer en Hollande avec elle tout le bien de la famille, * je me résolus enfin à faire un sacrifice de

* *Feu mon pére l'avoit fait Héritiére par son Testament, ce qui a lieu en Païs de droit écrit, tel qu'est le Dauphiné.*

de tout ce que j'en pouvois espérer, & sans attendre davantage, je partis pour Wésel. J'avois été bien aise d'y voir un de mes Amis, Oficier François dans les Troupes de Brandebourg, & je m'étois flaté de l'emmener avec moi en France ; mais il me parut si éloigné de la disposition où je l'avois vu en Suisse quelques années auparavant, que je n'osai pas lui découvrir la mienne.

Avant que d'aler plus loin, je crus devoir écrire à feu Mr. l'*Evêque de Meaux*, dont les Ouvrages avoient tant contribué à m'ouvrir les yeux. Je lui exposois fort au long dans ma Lettre l'état de mon esprit & de mon cœur, ne lui dissimulant point que je croiois voir encore quelques erreurs dans l'Eglise Romaine ; mais ajoutant que je ne les jugeois pas incompatibles avec le salut, & que pourvu qu'on n'exigeât pas de moi l'abjuration des vérités contraires à ces erreurs, j'étois prét de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique.

Je reçus bien-tot de Mr. *de Meaux* une réponse pleine de marques de ce zéle ardent pour la Religion, dont il étoit animé, & de cette charité vive avec laquelle il embrassoit ceux, à qui Dieu mettoit au cœur de s'adresser à lui. Comme je ne lui avois pas déclaré quelles étoient dans l'Eglise Romaine ces prétendues erreurs qui n'intéressoient pas le salut, il m'écrivit, „ qu'apparemment j'étois choqué de quelques points de discipline peu essentiels, & sur lesquels on seroit bien-tot d'acord ; mais que de quelque nature que fussent les dificultés qui me restoient encore, il me prioit, & me conjuroit même par ces premiers mouvemens, que Dieu m'avoit inspirés, de venir conférer moi-même avec lui, „ qu'il

„ qu'il m'ofroit avec une tendre afection le se-
„ cours de ses lumiéres, & qu'il espéroit de la
„ grace du Seigneur, qu'elle ne laisseroit pas son
„ ouvrage imparfait en moi. „ Il me marquoit enfin, qu'il m'envoieroit un *sauf-conduit*, dès qu'il auroit apris que j'acceptois ses ofres; & un *sauf-conduit* tel, que je pourrois m'en retourner avec toute sorte de liberté, si je n'étois pas content.

Cette Lettre tendre & affectueuse me toucha vivement, & sur le champ j'écrivis à Mr. *de Meaux*, que j'atendrois le *sauf-conduit* avec la derniére impatience. Cette impatience fut si grande, que je ne l'atendis pas même; j'alai de Wésel à Aix-la-Chapelle dans le dessein de me jetter dans les Troupes de Mr. *le Maréchal de Tessé*, alors Maréchal de Camp, qui à la tête d'un petit Corps de Cavalerie, & à la vue d'un plus grand nombre d'ennemis, faisoit contribuer tout ce païs-là.

A peine étois-je arrivé à Aix-la-Chapelle, qu'on aprit que Mr. *de Tessé* étoit à demie lieue de la Ville. Je passai aisément dans son Camp; il me reçut avec beaucoup de bonté. Deux jours après, une escorte me conduisit à Luxembourg, & de là je me rendis à *Germini*, Maison de campagne, où Mr. *de Meaux* étoit alors.

J'y passai trois semaines ou un mois à disputer tous les jours, le matin & le soir avec la même liberté que s'il n'y avoit eu aucune disproportion entre ce grand Homme & moi. Mr. *de Meaux* étoit véhément dans la dispute; mais il ne s'ofensoit aussi jamais de la véhémence des autres, & j'admire encore l'extréme bonté, avec laquelle il soufroit les vivacités d'un homme aussi obscur & aussi impoli que je l'étois.

Il

Il vint à bout de me foumettre à l'autorité infaillible de l'Eglife; matiére qu'il manioit avec une adreffe & une force infinie, & que fes Ouvrages ont mife dans un dégré d'évidence où elle n'avoit point encore été portée.

Quoique je n'aie pas oublié que c'eft ici un *Factum*, où il ne s'agit pas de la controverfe, mais de ma défenfe, & que j'aie déja pouffé trop loin la liberté que je me fuis donnée de faire le Théologien à contre-tems; je ne puis me réfoudre à fuprimer un des raifonnemens, dont Mr. *de Meaux* fe fervit contre moi; c'eft que pofé, pour ceux qui font féparés de l'Eglife, la néceffité de s'y réünir, néceffité que je reconnoiffois, il y avoit de l'abfurdité à chicaner avec Elle, & à rejetter comme erreur, quelque partie que ce foit de la doctrine qu'elle enfeigne, & dont elle exige indifpenfablement la créance de ceux qu'elle reçoit, puifque par là la réünion néceffaire d'un coté devenoit impoffible de l'autre; ce qui impliquoit une contradiction manifefte.

Je me rendis enfin, & Mr. *de Meaux*, content de mes difpofitions, me reçut dans le fein de l'Eglife. Je fis mon abjuration à *Germini* même le plus fecrétement qu'il me fut poffible, parce que dans le deffein où j'étois de retourner en Suiffe, & d'en retirer ma femme, il m'importoit extrémement que le bruit de ma converfion n'y parvint pas fitot.

Le hafard fit que je ne pus éviter l'inconvénient que je craignois. Je vins à Paris avec Mr. *de Meaux*, qui voulut me retenir auprès de lui quelque tems; il fe trouva qu'une Demoifelle d'Erlac, qui m'avoit connu à Berne, d'où elle étoit, logeoit

geoit presque vis à vis de l'Hôtel de Mr. *de Meaux*, chez un nommé *des Grez*, nom célébre parmi les Exempts de ce tems-là. Il y avoit plus d'un an que cette Demoiselle s'étant dérobée à ses parens, étoit venu changer de Religion en France. Elle me reconnut, & comme elle voioit tout ce qu'il y avoit à Paris de Suisses du Canton de Berne, on sut bientot à Lausanne que je m'étois fait Catholique.

J'apris avec le dernier chagrin l'éclat qu'y avoit fait mon changement. La tendresse que j'avois pour ma femme étoit extréme ; elle devint plus forte encore par l'obstacle qui s'oposoit à mon dessein. Comme j'étois persuadé que l'autorité & la puissance de ses parens m'empécheroient de l'emmener, & même de la voir, je résolus d'aler à Lausanne sans me faire connoître, & de tâcher sécrétement de la gagner, plein de confiance en l'amitié réciproque qui nous lioit, que je viendrois à bout de la faire consentir à me suivre.

Ma résolution fut vivement & long tems combatue par Mr. *de Meaux*. Il craignoit que nouvellement converti, au lieu de gagner ma femme, je ne fusse regagné moi-même & retenu en Suisse: mais enfin je lui parlai avec tant de passion, & je lui parus si afermi dans le dessein de tenter l'entreprise, & si persuadé du succès, qu'il se rendit. J'aurai toute ma vie gravées dans mes entrailles les marques de tendresse qu'il me donna à mon départ. Il porta sa bonté jusqu'à écrire lui-même à ma femme une Lettre qu'il me remit, pleine de témoignages d'afection, & des ofres les plus généreuses, l'assurant sur tout qu'elle auroit ici une entiére liberté de suivre les lumiéres de sa conscience.

Je

Je partis avec cette Lettre, & une autre de Mr. *le Maréchal de Duras* pour Mr. *de la Platière*, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Pontarlier dans la Franche-Comté. Ce fut avec ce Gouverneur, qu'étant arrivé à Pontarlier, je pris des mesures pour passer dans le Canton de Berne sans être reconnu. Il me donna un passeport sous le nom du Sr. *de la Fere*, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'*Immecourt*, alant en Suisse pour acheter des chevaux. On avoit la guerre avec le Duc de Savoie, & quoiqu'on fut dans une parfaite intelligence avec les Suisses, les Frontiéres ne laissoient pas d'être gardées de part & d'autre. Le Village de Ballaigue du Bailliage d'Yverdun, est le premier lieu du Canton de Berne que l'on rencóntre, quand on va de Pontarlier à Lausanne. Je passai sans dificulté en montrant mon passeport au Châtelain de ce Village, où les Suisses avoient un Corps de garde, & j'arrivai à Lausanne le soir même.

J'alai loger dans une Hôtellerie peu fréquentée, d'où j'envoiai querir un François réfugié qui avoit été à mon service. Il me dit que mon beau-pére étoit à Lausanne avec toute sa famille, à la réserve de ma femme, à qui la douleur & la confusion de mon changement de Religion avoit fait préférer le séjour de la Campagne à celui de la Ville.

Je fus ravi d'aprendre qu'elle étoit seule à Hermenge, terre à trois lieues de Lausanne, & celle-là même dont mon beau-pére porte le nom. Je ne pouvois pas souhaiter une ocasion plus favorable: j'écrivis sur le champ une Lettre à ma femme, pour lui faire savoir mon arrivée, & pour la dispo-

disposer à des entrevues secrétes. La Lettre lui fut portée dès le lendemain matin par mon François, & le même jour aiant reçu la réponse que je désirois, je me rendis à Hermenge sur le minuit.

Je m'atendois à être reçu avec beaucoup de froideur: mais ma femme étoit jeune; j'en étois aimé; elle se livra d'abord à la joie de me voir: la réflexion vint ensuite, & j'eus bien des reproches à essuier: malgré ces reproches, il fut enfin résolu, qu'elle engageroit au secret une fille qu'elle avoit avec elle, afin que nous puissions-nous voir plus souvent & plus commodément.

Il seroit ridicule de faire ici le détail de nos entretiens: il ne me convient pas de donner à ce récit un air de Roman. Je lui rendis la Lettre de Mr. *de Meaux*, & lui aiant proposé de l'enlever, après beaucoup de résistance elle y consentit. Nous avions de notre mariage un enfant qui n'avoit pas encore un an, & qu'il faloit emmener. J'alai moi-même à Pontarlier pour tâcher d'avoir une litiére: j'en eus une; mais lorsque je fus de retour à Hermenge, je trouvai que ma femme avoit changé de sentiment, & tellement changé, que je fus obligé de renvoier la litiére.

Il falut livrer de nouveaux combats pour la regagner: je redoublai mes éforts inutilement durant plusieurs jours. Enfin au moment que j'alois partir, & qu'avec une vive douleur peinte sur le visage, je lui disois le dernier adieu, elle s'atendrit, & se laissa vaincre une seconde fois. Je n'osois plus la quiter; elle dissipa ma crainte par les plus fortes protestations, & je retournai à Pontarlier pour faire venir de nouveau une litiére.

C'étoit

C'étoit au mois de Janvier, & la terre étoit couverte de neige, de sorte que n'aiant point trouvé de litiére, je pris un traîneau. En revenant, je n'aprochois d'Hermenge qu'en tremblant; mais je ne trouvai rien de changé; ma femme se mit dans le traineau, & s'y acomoda le mieux qu'elle put avec son enfant : j'étois à cheval, & nous nous mîmes en chemin à deux heures après minuit.

En aprochant de Ballaigue, je fis avancer le traineau, & je ne le suivois qu'à quelque distance; comme on n'y voioit qu'une femme & un enfant, on le laissa passer sans y faire atention, mais lorsque je fus arrivé moi-même au village, on m'arréta; le Châtelain, homme grossier & demi-païsan, me croiant un espion sur mes fréquentes alées & venues pour acheter des chevaux qu'il ne voioit point, me dit qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'en écrire au Baillif d'Yverdun. J'eus beau protester contre la violence qui m'étoit faite, il falut atendre les ordres du Baillif. Ma femme cependant qui aloit toujours, arriva à Pontarlier sans inquiétude, croiant que je suivois, & que j'arriverois incessamment : on peut juger par la situation où elle se trouvoit, quel fut son trouble quand elle aprit, que j'étois arrété. J'eus besoin de tout mon courage pour soutenir ce coup; je crus voir mon entreprise manquée: une double crainte me tenoit dans de continuelles alarmes. D'un coté je craignois, que se voiant abandonnée, elle ne prit d'elle-même le parti de s'en retourner chez ses Parens; & de l'autre, je craignois encore, que si elle avoit la force de m'atendre, ses parens ne tombassent sur moi avec tout le crédit & tout le pouvoir qu'ils avoient

dans le païs, pour m'obliger à la faire revenir, ou pour se venger, si elle ne revenoit pas. Je reçus d'elle la nuit même du jour que je fus arrété, une Lettre qui me consola, & qui marquoit une résolution dont je n'aurois pas cru une femme de son âge capable. Mr. *de la Platiére* étoit alé à Besançon, & n'en devoit revenir que le lendemain au soir; facheux contretems! Je passai tout ce lendemain à Ballaigue: j'avois lieu d'apréhender que mon changement de Religion, mon entrée en Suisse sous un nom déguisé, & l'enlévement de ma femme ne fissent durer ma détention, & ne devinssent pour moi une afaire considérable, auquel cas je voiois avec une extrême peine la constance d'une jeune femme mise à une continuelle épreuve. J'écrivis deux Lettres, une à ma femme, & l'autre à Mr. l'*Evêque de Meaux.* J'afermissois ma femme dans le dessein de demeurer en France, quoiqu'il en arrivât, & je la conjurois par toute l'amitié qu'elle m'avoit marquée, si ma détention venoit à être longue, de continuer son voiage à Paris, & de se rendre auprès de Mr. *de Meaux.* Dans ma Lettre à Mr. *de Meaux*, je lui recommandois ma femme & mon enfant, & je le priois avec la derniére instance de ne faire aucun mouvement en ma faveur, dans la pensée où j'étois que cela même pourroit me nuire. Le jour suivant il vint des ordres d'Yverdun, & j'y fus conduit pour être présenté à Mr. le Baillif.

C'étoit le fils d'un Seigneur de Berne qui avoit été de mes protecteurs; dès qu'il me vit, il me reconnut; *C'est donc vous*, Monsieur *Saurin*, me dit-il; & sans me donner le tems de répondre, il me

me reprocha vivement de m'être deshonoré en abandonnant ma Cure de Berchier pour aler changer de Religion. Je lui dis, que comme il suivoit les mouvemens de sa conscience en demeurant ataché à la Réforme, j'avois aussi suivi les mouvemens de la mienne en la quittant; mais qu'il ne s'agissoit pas de cela; que j'étois François, & qu'il étoit question de savoir, si muni d'un passeport, & d'ailleurs en pleine paix, j'avois pu être arrêté comme espion par son Châtelain de Ballaigue. *Mais pourquoi donc êtes-vous entré sous un nom déguisé?* me repliqua-t-il.

Je lui déclarai, sans rien dissimuler, que ç'avoit été pour gagner ma femme, & pour l'enlever; qu'en éfet je l'avois enlevée, ce qu'il savoit bien lui-même que je n'aurois pu faire autrement; qu'elle venoit de passer quand je fus arrêté; & enfin qu'elle étoit actuellement à Pontarlier. *Vous l'avez donc*, reprit-il, *eh bien, gardez la. Vous pouvez vous en retourner, quand il vous plaira; vous êtes libre.*

Il fit venir ensuite la Collation, but à ma santé, & à celle du Gouverneur de Pontarlier, à qui il me pria de dire qu'il desavoüoit l'action du Châtelain; & en éfet, je fus porteur moi-même d'une Lettre fort dure qu'il lui écrivit.

Il étoit fort tard, & il tomboit de la neige à gros flocons; mais je n'avois garde d'atendre quelque nouveau trouble, & j'étois si inquiet sur ma femme, & si plein d'impatience, que je volai, pour ainsi dire, jusqu'à Ballaigue, & de là après avoir rendu la Lettre du Baillif au Châtelain, & reçu de lui un paquet de Lettres pour moi qui lui avoit été remis en mon absence, je repris mon

vol jusqu'à Pontarlier, où fut versé un torrent de larmes de joie.

Cependant ma détention faisoit du bruit à la Cour. Le zéle de Mr. *de Meaux* excité, & sa tendresse particuliére pour moi alarmée, firent mettre les Puissances en mouvement, quoique je l'eusse prié de ne le pas faire. Ma Lettre fut lue en plein Conseil: LE ROI même en fut touché, & eut la bonté de s'intéresser en moi d'une maniére particuliére, & de faire envoier un ordre à son Ambassadeur à Soleurre, de me demander à Leurs Excellences de Berne.

Lorsque j'arrivai à Paris, Mr. *de Meaux* me mena à la Cour, & j'eus l'honneur d'être présenté à SA MAJESTÉ par lui & par feu Mr. *de Croissi*. LE ROI me combla de gloire par les choses obligeantes qu'il me dit. Il m'avoit déja acordé une pension de six cent livres, il en ajouta alors une autre de neuf cent livres atachée à la composition des *Mémoires de l'Histoire de France*, écrite par Mr. l'Abbé *de Cordemoy*; travail que je continue encore aujourd'hui.

Je puis justifier ma détention à Ballaigue, la cause de ma détention, & les circonstances qui l'ont suivie par quelques Lettres que j'ai heureusement retrouvées, & en particulier par l'original même d'une Lettre que Mr. *de la Platiére*, Gouverneur de Pontarlier, écrivoit au Baillif d'Yverdun, pour se plaindre de l'insulte du Châtelain, & lui en demander justice; Lettre qui étoit dans le paquet que je reçus du Châtelain même en retournant d'Yverdun.

Mais je puis encore justifier la plus grande partie de ce détail par un témoignage respectable; c'est

c'eſt celui de Mr. l'*Abbé Boſſuet*, de qui je n'ai pas moins été connu dès le commencement, que de feu Mr. *de Meaux* ; & qui m'honore de ſa bienveillance, (j'oſe m'en glorifier publiquement) & par les propres ſentimens de ſon cœur, & par ce tendre zéle ſi digne de loüange, pour la mémoire d'un Oncle illuſtre, qui l'atache d'une maniére particuliére à tous ceux que ce grand homme a aimés.

S'il eſt vrai, qu'il ſe ſoit répandu en Suiſſe, comme on me le fait entendre, des bruits injurieux contre moi, je n'y ſache d'autre fondement que mon évaſion, & l'enlévement de ma femme, que je viens de raconter, & qui m'a fait ici tant d'honneur. On ſait ce que devient tout à coup la réputation d'un Miniſtre dans le parti qu'il abandonne. Prévenu que l'on eſt contre l'Egliſe Romaine, on ne ſauroit s'imaginer que ce ſoit la Vérité qui l'y apéle ; & dès là c'eſt un fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zéle inſpire.

Je ne prétens pas comprendre dans cette injuſte prévention les gens d'honneur & de mérite de ce parti : il y en a pluſieurs à Paris de ce caractére, qui m'ont connu en Suiſſe, & je pourrois nommer une Dame d'une vertu ſinguliére, qui a toujours conſervée de moi depuis ce tems-là une idée avantageuſe, & dont le fils ſi généralement eſtimé, & ſi digne de l'être par toutes les qualités qui forment un mérite rare, s'intéreſſe dans ma défenſe avec tout le zéle que peut donner l'amitié la plus tendre & la plus généreuſe.

Etant arrivé à Paris, je logeai d'abord quelques mois en Chambre garnie ; mais enſuite j'alai loger

dans le Cloitre de *St. Thomas du Louvre.* C'est là qu'un Chanoine de soixante & dix ans surprit mon amitié par les aparences de la sienne. J'étois jeune, & peu précautionné ; j'en fus séduit jusqu'au point de lui confier un dépot de mille écus; c'étoit tout mon bien. Comme il s'en faloit beaucoup que je n'eusse encore tous les meubles nécessaires, & que j'avois déja été volé par un domestique il y avoit près d'un an, je crus mettre mon argent en sûreté entre les mains du Chanoine. Je fus trompé, & lui aiant redemandé à quelques tems de là mes mille écus, il ne me les nia point, mais il me dit qu'il les avoit emploiés, & je fus réduit à me contenter d'une obligation qu'il m'en fit par devant Notaire. Elle est du onziéme de Décembre 1692. & le nom du Notaire est *Duclos*; la Minute subsiste encore, & j'en ai une expédition entre les mains, que j'ai fait lever tout nouvellement. Cet emploi du dépot sans mon consentement, me donna des soupçons contre la probité du Chanoine. Je m'informai de sa vie & de ses mœurs. On me dit qu'il avoit été Moine, qu'il y avoit eu bien de la fraude dans la maniére, dont il s'étoit fait relever de ses vœux, & qu'il avoit essuié à cette ocasion un long & violent *Procès*, qui ne lui faisoit pas honneur; à cela on ajouta mille traits marqués d'une vie scandaleuse, que je passe sous silence.

Plein de ces idées je le pressai de me paier. Je le vis éluder mes instances en homme de mauvaise foi: je lui en fis de vifs reproches ; & nous étant brouillés entiérement, & même querellés, je lui fis faire un commandement. Il me demanda grace ; me donna cent pistoles ; & obtint de moi

moi du tems pour les deux mille livres restantes. Ce fut Mr. *Moüet*, Notaire, qui fit la quittance pour le paiement des cent pistoles, sans préjudice des deux cens qui restoient à paier ; & il envoia pour cela son Clerc chez le Chanoine. Quelques mois après le Chanoine mourut ; c'étoit au mois d'Octobre 1693. dix mois après la datte de l'obligation, & plus d'une année après le dépôt. Dans son Testament il reconnoit le dépot, & l'obligation faite en conséquence ; mais autant qu'il m'en peut souvenir, il déclare qu'il a aquité les deux mille livres restantes, & qu'il ne me doit rien. Il est aisé de juger, qu'une pareille déclaration me fit beaucoup de peine ; mais elle m'en auroit fait bien davantage, si le Chanoine avoit été d'une réputation entiére.

Comme j'étois fondé sur des Actes publics, & que sa déclaration étoit nulle, & ne pouvoit faire de tort qu'à sa mémoire, je m'oposai à son scellé, & poursuivis ma dette. On ne voioit dans la succession que quelques meubles, qui ne paroissoient pas même sufisans à paier les frais funéraires, & ceux du scellé, & je fus réduit à me contenter de cent écus. Il valoit peut-être mieux ne rien avoir que de les prendre ; mais je me laissai conduire à Mr. *de la Bussiére*, autrefois Ancien du Consistoire de Charenton, nouvellement, mais sincérement converti, homme d'une probité, & d'une piété exemplaire. Ce fait est le fondement d'une autre calomnie que mes ennemis répandent contre moi. Mais enfin il n'y a guére eu de circonstance de ma vie, où ma conscience me rende un plus grand témoignage d'honneur & de probité.

Le reste de ma vie est plus connu: j'ai toujours demeuré depuis ce tems-là à l'Hotel des Ursins, Paroisse St. Landry, où logeoit Mr. *de la Bussiére*, & où il me loüa lui-même l'apartement que j'ocupe, pour m'avoir auprès de lui. C'est aujourd'hui la dix-huitiéme année que je demeure dans ce quartier, & dans la même maison, sous les yeux d'un Curé distingué par son mérite & par sa vertu. J'ai aussi toujours été depuis ce tems-là au *Café* de la *Veuve Laurent*. C'est un lieu, où depuis vingt ans, il ne s'est guére habitué que des gens de Lettres. Atirés les uns par les autres, ils s'y viennent délasser de leurs diférens travaux par quelques heures d'une conversation utile, même quelquefois pour les plus habiles. Histoire, Physique, Géométrie, Jurisprudence, Poësie; voilà les matiéres qu'on y agite d'ordinaire. On s'y est trouvé quelquefois jusqu'à douze personnes des diférentes Académies; & il y a eu des Cabinets célébres, où peut-être ne s'est-il jamais assemblé plus de personnes de mérite en autant de genres. Quelque chose que l'on veuille rabatre de cette idée, on ne sauroit du moins me reprocher l'habitude que j'avois prise d'aler au *Café* de la *Veuve Laurent*; c'étoit la seule récréation que je me permisse, point de spectacles, point de jeu, nul autre plaisir; en pouvois-je prendre un plus innocent? Je ne me suis jamais aliéné dans cette Société que de deux hommes. L'un est le Sr. *Geoffroy*, avec qui je me suis brouillé sur un *oui* & un *non*, dans une dispute de Physique, & dont la haine cependant est aussi outrée contre moi que le sujet en est frivole. L'autre est le Sr. *l'Elevel*, qui ne parlant pas un jour du Révérend Pére *Malebranche* avec

avec tout le respect qu'il devoit à un homme de son mérite, & à qui il avoit les plus grandes obligations s'atira de ma part un reproche, peut-être un peu trop aigre. Il en fut ofensé au point de répandre contre moi ces mêmes bruits qu'il réveille encore; & comme je voulois le poursuivre, il fut contraint pour éviter mes poursuites à me demander pardon de ses calomnies par un Acte signé de sa main & reçu par un Notaire. Ces deux violens ennemis ont lieu de se loüer ici de ma discrétion.

C'est encore par des faits que je vais donner quelque idée du caractére de mon esprit. On ne m'a guére entendu raisonner dans le *Café* que de Physique & de Géométrie. Je ne regardois la Poësie que comme une débauche de l'esprit; peut-être même ai-je été là-dessus jusqu'à l'excès. J'ai pourtant fait des *Vers* une fois en ma vie. En voici l'ocasion, & la matiére. Mr. *de la Fosse*, Mr. *Rousseau*, Mr. *de la Motte*, & quelques autres élevoient le talent des *Vers* au dessus de tout. Je voulus rabattre l'orgueil des Poëtes; je soutins que leur talent plus brillant souvent que solide, n'étoit pas si estimable qu'ils le pensoient, & outre le ridicule que je trouvois à perdre beaucoup de tems pour réduire sous des mesures & des rimes, des pensées quelquefois très-communes, & le plus souvent fausses, j'alai jusqu'à dire que les dificultez d'ailleurs n'en étoient peut-être pas si insurmontables, & que tout Géométre que j'étois, je ne desespérois pas de les vaincre, si je l'avois entrepris. Ces Messieurs m'en défiérent, & me railliérent beaucoup sur ma présomption. Echaufé par ce défi & par leurs railleries, je me

mis à travailler de toute ma force, j'y passai toute la nuit, & j'aportai le lendemain au *Café* une *Epitre*, où l'on me corrigea plusieurs fautes. J'y reprens Mr. *de la Motte* d'avoir quitté le dessein d'une Sainte Retraite, & d'abuser de ses talens, en les emploiant à faire des Opéra. La matiére de ces *Vers* prouve du moins, que si j'eusse eu à devenir Poëte, ce n'eut pas été dans le genre du Sr. *Rousseau*.

Je vivois depuis fort content de mon obscurité sans faire aucun pas pour ma fortune. Mes Amis savent combien il a falu m'exciter pour m'obliger à me donner sur cela quelque mouvement. J'ai d'abord été apellé au *Journal des Savans* par Mr. l'*Abbé Bignon*; ensuite à l'*examen des Livres*, par Monseigneur LE CHANCELIER; & enfin par Monseigneur le Comte *de Pontchartrain*, à l'*Académie des Sciences*, où l'on m'honora d'une distinction unique jusqu'alors, de ne me laisser au rang des Eléves que quelques semaines, & de me faire passer de cette place, à la premiére place vacante de Pensionnaire.

C'est là que mon amour pour la Géométrie s'est redoublé par le devoir, & il n'y a eu d'autre dérangement dans ma conduite, que de passer la plupart des nuits dans cette étude. Je doute que le Sr. *Rousseau* ait fait un pareil usage de ses veilles.

Il n'y a présentement qu'à confronter les deux personnages aux *Chansons* qu'on m'impute, & à l'Histoire des *Chansons* mêmes; Histoire essentielle au dénouement de cette afaire, puisque les *anciens Couplets* & les *nouveaux* sont du même Auteur, & qu'il n'y a qu'un Scélérat à trouver entre l'Acusateur & moi.

I.

I. Qui croira-t-on naturellement l'Auteur de ces *Chanſons* infames, mais fortes, & maniées poëtiquement; le *Géométre apliqué*, ou le *Poëte ſatirique & libertin?* Le Sr. *Rouſſeau* a beau dire, *que ſon cœur n'eſt point corrompu ; & que comme il a traduit des* Pſeaumes *ſans dévotion, il a fait des* Epigrames *libres ſans libertinage* ; c'eſt un mot qu'on m'a raporté de lui, & qui n'eſt qu'une Antithéſe de bel Eſprit. Il eſt aiſé de faire voir que les deux propoſitions ne ſont pas égales. Un Libertin, un Impie peut faire des *Pſeaumes* par intérêt, & pour faire ſa cour en des lieux où l'on ne peut avoir accès que par des Ouvrages de ce caractére. Mais un Poëte ne ſauroit rimer habituellement des ordures, & des impiétés, ſi ſon cœur n'en eſt d'acord. Comme il ne peut y avoir aucun intérêt qui l'engage à ſe deshonorer ainſi, ce ne peut être que ſon propre gout qui l'y détermine.

II. Qui doit être l'Auteur des *Chanſons* tant *anciennes* que *nouvelles ?* celui qui y eſt le plus maltraité, ou celui dont on n'y parle jamais ? Quelques-uns diſent, & plutot parce qu'ils le veulent dire, que parce qu'ils le penſent, que l'Auteur eſt aſſez malin pour ſe maltraiter lui-même, & pour épargner celui ſur lequel il veut que le ſoupçon tombe : mais du moins l'Auteur, quelque malin qu'on le ſupoſe dans ce raiſonnement, ne ſe prendroit-il pas avec acharnement par les endroits les plus eſſentiels à ſa fortune, & à ſon honneur ? Il ne ſe ſeroit pas traité de *Voleur* dans les premiéres, & d'*Athée* dans les ſecondes. Quel coup plus dangereux que ce dernier, peut-on porter à un homme qui a été Miniſtre, & qui ne vit

que des bienfaits du Roi, fondés sur la pureté de sa doctrine, & de ses mœurs ?

III. Cherchera-t-on l'Auteur des *Chansons* dans celui qui n'a jamais été soupçonné d'aucune, ou dans celui qui en a déja avoüé plusieurs ? En vain diroit-on, que la sincérité de son aveu fait pour lui. Il a tout nié d'abord, & ce n'est que la force des preuves, & des confidences divulguées, qui lui ont arraché dans la suite un aveu inévitable.

IV. S'imaginera-t-on qu'il me soit tombé dans la tête de me noircir moi-même, & de flétrir autant qu'il étoit en moi mes meilleurs Amis, des Amis, qui me rendoient actuellement des services essentiels ; plutot que de penser que le Sr. *Rousseau* se soit enfin résolu à mettre en *Vers*, ce qu'il avoit dit plusieurs fois en *Prose* à Mr. *Danchet* contre ceux qui sont ataqués dans les *Chansons* ? C'est par l'extravagance même du crime que le Sr. *Rousseau* s'en défend, & ce moien qu'il emploie sans cesse avec passion, a convaincu quelques personnes de son innocence ; mais ne puis-je pas faire valoir ce moien pour moi avec encore plus de force ? N'aurois-je pas été plus insensé d'ataquer mes Amis, & de m'ataquer moi-même, en épargnant le seul qu'on dit que je hais, que le Sr. *Rousseau* ne l'a été de calomnier, en s'épargnant lui-même, des personnes qu'il a déja outragées, & sur tout moi, dont il a dit devant des Témoins que j'ofre de produire qu'*il me perdroit, où que je le perdrois.*

V. Un Poëte qui n'a d'autres armes contre ceux qui lui déplaisent, que de les menacer du *Couplet* ; qui va embrasser avec un atendrissement perfide, ceux contre qui il a déja répandu des

Van-

Vaudevilles; qui ajoute à la noirceur de les faire, celle de les atribuer à ses ennemis, ce Poëte sera-t-il moins soupçonné d'un cas pareil, qu'un Géométre qui n'a jamais usé des mêmes armes, ni des mêmes artifices, & plutot que de prendre les *Chansons* en question pour une suite naturelle de l'habitude satirique du Sr. *Rousseau* ? Aimera-t-on mieux croire que c'est l'essai d'un homme qui auroit caché son génie jusqu'à cinquante deux ans, pour s'en servir alors à faire tomber sur le Sr. *Rousseau* un soupçon incertain aux dépens de ses propres intérêts & de son honneur ?

VI. Les indiférens se flateroient-ils d'être plus éclairés dans cette afaire que ceux-mêmes qui sont outragés dans les *Chansons* ? Et tandis qu'ils sont tous indignés de l'acusation qu'on m'intente, qu'ils s'intéressent tous à ma défense, qu'ils m'ofrent à l'envi leurs secours, & que je n'ai point pour moi de plus vives sollicitations que les leurs, s'obstinera-t-on à les croire tous aveugles, & dépourvus de sens, ou les croira-t-on de complot avec celui qui les ofense pour acabler celui dont ils n'auroient point à se plaindre ?

Il faudroit que je me fusse bien peint dans les *Chansons*, si j'avois poussé assez constament & assez loin les aparences de la probité pour fasciner les yeux de tous ceux que j'aurois voulu noircir. Quel Paradoxe qu'un Scélérat qui se rendroit une si exacte justice !

Quelques gens se retranchent enfin à dire, que je pourrois bien n'avoir pas fait les *Vers*, mais que du moins je les ai envoiés avec connoissance de cause. Est-ce pour se délivrer de quelque absurdité qu'on fait ce systême ? On n'y gagne rien,

qu'un Scélérat de plus. Ne faudroit-il pas toujours que j'eusse consenti qu'on me deshonorât, qu'on me portât les coups les plus dangereux; qu'on outrageât tous mes Amis; & tout cela dans le même dessein chimérique de nuire au Sr. *Rousseau*, à qui *soixante & douze Couplets* aussi infames que ceux d'aujourd'hui n'avoient fait aucun tort il y a douze ans? Quelle foule de vraisemblances en ma faveur, & que d'absurdités à dévorer par les Partisans du Sr. *Rousseau!*

Je respecte cependant la plupart des protections qu'il a trouvées. C'est la Vertu même, qui, sans le savoir, protége aujourd'hui le vice. Le Sr. *Rousseau* a mis à profit jusqu'à l'afront qu'il a reçu, & il s'en est servi à émouvoir la pitié de quelques personnes qui n'entendant de sa part que des protestations d'innocence, & n'étant pas instruites d'ailleurs ni de ses mœurs, ni de ses Ouvrages, se sont portées généreusement à servir un Malheureux qui leur a paru innocent.

Mais le Sr. *Rousseau* n'est aujourd'hui ni le malheureux ni l'innocent, c'est moi qui suis l'un & l'autre; & s'il y avoit quelque parti à prendre, la Pitié & la Justice devroient tourner tous les esprits de mon coté. Mais je ne demande point de faveur; il me sufit qu'on n'en acorde pas contre moi à mon Acusateur. Que les Juges, s'il est possible, nous imaginent l'un & l'autre sans Amis, & sans apui; mais avec nos diférens caractéres; qu'on n'embarasse point leur équité par des égards; je serai trop content.

Qu'ils me jugent sur ce pié-là. La dificulté de corrompre un jeune *Garçon Savetier*, compense-t-elle toutes les absurdités qu'il y a à me soupçon-

ner

ner l'Auteur des *Couplets?* Toutes les circonſtances de l'Hiſtoire des *Chanſons*; le caractére des *Chanſons* mêmes ; les mœurs & les Ouvrages de mon Acuſateur , tout le charge. Ces mêmes circonſtances , les *Couplets* mêmes , ma conduite , & mes emplois , tout me juſtifie. Autant de faits que j'ai allégués ; autant de Témoins en ma faveur, & contre lui ; & je ſens ſur toutes ces raiſons, auſſi-bien que ſur le témoignage de ma conſcience, que quand il auroit corrompu vingt Témoins contre moi , il réuſſiroit plutot à me faire condanner , qu'à détourner ſur moi le moindre des ſoupçons qui le chargent.

Je défie mon Acuſateur de répondre à tous les faits que j'ai avancés dans ce Mémoire ; je ne doute pourtant pas, qu'il ne l'entrepréne; je prévois même la maniére dont il le fera ; & il me prend envie ici de lui répliquer d'avance ; ce qui me ſera d'autant plus facile que je n'aurai qu'à détruire des menſonges , ou des raiſonnemens vagues aiſés à rétorquer contre lui-même.

A l'égard de l'Hiſtoire des *Chanſons* , le Sr. *Rouſſeau* paſſera ſous ſilence bien des faits qu'il n'oſeroit nier; mais je l'avertis que je tiens pour avoués tous ceux , ſur leſquels il ne me prendra pas à partie ; & ſi l'on péſe les conſéquences des faits qu'il éludera , on ſentira bien que ce qu'il ſera forcé d'en avoüer, emporte la conviction de tout le reſte.

Il avouera peut-être qu'il a fait le *Couplet* contre Mrs. *Campra*, *Colaſſe*, *Bérin* & *Pécourt* ; mais il n'oſera convenir qu'il l'ait deſavoüé au Sr. *Pécourt* avec des ſermens & des proteſtations d'amitié; parce qu'il ne rougit pas de paſſer pour malin,

lin, & qu'il ne pourra se résoudre à s'avoüer perfide.

Il conviendra bien d'une partie du *Couplet* dont le commencement regarde le *Café* en général, & dont la fin n'ataque que Mr. l'Abbé *Mauménet*, & une autre personne; mais il n'ira pas jusqu'à convenir d'être l'Auteur du commencement de ce *Couplet*; pourquoi? parce que ce commencement exprime un dessein formé contre tout le *Café*, & que les autres *Couplets* ne sont que l'exécution de celui-ci; l'aveu de l'un le chargeroit trop visiblement de tous les autres. Cependant ce qu'il niera, est aussi constant, & aussi aisé à prouver que ce qu'il ne niera pas.

Disconviendra-t-il qu'il ait dit en *Prose* à Mr. *Danchet* & à d'autres la plupart des choses, que les *Couplets* en question expriment; qu'il ait marqué à Mr. *Hauterot*, combien il avoit à cœur d'écrire l'*Ouvrage contre la Cour*, & celui *contre le Café* dont on a parlé? Qu'il ait fait des * *Epigrames* contre Mr. *de la Motte*, & Mr. *de Crébillon?* Niera-t-il enfin, qu'il ait voulu se réconcilier avec moi, malgré les calomnies dont il me chargeoit depuis cinq ans? Il conviendra peut-être du dessein de se racommoder, sans demeurer d'acord qu'il ait répandu ces calomnies; mais je lui conseille plutot, de dissimuler tout, que de tronquer ainsi des vérités, dont il n'y a que trop de preuves.

Il se réduira vrai-semblablement à faire valoir la haine du *Café* contre lui; belle matiére pour l'imagination! mais il se gardera bien de marquer l'époque de cette prétendue haine après les premiers

* *Elles sont dans ses Oeuvres, pag.* 383. 385.

miers *Couplets* ; elle feroit une preuve évidente contre lui-même.

Sur le caractére de fon efprit & de fon cœur, je prévois encore fes difcours. Je fuis fûr déja qu'il ne parlera point de fa naiffance, ni de fon pére, à moins que l'envie même de démentir mes conjectures ne l'engage à faire un éfort qu'il ne me pardonnera jamais.

S'il en parle donc, ce fera légérement. Il diffimulera les ingratitudes, les defaveus, le refus des derniers devoirs; il aléguera peut-être, quoiqu'il lui en coute pour entrer dans ce détail, quelques générofités à l'égard de fa belle-mére, qui avoient bien moins le refpect & la tendreffe pour motif, que l'envie d'abréger des difcuffions qui commettoient fon orgueil étrangement.

Je ne crois pas non plus, qu'il ofe beaucoup parler de fes Maîtres, auffi vain qu'il l'eft. Il auroit de la peine à les citer, n'euffent-ils à rendre de lui que des témoignages favorables ; comment oferoit-il donc le faire, perfuadé d'un coté de fa perfidie à leur égard, de l'autre convaincu de leur probité, qui les a empéchés de lui nuire, mais qui ne leur défend pas moins de le juftifier aux dépens de l'innocence.

Les *Satires* contre Mr. *de Francine*, & Mr. l'*Abbé Pic*, font trop notoirement du Sr. *Rouffeau*, pour craindre qu'il les defavoue. Il s'en tiendra quitte, s'il en parle, en difant du moins à l'égard de Mr. *de Francine*, qu'il s'en repent ; mais quel fond pourroit-on faire fur un repentir que le Coupable eft obligé de feindre pour fe dérober au reffentiment des particuliers, & à la vengeance publique? N'y a-t-il donc qu'à difamer les gens, ou

ou à les tourner en ridicule, pourvu qu'en suite on avoue son tort ?

Le Sr. *Rousseau* parlera sûrement de ses *Epigrames*, & même avec une secréte complaisance qu'il ne pourra peut-être pas cacher. Ce sont ses Ouvrages favoris, le fondement de sa réputation, le charme de quelques-uns de ses Partisans ; en un mot, c'est le talent dont il se félicite autant lui-même, que les honnêtes gens l'en plaignent, & l'en méprisent. C'est-là qu'il fera sentir le caractére de *Scélérat hipocrite* qu'il a osé m'imputer. Sans convenir que ses *Epigrames* soient aussi infames qu'elles le sont, il dira que c'est un égarement de sa jeunesse, qu'elles marquent plutot la légéreté de l'esprit, que la corruption du cœur, & qu'après tout il a commencé à les expier par des Ouvrages sérieux, & conformes à la Religion ; mais qu'il dise donc, s'il peut se résoudre à dire la vérité, que cette jeunesse a duré jusqu'au tems des *Couplets* en question ; qu'on n'a jamais poussé l'impudence & l'impiété plus loin qu'il l'a fait dans ses *Epigrames*, & qu'enfin les *Pseaumes* qu'il a traduits pour faire sa cour à des Personnes illustres, ont été souvent interrompus par ces *Epigrames*, qui *servent*, ce sont ses termes pleins d'impiété, de *Gloria Patri* à ses *Pseaumes*.

Il ajoutera peut-être à toutes ces justifications frivoles les calomnies qu'il répand contre moi : mais c'est où je l'atens ; je le défie de les poser en fait, & je lui réponds de la peine due aux Calomniateurs.

Comme les faits ne sont pas favorables au Sr. *Rousseau*, il s'étendra davantage sur les raisonnemens généraux ; il prétendra prouver qu'il n'a pu

pu faire les *Couplets*; & en second lieu que s'il les avoit faits, il n'auroit pu m'en acuser.

Pour prouver qu'il n'a pu faire les *Couplets*, il fera valoir les circonstances où il se trouvoit dans le tems qu'on les a envoiés; l'espérance d'une place à l'*Académie Françoise*, & l'intérêt qu'il avoit par conséquent de ne point donner lieu à de nouveaux soupçons, & de ne plus s'atirer d'ennemis. J'en demeure d'acord; c'étoit là sa situation, & je lui passe qu'il a fait une action bien extravagante. Est-ce un défaut si éloigné de son caractére que l'imprudence? N'y en a-t-il point eu à difamer Mr. *de Francine?* N'y en a-t-il point eu à plaisanter les Personnes les plus respectables? N'y en a-t-il point eu à dire publiquement à un Grand Prince, qui lui demandoit, s'il n'avoit rien fait contre l'Académie, *je répons du moins du passé?* Tous ceux qui connoissent le Sr. *Rousseau*, sont autant de Témoins de son imprudence. Mais combien cette raison d'imprudence paroitroit-elle encore plus foible, si le Sr. *Rousseau* vouloit bien exposer aussi les circonstances, qui ont pu aigrir sa malignité naturelle? Les discours du Public sur ses prétentions à l'Académie, la *Centurie de Nostradamus*, la *Chanson du Pont Neuf*, la Place de l'Académie manquée, malheur qu'il atribuoit peut-être à ces discours, & à ces Ouvrages qui venoient de se répandre contre lui.

Aux exagérations donc que le Sr. *Rousseau* fera sur l'imprudence qu'il y auroit eu dans la situation où il étoit de composer les *Couplets*, il faut ajouter les intérêts qui ont pu l'y déterminer; motifs plus que sufisans pour faire passer un homme orgueilleux & perfide par dessus l'imprudence, qui d'ailleurs ne lui est que trop familiére.

Pour

Pour prouver enfin qu'aiant fait les *Vers*, il n'auroit pas pu m'en acuser, il peindra dans toute sa noirceur l'action même dont il est coupable; il ne craindra point de prononcer sa condannation, & de se faire horreur à lui-même, pour faire illusion aux autres. J'avoue que ce n'est point là l'essai d'un *Scélérat*, & qu'il faut être bien habitué à la perfidie pour la pouvoir pousser jusqu'à ces excès. Mais qui en croira-t-on plus capable qu'un homme qui a désavoüé son Pére dès son enfance, qui l'a fait mourir de chagrin par ses ingratitudes, qui lui a refusé les derniers devoirs, qui a calomnié ses Maîtres, ses Amis, ses Bienfaicteurs, qui fait trophée de satire, d'impudence, & d'impiété, & qui pousse enfin l'audace jusqu'à me faire demander par mon Juge; comment je nie d'avoir fait les *Couplets* en question, moi qui conserve des *Epigrames* * *infames*: & ces *Epigrames* qu'il me reproche de conserver, ce sont les siennes?

Je m'en tiens à ce dernier trait; le Sr. *Rousseau* ne sauroit le nier; & il doit y reconnoître tant de noirceur & tant d'extravagance, qu'il ne peut plus justifier rien par ces raisons; on le croira coupable de tout, s'il n'alégue des faits, qui manquent aussi-bien que les vraisemblances.

Au

* *On a trouvé sous mon scellé une copie des* Epigrames *du Sr.* Rousseau. *Lorsque les derniers* Couplets des Chansons *furent répandus, je fus bien-aise d'avoir tous les Ouvrages satiriques & licentieux du Sr.* Rousseau, *pour les comparer aux* Couplets, *& me convaincre de plus en plus que l'Auteur des uns, étoit aussi l'Auteur des autres.*

Au moment que j'achéve ce *Mémoire*, celui du Sr. *Rousseau* me tombe entre les mains. J'ignore encore le Jugement qu'en porte le public. Pour moi, j'admire également l'impudence de l'Auteur, & la foiblesse de l'Ouvrage. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans cet Ecrit, est déja pleinement détruit dans ma *Requête*; car la *Subornation* du *Garçon Savetier* prouvée, que devient *la gradation du Sr. Rousseau*, le fondement de tout son *Mémoire?* Je n'en dis rien de plus ici; mais je m'engage à le réfuter par un Ecrit à deux colomnes; le *Mémoire* du Sr. *Rousseau* sera tout au long dans l'une; & l'autre contiendra de courtes réponses à tout ce qui méritera d'être relevé. Sur tous les articles qui auront déja été touchés dans ma *Requête*, je me contenterai d'indiquer les endroits de la *Requête* même. Cette maniére de réfutation est du moins d'un homme qui ne cherche pas à imposer; & qui n'a d'autre but que de mettre le Lecteur à portée de juger, de quel coté est la vérité.

SAVIN, PROCUREUR.



APO-



APOLOGIE DE ROUSSEAU,

PAR Mr. * * *

CONSEILLER AU PARLEMENT DE GRENOBLE.

UN *jour Satan, qui se mêle de tout,*
Lut le Factum *de* Saurin *jusqu'au bout,*
Tant il goutoit de cette Apologie
Le tour heureux, l'élégante énergie.
Mais un endroit réveilla son dépit,
C'est quand l'Auteur raconte, comme il fit,
Pour s'échaper avec son Euridice,
J'en garde au cœur profonde cicatrice,
Ce dit Satan; tout l'Enfer en trembla;
Plus d'une fois le Conseil s'assembla,
Pour se venger d'un si cruel outrage.
Chacun opine, & l'avis le plus sage

Fut,

Fut, qu'on iroit chez Rousseau, *notre Ami,*
Homme entendu, dans le vice afermi,
Malin en diable, & savant à mal faire,
Et mieux que nous, propre à mener l'afaire.
Le cas fut vrai, tant de trames mena
Qu'en son panneau la Justice donna;
Adroitement sema la zizanie,
De traits perçants arma la Calomnie,
Si, que Saurin *dans la Chartre fut mis.*
Mais comme on doit du retour aux Amis
Du cher Rousseau, *je veux plaider la cause;*
Je soutiens donc, que le Factum *impose.*
Rousseau, *dit-on,* renia ses Parens,
Et les Couplets, *qui sont ses vrais Enfans;*
Est Fils ingrat, Domestique infidelle,
Perfide Ami . . . *tout doux, plume cruelle;*
Traître Saurin, *tu le connois bien mal;*
Oncques je n'eus Serviteur plus loial,
Meilleur Ami; le reste est un mistére;
Il renia le Mari de sa Mére,
Son Pére, non: à l'égard des Couplets,
Pour le certain c'est moi qui les ai faits.



E X-

EXTRAIT DE L'ARRET DU PARLEMENT RENDU AU SUJET DU *PROCES CRIMINEL* ENTRE JEAN BAPTISTE ROUSSEAU ET JOSEPH SAURIN, DE L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES.

VU *par la Cour* le PROCE'S CRIMINEL fait par le *Lieutenant Criminel du Châtelet*, à la *Requête* de *Rousseau*, Démandeur & Acusateur, contre *Joseph Saurin*, *Guillaume Arnoult*, *Nicolas Boindin*, & *Charlotte Mailly*, Défendeurs & Acusés ; le dit *Arnoult*, prisonnier és prisons de la Conciergerie du Palais, LA SENTENCE du 12. Decembre 1710. par laquelle le dit *Saurin* a été *déchargé* des plaintes, demandes & acusations contre lui faites ; *ordonné* que l'Ecroue fait de la personne du dit *Saurin* sera *raié* & *biffé* ; & le dit *Rousseau* condanné en *quatre mille livres* de dommages & intérêts envers le dit *Saurin*, & aux dépens du *Procès*, à l'égard du dit *Arnoult*. Les parties mises hors de Cour, dépens à cet égard compensés. Le dit *Boindin* & la dite *Mailly* pareillement *déchargés* avec dépens, pour tous dépens, dommages & interêts. FAISANT DROIT sur la *Requête* du dit *Saurin*, qui demande permission d'informer *de la Subornation* de Témoins ; PERMIS au dit *Saurin*

Saurin d'informer de la dite *Subornation*, & cependant ORDONNE' que le dit *Arnoult* feroit arrêté & recommandé és prisons; L'ACTE D'APEL de la dite *Sentence* interjetté par le dit *Rousseau*; REQUETE du dit *Arnoult*; REQUETE du dit *Saurin* en réponse à celle du dit *Arnoult*; AUTRE REQUETE du dit *Saurin*; ARRET rendu à l'Audience, par lequel la Cour auroit *donné défaut*, & pour le profit *ordonné*, que les *Informations* faites à la *Requête du Procureur Général* contre le dit *Rousseau* feroient jointes au *Procès*, pour en jugeant y avoir tel égard que de raison, sans préjudice de la continuation des dites *Informations*. VU aussi par la dite Cour l'*Addition d'Information*, faite par le Conseiller à ce commis; OÜIS & INTEROGE'S en la dite Cour les dits *Saurin*, *Arnoult*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, sur les faits résultans du *Procès* & Cas à eux imposés. TOUT CONSIDE'RE', la dite Cour sans s'arrêter à la *Requête* du dit *Arnoult*, aiant égard à *celle* de *Saurin*, a mis & met les apellations au néant, ORDONNE que la *Sentence* dont a été apellé, fortira éfet; & néanmoins sera procédé en la Cour par devant le *Conseiller Raporteur* à l'*Information* en *Subornation* de Témoins à la *Requête* du dit *Saurin*, pour icelle faite; COMMUNIQUE' au *Procureur Général* pour être ordonné ce que de raison. CONDANNE' les dits *Rousseau* & *Arnoult* chacun en l'amende ordinaire de *douze livres*, & le dit *Rousseau* aux dépens de la *Cause d'Apel* vers les dits *Saurin*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, ceux faits entre le dit *Rousseau* & *Arnoult* compensés, & les autres faits entre le dit *Saurin* & *Arnoult* réservés. Fait en Parlement, le vingt sept Mars, mil sept cens onze.

 ARRET



ARRET DU PARLEMENT

CONTRE

JEAN BAPTISTE ROUSSEAU.

DE PAR LE ROI,

ET

NOSSEIGNEURS

DE LA COUR DE PARLEMENT.

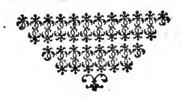
ON fait à ſavoir que par ARRET DE LA DITE COUR *du* 7. *Avril* 1712. la Contumace a été déclarée bien inſtruite contre JEAN BAPTISTE ROUSSEAU de l'Académie Roiale des Inſcriptions, & ajugeant le profit d'icelle, A E'TE' DE'CLARE' DÛMENT ATEINT ET CONVAINCU d'avoir compoſé & diſtribué *les Vers impurs*, *ſatiriques* & *difamatoires* qui ſont au *Procès*, & fait de *mauvaiſes Pratiques* pour faire réuſſir l'*Acuſation Calomnieuſe*, qu'il a intentée contre JOSEPH SAURIN de l'Académie des Sciences, pour raiſon *de l'envoi* des dits Vers difamatoires au *Café de la Veuve Laurent.*

Pour

Pour Réparation de quoi le dit Rousseau est *bani à perpétuité du Roiaume*, enjoint à lui de garder son Ban sous les peines portées par la Déclaration du Roi. Tous & chacuns ses Biens situés en païs de Confiscation déclarés aquis & confisqués à qui il apartiendra; sur iceux & autres non sujets à Confiscation préalablement pris *cinquante livres* d'Amende, & *cent livres* de Réparation Civile vers le dit Saurin, & *condanné aux dépens*; & la dite Condannation sera écrite dans un *Tableau* ataché à un *Poteau* qui sera planté en la Place de *Gréve*.

Le quatre Mai 1712. *le dit Tableau a été par moi ataché à un Poteau à la Place de Gréve, à la manière acoutumée. Ce que je certifie être véritable, en foi de quoi, moi* Charles Sanson, *Exécuteur des Sentences Criminelles de la Prevoté & Vi-Comté de Paris, en ai donné copie pour servir en tant que besoin sera.*

Charles Sanson.





RONDEAU.

VU l'Ecriteau mis en Place de Gréve
Par Maître *Charle* aidé de son Eléve,
Contre *Rousseau*, Successeur de Villon;
J'en ai requis un Acte tout au long,
Pour l'anoncer à tout descendant d'Eve.

Aux Habitans d'où le Soleil se léve
Jusques à ceux où sa course s'achéve,
J'afirme avoir de ce Rimeur félon
Vu l'Ecriteau.

Le Tableau porte en parole briéve
Beaucoup de honte, & peine peu griéve.
Sans la faveur de Messer Apollon
Il eut fendu le liquide sillon;
Mais mieux n'en est, car de dépit il créve
Vu l'Ecriteau.

RON-

RONDEAU.

De par le Roi régnant sur le Permesse,
Il est permis de mettre sous la presse
Tous les Rondeaux du *Poëte sans Fard*,
Comme étant faits dans les régles de l'art,
Simples, naïfs, tombant avec justesse.

Quant à *Rousseau*, que ce Rimeur redresse,
On le banit, avec défense expresse
De revenir sous peine de la hart,
De par le Roi.

Plus, est enjoint à sa Muse tigresse,
De rien rimer qui les bonnes mœurs blesse:
Que s'il reprend ses Contes de paillard,
Son stile afreux; aussitot *Dégres* part,
Qui pourra bien le ramener en lesse,
De par le Roi.

RONDEAU.

UN *Errata* ſans doute eſt néceſſaire ;
Mais beaucoup plus à l'Auteur qu'au Libraire.
Or je conviens en cette qualité,
Qu'en mes Rondeaux, vers durs, obſcurité,
Fautes enfin, pourront très-fort déplaire.



Les corriger, ce ſeroit trop d'afaire.
Un tel aveu, pour peu qu'il ſoit ſincére,
Devroit ſufire, & vaut, tout bien compté,
Un *Errata.*



Mais, dira-t-on, d'où vient que pour ſalaire,
Rouſſeau n'a point la corde ou la galére ;
Car ſelon vous il l'a bien mérité ?
D'acord, auſſi le fait mieux agité,
Dans ſon Arrêt *Thémis* pourra bien faire
Un *Errata.*



